

## RECTIFICATIF

Ajouter à la liste des membres du Comité préparatoire figurant page 11, avant Canada, la mention suivante :

**BURUNDI**

M. Cyprien Mbonimpa, ambassadeur du Burundi en France.

## RECTIFICATIF

Ajouter à la liste des membres du Comité préparatoire figurant page 11, avant Canada, la mention suivante :

**BURUNDI**

M. Cyprien Mbonimpa, ambassadeur du Burundi en France. \*

---

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Actes de la  
**Conférence**  
des chefs d'Etat et de Gouvernement  
ayant en commun l'usage du français

Paris, 17-19 février 1986

---

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

---

Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, Paris, 17-19 février 1986 / Ministère des Affaires étrangères. — Paris : la Documentation française, 1986. — 352 p. : tabl. ; 24 cm.

ISBN 2-11-001625-6

© La Documentation Française, Paris, 1986

# Sommaire

Préface .....	5
Première partie	
Documents préparatoires .....	9
Liste des membres du comité préparatoire .....	11
Rapport à la deuxième réunion préparatoire ministérielle .....	13
Préparation de la conférence : présentation des rapports et contributions .....	18
Deuxième partie	
Documents de travail .....	21
Rapports de synthèse .....	23
Contributions des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales .....	131
Troisième partie	
Documents finals .....	239
Rapport général .....	243
Annexes .....	253
Index .....	347
Table des matières .....	349



•

•

•



## Préface

La lecture de ces actes répondra — du moins l'espère-t-on — aux nombreuses questions que l'on peut se poser à propos de la première Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Elle en suscitera d'autres. Cette préface n'a pour seule ambition que d'essayer de répondre à ces questions.

### Pourquoi cette Conférence ? Pourquoi en 1986 ?

On serait tenté de répondre par une vérité de La Palice : parce que les choses n'étaient pas mûres auparavant.

L'idée en effet est ancienne.

Evoquée par le président Senghor en mars 1962 à Bangui, l'idée de la formation d'une communauté des pays d'expression française fut en effet reprise par le président mauritanien Ould Daddah en avril 1964, puis par le président Bourguiba en 1965 et précisée par le chef d'Etat sénégalais en 1966 au sommet de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache).

Accueillie avec faveur par le prince Sihanouk au Cambodge et le président Hamani Diori du Niger, avec sympathie et prudence en France, elle allait donner naissance en 1970, lors de la Conférence de Niamey, à une organisation internationale regroupant les pays désireux d'affirmer ainsi leur solidarité, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), qui comprend vingt-trois membres fondateurs.

On observe alors une certaine pause mais le projet est relancé lors de la conférence franco-africaine de Dakar en 1977 par le président Senghor et des négociations engagées entre les principaux pays concernés en vue de permettre l'organisation d'une réunion préparatoire ; cependant apparaissent des difficultés relatives aux modalités de représentation de certains pays qui rendent impossible pendant plusieurs années la réunion d'une conférence. Pour autant l'idée n'est pas abandonnée et dans des déclarations publiques, les premiers ministres Trudeau et Lévesque appellent de leurs vœux l'organisation d'un « sommet ».

L'entente intervenue finalement en novembre 1985 entre le Gouvernement du Canada et celui de la province du Québec sur les modalités de participation de celle-ci à une telle conférence lève cet obstacle.

### Comment la Conférence a-t-elle été préparée ?

Dès lors les choses iront très vite. La préparation de la Conférence est confiée à un groupe de représentants personnels des chefs d'Etat et de Gouvernement de pays représentatifs des diverses grandes régions du monde utilisant la langue française ; ce groupe se réunit régulièrement à Paris et a pour mission de définir les objectifs de la Conférence, de déterminer les thèmes de travail et un projet d'ordre du jour, ainsi que de proposer une méthode afin de faciliter le déroulement des travaux.

Une réunion préparatoire des ministres des Affaires étrangères a lieu le 14 décembre 1985 à Paris et permet de préciser l'ordre du jour proposé aux chefs d'Etat et de Gouvernement conviés à la Conférence, d'en préciser les dates et de fixer les axes de travail d'un groupe des représentants personnels des chefs d'Etat désormais élargi à tous les volontaires.

Les travaux de ce groupe aboutissent à l'établissement de rapports de synthèse, sur les différents thèmes de l'ordre du jour, grâce à la collaboration de la plupart des pays participants à la Conférence ; ces documents, que le lecteur retrouvera dans la première partie du présent ouvrage, constituent à la fois une réflexion commune et un programme d'actions sur les moyens de relever les principaux défis auxquels est confrontée aujourd'hui la communauté d'expression française. Cette réflexion a été elle-même enrichie par les contributions apportées par de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Cet important travail préparatoire a permis à la Conférence de fixer un certain nombre d'objectifs prioritaires ainsi que d'évaluer les moyens nécessaires à leur réalisation.

### Pourquoi ces actes ?

Dès le début de ses travaux, le groupe de préparation a eu la préoccupation de conserver tous les documents qui lui étaient soumis, ne serait-ce que pour en tenir le plus grand compte dans l'élaboration des suggestions qui seraient faites aux chefs d'Etat. D'où le souci de prendre acte de toutes les contributions intellectuelles destinées à nourrir la réflexion, et très vite celui de constituer un document de référence reprenant l'ensemble des notes de préparation, des rapports de synthèse et bien entendu le rapport final et ses annexes.

Mais la publication des actes répond également à une autre idée, qui n'a



jamais cependant été formellement exprimée : celle qu'au fond, ces documents n'ont rien de confidentiel et qu'on peut laisser l'opinion publique, déjà bien informée par les médias, juge des bonnes raisons qu'il y avait de tenir cette conférence.

Bien entendu les débats des chefs d'Etat, de Gouvernement et de délégation se sont tenus à huis clos et le secret des délibérations — nécessaire à des échanges de vues francs et informels — sera intégralement préservé.

Ce qu'on appelle sans doute improprement, mais pour des raisons de commodité, la « francophonie », est un thème populaire qui a ses zéloteurs, ses militants et ses détracteurs. Ceux qui voudront se faire une idée précise de cette Conférence disposeront de l'ensemble des documents que les participants ont eus sous les yeux, comme du rapport final qu'ils ont adopté.

C'est sans doute là une « première ».

### Pourquoi ces pays ?

Sur la scène internationale sont apparus depuis 1945 de grands ensembles fondés sur des critères variés : l'appartenance commune à un continent, à un ancien empire, à une religion.

Le critère linguistique est certainement un des plus forts de ceux qui peuvent inciter les hommes à se rassembler car disposer du même outil de communication favorise indiscutablement le rapprochement et la compréhension mutuelle. Mais bien entendu l'usage qui est fait de la langue commune peut différer sensiblement selon que celle-ci est langue maternelle, langue officielle, langue « seconde », langue d'enseignement obligatoire, simple langue de communication internationale.

Le regroupement des pays membres de la Conférence se fonde donc sur des critères objectifs d'usage de la langue, mais aussi sur la volonté clairement exprimée de réfléchir, de travailler, d'agir ensemble.

De façon pratique, l'invitation à participer à la Conférence a été adressée aux pays qui remplissaient à l'évidence ces deux conditions, c'est-à-dire aux pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique. S'y sont ajoutés deux Etats qui ont objectivement vocation à en être membres, et avaient en outre indiqué qu'ils pouvaient être disposés à participer à la Conférence : Madagascar et la Suisse, en qualité d'observateur.

### Pourquoi ces thèmes ?

La lecture des documents fournira sans doute les raisons des choix opérés, la justification de l'importance pour l'avenir des enjeux identifiés.

Il faut cependant dire d'un mot que l'on n'a pas visé à l'exhaustivité, qu'il n'était pas question de soumettre aux chefs d'Etat et de Gouvernement

l'ensemble des questions que pouvait soulever le fait d'utiliser la même langue.

D'où des lacunes, inévitables — en matière d'enseignement, de radiophonie, de santé, etc. —, que certains auront relevées. Il appartiendra à la prochaine conférence de choisir d'autres thèmes d'étude et de réflexion, d'autres domaines appelant des recommandations, des décisions, des actions communes. Et aux conférences suivantes également.

### Comment seront exécutées les décisions prises ?

La Conférence a créé une instance originale : le « Comité du suivi » composé de onze membres. C'est un organisme de concertation international informel qui précise les modalités de mise en œuvre des projets retenus. Ce Comité va disposer de quatre ou cinq responsables de « réseaux », qui, chacun dans leur domaine, s'adresseront aux spécialistes, aux services administratifs, aux entreprises, aux organismes nationaux et internationaux susceptibles de collaborer à la réalisation des projets.

Enfin la plupart des Etats mettent sur pied des structures internes de coordination interministérielle pour mobiliser les services compétents, les ressources humaines, les financements.

Là aussi la méthode reste pragmatique ; le bilan sera dressé lors de la deuxième Conférence, à Québec.

La première Conférence à Paris aura certes été un événement historique en témoignant, aux yeux du monde, du renforcement de la solidarité nouée entre quelque quarante pays. Mais elle n'aura aussi été qu'une première étape pour définir des objectifs et poser des jalons. Des étapes suivantes dépendent le succès durable d'un projet ancien et ambitieux, et l'affirmation sur la scène internationale d'une nouvelle communauté, efficace et généreuse.

*Bernard Pottier*  
*Secrétaire et coordonnateur*  
*du groupe des représentants personnels*  
*des chefs d'Etat et de Gouvernement*

PREMIÈRE PARTIE

Documents préparatoires



## Liste des membres du comité préparatoire

*(Groupe des représentants personnels des chefs d'Etat et de Gouvernement pour la préparation de la Conférence)*

### BELGIQUE

M. Willem Vercammen, ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Belgique à Paris.

### BELGIQUE (Communauté française)

M. Lucien Outers, délégué général, délégation Wallonie-Bruxelles à Paris.

### CANADA

M. Lucien Bouchard, ambassadeur du Canada en France.

### CANADA-QUÉBEC

M. Claude Roquet, délégué aux affaires francophones et multilatérales, délégation du Québec à Paris.

### CÔTE-D'IVOIRE

M. Bakassa Bakayoko, deuxième conseiller à l'ambassade de Côte-d'Ivoire en France.

### FRANCE

M. Jacques Leprette, ambassadeur de France.

### GABON

M. Jean-Martin Nzamba, premier conseiller à l'ambassade du Gabon en France.

### HAÏTI

M. Paul-Emile Dorsainvil, premier secrétaire à l'ambassade d'Haïti en France.

### LIBAN

M. Adel Ismail, ambassadeur du Liban auprès de l'Unesco.

### MALI

M. K. Boundy, conseiller culturel à l'ambassade du Mali en France.

### MAROC

M. Mohamed Cherti, ministre-conseiller à l'ambassade du Maroc en France.

### MAURITANIE

M. El Hacem Ould Hacem, premier conseiller de l'ambassade de Mauritanie en France.

### SÉNÉGAL

M. Christian Valantin, député, rapporteur général du Budget.

*Documents préparatoires*

**Togo**

M. Sotou Béré, deuxième secrétaire à l'ambassade du Togo en France.

**TUNISIE**

M. Mustapha Zouari, chef de la mission culturelle tunisienne en France.

**ZAIRE**

M. Bokonga, représentant personnel du chef de l'Etat.

**Secrétaire et coordonnateur du comité :**

M. Bernard Pottier, chef du service des affaires francophones, ministère des Affaires étrangères.

# Rapport à la deuxième réunion préparatoire ministérielle

(15 février 1986)

La conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui se tiendra à Paris les 17, 18 et 19 février 1986, a fait l'objet d'une préparation en plusieurs phases.

Dans la perspective de cette réunion, les représentants personnels de chefs d'Etat et de Gouvernement ont successivement tenu quelque vingt réunions à Paris depuis plus de quatre mois. Ces représentants étaient au nombre de cinq au cours de leur première réunion<sup>1</sup> ; de façon progressive, leur effectif a cru pour atteindre *in fine* la vingtaine<sup>2</sup>.

Dans un premier temps ce groupe de représentants a défini les objectifs de la conférence, qu'il croit utile de rappeler.

## Objectifs

L'idée de réunir les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français répond aux préoccupations ci-après :

a) Offrir un forum original de dialogue entre les pays du Nord et du Sud qui permette d'affermir la solidarité des pays intéressés dans un monde exposé à de nombreux périls, et favoriser une meilleure connaissance réciproque des différents partenaires de la francophonie et de leurs dirigeants.

b) Faire en sorte que cette solidarité apporte aux pays les plus démunis du groupe l'appui des nations industrialisées qui appartiennent à ce groupe, en mettant l'accent sur la formation des hommes et des femmes.

c) Dégager une volonté commune de relever les défis auxquels fait face la francophonie en mettant l'accent sur les technologies du futur et en tentant d'associer tous les acteurs de nos sociétés modernes (industries, médias, universités, etc.). A cet égard, le sentiment des représentants personnels a été que, dans de nombreux domaines (à titre d'exemple : les banques de données, la télécommunication et la télévision, l'industrie de la langue, la

1. Canada, Canada-Québec, France, Sénégal, Tunisie.

2. Les mêmes, plus Belgique, Belgique (Communauté française), Burundi, Côte-d'Ivoire, Gabon, Haïti, Liban, Luxembourg, Mali, Maroc, Mauritanie, Togo, Vietnam, Zaïre.

diffusion de l'écrit...), il était urgent de prendre des décisions d'une grande portée pour l'avenir et d'assurer ainsi aux jeunes générations une place de premier plan dans le monde moderne.

d) Passer en revue et imaginer les voies de l'avenir pour les institutions francophones existantes.

### Méthode suivie pour la préparation

Inaugurant une méthode informelle de table ronde affinant par délimitations successives les contours de l'entreprise commune, ce groupe, sans cesse élargi, de représentants, a mené ses travaux avec le souci, très étroitement partagé, de cerner les défis concrets auxquels fait face la « francophonie ».

Il a remis aux ministres, lors de leur réunion du 14 décembre 1985, un premier rapport sur les échanges de vues auxquels il avait procédé en soulignant les propositions et les recommandations qui en résultaient.

Avant la réunion ministérielle du 15 février 1986, il lui paraît opportun de soumettre aux délégations les éléments ci-après :

- un projet d'ordre du jour portant indication de la répartition des tâches ;
- des recommandations sur l'organisation des travaux ;
- des recommandations sur le suivi de la Conférence.

### Projet d'ordre du jour

a) Le dernier état du projet d'ordre du jour figure dans le document joint en annexe 1<sup>1</sup>.

Par rapport au projet du 14 décembre 1985, il introduit peu de novations si ce n'est l'examen au titre des questions économiques de la situation de l'agriculture dans le sud, au cours de la première journée, et des questions liées à l'utilisation de la langue qui pourraient constituer le dernier point de l'ordre du jour avant les résolutions finales. Les contraintes de l'horaire n'ont pas permis de prévoir l'examen, en tant que tels, des problèmes monétaires.

b) Répartition des tâches

Se sont portés volontaires pour établir un rapport de synthèse selon la chronologie adoptée :

- sur la situation économique mondiale (situation financière du Sud), le Sénégal ;
- sur les problèmes de la formation et du transfert de technologie, la Tunisie ;
- sur la coopération en matière d'énergie, le Québec ;
- sur l'informatique, le Québec (y compris l'information scientifique) ;

1. Voir troisième partie, annexe 4.



*Rapport à la deuxième réunion préparatoire ministérielle*

- sur les banques de données, le Canada ;
- sur les réseaux de communication, le Canada ;
- sur les réseaux de médias et le développement des industries culturelles, un groupe de pays dont le Gabon présentera le rapport collectif ;
- sur les industries de la langue, la France ;
- sur l'écrit (création, production, diffusion), la Belgique (Communauté française) ;
- sur l'avenir des institutions multilatérales de la francophonie, un groupe de pays dont la Belgique (Communauté française) présentera le rapport collectif ;
- sur la situation de la langue française dans les organisations et réunions internationales, la France ;
- sur la situation des utilisateurs du français dans les pays non francophones, le Mali ;
- sur les rencontres interculturelles (langue française et langues nationales, accès au français), le Burundi.

Les rapports rédigés ont été déposés au secrétariat de la conférence au cours des jours précédents.

### Organisation des travaux

a) Il paraît souhaitable que la conférence se dote d'un bureau qui pourrait comprendre cinq ou six vice-présidents, lesquels, en tant que de besoin, assisteraient la présidence.

b) La question de l'organisation de la séance inaugurale (nombre des orateurs, etc.) a fait l'objet d'un échange de vues.

Cette séance durera quelque deux heures et sera ouverte par un discours du chef d'Etat du pays hôte (sans doute de vingt à trente minutes). Le nombre des autres participants désireux de prononcer une allocution (de quinze minutes environ) ne peut donc être que de quatre, cinq ou six).

Quels critères retenir pour opérer une sélection parmi les pays dont le dirigeant aura exprimé le souhait de parler ?

Les participants ont suggéré diverses formules que les ministres pourront étudier et préconiser que chaque orateur représente :

- soit un continent ;
- soit une grande région de l'aire francophone ;
- soit une « sensibilité » ;
- soit un type de rapport à la langue française.

Le groupe des représentants a été informé par les autorités françaises de l'intention du président du Sénégal et des premiers ministres du Canada et de Tunisie de prononcer une allocution au cours de la séance inaugurale.

Comme on ne peut prévoir lors de cette séance qu'un nombre limité d'intervenants il est recommandé que les chefs de délégation qui le souhaite-

raient puissent déposer auprès de la présidence un texte liminaire de portée générale sur les thèmes du sommet. Ces textes seraient distribués aux participants comme une contribution aux travaux de la conférence et figureraient dans ses actes.

Pour prendre en compte le fait que certains chefs d'Etat et de Gouvernement ne pourront s'exprimer lors de la séance inaugurale, il est imaginé que des allocutions pourront être prononcées lors de la séance finale, par exemple pour dresser un bilan des travaux, pour remercier le pays hôte, pour offrir d'accueillir la prochaine conférence (à cet égard la ville de Québec a été mentionnée comme une possibilité).

c) La proposition de répartition horaire des travaux<sup>1</sup> a été plusieurs fois remaniée pour tenir compte de tous les souhaits exprimés. Elle apparaît, naturellement, comme un compromis permettant de respecter l'ordre du jour.

La méthode préconisée par les représentants personnels peut s'énoncer ainsi :

— chaque thème inscrit à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'un rapport, le pays rapporteur présente de façon brève (dix minutes maximum) sa synthèse en mettant l'accent sur les propositions concrètes et chiffrées figurant en conclusion ou au sommaire de son rapport ;

— le président de séance invite ensuite les chefs d'Etat et de Gouvernement qui souhaiteraient intervenir dans le débat à le faire en donnant la priorité aux chefs des délégations des pays ayant établi une contribution écrite :

— le président de séance, à l'issue de cette discussion informelle, dégage le consensus constaté en indiquant les orientations et les propositions d'action retenues par la conférence ;

— il paraît nécessaire pour le bon déroulement des travaux que l'examen des thèmes de discussion ne puisse être reporté d'une séance sur l'autre. Il convient d'éviter en effet que certains sujets soient « sacrifiés » en raison de contraintes de l'horaire.

Le principe d'une pause, en cours de séance, pour établir une communication en multiplex, qui pouvait entraîner le risque d'une rupture dans les débats n'a pu être retenu.

Les représentants personnels pourraient être mis à la disposition de la conférence pour mettre en forme des conclusions des délibérations de la conférence à la fin de chaque journée.

## Suivi de la conférence

Le groupe a suggéré que soit constitué « un comité du suivi » pouvant comprendre de huit à dix membres. Ce comité serait chargé :

— de choisir dans les domaines spécifiques prioritaires des programmes qui seraient établis en exécution des décisions prises par la conférence ;

1. Voir troisième partie, annexe 4.

- d'en confier l'exécution soit à des organismes « francophones » existant comme l'Agence, soit à des organismes choisis pour leur compétence ou leur savoir-faire ;
- de surveiller l'exécution de ces programmes par ces organismes et de faire rapport périodiquement au président de la conférence et aux chefs d'Etat des pays participants sur l'évolution des travaux ;
- de faire des propositions avant la fin de l'année, en vue d'aménager les structures de l'Agence et ses moyens de financement de telle manière qu'elle puisse faire face, d'une manière plus opérationnelle, aux nouvelles tâches qui lui seraient confiées en exécution des décisions du sommet. Si la réflexion du « comité du suivi » aboutit à cette conclusion, une conférence générale extraordinaire de l'Agence sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ses propositions.

Le groupe a enfin estimé que la présidence de la conférence devrait continuer à assumer son office jusqu'à la prochaine réunion de la conférence.

## Documentation

Les délégués recevront quatre dossiers :

- le rapport du groupe préparatoire élargi ;
- le rapport de synthèse sur les divers points de l'ordre du jour ainsi qu'une liste récapitulative de recommandations ;
- certaines contributions nationales ;
- des communications émanant des organismes intergouvernementaux et des associations militant pour la francophonie.

La brièveté des délais disponibles et la nécessité de prendre en compte le plus possible les contributions de participants souvent fort éloignés, n'ont pas permis de faire parvenir cette documentation plus tôt aux délégations, comme elles le souhaitaient à l'origine.

## Préparation de la conférence : Présentation des rapports et contributions

Les représentants permanents des chefs d'Etat et de Gouvernement ont mis au point la méthode suivante : les thèmes inscrits à l'ordre du jour feront l'objet d'une discussion informelle.

Cependant, un certain nombre de documents écrits, remis préalablement à la rencontre des chefs d'Etats et de Gouvernement, permettront d'orienter les débats.

Dans les domaines politique et économique, les pays qui le souhaiteront établiront donc des notes écrites pour préciser leur position. Cependant, si la discussion peut s'inspirer de ces notes, elle ne devrait pas être à proprement parler conduite à partir de celles-ci. Enfin, divers pays ont d'ores et déjà exprimé le souhait de faire une intervention de portée générale ou sur un point précis.

Le deuxième jour, les thèmes relevant du développement ou de la coopération culturelle dans l'acceptation la plus large du terme, feront l'objet de rapports écrits présentés de façon succincte par les représentants des pays qui les auront établis.

Les rapports écrits comprennent une dizaine de pages. Ils indiquent d'abord la problématique du thème, c'est-à-dire les questions qui se posent dans le présent et surtout qui se poseront dans un proche avenir, et comportent quelques indications chiffrées significatives qui permettent de tracer l'évolution prévisible. Les problèmes étant ainsi posés, les rapports proposent ensuite des solutions de portée générale, c'est-à-dire indiquent les grandes orientations qui pourraient être retenues par les chefs d'Etat et de Gouvernement. A partir de ces orientations sont dégagées quelques propositions d'action commune concrètes ; ces propositions sont dans toute la mesure du possible chiffrées et assorties d'un calendrier de réalisation et de l'indication des organismes qui pourraient procéder à cette réalisation.

Ainsi, les chefs d'Etat et de Gouvernement doivent pouvoir choisir parmi ces propositions concrètes celles qui leur paraissent devoir être retenues, soit en raison de leur urgence, soit parce qu'elles sont relativement faciles à réaliser. De même pourront-ils prendre des décisions pour que les moyens financiers et humains nécessaires à leur mise en œuvre soient dégagés dans leurs pays respectifs.

*Préparation de la conférence : présentation des rapports et contributions*

Chaque pays a pu également rédiger une contribution, établie dans le même esprit mais si possible plus succincte. Dans la mesure où ces contributions sont parvenues au pays qui s'est porté volontaire pour être rapporteur avant le 27 janvier, ces pays se sont efforcés d'en intégrer le contenu dans leurs propres rapports. Si la contribution n'a pu être remise avant cette date, les pays qui ont rédigé des contributions pourront s'en inspirer pour intervenir dans le débat général qui suivra chaque présentation de rapport ; de toute façon l'ensemble des contributions sera joint dans un dossier, de même que celles qui ont été établies par les institutions de la « francophonie ».



DEUXIÈME PARTIE

Documents de travail



9





## Situation financière des pays du Sud : endettement extérieur et redressement <sup>1</sup>

Les pays du Sud ont conscience que la responsabilité du redressement de leur situation économique leur incombe au premier chef. A cet égard, ils sont décidés à fournir tous les efforts que requiert un tel redressement. Les mesures prises depuis quelques temps en Afrique, en Asie et en Amérique latine en administrent une preuve irréfutable.

Cependant, tous nos efforts risqueraient d'être vains, si des réponses rapides et énergiques n'étaient pas trouvées, ensemble avec la communauté internationale, aux entraves majeures à notre développement économique que constituent certaines contraintes exogènes, hors de notre contrôle, et dont le poids annihile toute perspective de croissance durable de nos économies.

La plus redoutable de ces contraintes se trouve être aujourd'hui la dette extérieure. En effet, avec l'accroissement brutal et spectaculaire du volume de la dette extérieure du Tiers Monde à partir de 1980, les difficultés de paiement se sont généralisées pour créer, à partir de 1982, une situation de quasi-insolvabilité qui perturbe de nos jours le fonctionnement des grandes banques et la sécurité du système monétaire international et, surtout, menace gravement la croissance et la survie des pays débiteurs.

Il faut donc réagir, agir rapidement. C'est pourquoi, nous ne reviendrons pas sur la genèse de la crise. Elle a été faite ailleurs et même partout. L'augmentation de l'encours, l'évolution défavorable de la structure de la dette, de la forte hausse des taux d'intérêt réels, de l'appréciation du cours du dollar, de la réduction des capacités de remboursement, de la faiblesse du taux de croissance des pays débiteurs ont été analysés, décrits, voire décriés quant à leurs poids respectifs et leurs conséquences sur la situation actuelle.

Nous ne reviendrons pas non plus sur la responsabilité, assumée ou non, de tel ou tel groupe d'intérêt. Ceci conduirait à un débat sans fin, voire à des affrontements de position, alors que, comme nous le disions plus haut, il faut agir.

Pour ce qui concerne le Sud, nous avons reconnu nos insuffisances : faiblesse de niveau de mobilisation de nos ressources propres, déficiences de

1. Ce rapport a été établi par la délégation sénégalaise à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

nos structures économiques, rigidité de nos systèmes de production peu diversifiés et axés sur l'exportation d'un nombre insuffisant de produits, défaut de la production vivrière, etc.

Ici, la question, la vraie question est de savoir que faire pour que les économies du Sud connaissent un taux de croissance à la mesure de nos besoins.

*Au plan général, pour faire face à la crise actuelle de l'endettement du Sud,* les trois mesures suivantes relatives au poids de la dette et à son coût devraient être examinées :

1) le Conseil du commerce et du développement a adopté la résolution 165 (S. IX). Cette résolution a été confirmée par le paragraphe 17 de la déclaration annexée à la résolution 39/29 sur la situation économique critique en Afrique, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU lors de sa 39<sup>e</sup> session. Ledit paragraphe recommande *la conversion totale ou partielle en dons des dettes encourues au titre de l'aide publique au développement ;*

2) *un allongement significatif des délais de remboursement et des différés d'amortissement associé à une réduction notable des taux d'intérêt ;*

3) les pays sous-développés souhaitent que les pays développés fournissent *les ressources financières additionnelles* nécessaires afin que le résultat soit un transfert net suffisant de capitaux vers les pays en développement pour venir en appui aux mesures courageuses de redressement mises en œuvre par ceux-ci : c'est à ce prix que sera restaurée la capacité de création de revenus supplémentaires du débiteur, création indispensable pour rétablir sa solvabilité.

C'est aussi la seule manière de renverser la tendance actuelle qui a déjà occasionné, en 1984, un transfert net de quarante milliards de dollars allant des pays en développement vers les pays développés.

A ces trois mesures principales devraient s'ajouter notamment :

— une juste rémunération de la production des pays du Sud en mettant un frein à la dégradation des termes de l'échange ;

— une facilitation d'un large accès des pays débiteurs sur les marchés des pays industrialisés ;

— la décision de se conformer aux obligations prescrites aux termes de l'article IV pour recentrer le rôle du Fonds monétaire.

Ces propositions de mesures concrètes résultent de consultations des régions du Sud qui, à Carthagène et à Addis-Abeba, se sont penchées sérieusement sur l'effort qu'elles attendent de la communauté internationale en appoint aux sacrifices qu'elles ont acceptés de consentir.

*Pour ce qui concerne l'Afrique plus précisément,* le volume de la dette ainsi que le montant du service de la dette a constitué un point central de son programme prioritaire de redressement économique adopté lors du XX<sup>e</sup> sommet de l'OUA. A cette occasion, il a été noté que le montant de la dette de l'ensemble des pays africains dépasse cent soixante-dix milliards de dollars. Ce chiffre peut paraître faible dans l'absolu ou comparé à la dette globale

des pays en développement, mais, apprécié par rapport à la capacité de remboursement de l'Afrique et à la fragilité de l'économie du continent, il s'agit d'un très lourd fardeau. Sans oublier que l'Afrique a été frappée par une sécheresse sans précédent et une chute drastique du cours de ses matières premières. De même les paiements au titre de service de la dette sont passés d'environ treize milliards de dollars en 1982 à plus de vingt milliards en 1985.

Ces chiffres, comme vous pouvez vous en rendre compte, montrent que le service de la dette, qui équivalait déjà, en 1982, à environ 20 % des revenus d'exportation — niveau qu'il est généralement conseillé de ne pas dépasser —, représenterait, fin 1985, plus de 27 % des recettes totales d'exportation. Il en découle notamment que, selon des estimations maintenant confirmées, l'Afrique remboursera au Fonds monétaire international en 1986 plus qu'elle n'en recevra.

Il est évident qu'un tel état de fait ne saurait durer sans compromettre de manière irréversible le relèvement de tout un continent.

Malgré cette situation, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, responsable de l'Afrique, continent de dignité et d'honneur, ont reconnu que la dette extérieure résulte d'obligations contractuelles qu'ils s'engagent à honorer.

Mais, quel que soit notre attachement au respect des engagements souscrits, quelle que soit l'étendue de nos propres efforts, la relance de nos économies ne pourra se faire de manière durable et significative sans l'apport d'une aide substantielle de la communauté internationale et, notamment, *un aménagement du service de la dette*, compatible avec les programmes de redressement mis en œuvre dans chaque pays.

C'est en raison de la complexité des questions que nous venons de soulever, de leur importance et de l'urgence qu'il y a à leur trouver une solution pour la survie du continent africain, que le XXI<sup>e</sup> sommet de l'OUA a proposé la tenue d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

Cette rencontre entre les créanciers de l'Afrique et les emprunteurs que nous sommes devrait permettre « de discuter de la dette extérieure africaine en vue de convenir de mesures d'urgence à court, moyen et long termes susceptibles d'alléger la dette de l'Afrique ».

Ce que l'Afrique vise précisément par cette conférence c'est :

1) qu'un aménagement global, de longue durée, associé à une réduction significative des taux d'intérêt, comportant l'allongement notable des délais de remboursements et des différés d'amortissement, se substitue aux aménagements successifs de la dette ;

2) que les montants affectés au service de la dette soient plafonnés à un niveau compatible avec les exigences de notre relance économique ;

3) que les pays développés injectent de toute urgence en Afrique des flux additionnels de capitaux.

A cet égard, les efforts de la Banque mondiale pour constituer un fonds spécial en faveur des pays africains méritent notre soutien.

L'Afrique, reconnue pour des raisons liées à l'histoire et à la géographie comme le continent le moins avancé, avec les trois quarts des pays les plus pauvres et les plus affectés, la plus forte concentration des réfugiés, un taux de croissance, un revenu *per capita* et une production alimentaire en déclin, mérite un traitement spécifique.

C'est pourquoi nous lançons un appel pour que ces propositions pour faire face à la crise économique et à l'endettement des pays du Sud en général et de l'Afrique en particulier, suscitent l'intérêt, et nous espérons l'appui de la grande famille de la francophonie, caractérisée comme elle l'a toujours été, par l'esprit de dialogue et l'exemple de solidarité internationale qu'elle offre au monde.

## Formation et transfert de technologie <sup>1</sup>

L'approche du problème de formation et de transfert de technologie qu'a voulu introduire le document que mon pays a eu l'honneur de préparer et les propositions concrètes qui y sont émises, ont été essentiellement fondées sur la nécessité d'un dialogue plus intense et une plus grande solidarité entre nos pays, solidarité qui pourra sérieusement consister à relever les grands défis que nous affrontons.

Certes, ces suggestions ne peuvent qu'être incomplètes, et ne prétendent nullement couvrir la diversité des situations. Elles procèdent toutefois d'une recherche d'un nouveau modèle de transfert de technologie entre nos différents pays, modèle qui tente de prendre en compte la nécessité de centrer ce transfert sur la promotion de l'homme. Il s'agit d'un processus de nature à créer une dynamique entre la technologie acquise, sa maîtrise et son adaptation d'une part, et le développement des ressources humaines d'autre part.

Cette approche technologique nouvelle a pour objectif de dépasser l'aide à la simple consommation de technologies toutes faites et de permettre aux pays en développement d'accéder à la production de technologies. Cela suppose un grand effort de formation au niveau de l'ingénierie nationale couvrant les domaines des études, de la conception et de la réalisation.

Pour cette raison, quelle que soit la qualité du transfert, les activités de recherche-développement apparaissent comme un impératif sans lequel l'innovation, l'absorption et l'adaptation des technologies ne sauraient répondre à nos aspirations et à nos besoins nationaux.

Sans vouloir énumérer toutes les propositions contenues dans les documents de synthèse et ses annexes, je me permets de souligner qu'elles procèdent de la nécessité d'une nouvelle pratique du transfert des technologies et du développement des capacités scientifiques et techniques de nos pays.

L'ensemble de ces propositions et suggestions devraient sans doute faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre du suivi de notre sommet, afin d'en dégager les actions, projets et programmes concrets, combinant au mieux les différents niveaux et formes du partenariat au sein de notre

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation tunisienne à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

communauté, sans pour autant exclure d'autres concours découlant de nos appartenances respectives à d'autres ensembles.

Il est heureux que ce sommet ait inscrit à son ordre du jour deux questions aussi importantes. La formation et le transfert de la technologie, dans deux secteurs aussi prioritaires que l'agriculture et l'agro-alimentaire d'une part, la population et l'urbanisme d'autre part, n'ont cessé en effet de faire l'objet d'une préoccupation et d'une attention particulière de la plupart de nos pays, dès l'aube de leur indépendance. Malgré cela et malgré les progrès importants qui ont été enregistrés par nos pays, dans l'amélioration de la production agricole et le bien-être de leurs populations, nous constatons que le rythme d'accroissement de la demande a une nette tendance à être plus fort que le rythme d'accroissement de la production alimentaire.

Les raisons sont multiples. Retenons-en, à ce niveau, deux qui paraissent fondamentales ; en l'occurrence l'amélioration générale du niveau de vie, du mode de vie, de même que les transformations des traditions alimentaires, et les sécheresses successives ou périodiques qui, dans de vastes régions, ont, soit empêché toute culture, soit anéanti les récoltes et le cheptel. Le sinistre a été immense, les dégâts et les drames consécutifs à cette sécheresse ont été considérables.

C'est dire l'effort qui nous attend d'une manière urgente, non seulement pour remédier à la situation, mais aussi et peut-être surtout, pour mobiliser toute notre science et notre technique, d'une manière plus imaginative, plus innovatrice, mieux adaptée à nos propres conditions culturelles, sociales et naturelles, afin que de telles sécheresses ne puissent plus avoir les conséquences néfastes que nous avons connues ces dernières années.

C'est un grand défi. Mais la conjugaison des efforts, l'utilisation rationnelle de tout ce que la science et la technique ont mis entre les mains de l'homme, nous permettront sans doute, dans un esprit de solidarité et de progrès, de relever ce défi de notre fin de siècle. Toutefois, pour le problème de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, comme pour tout autre secteur économique et social, s'il n'y a pas des hommes et des femmes, convenablement formés, conscients de l'ensemble des problèmes qu'affrontent nos sociétés, et maîtrisant complètement les technologies, qu'elles soient traditionnelles, modernes, ou de pointe, qui, suivant les milieux et les situations, peuvent les aider à relever ces grands défis, sans ces citoyens conscients et outillés scientifiquement et technologiquement, nos plans et nos programmes risquent d'être ou mal conçus ou inachevés ou inefficaces.

C'est souligner évidemment l'importance, à notre sens capital, de la formation à tous ses niveaux et du transfert de technologie au sens noble du terme (qui n'est pas hélas toujours implicite à ce concept), concept comprenant des aspects aussi importants, sinon plus, que celui du transfert, c'est-à-dire les capacités de comprendre, de maîtriser, d'adapter des technologies, de même que les capacités d'innover et de créer des technologies répondant mieux à des situations et des problèmes spécifiques.

Aussi ce document comprendra-t-il, comme l'a souhaité la commission préparatoire du sommet, les volets suivants :

- la formation et le transfert de technologie dans le cadre d'une approche générale ;
- la formation et le transfert de technologie en matière d'agriculture et d'agro-alimentaire ;
- la formation et le transfert de technologie en matière d'urbanisation, de population et d'environnement.

### La formation et le transfert de technologie dans le cadre d'une approche générale

Le recours à des techniques étrangères pour la satisfaction des besoins socio-économiques n'est certainement pas un phénomène nouveau ni, d'ailleurs, l'apanage des pays en développement. Cependant, on constate que, depuis un quart de siècle environ, l'importance attachée à l'industrialisation conçue comme la clé du développement, et l'accroissement, en conséquence, des besoins de ces pays en techniques qu'il ne produisent pas, ont accéléré ce processus qui, sous la formule consacrée de « transfert de technologie », est devenu caractéristique de ces pays.

Mais plus caractéristique encore est leur expérience en ce domaine où, à l'engouement suscité par la croyance à un développement technologique d'autant plus rapide qu'il se fondait sur des techniques prêtes à l'usage, se sont substituées certaines déceptions, amenant par là même à une réflexion critique sur le concept même de transfert de technologie.

Le présent sommet est une occasion nouvelle pour nous, pays développés et en développement ayant en commun l'usage de la langue française, de reconsidérer notre approche de ce dossier majeur.

Le transfert de technologie, considéré comme composante fondamentale du développement et de la coopération internationale entre les pays du Nord et ceux du Sud, a été souvent traité dans le cadre de simples transactions commerciales sans le souci de la prise en compte de la problématique spécifique qu'il soulève. La pratique d'un tel transfert a révélé de nombreuses déficiences tenant à la spécificité des opérations de transfert et des conditions de leur absorption par le milieu d'accueil.

En effet, la technologie acquise dans le cadre de simples transactions commerciales n'est pas souvent assimilée et absorbée par le milieu local et donne plutôt l'impression d'une greffe sans incidences sur le milieu au niveau de la stimulation des capacités de formation et d'innovation ; parfois même elle peut donner l'impression de perpétuer la dépendance technologique.

De nombreuses études et réunions internationales ont révélé les points de faiblesse du système international de transfert de technologie, particulière-

ment aux niveaux du développement des ressources humaines et de la transmission du savoir-faire. D'où la nécessité de centrer un tel transfert sur les hommes, ce qui pourrait créer une dynamique entre la technologie acquise, sa maîtrise, son adaptation et le développement des ressources humaines.

Cela pourrait conditionner dans une part non négligeable la promotion de la maîtrise technologique par les pays en développement. Cela suppose aussi un effort de formation au niveau de *l'ingénierie nationale ayant les fonctions d'études, de conception et de réalisation*, et au niveau de la recherche et du développement afin de promouvoir l'innovation, absorber et adapter la technologie acquise en fonction des besoins nationaux.

De ce fait, le facteur humain devrait être aujourd'hui considéré comme la pierre angulaire de tout processus d'acquisition technologique.

C'est ainsi qu'à l'échelle africaine par exemple, le plan de Lagos a estimé que le principe de l'autosuffisance doit s'appliquer en premier lieu aux ressources humaines et que la formation à tous les niveaux et dans tous les secteurs est un des moyens d'atteindre le développement. La session spéciale de l'assemblée générale des Nations unies qui se penchera fin mai prochain sur l'examen de la situation critique en Afrique en vue de la mise en œuvre d'un plan de redressement du continent ne manquera sûrement pas de souligner cet aspect et ce facteur de développement économique et social.

Le processus d'industrialisation résolument engagé dans les pays en développement est aujourd'hui irréversible et il est impossible d'imaginer une nation développée sans infrastructure scientifique et technique. Le lien entre les bureaux d'études et les centres de recherche-développement se trouve au carrefour de toutes les activités industrielles.

Pour de multiples raisons, financières et humaines certes, mais aussi *historiques*, plus de 95 % des activités de recherche et de développement sont concentrées dans les pays développés. De ce fait, dans nos pays en développement, ces activités demeurent le plus souvent bien en-deçà des besoins, et ne sont pas en mesure de répondre convenablement à nos demandes nationales en technologie.

Il est évident que la création et/ou le développement, à la fois d'une infrastructure scientifique et technique et d'une véritable *capacité nationale efficace*, en mesure de comprendre les techniques, de les sélectionner en fonction des besoins réels de la société, de les maîtriser, de les adapter éventuellement et d'innover, constituent, après la formation, le second axe fondamental qui doit retenir notre attention.

Le dialogue multilatéral engagé depuis de nombreuses années à certes réalisé quelques résultats, mais demeure en deçà des aspirations des pays en développement, et particulièrement de nos pays africains.

L'ébauche d'une nouvelle forme de coopération entre nos pays, dans le cadre d'une véritable solidarité, d'un véritable dialogue des cultures et des responsabilités, évitant toute substitution, pourrait sans doute passer par



l'établissement d'une ligne d'action s'articulant, entre autres, autour des axes suivants :

1. Etablissement de principes directeurs qui seraient suivis lors des négociations d'accords portant sur le transfert des technologies.
2. Mise en place et/ou développement de mécanismes d'échange d'expérience de transfert et de maîtrise de la technologie dans les secteurs que les Etats estiment prioritaires dans le cadre de leurs plans de développement économique et social.
3. Création et/ou développement dans les pays en développement d'institutions spécialisées de formation de cadres en fonction des besoins des Etats, et ce, depuis la formation professionnelle jusqu'à la formation supérieure technique et scientifique.
4. Création et/ou développement de centres et d'unités de recherche-développement, spécialisés dans les secteurs prioritaires, capables d'innover sur le plan technologique et de contribuer à la maîtrise et à l'adaptation des technologies transférées.
5. Formation d'experts nationaux en mesure de maîtriser les mécanismes, notamment juridiques et techniques, des contrats de transfert de technologies.
6. Création d'un réseau de banques de données sur les types et les structures de formation et sur les formateurs disponibles dans nos pays, et ce afin de faciliter les échanges de compétences et d'expériences, de même que le transfert des technologies entre les pays en développement (dialogue Sud-Sud).
7. Implantation de réseaux d'information scientifique et technique et développement des échanges documentaires.
8. Echange d'expériences et création de projets communs en matière de recherche-développement.
9. Institution d'un système adéquat de bourses de formation spécialisées répondant aux besoins de plus en plus importants de nos pays.
10. Pratique du jumelage entre institutions technologiques et scientifiques de nos pays.

## La formation et le transfert de technologie en matière d'agriculture et d'agro-alimentaire

### NOUVELLE PROBLÉMATIQUE DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT

La plupart des analyses appliquées à la situation alimentaire dans les pays en développement convergent pour confirmer le caractère devenu chronique du déficit alimentaire de ces pays et des contraintes qu'il fait peser, de plus en plus, sur leur équilibre financier et leurs possibilités de développement.

En réalité, ce déficit n'est que l'une des manifestations d'un état de déséquilibre général entre l'homme et son environnement et dont la dynamique semble se caractériser par :

— l'inadéquation entre les besoins de la société et les ressources que recèle le milieu ;

— une tendance à la détérioration du potentiel productif (sécheresse, désertification, érosion, émigration, etc.).

En partant d'un diagnostic d'insuffisance technologique, la thérapeutique, indiquée et largement pratiquée tout au long des deux ou trois dernières décennies par la coopération internationale, a reposé sur un modèle de transfert de technologie qui a consisté pour l'essentiel à diffuser l'emploi de machines, de semences, de races, de produits chimiques, etc., tous importés des pays industrialisés.

Ce modèle, devenu classique, d'intensification-modernisation de l'agriculture dans les pays en développement, a certes permis d'améliorer sensiblement les rendements physiques de certaines productions dans certaines conditions. Il a de ce fait contribué à atténuer la pénurie alimentaire dans certains cas ; mais hormis de rares exceptions, ce modèle n'a pas réussi à contenir le phénomène du déficit alimentaire qui n'a fait que s'affirmer. Certaines expériences ont même permis d'en souligner les effets négatifs tant sur l'environnement écologique que sur les structures socio-économiques du milieu rural.

Sans devoir être évalué globalement comme un échec, le modèle classique de transfert de technologie semble plafonner sur un palier qui se prolonge depuis quelque temps, car le rythme des gains de productivité qu'il permet de réaliser reste en deçà du rythme de progression des besoins et de transformations qualitatives enregistrées aux niveaux des modèles de consommation.

Dans les pays industrialisés, les mêmes technologies, beaucoup mieux maîtrisées par les utilisateurs et certainement plus compatibles autant avec les données du milieu écologique qu'avec le contexte socio-économique, parce que conçues spécialement pour cela, ont permis à ces pays d'atteindre des niveaux de productivité qui ont largement confirmé leurs *avantages comparatifs*. Face aux déficits, voire à la famine dans certains cas, les surplus alimentaires dans d'autres cas ont de plus en plus tendance à être utilisés à des fins stratégiques.

Dans ces mêmes pays, les développements récents observés au niveau des technologies de pointe (biotechnologie...) appliquées à la gestion des ressources naturelles et surtout biologiques ouvrent des perspectives impressionnantes dans le domaine des progrès pouvant être réalisés dans la production agro-alimentaire.

Les gains de productivité spectaculaire attendus de cette nouvelle révolution technologique seront de nature à consolider la position actuelle des pays industrialisés en leur conférant de nouveaux avantages comparatifs aux dépens des pays en développement. Ces derniers, dont la production stagne

ou presque sur le palier correspondant à l'ancien modèle de transfert de technologie, ont-ils une chance de quitter ce palier ?

Cette chance ne saurait être offerte que par une transformation radicale dans le domaine du transfert technologique qui devra avoir comme objectif, non plus d'aider les pays en développement à *consommer* des technologies toutes faites et surtout inadaptées, mais de les aider à accéder au statut de *producteurs* de technologies. C'est là la thèse centrale de cette nouvelle problématique, mais d'aucuns peuvent s'inquiéter de son réalisme.

Il ne s'agit pas là d'un optimisme démesuré mais d'un *pari à engager* sur les dispositions réelles de la communauté internationale francophone à adopter un style nouveau de coopération, justifié par l'usage des problèmes et l'insuffisance des efforts actuels.

Les objectifs du nouveau modèle de transfert de technologie étant définis, sa mise en œuvre ne pourra être réalisée qu'au moyen d'un programme intégré de *formation et de recherche-développement* qui vise la création et la mise en place d'une capacité scientifique et technique de haut niveau capable de faire face :

- au besoin de la recherche scientifique et de la recherche-développement afin de consolider leurs structures et leurs moyens d'intervention ;
- au besoin du *développement* agricole et agro-alimentaire en recherche fondamentale et appliquée et en innovations technologiques.

Les objectifs de ce programme de formation devraient être quantifiés de façon à atteindre la « masse critique » par secteur d'activité et par pays ou délégation.

Ce programme devrait, dans un souci d'efficacité, accorder la priorité à la formation dans les domaines technologiques les plus déterminants eu égard au devenir de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Les domaines qui nous semblent mériter cette priorité seraient : la biotechnologie, le génie génétique, la gestion des ressources naturelles (plus particulièrement les ressources en eau) et l'informatique appliquée à la biotechnologie et à la télématique.

Une opportunité concrète se présente à nous ; il faut la saisir avant qu'il ne soit trop tard : les biotechnologies de pointe qui vont bouleverser les données de la situation et de la production alimentaire *étant encore à leur début*, il conviendrait :

- pour les pays en développement, de prendre le train à son départ car, à trop attendre, ils risqueraient de le rater ;
- pour l'ensemble de notre communauté, d'axer les technologies de pointe sur les priorités des pays en développement dans le domaine de l'agro-alimentaire.

En définitive, ce chapitre s'est donné comme objectif de proposer à la réflexion des participants à la conférence deux ensembles d'éléments considérés comme stratégiques pour jeter les bases d'une coopération fructueuse dans le domaine de la formation et de la recherche-développement appliquées à l'agriculture et à l'agro-alimentaire :

- le premier est un ensemble de concepts permettant de rénover l'acceptation commune que nous pouvons donner au transfert de technologie ;
- le second se rapporte à l'identification d'enjeux hautement prioritaires proposés comme contenu à donner au transfert de technologie, mais également comme support à des actions concrètes de coopération dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités scientifiques et techniques appelées à opérer dans les domaines de la recherche-développement.

### La formation et le transfert de technologie en matière d'urbanisation, de population et d'environnement

La population de nos pays participant au sommet, prise globalement, connaît un rythme d'accroissement qui est l'un des plus élevés au monde. Elle compte, réunie, une masse de près de quatre cents millions d'hommes, ce qui est relativement modeste dans le monde aujourd'hui.

Il ne s'agit pas là d'une simple addition de grandeurs hétérogènes : la multiplicité des liens qui unissent nos pays et, pourrait-on dire, un certain « cousinage » séculaire entre nos peuples, créent entre nous des liens de solidarité et de communauté d'intérêts qui se nourrissent d'une vieille familiarité de nos populations les unes avec les autres et pourraient être un puissant facteur de fécondation civilisatrice, de paix, de concorde et d'harmonie dans les rapports internationaux. La paix n'est pas seulement le résultat de la diplomatie ou de l'équilibre de la terreur. Elle se fonde aussi et surtout sur les échanges d'hommes et d'idées et nous voudrions en particulier voir dans les relations qui se développent entre nous, en particulier par le canal de l'émigration, le témoignage vivant de notre solidarité et de la concorde qui règne et doit régner entre nos peuples.

Nous aurions tout lieu de nous réjouir de la vigueur et du dynamisme démographique de nos pays si nous pouvions trouver le moyen de combiner un accroissement rapide de la population avec une croissance économique soutenue. Tel n'est malheureusement pas le cas dans les pays les moins développés qui constituent l'immense majorité parmi nous.

En fait, les pays que nous représentons forment une gamme variée de situations démographiques particulières. Pour les plus développés parmi nous, le problème est celui d'une baisse excessive de la fécondité qui aboutit à un vieillissement inquiétant de la population. D'autres souffrent d'une morbidité et d'une mortalité très élevées et l'espérance de vie à la naissance y est inférieure à cinquante ans, de sorte qu'on aboutit à un gaspillage intolérable d'hommes et d'énergies. C'est le cas de beaucoup de nos pays africains où la fécondité est, de plus, parfois faible en raison notamment des conditions sanitaires défavorables.

Mais pour l'immense majorité de nos pays, l'accroissement rapide de la population pose un redoutable problème et constitue l'un des défis les plus importants de notre temps. Il offre aussi un large champ à notre coopération.

Disons d'abord qu'au plan de la connaissance, qui seule peut fonder et guider une politique efficiente pour relever ce défi, nous savons très peu de choses sur les rapports complexes qu'entretiennent les variables liées à la démographie et celles relatives au développement économique et social, et plus particulièrement sur les facteurs qui commandent l'évolution de la fécondité. Puisque pour les uns et pour les autres — les plus développés, où la fécondité est anormalement basse ; les moins développés, où la fécondité est anormalement élevée —, nous faisons face au problème d'une maîtrise de la fécondité, beaucoup d'efforts peuvent et doivent être entrepris en matière de recherche coopérative pour mieux comprendre ce problème.

D'un autre côté, l'accroissement rapide, excessif parfois de la population dans beaucoup de pays, a engendré une dégradation inquiétante de l'environnement aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Ces populations, qui étaient majoritairement rurales, connaissent depuis quelques temps un vigoureux exode rural et un mouvement d'urbanisation massif et anarchique, pratiquement sans précédent dans l'histoire. Le taux d'accroissement de la *population urbaine* dans ces pays dépasse 5 % l'an et est le plus élevé au monde. Il en résulte une dégradation de l'environnement, des conditions de la qualité de vie dans nos villes et une détérioration de l'habitat et de la qualité des services offerts à la population.

La recherche des solutions les plus appropriées pour faire face à ces problèmes — promotion des campagnes, amélioration des conditions de vie et d'habitat dans les villes, valorisation des ressources disponibles — constitue aussi un vaste domaine de coopération entre nos pays.

Enfin, les migrations internationales entre nos pays traduisent de toute évidence les liens historiques séculaires qui unissent nos peuples et nous croyons bien qu'à cet égard nous avons tout lieu de nous en féliciter. Bien souvent on a tendance à ne voir que l'une de leurs composantes, celle de l'émigration d'une main-d'œuvre peu qualifiée venue des pays les plus pauvres et assignée aux travaux les plus pénibles dans les pays les plus développés. On néglige souvent ce que l'on convient d'appeler le *brain drain*, cette hémorragie de cadres hautement qualifiés qui caractérise aussi les échanges humains entre les moins développés et les plus développés parmi nous.

Par ailleurs, l'opinion publique de ces pays devrait être mieux informée des dimensions non seulement humaines ou humanitaires mais aussi des enjeux, stratégiques en quelque sorte, que recouvrent ces échanges d'hommes, et de la valeur hautement symbolique qu'ils représentent ; le conjoncturel ne devrait pas à cet égard nous égarer et compromettre ce qui, seul, peut alimenter et constamment enrichir notre solidarité.

Dans ce vaste domaine de la population, de l'urbanisation, de l'environnement et de la migration internationale, diverses actions peuvent et doivent être entreprises dans le contexte de notre coopération :

1) Il faudrait développer la coopération entre les instituts de recherche et les

services spécialisés nationaux autour de programmes coopératifs axés sur des problèmes d'intérêt commun. Cette recherche coopérative devrait donner lieu à des consultations périodiques et aboutir à des véritables banques de données sur les problèmes les plus importants évoqués plus haut et auxquels nous faisons face.

2) Il faudrait entreprendre l'examen serein de ce qui constitue le témoignage le plus vivant de notre solidarité et le fondement même de sa pérennité et de sa survie, autant dire le gage de cette solidarité, à savoir les courants migratoires qui affectent nos pays ; et ce, en vue de trouver des solutions qui s'inscrivent dans la durée et garantissent les rapports les plus harmonieux entre nos peuples.

3) Il faudrait aussi favoriser les relations de partenariat entre les collectivités territoriales de nos pays, et convertir les jumelages entre nos villes en de véritables jumelages de coopération.

4) Il faudrait développer la coopération dans la mise au point et le transfert de technologies les mieux adaptées aux besoins particuliers de nos agglomérations, qu'il s'agisse de l'assainissement, de la construction ou de l'aménagement urbain en général.

#### CONCLUSION

L'ensemble de ces propositions et suggestions devraient sans doute faire l'objet d'un examen approfondi, dans le cadre du suivi de notre sommet, afin d'en dégager des actions, projets et programmes concrets, combinant au mieux les différents niveaux et formes du partenariat au sein de notre communauté, sans pour autant exclure d'autres concours découlant de nos appartenances respectives à d'autres ensembles.

## Coopération en matière d'énergie <sup>1</sup>

Les pays francophones, comme l'ensemble des pays du monde, se sont trouvés confrontés, sur le plan énergétique, à une succession de crises que les derniers retournements de conjoncture ne doivent pas faire oublier. Pour des pays francophones, la non-disponibilité en langue française d'une partie des connaissances indispensables à une bonne gestion des questions énergétiques représente un obstacle additionnel.

En fait, l'appartenance à une même communauté linguistique doit au contraire représenter un atout, et être utilisée. Notamment dans le secteur énergétique, afin de transférer et d'échanger, dans le meilleur intérêt de tous, le savoir et les connaissances.

Le Québec propose donc au sommet que soient retenues trois priorités d'action :

- développer et renforcer les réseaux de circulation des idées et des informations concernant l'énergie et exprimées en langue française ;
- transférer et échanger les technologies afin de favoriser l'adaptation, dans les pays qui en ont besoin, des technologies énergétiques mises en place et éprouvées dans d'autres régions de la francophonie ;
- former techniquement et administrativement les gestionnaires et responsables des sociétés, compagnies et administrations énergétiques.

A cette fin, le Québec suggère deux interventions précises :

- création d'un *institut de l'énergie des pays de langue française*, dont seraient membres chacun des pays francophones qui le souhaiteraient. Cet institut veillerait à la formation des techniciens et gestionnaires ayant déjà des responsabilités dans leur pays ; il diffuserait en français les travaux de recherche effectués dans le secteur énergétique ; il parrainerait enfin certaines réflexions ou études, dans des domaines où un besoin existe dans le monde francophone. Cet institut aurait une organisation administrative légère, dans la mesure où il structurerait des efforts de coopération en bonne partie déjà existants, et où il mettrait à contribution des ressources en place ;
- fondation d'une *association francophone de l'énergie*, regroupant les

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation du Québec à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

sociétés, compagnies, organismes et individus intervenant à un titre ou à un autre dans le domaine énergétique. Cette association aurait pour vocation d'établir et renforcer des liens entre les membres, de diffuser l'information et d'organiser des colloques et manifestations selon les besoins exprimés par les membres. Le secrétariat de l'association pourrait être assumé par l'institut de l'énergie.

Le Québec serait très heureux d'accueillir l'institut de l'énergie des pays de langue française sur son territoire, à Québec même.

Par ailleurs, et si le sommet retient les suggestions présentées, le Québec propose qu'un comité *ad hoc* soit désigné afin de préciser rapidement les modalités de fonctionnement et de financement des organismes dont la création est souhaitée.

### La situation de la francophonie en matière énergétique

La succession de crises en matière énergétique auxquelles l'ensemble des Etats francophones ont été confrontés ces dernières années, a été à l'origine de multiples problèmes, de nature fort différente selon le pays concerné. Certains des pays représentés au sommet sont des exportateurs nets d'énergie tandis que d'autres importent au contraire la majeure partie de l'énergie qu'ils consomment ; plusieurs pays sont riches en pétrole ou en gaz naturel, tandis que d'autres possèdent des potentiels intéressants d'énergies non conventionnelles, qu'il leur reste à mettre en valeur. Quelques pays, et c'est le cas du Québec, ont la chance de posséder d'importantes ressources hydro-électriques déjà largement utilisées, tandis que des ressources analogues restent inexploitées dans certaines régions. Enfin — et il ne s'agit pas de la moindre des différences —, ce sommet regroupe à la fois des pays développés et des pays en développement, et bien évidemment, la situation énergétique se présente fort différemment selon que l'on fait référence à l'un ou l'autre groupe.

Malgré cette grande diversité de situations, on peut cependant considérer que les pays membres du sommet francophone, comme l'ensemble des pays du monde, ont eu et ont encore à considérer trois sortes de préoccupations : — il s'agit d'abord de préoccupations liées aux *approvisionnements en énergie*. Qu'un pays soit riche ou pauvre en énergie, il doit mettre en valeur et exploiter de la façon la plus efficace possible les ressources à sa disposition. Dans certains cas, il aura la chance de pouvoir exporter une partie de ces ressources, et disposer ainsi d'une importante source de devises. Dans d'autres cas, son objectif sera plutôt de réduire sa dépendance énergétique par rapport à l'extérieur, et le déficit de la balance des paiements qui en découle. Dans tous les cas, qu'il soit développé ou en développement, un pays aura pour objectif de tirer le meilleur parti de ses richesses énergétiques, qu'elles soient conventionnelles ou non, renouvelables ou non renouvelables ;



— une deuxième série de préoccupations est liée à la *demande en énergie*. Là aussi, quelle que soit la situation économique à laquelle on fait référence, la crise de l'énergie nous a amené à réfléchir à notre mode d'utilisation de l'énergie, aux possibilités d'en accroître l'efficacité et ainsi aux moyens de contrôler nos besoins, quelles que soient les ressources dont nous pourrions disposer par ailleurs ;

— enfin, une troisième série de préoccupations fait référence aux possibilités que l'énergie nous offre, en tant qu'*outil de développement et de croissance*. La plupart des pays ont pris conscience assez rapidement, au cours des dernières années, des potentialités qu'offrait la situation énergétique en tant que moteur de croissance. En nous incitant à exploiter systématiquement les sources d'énergie disponibles sur place, à investir dans les économies d'énergie, la crise énergétique a stimulé plusieurs activités, représentant autant de moteurs de croissance et de développement.

Dans sa contribution latérale, la Tunisie donne des exemples précis de cet ensemble de préoccupations, en insistant sur la situation spécifique des pays en développement. Sur le plan des approvisionnements en énergie, par exemple, la Tunisie insiste sur l'impact des changements rapides et substantiels de prix, sur la concentration dans les pays du Nord des investissements d'exploration et de production des hydrocarbures, sur la sous-exploitation des réserves connues, sur l'impact écologique de l'utilisation de certaines énergies traditionnelles et sur le contenu technique rudimentaire de ces filières énergétiques. La Tunisie souligne également les possibilités de gestion de la demande existant dans les pays en développement, et le rôle essentiel que joue le secteur énergétique dans le développement économique.

En plus de ce premier ensemble de préoccupations d'ordre universel, d'autres préoccupations concernent l'utilisation de la langue française. Il faut d'abord remarquer que le rôle et la place du français dans le domaine de l'énergie sont assez représentatifs des problèmes que le français rencontre, en tant qu'instrument de communication dans le monde économique : dans le secteur énergétique, une grande partie du savoir et de la connaissance ne sont disponibles — et donc transmissibles — qu'en langue anglaise. Il existe très peu de publications énergétiques internationales en français. Les colloques énergétiques internationaux utilisent rarement le français comme langue de communication, et le colloque pétrolier international organisé à Québec tous les deux ans est un des trop rares exemples de ce type de manifestation.

Autre symptôme de cette faiblesse du français dans le secteur énergétique, il n'existe pas de véritable association énergétique internationale employant systématiquement la langue française. La conférence mondiale de l'énergie constitue un regroupement très dynamique de la plupart des experts énergétiques mondiaux, et il aura fallu que cette conférence décide de se réunir à Cannes en 1986 puis à Montréal en 1989 pour que le français apparaisse dans certains des documents publiés.

Cette situation est très regrettable lorsque l'on souhaite — comme c'est

notre ambition — redonner au français la place qu'il a en bonne partie perdue sur les plans économique, technique et commercial. Elle est de plus extrêmement dommageable pour la majeure partie des pays francophones, car la non-disponibilité en français des connaissances indispensables à une bonne gestion des questions énergétiques représente souvent un obstacle déterminant.

Cette situation est par ailleurs injustifiable puisque le français est un instrument de communication tout à fait adapté à la conception et à la diffusion des connaissances énergétiques, et que des pays francophones sont, dans plusieurs domaines énergétiques, à la pointe. Leur savoir-faire devrait ainsi constituer un moteur de l'utilisation du français dans le secteur.

Bien loin d'être un obstacle à la transmission du savoir et des informations, l'utilisation d'une langue commune doit nous permettre de transférer pour le meilleur intérêt de tous le savoir et les connaissances dans le secteur énergétique, un grand nombre de relations bilatérales et multilatérales se sont mises en place en raison de cette appartenance à la communauté francophone, et le Canada, dans le document de réflexion qu'il nous a distribué, décrit d'une façon très explicite quelques-uns des échanges qui se sont réalisés. Pour sa part, le Québec a apporté un soin particulier à la formation, en organisant des stages et des missions. Le séminaire organisé en faveur des dirigeants africains par le groupe de recherche en économie de l'énergie de l'université Laval en est un bon exemple.

Dans le secteur énergétique, une meilleure utilisation du français peut ainsi être un point d'appui pour le développement et la croissance, et c'est en ce sens que le Québec voudrait maintenant transmettre aux participants du sommet un ensemble d'objectifs à retenir et de moyens à mettre en place.

### Les objectifs et moyens à mettre en place

Les objectifs qui peuvent être retenus pour discussion au sommet sont les suivants : accroissement de l'emploi du français dans le secteur énergétique, renforcement de son rayonnement en vue d'en faire un véritable instrument de diffusion de la connaissance et utilisation des relations privilégiées créées par notre appartenance à une même communauté linguistique pour relever solidairement les défis que nous pose la situation énergétique actuelle.

Les priorités d'action suivantes paraissent appropriées :

— notre intervention devrait permettre d'abord de développer et de renforcer *les réseaux de circulation des idées et des informations* concernant l'énergie et exprimées en langue française. Certains réseaux existent déjà et il s'agirait surtout, au départ, de mieux structurer et organiser des relations déjà en place ;

— une deuxième priorité viserait à favoriser les *transferts, les échanges et l'adaptation des technologies*. Il s'agirait d'accentuer les efforts en cours et de

les étendre à de nouveaux secteurs. Les domaines ou de tels transferts pourraient être réalisés ne manquent pas. Ainsi, pour ce qui le concerne, le Québec a eu la possibilité de mettre en place une technologie de construction des barrages hydro-électriques, d'aménagement des bassins, de transport de l'électricité sur de longues distances, qui pourrait être mieux diffusée et transmise à l'intérieur de la francophonie. Dans la mise en valeur de ses ressources hydro-électriques, le Québec a d'ailleurs pu bénéficier lui-même de l'aide d'autres pays francophones, et notamment de la France ;

— une troisième priorité concerne la *formation*, et particulièrement la formation technique et administrative des gestionnaires et responsables des sociétés et administrations énergétiques.

Ces trois priorités d'action, qui pourraient être complétées d'autres orientations, devraient être mises en œuvre en respectant deux principes à notre sens essentiels :

— en premier lieu, les moyens d'intervention retenus afin de mettre en œuvre les orientations définies précédemment devraient être de nature *multilatérale*. De nombreuses relations bilatérales se sont établies entre pays francophones, et il ne s'agit pas d'en nier les avantages. Cependant le développement d'une coopération multilatérale revêt un intérêt en soi, en permettant d'élargir les choix disponibles et de multiplier les liaisons ;

— en deuxième lieu, nos interventions doivent, en utilisant les moyens disponibles et ceux à créer, répondre aux véritables besoins de chacun.

Afin d'exprimer concrètement les conclusions des orientations présentées dans ce rapport, le Québec a élaboré deux propositions précises qu'il soumet maintenant aux différentes délégations.

La première proposition consiste en la *création d'un institut de l'énergie des pays de langue française*. Il n'existe actuellement pas d'institut énergétique multinational francophone. Un tel institut serait un organisme souple et léger, dont seraient membres chacun des pays francophones qui le souhaiterait. Cet institut aurait au départ trois orientations principales :

— l'institut veillerait d'abord à la *formation des techniciens et gestionnaires* ayant déjà des responsabilités dans leur pays. Par le biais de cours, de séminaires, de stages ou d'échanges, qui se dérouleraient dans des lieux variables, une formation serait dispensée dans tous les domaines jugés pertinents par les représentants des Etats membres — qu'il s'agisse de planification énergétique, de gestion de l'offre ou de la demande — sur les plans économique, technique ou financier. La contribution déposée par la Tunisie identifie d'ailleurs plusieurs de ces domaines où un effort de formation accru devrait être dispensé. On peut citer notamment la formation de spécialistes en économies d'énergie, l'amélioration des techniques de production traditionnelles, ou le développement électrique régional ;

— une deuxième vocation confiée à l'institut concernerait la *recherche*. Il ne serait pas question que cet institut effectue lui-même des activités de recherche et se substitue ainsi à des organismes déjà existants — qu'ils soient

francophones ou non. Cela serait en contradiction avec la nature très souple et légère de cet organisme. L'institut aurait plutôt pour mission de diffuser en français les travaux de recherche effectués dans le secteur énergétique, de mettre en relation entre eux les centres francophones de recherche énergétique, et en fait de faciliter et encourager les échanges et la circulation du savoir ;

— enfin, l'institut de l'énergie des pays de langue française aurait comme troisième orientation de parrainer *certaines réflexions ou études spécifiques* dans des domaines où l'on peut constater certaines lacunes. Un exemple des efforts qui pourraient être ainsi consentis concerne les matières liées au droit de l'énergie, soit notamment la tarification, le droit énergétique international, et les relations juridiques entre compagnies et consommateurs. Il s'agit là de sujets souvent d'un intérêt crucial pour les pays développés comme pour les pays en développement, et aucun organisme francophone n'y est actuellement explicitement consacré. D'autres sujets de réflexion pourraient être envisagés dans sa contribution, le France nous en donne un exemple, avec la publication d'un guide de l'énergie destiné en priorité aux pays en développement.

Bien entendu, ces orientations devraient être complétées et développées avec le temps. Elles ont cependant l'avantage de s'appuyer sur des efforts et des réalisations déjà existantes.

Pour sa part, le Québec serait très heureux d'accueillir un tel institut sur son territoire. La ville de Québec, plus ancienne cité francophone d'Amérique du Nord, pourrait abriter l'institut, et contribuer ainsi une nouvelle fois au renforcement des structures de la francophonie.

En ce qui concerne le financement de l'organisme, plusieurs formules pourraient être envisagées, y compris une participation des entreprises privées et publiques. Etant donné le caractère léger de cet organisme, le coût de la mise en place et du fonctionnement devrait en être limité.

L'institut de l'énergie des pays de langue française pourrait devenir opérationnel avec une dotation annuelle de quelques centaines de milliers de dollars. Il ne faut pas oublier que l'institut aurait pour vocation, au moins au départ, de structurer des efforts de coopération en bonne partie déjà existants et de mettre à contribution des ressources en place.

A côté de cet institut, le Québec propose la fondation d'une *association francophone de l'énergie*. Cette association, établie un peu sur le modèle de la conférence mondiale de l'énergie, serait un regroupement des sociétés, compagnies, organismes et individus intervenant à un titre ou à un autre dans le domaine énergétique. Une telle association aurait avant tout pour vocation de favoriser l'établissement et le renforcement des liens entre les membres. Elle pourrait diffuser de l'information et organiser des colloques sur des thèmes précis. Ici aussi, il s'agirait d'une structure souple et légère dont le secrétariat pourrait d'ailleurs être assuré par l'institut dont nous avons proposé précédemment la création.

Ces propositions se veulent des réponses concrètes, réalistes et opération-

*Rapports de synthèse*

nelles à l'analyse des besoins de la francophonie en matière énergétique. Il resterait bien sûr à en chiffrer le coût de réalisation — qui devrait rester limité — et à en préciser les modalités pratiques d'implantation.

Les outils mis en place devraient renforcer la solidarité de la francophonie dans le secteur énergétique et faire avancer les réflexions sur des sujets qui tiennent particulièrement à cœur à plusieurs des pays participant au sommet dans sa contribution latérale. Par exemple, la Tunisie souhaite notamment le développement de la coopération régionale, ainsi qu'une action favorisant la stabilisation des cours ou le transfert de capitaux. Il s'agit là de voies d'action communes qui pourraient être analysées et évaluées dans le cadre des structures dont le Québec propose la mise en place.

## Informatique : logiciels et terminologie <sup>1</sup>

La preuve n'est plus à faire que la croissance des industries de l'information, en particulier celle de l'informatique, a profondément marqué, et marquera encore davantage dans l'avenir, le développement économique, social et culturel de nos sociétés. On sait déjà comment les applications de l'informatique ont été des accélérateurs de progrès, par exemple dans des domaines aussi variés que ceux de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur, de l'intervention thérapeutique, de la culture ludique, de l'ingénierie du développement, de la diffusion de l'information et de la gestion des entreprises privées et publiques.

Soucieux de l'issue des enjeux qui peuvent assurer l'essor ou le déclin de la francophonie, nos Gouvernements sont donc convenus d'examiner de près cette évolution technologique. Ainsi dans le cadre de leurs réflexions et des orientations qu'ils envisagent d'adopter, les Gouvernements ont choisi d'étudier certaines solutions porteuses d'avenir et notamment celles qui concernent à la fois la conception, la production et la commercialisation des logiciels en langue française.

Cette entreprise, que l'on doit souhaiter conduire au profit de l'ensemble des pays de la francophonie, se situe au centre même de l'activité de développement et constitue un outil majeur de croissance économique et culturelle, car ce qui est en question ici, outre l'important marché mondial en progression soutenue depuis plusieurs années dont il est légitime de vouloir profiter collectivement, c'est le renforcement de la place de la langue française au sein d'une industrie largement dominée par les Américains. C'est aussi la recherche de moyens propres à contrer une importation massive de logiciels de toutes sortes qui vient concurrencer notre production culturelle dans ce domaine. C'est enfin l'épanouissement des identités culturelles de chacune de nos collectivités qui est en cause, car ce qu'on doit craindre est non seulement l'anglicisation d'une terminologie utilisée par les spécialistes, mais aussi l'impact sur les utilisateurs d'une technologie puissante véhiculant

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation du Québec à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

des concepts abstraits, des processus intellectuels et des opérations mentales en une langue étrangère à celle que nous partageons en commun.

Avant d'en venir aux quelques suggestions de coopération multilatérale proposées à l'examen du sommet, nous allons d'abord identifier brièvement les besoins des pays francophones en ce domaine et esquisser le rôle que pourraient jouer les Gouvernements pour que les tendances de la situation actuelle s'infléchissent au bénéfice de l'ensemble de la francophonie.

## Les besoins

Les études effectuées ces derniers temps par le groupe de réflexion et d'action sur les enjeux de la francophonie et par le Haut Conseil de la francophonie, de même que les travaux entrepris par le Conseil de la langue française et le ministère des Communications du Québec, font bien ressortir l'urgence de la création en langue française de logiciels originaux et de l'adaptation de cette même langue aux produits existants. Un espace culturel et économique francophone, souhaité par plusieurs, ne pourra évidemment pas se constituer sans qu'un effort concerté et important ne soit consenti à l'édification dans nos pays d'une industrie du logiciel, fer de lance efficace et novateur de l'avènement de la société de demain, celle de l'information et des communications.

Les besoins sont nombreux et concernent en priorité les points suivants : la diffusion de l'information sur le stock de logiciels disponibles en français ; la conception, la production et la diffusion des logiciels indispensables au développement des affaires industrielles et commerciales, des services de bien-être offerts aux populations et tout spécialement des systèmes éducatifs ; enfin le développement de la terminologie informatique en langue française. Voici comment se posent ces questions.

### LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les besoins relatifs à la diffusion de l'information sont ressentis dans tous les secteurs d'activité humaine, certaines des interventions au cours de ce sommet l'ont montré clairement, par exemple pour l'implantation de l'innovation technologique ou pour le développement de l'agriculture. Les logiciels ne font pas exception, des catalogues existent, des répertoires sont montés, des inventaires sont dressés. On trouve même un logiciel en langue française propre à assurer une meilleure diffusion de cette information. Mais des obstacles empêchent une circulation efficace de l'information sur ces produits : la quasi-imperméabilité de certaines frontières géographiques, la circulation en cercles restreints d'unités, l'exiguïté des ressources financières, etc., en sont quelques-uns.

LA CONCEPTION, LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION  
DES LOGICIELS

Le commerce et l'industrie, si l'on exclut la recherche pour des fins militaires, sont probablement le milieu où l'informatisation s'est implantée en premier. C'est un milieu compétitif où l'on se préoccupe davantage de l'efficacité que des questions culturelles et linguistiques, ce qui mène à des choix de produits de conception étrangère dans la majorité des cas. Plusieurs centaines de logiciels en langue française existent pourtant. Ils ont été conçus et sont distribués par des entreprises francophones. S'y ajoutent aussi les versions françaises des logiciels américains les plus courants.

Il appartient à chacun de nous de trouver les moyens propres à sensibiliser les entreprises à l'utilisation du français comme langue de travail et à favoriser aussi les ententes qui permettraient à ces entreprises de se procurer plus facilement des logiciels en langue française qui répondent adéquatement à leurs besoins.

L'utilisation de l'ordinateur peut également contribuer au mieux-être des populations en améliorant la qualité des services dispensés aux malades, en soutenant au plan technique le travail de diagnostic des médecins, en augmentant la performance de la gestion des hôpitaux. Dans d'autres cas aussi, l'introduction de l'informatique a fait ses preuves, par exemple pour les services de police, d'incendie, d'aqueduc, de voirie, de gestion des taxes, etc.

De nombreux logiciels existent pour l'ensemble de ces domaines et ne sont souvent disponibles qu'en langue anglaise. N'y aurait-il pas lieu de mettre en commun nos efforts et notre savoir-faire pour travailler à leur adaptation et aussi pour en concevoir et en produire de nouveaux qui répondraient mieux aux besoins spécifiques des institutions et des organisations des états francophones. Il y a là, de toute évidence, un important champ de coopération multilatérale.

Il faut reconnaître d'autre part, que l'arrivée de l'ordinateur dans nos sociétés a soulevé de nombreux problèmes de formation : formation des utilisateurs, des concepteurs de logiciels, des techniciens, etc. A ce plan, la coopération multilatérale du monde francophone en est à ses premiers balbutiements. Par ailleurs, on peut identifier deux autres catégories de besoins bien distincts.

Il y a d'abord le besoin de logiciels conçus pour l'enseignement : les dictateurs. Les concepteurs, pour bien accomplir leur mission, doivent alors se familiariser avec le contexte scolaire, en connaître les particularités, se sensibiliser davantage au fait que la culture portée par les logiciels doit s'adapter aux groupes visés. Ils doivent également tenir compte de la variété des techniques et méthodes d'enseignement utilisées en classe, ainsi que de la compatibilité de leurs produits avec les différents types d'appareillage en usage dans les écoles.

En second lieu, le milieu de l'éducation a besoin de logiciels qui ne sont



pas directement destinés à l'enseignement. L'introduction dans les classes de logiciels du monde du travail est nécessaire de façon à accroître la familiarité des élèves avec les produits utilisés dans les commerces, bureaux et entreprises. Ces logiciels acquièrent, au cours de leurs transferts, un poids éducatif important et il est donc souhaitable qu'ils obéissent aux mêmes critères de qualité que les logiciels conçus spécifiquement pour l'éducation.

Même si nos besoins respectifs sont fonction des programmes d'études et des priorités de formation dans chacun de nos pays, il faut se rendre à l'évidence que les besoins en matière de didacticiels dans l'ensemble de la francophonie seront énormes au cours des prochaines années. Cette évolution aura un impact culturel important sur la vie de nos écoles et influencera en profondeur le développement de l'industrie du logiciel.

#### LE DÉVELOPPEMENT DE LA TERMINOLOGIE INFORMATIQUE

Le développement d'une industrie des logiciels en langue française doit nécessairement s'accompagner d'un souci constant de recourir à une terminologie adéquate. Et c'est à cette tâche primordiale que de nombreux travaux ont été consacrés dans quelques Etats de la francophonie. C'est, par exemple, dans cet optique que le Gouvernement français créait en 1970 la Commission interministérielle de terminologie de l'informatique. Cette commission, qui s'est d'abord attachée à définir des notions de base qui permettraient une meilleure appréhension et une démythification de l'informatique pour les non-initiés, a rapidement vu son mandat s'élargir à tous les champs de l'informatique.

D'autre part, le Québec s'est préoccupé de cette question dès les débuts des années soixante-dix ; il a réalisé plusieurs missions d'information, a mis en place une coopération avec la France et s'est attaqué en priorité à l'informatique de gestion dans le cadre de ses travaux terminologiques de spécialité en même temps qu'il développait la banque de terminologie du Québec (1973).

Le Canada, pour sa part, mettait en place sa banque de terminologie et entreprenait des travaux qui touchent à la plupart des grands domaines de l'activité humaine, dont notamment l'informatique et les télécommunications.

Ajoutons également qu'au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), il existe un comité du vocabulaire du traitement de l'information, travaillant en français et en anglais, auquel ont participé divers spécialistes appartenant à la francophonie. Il conviendrait d'établir des liaisons systématiques avec cet organisme dans le cadre d'une coopération francophone, comme le suggère la France.

Une politique de coopération devrait être mise en œuvre, afin que les utilisateurs de nos pays parviennent à une assimilation aussi rapide et harmonieuse que possible du phénomène informatique et de la terminologie qui s'y rattache.

Pour réaliser cet objectif, un mécanisme multilatéral de concertation devrait être implanté dans le but de permettre une meilleure complémentarité des travaux terminologiques entrepris dans l'ensemble de la francophonie et une diffusion plus large de ceux-ci. Ce mécanisme, souple et léger, pourrait éventuellement être incorporé à une organisation déjà existante.

## Le rôle des Gouvernements

Il arrive souvent que les responsables des administrations publiques aient une influence considérable sur les orientations culturelles et économiques qu'adopte une industrie comme celle du logiciel. La stratégie des Gouvernements doit certes tenir compte de l'attitude changeante des groupes et des entreprises face à l'intervention du pouvoir public et du fait que, dans la conjoncture présente, le développement de cette industrie repose essentiellement sur une multitude d'entreprises de dimensions restreintes. Mais, comme les Gouvernements sont d'importants clients potentiels et qu'ils constituent par ailleurs de puissants agents de développement en appliquant des politiques incitatives, ils ont la possibilité de créer des conditions propices à l'émergence d'entreprises nouvelles ou à l'expansion de celles qui existent. Par exemple, au moyen de politiques d'achat préférentiel, d'aide financière de la langue ou des affaires culturelles, les Gouvernements peuvent influencer suivant une direction voulue l'aménagement de leur structure industrielle respective.

Le partage des expériences vécues par ceux d'entre nous qui ont déjà des réalisations à leur actif ne peut qu'éclairer ceux qui s'apprentent à s'informatiser et à consacrer des sommes importantes à cette fin. Il y aurait donc lieu que les différents responsables des politiques informatiques de nos administrations publiques se concertent, afin d'établir des mécanismes d'échanges et, de cette façon, contribuer à l'implantation d'une véritable industrie du logiciel de langue française qui viendrait faciliter le développement d'un espace culturel et économique francophone.

## Les propositions

Le rapide survol que nous venons de faire des besoins des Etats francophones et du rôle de leurs Gouvernements montre bien que les enjeux dans ce domaine sont de deux ordres : économique et culturel. Comme le signale très justement le rapport de la commission informatique du groupe de réflexion et d'action sur les enjeux de la francophonie, le développement culturel et la croissance économique de toutes les collectivités sont « fortement interdépendants et en interaction mutuelle, sans assise économique

saine et solide ». Les projets culturels risquent de se replier sur eux-mêmes et de devenir folkloriques. « Et inversement, s'il n'est pas porté par un projet culturel ou une culture vivante, le développement économique risque de manquer de souffle », et de compromettre la croissance des Etats francophones.

Dans le premier cas, les enjeux économiques sont, entre autres, d'assurer la compétitivité internationale des industries du logiciel de langue française, d'informatiser nos économies dans la mesure de nos ressources respectives et au rythme qui convient à chacun de nous et d'assurer la vitalité technologique de la francophonie en développant notre coopération dans ce domaine.

Dans le second cas, les enjeux culturels sont de deux ordres : d'abord le développement de la créativité de nos concepteurs et entrepreneurs afin que les travaux informatiques entrepris dans la francophonie soient imprégnés des vécus culturels qui nous caractérisent ; ensuite l'accroissement de l'utilisation de la langue que nous partageons dans l'informatique, domaine déterminant de l'évolution technologique de nos sociétés.

Les propositions que nous soumettons à la considération de cette conférence ont déjà été étudiées lors d'autres forums réunissant des responsables de la francophonie et ont fait l'objet de vœux majoritaires des participants. Nous estimons donc qu'il est urgent de préciser les voies de solutions au plus haut niveau de responsabilité de chacun de nos Etats, pour que l'industrie du logiciel de langue française, à l'instar des autres industries de la culture (médiâs et édition en particulier) soit, dans la mesure des moyens dont nous disposons, une force dynamique de développement de l'espace francophone. Nous retenons quatre axes de coopération.

#### CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE DONNÉES SUR LES LOGICIELS EN LANGUE FRANÇAISE

A cette fin, nous proposons que le logiciel Minisis, déjà utilisé dans 135 organisations et dans 35 pays, devienne l'outil de base à la constitution de cette banque. Celle-ci pourrait être diffusée dans l'ensemble des pays francophones par l'intermédiaire du réseau télématique qui éventuellement couvrira l'ensemble de la francophonie ou au moyen de tout autre support jugé utile dans la conjoncture présente. La réalisation de ce projet pourrait être confiée à une instance francophone existante. Le Québec est disposé à participer à son développement et à sa mise à jour périodique.

#### FORMATION ET COOPÉRATION

La conception ou l'adaptation, la production et la diffusion de logiciels de langue française mis au service du développement et de l'administration des services de santé, de l'éducation, de la gestion municipale... justifient l'orga-

nisation de séminaires réunissant des hauts responsables de chacun de nos pays. Les Gouvernements du Québec et du Canada sont disposés à accueillir et à organiser en collaboration avec l'ACCT le premier de ces séminaires, qui pourrait avoir lieu en mai 1986, à l'occasion de la tenue à Montréal du marché international du logiciel réunissant annuellement les grands acheteurs, producteurs et spécialistes mondiaux du logiciel.

Pour les besoins des milieux de l'éducation, toute coopération devra tenir compte du caractère naissant de l'industrie du logiciel éducatif de langue française dans la plupart de nos pays, de la variété des programmes d'études et également de la diversité des traits culturels. Dans cette perspective, il s'agit alors d'identifier les moyens de stimuler, selon des rythmes divers et pour les besoins de chacun, la création de logiciels éducatifs par l'échange d'un savoir-faire existant. A cet égard, nous proposons l'organisation de rencontres de travail au cours desquelles le savoir-faire des uns dans le domaine de la conception des logiciels éducatifs puisse servir à la formation d'experts pour les pays en voie d'industrialisation. L'ACCT pourrait éventuellement prendre des responsabilités à cette fin.

Les administrations publiques dans plusieurs pays francophones sont en voie de s'informatiser. Ces transformations technologiques impliquent qu'elles doivent faire des choix les plus éclairés possibles tant au niveau de la « quincaillerie » à acheter que des logiciels à concevoir et à produire. Dans le but de mettre à la disposition de tous les expériences vécues par certains d'entre nous, nous suggérons la création d'un comité de travail composé de différents responsables gouvernementaux de l'implantation de l'informatique et de la bureautique dans leur administration publique respective.

#### TERMINOLOGIE

D'importants travaux terminologiques ont été réalisés dans plusieurs Etats de la francophonie, par exemple en France, au Canada, au Québec, en Belgique, en Tunisie... Dernièrement, un projet de création d'un réseau informatisé de données linguistiques, terminologiques et néologiques a vu le jour à l'initiative de la France et du Québec. Compte tenu de ce nouveau développement, nous proposons à l'attention du sommet la mise en place dans le cadre de ce réseau d'un mécanisme multilatéral d'accueil de tous ceux qui ont la responsabilité du développement de la terminologie française de l'informatique. On pourrait même envisager d'élargir cette participation à d'autres pays, notamment ceux de langue latine dont les préoccupations et les recherches en matière de terminologie sont souvent très proches de celles des francophones. Nous suggérons, par ailleurs, que l'on confie à un groupe de travail multilatéral composé de spécialistes le mandat de réaliser un dictionnaire encyclopédique de l'informatique qui tienne compte dans sa présentation du niveau d'avancement de chacun des participants au sommet.

*Rapports de synthèse*

ENTENTES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Enfin, suite aux travaux réalisés par la commission informatique au cours du groupe de réflexion et d'action sur les enjeux de la francophonie, nous proposons que les Gouvernements des Etats francophones, au moyen de l'adoption de politiques d'incitation et d'aide, favorisent la mise en œuvre d'ententes commerciales et industrielles multilatérales dans les domaines de la coconception, de la coproduction et de la codiffusion des logiciels de langue française. Un comité de travail devrait être mandaté à cette fin.

## Informatique : échanges et gestion appliquée des informations scientifiques <sup>1</sup>

### L'information scientifique : ressource nationale et internationale

L'information scientifique désigne l'information produite par les activités de recherche ou liée à ces activités. Le progrès scientifique et technique dépend en grande partie de l'accès à cette ressource et de son utilisation efficace. Elle constitue un facteur essentiel d'accélération du processus de développement économique, culturel et social.

Depuis les vingt dernières années, de nombreux efforts ont été déployés par les organismes internationaux, notamment les agences de l'organisation des Nations unies, et l'Unesco en particulier, pour faciliter le développement d'infrastructures nationales d'informations scientifiques et de mécanismes internationaux destinés à accroître la capacité des pays en développement, à traiter, diffuser, échanger, gérer et utiliser de façon efficace l'information scientifique.

C'est ainsi que le programme Unisist, lancé en 1972 par l'Unesco avec la collaboration du Conseil international des unions scientifiques (CIUS), a permis la mise sur pied d'infrastructures d'informations scientifiques, l'établissement et la généralisation de normes, la création de banques et de réseaux nationaux et régionaux ainsi que la formation de spécialistes de l'information scientifique.

La conférence intergouvernementale Unisist II, qui a eu lieu au siège de l'Unesco en 1979, et la conférence des Nations unies sur la science et la technique au service du développement, qui a eu lieu à Vienne au cours de la même année, ont par ailleurs évoqué l'idée d'un nouvel ordre international en matière d'information scientifique. Les considérations suivantes ont, depuis, marqué les diverses actions de promotion de l'information scientifique :

— l'information scientifique et technique est une ressource nationale et internationale ;

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation du Québec à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

— tous les pays ont le même droit de plein accès aux ressources de l'information scientifique et technique et l'action multilatérale devrait favoriser l'acquisition, l'adoption et l'utilisation de cette information au service du développement ;

— les systèmes nationaux et internationaux d'information doivent se développer de manière compatible afin de faciliter la mise en place éventuelle d'un réseau international d'informations scientifiques et techniques.

### Production et circulation de l'information scientifique dans les pays francophones

La production d'articles scientifiques en français représente environ 7 % de la production mondiale et elle est très majoritairement réalisée par les pays francophones du Nord. Les causes de cette situation sont diverses : communautés scientifiques réduites dans le Sud, ressources financières limitées.

L'information scientifique produite par les pays francophones du Sud ne peut être négligée ; elle circule par ailleurs très difficilement ou pas du tout tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces pays. Cela s'explique, entre autre, par la faiblesse de supports logistiques essentiels à la circulation de l'information scientifique, tels que : associations professionnelles, revues scientifiques locales, personnel technique de soutien pour les centres de documentation et les bibliothèques, facilités de reproduction de documents, matériels et logiciels de télécommunications. Les efforts accomplis sont réels ; mais il faut s'assurer notamment de mieux utiliser l'information déjà produite.

### Améliorer l'accès aux sources locales et régionales d'informations scientifiques

On peut identifier deux catégories de sources d'informations scientifiques : les sources internationales et les sources locales et régionales.

Les sources internationales constituent le patrimoine mondial du savoir scientifique. Le développement des télécommunications et des technologies informatiques a grandement facilité la gestion et le transfert de ces informations. Mais l'avènement de ces technologies constitue en même temps un défi en particulier pour les pays en développement.

En effet, l'accès à l'information scientifique internationale informatisée implique souvent des coûts très élevés :

— les coûts de sélection des renseignements bibliographiques résultant de l'interrogation en temps réel de banques de données informatisées (coûts de télécommunication et de consultation) ;

— les coûts d'implantation et de fonctionnement de centres de documentation équipés pour la conservation, la gestion et la reproduction d'informations provenant de réseaux informatisés.

Par ailleurs, l'accessibilité au patrimoine mondial actuel d'informations scientifiques ne réglerait pas tous les problèmes des pays du Sud. En effet, les principaux pays du Nord réalisent des activités de recherche qui sont fortement influencées par leur situation géographique et leurs conditions climatiques (zones tempérées ou nordiques). Ces activités ne correspondent donc pas toujours aux besoins et aux préoccupations des pays en développement situés dans les zones tropicales ou équatoriales et demanderaient souvent une adaptation avant d'atteindre le niveau d'utilisation optimale.

Ne convient-il pas, dans ces conditions, que les pays du Sud s'appuient davantage sur les sources locales et régionales pour obtenir les informations scientifiques nécessaires à leur développement ?

Nombreuses sont les activités de recherches effectuées dans les pays du Sud, ou pour les pays du Sud, qui sont commanditées par des organismes ou instituts internationaux ou interrégionaux. Les résultats de ces recherches, qui portent notamment sur les ressources naturelles et sur les conditions socio-économiques des pays du Sud, sont publiés sous la forme de rapports techniques à circulation limitée. Ces rapports techniques, ainsi que les études de marché, de faisabilité ou d'implantation qui les accompagnent, constituent une volumineuse littérature scientifique qualifiée de « littérature grise ».

Voilà une source d'information scientifique qui, dans certains cas, pourrait être aussi importante que la littérature de facture classique. Cela pourrait d'ailleurs constituer une contribution au patrimoine mondial d'information scientifique.

## L'accès aux informations scientifiques

Deux principes pourraient guider la coopération internationale en matière de production et de distribution des informations scientifiques.

### FAVORISER L'ÉMERGENCE ET LE RENFORCEMENT DE RÉSEAUX DE RELATIONS HORIZONTALES TANT RÉGIONALES QUE NATIONALES

L'application de ce principe requiert le choix de supports technologiques compatibles entre les intervenants et prenant en compte l'état des structures d'accueil des membres des réseaux. L'utilisation simultanée de plusieurs types de supports doit également être envisagée : système vidéotex utilisant les moniteurs conventionnels de télévision, bandes ou disques magnétiques, microfilms ou microfiches, enfin imprimés ou reproductions. Le choix des divers supports est conditionné par des considérations de logistique et la disponibilité de services de soutien.

Précisons que ces réseaux sont souvent informels ; ils peuvent aussi s'institutionnaliser de même qu'agir de concert avec des organismes locaux ou régionaux.



#### NORMALISER LES SUPPORTS D'INFORMATION SCIENTIFIQUE

A cette fin, deux actions sont à entreprendre : la poursuite de la normalisation des systèmes manuels et celle des systèmes déjà informatisés ; cette normalisation favorise par ailleurs le passage d'un support technologique à un autre.

L'adoption par l'ensemble des pays francophones d'un logiciel de gestion de données textuelles, comme le « Minisis » mis à la disposition des pays en développement par le Centre de recherche sur le développement international (CRDI), par exemple, faciliterait grandement cette double normalisation. De plus, comme ce logiciel est aussi disponible en anglais et est déjà utilisé par des pays anglophones, les échanges d'informations scientifiques dans ces deux langues seraient alors possibles, augmentant ainsi le volume d'information scientifique accessible aux pays francophones du Sud.

#### Recommandations

- 1) Nous recommandons de consolider les systèmes nationaux de gestion manuelle de l'information scientifique. Pour ce faire, il faut :
  - accorder des bourses d'études permettant à de jeunes diplômés des pays du Sud de recevoir une formation spécialisée en bibliographie, en documentation ou en informatique. Cette formation pourrait se faire sur place, dans des centres régionaux ou encore, dans certains cas, dans un pays du Nord ;
  - organiser des séminaires de formation générale sur la gestion de l'information documentaire pour les divers utilisateurs ;
  - organiser des rencontres régionales entre documentalistes, gestionnaires de centres de documentation, bibliothécaires et producteurs d'informations scientifiques en vue de promouvoir la création de réseaux d'échanges et la normalisation de la gestion de l'information scientifique.
- 2) Afin de faciliter l'accès à des publications internationales par l'utilisation de microfilms ou de microfiches, nous proposons que soient financées :
  - une étude de faisabilité et de marche sur l'implantation, dans un ou plusieurs pays du Sud, d'unités de fabrication d'appareils de lecture de microfiches ou de reproduction de microfilms ;
  - une étude de faisabilité sur la production par les pays du Sud de microfilms et de microfiches.
- 3) Nous soumettons à l'attention du sommet, pour favoriser la diffusion de publications à caractère régional non encore recensées dans les index internationaux, l'organisation d'ateliers de travail sur la littérature scientifique grise en vue d'établir ses caractéristiques en termes d'origine, de production, de circulation, etc.
- 4) Afin de faciliter l'accès des pays en développement francophones aux différentes banques d'informations scientifiques internationales, nous proposons que :

— les pays membres de la francophonie entreprennent les démarches techniques et administratives requises afin de parvenir à la standardisation des différents protocoles de communication et des logiciels nécessaires à la consultation et à la gestion des banques informatisées d'information scientifique.

5) Afin d'aider les instances multilatérales francophones dans l'élaboration d'une politique scientifique francophone de développement en matière de recherche scientifique, nous recommandons que :

— des enquêtes concertées et standardisées sur les activités scientifiques et techniques se fassent de façon régulière, et qu'elles soient mises à la disposition de l'ensemble des pays francophones.

6) Finalement, en vue de faciliter le développement de réseaux locaux et régionaux d'échanges d'information scientifique à travers la francophonie, nous proposons que soient organisées des rencontres exploratoires sur d'éventuelles formations d'associations professionnelles scientifiques et facilité le fonctionnement des associations existantes en mettant l'accent sur l'élaboration de monographies et sur la circulation horizontale de l'information scientifique.

## Résumé

L'information scientifique désigne l'information produite par les activités de recherche ou liée à ces activités. C'est une ressource nationale et internationale et sa circulation est un facteur de progrès des connaissances et des techniques, et un facteur de développement.

Au cours des deux dernières décennies, de nombreux efforts ont été déployés au plan international pour faciliter la circulation de l'information scientifique, tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud. Diverses études révèlent toutefois l'existence d'obstacles à la circulation de l'information scientifique :

— les systèmes et services nationaux d'informations scientifiques sont souvent sous-utilisés ;

— l'accès aux informations scientifiques locales et régionales n'est pas toujours adéquat ;

— l'accès aux informations scientifiques internationales est limité par les coûts élevés d'interrogation de banques de données informatisées, la pénurie de personnel qualifié, la standardisation insuffisante des supports et des logiciels de gestion et la capacité des utilisateurs à maîtriser l'information en langues étrangères, notamment l'anglais.

Il apparaît donc nécessaire de poursuivre la consolidation des infrastructures nationales d'informations scientifiques, et d'encourager la création, la gestion et la circulation des informations provenant de sources locales et régionales.

---

*Rapports de synthèse.*

Les efforts en vue de développer et de mettre en œuvre des modèles de gestion et de transfert de l'information scientifique basés sur l'utilisation des nouvelles technologies de télécommunication et d'informatique devront également être poursuivis. Il conviendra cependant de prévoir une compatibilité des systèmes d'information existants avec ceux qui seront développés dans le futur.

## Banques de données <sup>1</sup>

Le marché de l'information jouit d'une expansion soutenue depuis plusieurs décennies. Il suffit de mentionner l'essor qu'ont connu les médias électroniques. On parle du « quatrième pouvoir ». A l'intérieur de ce marché mondial, celui de l'information automatisée professionnelle, bien qu'encore limité (trois milliards de dollars en 1985, soit environ 1 % du marché mondial de l'électronique et moins de 5 % de l'informatique) est en forte progression.

Malgré la faiblesse relative de son chiffre d'affaires, l'information automatisée est d'une importance fondamentale car elle permet de disposer, à l'intérieur de délais très courts, d'une vue extraordinairement condensée et souvent exhaustive d'une grande partie de l'activité scientifique et économique du monde. Cet ensemble de nouvelles techniques pour la communication et la diffusion des connaissances et des idées constitue une industrie nouvelle qui se développe et dans laquelle se retrouvent les contradictions et les déséquilibres qui existent dans les secteurs en amont de cette industrie.

L'information automatisée concerne principalement les bases et banques de données dont le contenu, l'administration et la clientèle (usagers) peuvent être de nature nationale ou internationale, privée ou publique selon le cas. On peut définir les banques (ou bases) de données comme des ensembles structurés de données (textuelles ou numériques) logiquement associées et accessibles simultanément à plusieurs utilisateurs pour des travaux différents.

Le présent document passe en revue les principaux domaines que comprend le marché de l'information automatisée ainsi que certains aspects de sa production et de son utilisation, à l'aide d'exemples propres aux pays francophones.

### Les domaines de l'information automatisée

Le marché de l'information automatisée se partage principalement en quatre grands domaines :

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation du Canada à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

(5,5 % du marché de l'information automatisée en Amérique du Nord, 20 % en Europe. Taux de croissance : 17 %)

Elle est de trois types :

*Les bases de données bibliographiques qui contiennent les références aux ouvrages et aux articles scientifiques*

Sur les 9 000 plus importantes revues scientifiques mondiales (environ 500 000 articles par an), la part des articles publiés en français était d'environ 7 % en 1984. Cette part décroît régulièrement (12 % en 1980), non pas parce que la production d'origine francophone diminue, mais parce que les chercheurs et les techniciens du monde entier ont de plus en plus tendance à publier en anglais plutôt que dans leur langue maternelle.

De très nombreuses banques de données de ce type existent dans les pays francophones dont plusieurs dans les pays en développement. A titre d'exemples, on peut citer des banques de données nationales multisectorielles et spécialisées, telles que celle du Centre national de documentation du Maroc, celle du Centre national de documentation agricole à Tunis qui a des échanges avec la FAO et celle de la présidence de la République du Zaïre.

Il existe également des réseaux coopératifs régionaux tels que le réseau sahélien d'information et de documentation scientifiques et techniques (Resadoc) à Bamako (regroupant huit pays dont six de langue française : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Les méthodes communes aux membres du réseau Resadoc s'inspirent des recommandations de l'Uniscit (Unesco), et offrent l'avantage de la comptabilité avec deux autres internationaux : Agris (système d'information pour les sciences et la technologie agricoles) et Padis (système pan-africain de documentation et d'informatique). Ce dernier, qui fonctionne en trois langues (dont le français), fut récemment mis en place par la commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CFA).

Pour illustrer l'ampleur du domaine de l'information automatisée scientifique et technique, il est utile de mentionner certaines activités connexes. Ainsi, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est en train d'établir un répertoire des sources d'information scientifique et technique francophone pour le développement. Le centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) est chargé de la compilation de ce répertoire. La maîtrise technique du projet a été confiée par l'ACCT aux archives belges en sciences sociales de l'université catholique de Louvain.

*Les banques de données factuelles et factographiques*

(Descriptions de molécules chimiques, caractéristiques physiques des métaux, système d'information à référence spatiale utilisant la télédétection et la

numération de documents cartographiques...). Moins nombreuses que les banques de données bibliographiques, des banques de ce type se retrouvent également dans les pays francophones. On peut mentionner les banques de données terminologiques dont la banque de terminologie du Gouvernement du Canada et la banque de terminologie du Québec, regroupant une terminologie de langue française dans des domaines spécialisés. Le réseau international de transmission de données sur les sols (RITDS), projet parrainé par l'ACCT et auquel participent plusieurs de ses pays membres, est un exemple de ce genre de banque.

*Les banques de brevets et de normes*

Il est à noter que l'organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) à Yaoundé, regroupant treize pays francophones de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, met actuellement sur pied une banque de données de ce type.

Pour sa part, l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST) du conseil national de recherches du Canada offre l'accès, tant en français qu'en anglais, à un certain nombre de banques de données des réseaux américains.

L'INFORMATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE

(67,5 % du marché en Amérique du Nord 68 % en Europe. Taux de croissance : 25 %)

Elle est constituée de trois types de produits :

- l'information sur les entreprises (description juridique et financière, secteurs d'activité, catalogues industriels...). On peut dire qu'aujourd'hui l'énorme majorité des entreprises dans les pays industrialisés est ainsi répertoriée, permettant de trouver rapidement des listes de clients et de vérifier l'état financier d'une entreprise ;
- l'information boursière, économétrique et financière. En Tunisie par exemple, le Centre national de l'informatique a constitué une banque de données en français et en arabe pour les douanes ;
- l'information sur les marchés et les perspectives d'affaires.

L'INFORMATION JURIDIQUE

(18 % du marché en Amérique du Nord, 10 % en Europe. Taux de croissance : 30 %).

Elle est constituée par le texte intégral des lois et décrets, ainsi que par les références des principaux arrêts des cours de justice.

#### L'INFORMATION JOURNALISTIQUE

(5 % du marché en Amérique du Nord, 2 % en Europe. Taux de croissance : 34 %).

Elle est formée par le texte intégral des dépêches d'agences de presse, des articles de quotidiens, ainsi que des informations qui en sont extraites puis retraitées pour constituer des ensembles homogènes et exhaustifs (par exemple, les biographies des personnes publiques).

### Production et utilisation de l'information automatisée

#### VOLUME DE PRODUCTION

En terme de volume de production de l'information automatisée, on dénombre en 1985 environ 2 500 banques de données commercialisées dans le monde (25 % de croissance par an), dont 75 % aux Etats-Unis et au Canada, 20 % en Europe (10 % en France), et 5 % en Afrique, Asie et Australie. Pour leur part, les banques de données francophones représentent environ 11 % de cet ensemble mondial et seulement 1 % du marché.

#### UTILISATION

Les raisons d'utiliser l'information automatisée plutôt que les sources traditionnelles sont généralement liées à l'un ou l'autre des besoins suivants :

- le besoin d'une information exhaustive (consulter tous les brevets existants avant d'en déposer un) ;
- le besoin d'une information rapide et à jour (avoir la dernière évolution des cours de la bourse sans quitter son bureau, connaître les résultats des recherches scientifiques de plusieurs pays au sujet d'une maladie tropicale ou d'une même culture vivrière) ;
- le besoin d'une information sélectionnée et traitée (avoir, parmi des millions, la référence jurisprudentielle la plus proche du cas étudié).

#### COÛTS

Le prix de l'information automatisée est en décroissance rapide (10 à 20 % par an). Cependant, l'information automatisée coûte cher : une interrogation de quinze minutes sur une base de données bibliographiques coûte environ cent cinquante francs ; les banques de données numériques peuvent être facturées jusqu'à six mille francs par heure. Quant à la production de l'information automatisée professionnelle, elle est également le résultat d'un patient travail hautement spécialisée d'analyse et de validation. De plus, elle s'inscrit non seulement dans une logique strictement commerciale mais égale-

ment dans des démarches stratégiques ou de service public. Aussi l'intervention de la puissance publique, directe ou indirecte, est-elle importante dans tous les Etats : 50 % environ des banques de données américaines sont gérées par le secteur public ou des organismes à but non lucratif. En France, cette proportion atteint 77 %.

#### ASPECTS TECHNOLOGIQUES

Tous les chiffres précédents ne portent que sur les banques de données à usage professionnel. En France, la situation est particulière, en raison de l'implantation massive de terminaux vidéotex chez les particuliers. On assiste dans ce pays, depuis deux ans, à une explosion du marché de l'information automatisée destinée au grand public (informations bancaires, messageries électroniques, vente par correspondance...).

A titre de comparaison, l'ensemble des fournisseurs français d'information automatisée à usage professionnel a enregistré environ 180 000 heures d'interrogation pour toute l'année 1984, pendant qu'en un seul mois au début de 1985, les services d'information automatisée payante destinée au grand public réalisaient 300 000 heures d'utilisation. La politique du Gouvernement français en matière de télématique a eu un impact important sur le développement, dans ce pays, de la consommation d'information automatisée à usage professionnel puisque près de 30 % des consultations de banques de données scientifiques, techniques, commerciales et juridiques sont réalisées à partir de terminaux vidéotex.

L'existence dans ce pays d'un énorme parc de terminaux distribués gratuitement par les PTT a provoqué la naissance d'une activité importante d'offre d'informations professionnelles qui est cependant limitée pour le moment au strict territoire national français par le fait qu'il n'y a pas actuellement de compatibilité entre les normes vidéotex des différents pays. Ainsi, le Canada utilise une autre norme que celle en vigueur aux Etats-Unis. Cette situation change rapidement sous une double pression : harmonisation des normes vidéotex (en effet, il serait possible de concevoir, d'un commun accord, des passerelles technologiques pour faire le pont entre les différents systèmes vidéotex dans le monde) et accessibilité des informations dont le marché est multinational sous une forme acceptable par les réseaux internationaux de transmission de données.

## Propositions

#### DEUX AXES DE TRAVAIL

Deux principaux axes de travail peuvent être proposés :



*Le développement des banques de données contenant des références à des textes en français*

L'objectif est de fournir à l'ensemble de la communauté francophone une information dans sa langue qui soit complète. Le Canada et la France se sont mis d'accord, dans le cadre d'un projet issu du sommet économique de Versailles, pour mettre en place, dans leur pays respectif, des banques de données sur les technologies éducatives, principalement les didacticiels, et pour élaborer un protocole permettant des échanges entre ces banques de données. Ce projet pourrait être étendu à l'ensemble des pays participant au sommet francophone. Les problèmes concernant les infrastructures de communications dans les pays en développement devront toutefois être étudiés sérieusement avant que ces pays puissent participer à un tel projet.

A cet égard, les technologies optiques (disques à lecture optique et cartes à lecture optique) pourraient être d'une grande utilité parce qu'elles représentent un moyen économique et efficace de faire parvenir simultanément, en régions éloignées ou désavantagées, de grandes quantités de données.

*Le développement des banques de données d'origine francophone*

Dans le deuxième axe de travail, les Etats partiellement ou entièrement francophones peuvent être considérés comme une communauté économique, scientifique et culturelle. L'objectif visé est alors de fournir aux autres communautés des informations propres à divers secteurs de l'activité francophone afin de favoriser les échanges.

INFORMATION À CARACTÈRE NATIONAL OU MULTINATIONAL

Quant au contenu des banques de données, il convient de distinguer les informations à caractère national (une banque de données sur les textes de lois et arrêts de justice du pays, un fichier des entreprises...), des informations à caractère multinational (une base de données sur l'agronomie ou la médecine).

Le développement des banques de données à caractère national relève principalement de la politique intérieure des Etats. Depuis le milieu des années 1970, quasiment tous les Etats s'efforcent de se doter de banques de données automatisées nationales. D'abord orientés vers la maîtrise de la comptabilité et des statistiques nationales, les Etats s'étendent progressivement aux informations scientifiques et techniques, financières et industrielles. Il apparaît que, pour des raisons historiques, une part, parfois importante, de l'information propre à certains Etats, est détenue dans d'autres pays. Ainsi, une partie de l'information juridique française a été accessible dans des banques de données américaines avant de l'être en France.

En 1983-1984, une opération de coopération entre la France et le Vietnam

a eu pour objectif d'identifier et de repérer la documentation détenue en France sur le Vietnam et intéressant son développement. Cet inventaire a été transmis au Vietnam qui a sélectionné les documents intéressants et non accessibles sur son territoire. Les documents résultant de cette sélection ont ensuite été microfilmés en France et envoyés au Vietnam. L'intérêt de cette initiative réside dans son caractère sélectif, qui la différencie totalement d'une opération de restitution d'archives, en particulier par le fait qu'elle est axée sur les domaines fondamentaux pour le développement d'un pays : agriculture, géologie, urbanisme, santé...

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

*Première proposition*

a) *Dresser les inventaires des informations bibliographiques automatisées concernant des Etats partiellement ou entièrement francophones, et détenues dans les autres Etats partiellement ou entièrement francophones.*

b) *Comparer ces inventaires avec les informations détenues dans l'Etat concerné et restituer à cet Etat, qui assurera une structure technique d'accueil adéquate, les informations bibliographiques et la reproduction de documents correspondants.*

D'importants efforts visant à former les personnes qui fabriquent ou utilisent des systèmes d'information automatisée ont été faits au cours des quinze dernières années, tant par le biais de collaborations multilatérales que bilatérales. Il y a cependant un déficit généralisé, dans l'ensemble des Etats, qu'ils soient industrialisés ou en développement, en matière de formation à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Ces formations, qui s'adressent principalement à des personnes déjà insérées dans la vie professionnelle, doivent évoluer très rapidement pour suivre l'avance des technologies. Elles pourraient être données par une école d'été itinérante, se tenant chacune successivement dans chacun des Etats francophones ou partiellement francophones.

Certaines banques de données possèdent déjà une infrastructure de formation à l'intention de leurs administrateurs ou usagers. C'est le cas de la banque de données sur l'information du travail du ministère des communications du Canada et du réseau Resadoc des pays du Sahel, cité précédemment. La plupart des banques de données créées avec l'appui des organismes internationaux, notamment l'Unesco, contiennent un code d'instruction en plus de la base de données.

*2<sup>e</sup> proposition*

*Confier à l'ACCT (école internationale de Bordeaux), conjointement avec l'Unesco et l'AUPELF, la tâche d'organiser et de coordonner des programmes*

*de formation, dont une école d'été itinérante, sur l'utilisation des systèmes d'information automatisée.*

Les possibilités, pour les pays en développement, d'obtenir gratuitement des logiciels documentaires pour mini ou micro-ordinateurs se sont récemment accrues. Le programme général d'information de l'Unesco a une activité intitulée « logiciel et technologie de l'information pour la création de bases de données » qui favorise la mise au point de logiciels documentaires et en permet la mise en œuvre dans les Etats membres avec formation des utilisateurs.

A noter ici le rôle prépondérant joué par le centre de recherches pour le développement international du Canada dans le développement du logiciel multilingue Munisis mis gratuitement à la disposition des pays en voie de développement.

Au cours des cinq dernières années, certains pays ont mis au point des mécanismes de normalisation qui permettront à différents ordinateurs de communiquer entre eux et d'effectuer des transferts de données comme jamais auparavant. Selon le modèle de référence de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI = *open systems interconnexions*), ces mécanismes offriront la possibilité d'un échange de données plus efficace au niveau international.

### *3<sup>e</sup> proposition*

*a) Reproduire sur un support facilement transportable et à faible prix de revient (par exemple des disques compacts à lecture laser ou des systèmes de cartes à lecture laser) les principales bases de données bibliographiques en langue française et leur logiciel d'utilisation sur des matériels informatiques à bas coût.*

*b) Mettre en place un réseau de diffusion et de maintenance des matériels de lecture et un réseau de diffusion et de mise à jour des supports d'information sur l'ensemble des Etats partiellement ou entièrement de langue française, les produits diffusés bénéficiant de toutes les exonérations de taxes et charges qui peuvent exister en tant que matériels éducatifs et de recherche.*

*c) Favoriser le développement et l'harmonisation des normes d'interconnexion des systèmes automatisés d'information scientifique et technique. Par exemple, il existe une « demande » de terminologie scientifique et technique dans l'édition, la traduction, la presse, l'enseignement et la recherche. Il existe également une « offre » : banques de données internationales, fonds terminologiques des organismes et des entreprises, commissions ministérielles de normalisation.*

Pour ce qui est des informations bibliographiques automatisées en langue française à caractère multinational, deux obstacles principaux limitent leur

diffusion : les réseaux de transmission de données numériques ne sont pas encore suffisamment développés et les délais de fourniture des documents référencés sont trop longs (de plusieurs jours à plusieurs semaines entre l'identification de la référence bibliographique dans la base de données et la réception, par le courrier, de la photocopie du document). Par ailleurs, les tarifs postaux internationaux et les coûts de duplication rendent la fourniture des documents très onéreuse : environ un dollar la page.

*4<sup>e</sup> proposition*

Charger l'ACCT, qui pourrait s'appuyer sur l'AUPELF :

a) De créer un réseau de centres de diffusion des documents qui correspondent aux bases de données bibliographiques produites dans les Etats partiellement ou entièrement francophones ;

b) De diffuser, s'ils ne les possèdent pas déjà, les deux cents revues scientifiques et techniques de langue française les plus importantes dans les principaux centres de documentation de chacun des Etats partiellement ou entièrement de langue française ;

c) De faire réaliser et diffuser dans les mêmes centres de documentation et le plus largement possible, sur un support identique à celui de la proposition précédente, la base de donnée bibliographique correspondant à ces revues.

Les centres de documentation destinataires assureront la réalisation des structures techniques d'accueil adéquates.

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

1.a) Dresser les inventaires des informations bibliographiques automatisées concernant des Etats partiellement ou entièrement francophones, et détenues dans les autres Etats partiellement ou entièrement francophones.

b) Comparer ces inventaires avec les informations détenues dans l'Etat concerné et restituer à cet Etat, qui assurera une structure technique d'accueil adéquate, les informations bibliographiques et la reproduction des documents correspondants.

2. Confier à l'ACCT (l'école internationale de Bordeaux), conjointement avec l'Unesco et l'AUPELF, la tâche d'organiser et de coordonner des programmes de formation, dont une école d'été itinérante, sur l'utilisation des systèmes d'information automatisée.

3.a) Reproduire sur un support facilement transportable et à faible prix de revient (par exemple des disques compacts à lecture laser ou des systèmes de cartes à lecture laser), les principales bases de données bibliographiques en langue française et leur logiciel d'utilisation sur des matériels informatiques à bas coût.

b) Mettre en place un réseau de diffusion et de maintenance des matériels de lecture et un réseau de diffusion et de mise à jour des supports d'informa-

*Rapports de synthèse*

tion sur l'ensemble des Etats partiellement ou entièrement de langue française, les produits diffusés bénéficiant de toutes les exonérations de taxes et charges qui peuvent exister en tant que matériels éducatifs et de recherche.

c) Favoriser le développement et l'harmonisation des normes d'interconnexion des systèmes automatisés d'information scientifique et technique.

4. Charger l'ACCT, qui pourrait s'appuyer sur l'AUPELF :

a) De créer un réseau de centres de diffusion des documents qui correspondent aux bases de données bibliographiques produites dans les Etats partiellement ou entièrement francophones ;

b) De diffuser, s'ils ne les possèdent pas déjà, les deux cents revues scientifiques et techniques de langue française les plus importantes dans les principaux centres de documentation de chacun des Etats partiellement ou entièrement de langue française ;

c) De faire réaliser et diffuser dans les mêmes centres de documentation et le plus largement possible, sur un support identique à celui de la proposition précédente, la base de données bibliographiques correspondant à ces revues.

Documents de travail

COÛTS ET ÉCHÉANCES DES PROPOSITIONS

Propositions sur les banques de données francophones	Echéancier	Coûts	Commentaires
1.a) Dresser les inventaires...	12 mois	Aucun coût	Il s'agit seulement de mettre en commun des informations.
1.b) Comparer ces inventaires	12 mois	Variables	Les coûts varieront selon le type de structure d'accueil. Ils seraient assumés par le pays qui reçoit les informations.
2. Confier à l'ACCT...	12 mois	100 000 \$ CAN pour la phase de planification des programmes de formation	Cette somme serait administrée par l'ACCT.
3.a) Reproduire sur un support...	3 ans	Impossible à identifier pour le moment	Il s'agit d'une technologie de pointe. Plusieurs obstacles techniques devront être franchis avant d'envisager la mise en œuvre.
3.b) Mettre en place un réseau...	18 mois	Pourront être identifiés à la suite des discussions avec l'Unesco	Ce projet devra être réalisé en collaboration étroite avec l'Unesco.
3.c) Favoriser le développement...	4 ans	Aucun coût	Ce projet pourrait être mis en œuvre selon le modèle de référence de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI = <i>Open Systems Interconnection</i> ).
4.a) De créer un réseau...	12 mois	5 000 \$ CAN pour une étude des besoins par l'ACCT. Par la suite, le projet est réalisable à partir des ressources existantes des pays intéressés	Il serait utile qu'un pays accepte d'aider l'ACCT à coordonner un tel projet.
4.b) De diffuser, s'ils ne les...	12 mois	Le coût unitaire peut varier de \$ 15 CAN à plus de 1 000 \$ CAN	L'échéancier et les coûts totaux pourront être établis après consultation de tous les pays intéressés.
4.c) De faire réaliser...	12 mois	5 000 \$ CAN pour une étude des besoins par l'ACCT.	

## Réseaux de communication <sup>1</sup>

### Le défi

Le sommet de la francophonie est une occasion de consolider les liens qui doivent exister entre des peuples qu'unissent l'usage de la langue française, des valeurs et des intérêts communs.

C'est aussi une occasion de partage et d'échanges, donc de communication. Cette communication peut se faire en utilisant les outils de notre siècle, qui abolissent les distances, les obstacles naturels, et peuvent à la fois unir et faire ressortir les particularismes, les valeurs de chacun. Les outils modernes de la communication ne doivent pas devenir les moyens de domination, d'hégémonie ou une nouvelle forme d'impérialisme technologique. Il faut au contraire les utiliser dans le sens de la solidarité entre les peuples pour faciliter les échanges, et aider au développement culturel, économique et social.

Les techniques (satellites, ordinateurs, logiciels, banques de données, etc.) ne doivent pas être considérées comme l'apanage des seuls pays riches et développés, mais comme le moyen de mieux répartir la connaissance, de combler certaines pénuries et de faciliter le progrès.

Dans ce vaste espace audiovisuel, informatique et culturel que nous devons créer, élargir et partager, chacun trouvera son compte et pourra se renforcer sans perdre son autonomie ou son identité, sans céder aux tentations du nivellement.

Les technologies nouvelles contribuent, il est vrai, à une certaine uniformité, à une standardisation plus forte, à la multiplication de thèmes de référence communs. Ce constat a poussé certains prophètes et futuristes à prédire que la révolution technologique contribuerait à unifier notre monde à l'image et à la ressemblance du modèle américain. Ils n'avaient que partiellement raison : la technologie des communications favorise aussi l'épanouissement des cultures spécifiques, et la diversité culturelle, tout en multipliant les moyens de création et ce dans tous les domaines de l'activité humaine.

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation du Canada à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

Essentiellement le défi que nous devons relever consiste à nous assurer que ces nouvelles technologies consolideront les liens qui existent entre nous, plutôt que de creuser un nouveau fossé technologique et élever de nouvelles barrières entre des pays qui en sont à des stades de développement fort divers. Il s'agit de jeter des ponts et non de multiplier les obstacles.

Les infrastructures modernes de communication vont du plus simple au plus compliqué, des équipements de base aux technologies les plus sophistiquées, du moins coûteux au plus coûteux. Ces réseaux de communication qui forment la trame nécessaire du développement se renforcent mutuellement et donnent à toute société l'ingrédient de base du développement qui est l'accroissement de la connaissance et la diffusion de l'information. Ces techniques de communication aident le médecin à porter son diagnostic, l'enseignant à donner son cours, l'administrateur à maîtriser son budget.

#### BÂTIR SUR DU SOLIDE

Notre approche au partage de l'espace audio-visuel, de l'espace informatique et de notre production culturelle au sens large doit être placée sous le signe de la concertation, de la consultation et de la coopération. Il est impératif de marier étroitement l'utilisation créatrice des nouvelles technologies de la communication à l'identification des besoins, des possibilités et des opportunités. Le contenant ne doit pas devenir le prétexte à l'imposition des contenus. Il faut au contraire que les nouvelles technologies provoquent une intensification des échanges, une multiplication des sources de contenus, une prolifération des produits reflétant la diversité de nos expériences culturelles et de nos conditions sociales et économiques.

Le penseur français Claude Levi-Strauss a déjà écrit que « la civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition à l'échelle mondiale des cultures préservant chacune son originalité ». C'est cette coalition qu'il nous importe de consolider à ce sommet de la francophonie par l'utilisation des moyens les plus efficaces que la haute technologie des communications met à notre service.

Il est essentiel, si nous voulons atteindre ce but, de procéder à partir de ce qui existe, de tenir compte de ce qui se fait et fonctionne déjà. Identifions les moyens disponibles afin d'en faire un tremplin qui nous permettra non seulement de rêver mais aussi de bâtir sur du solide.

#### Le partage

Les pays les plus développés de la francophonie ont déjà pris les moyens d'élargir leur espace audiovisuel. Il faut l'élargir encore davantage et l'enrichir en le rendant accessible à nos frères d'Afrique et d'Asie.

Les pays développés de la francophonie ont déjà compris que les logiciels



devraient parler français sous peine de céder à l'uniformité et de perdre leur personnalité propre. L'informatique adaptée à leurs besoins et reflétant leur réalité propre devient le nouveau langage de l'apprentissage du progrès et de la connaissance. Ce langage doit devenir accessible aux pays en voie de développement de la francophonie et contribuer à leur émancipation économique et culturelle.

Les pays les plus riches de la francophonie font face, comme bien d'autres, à l'assaut des valeurs culturelles américaines ; c'est un phénomène mondial. Là encore le risque est un nivelage des valeurs et des cultures. Le maintien de nos diversités et l'affirmation de la vitalité francophone passe par un échange accru de nos produits culturels respectifs ; la radio, la télévision, le cinéma, les vidéocassettes, les enregistrements sonores deviennent autant de moyens d'enrichir et de consolider la francophonie.

Les moyens modernes de communication doivent nous rapprocher, nous rendre plus solidaires, et nous renforcer mutuellement. Ce tissu vivant de la francophonie sera constitué en articulant une stratégie capable de combiner la diffusion des messages, la création des contenus et l'échange des idées tout en satisfaisant les besoins bien identifiés et les attentes concrètes.

Les liens que nous aurons ainsi tissés seront d'autant plus solides qu'ils seront perçus comme utiles et nécessaires au développement de chacun des pays de la francophonie.

#### PARTAGE DE L'ESPACE AUDIOVISUEL

Ce partage existe déjà grâce aux échanges directs entre télédiffuseurs, en vertu d'arrangements tels TVFQ, et grâce à TV-5. Le réseau TV-5 couvre en effet l'Europe occidentale et une partie de l'Afrique du Nord. Nous effectuons actuellement une étude de faisabilité sur la possibilité de couvrir le Canada, ainsi que Haïti, la Martinique et la Guadeloupe, grâce à un satellite canadien. Il serait hautement souhaitable en plus de faire en sorte que la programmation de TV-5, enrichie de contenus en provenance de ces continents, soit accessible aux Etats d'Afrique occidentale. Ceci est techniquement réalisable grâce au réseau Intelsat. Puisque les coûts sont très élevés, cependant, il faudrait étudier la possibilité d'effectuer cette distribution du contenu de TV-5 *par cassettes*.

#### PARTAGE DE L'ESPACE INFORMATIQUE

Il est essentiel également que nous mettions l'accent sur le partage des nouvelles technologies de l'informatique. En effet, l'informatique est devenu le moyen par excellence de diffusion de l'information dans tous les domaines de l'activité humaine. Notons que la collaboration en matière d'informatique existe déjà : le *projet Rappi* (réseau d'ateliers pédagogiques pilotes internationaux) est un projet multilatéral réunissant la France et le Canada, qui permet

à des étudiants et professeurs dans chaque pays d'utiliser un réseau électronique et un système de conférence assisté par ordinateur dans leurs activités scolaires.

Par ailleurs, le *projet Présence* est une expérience de gestion technologique en milieu professionnel (c'est-à-dire dans des établissements de santé et de services sociaux) qui sera mise sur pied au cours des prochains mois par la France, le Canada et le Québec.

#### PARTAGE DES PRODUITS CULTURELS

L'environnement audiovisuel englobe des produits et des ressources culturels tels le livre, l'enregistrement sonore et les arts visuels, ainsi que les moyens de distribution de ces produits dont les satellites, le câble, le film, la vidéocassette, et le vidéodisque. Le réseau TV-5 peut constituer, évidemment, le moyen privilégié de la circulation du contenu culturel. Nous pourrions également utiliser davantage l'informatique pour faciliter la circulation des produits culturels en général. Ainsi on pourrait créer des banques de données sur des produits culturels (films, cassettes de TV, disques), étudier des liaisons télématiques entre ces banques de données, et établir des moyens selon lesquels les utilisateurs pourraient commander ces produits par l'entremise du réseau télématique.

#### Propositions précises

Des diverses possibilités de coopération dans les trois grands domaines précités, trois grands axes d'interventions sembleraient particulièrement opportuns : le premier touchant les *communications* par *satellite*, le second la coopération dans le *domaine informatique*, le troisième l'échange de produits culturels.

#### COMMUNICATIONS PAR SATELLITE

Ce premier projet qui consisterait à étendre et enrichir l'espace audiovisuel francophone, aurait trois volets :

##### *Télé-médecine et télé-éducation*

Il serait possible d'utiliser immédiatement le réseau Intelsat, spécifiquement le *programme partagé* qui fournit gratuitement les facilités d'Intelsat pour des projets de coopération Nord-Sud. Ainsi, des projets de télé-éducation et de télé-médecine pourraient être élaborés entre le Canada et les pays européens d'une part, et les pays d'Afrique francophone d'autre part. Le Canada serait prêt à fournir un expert pour organiser un tel réseau sur les trois continents.

### TV-5

Nous pourrions envisager une diffusion, en Afrique francophone, du contenu de TV-5 et, en sens inverse, la diffusion en Europe et en Amérique du Nord (VIA TV-5) des produits audiovisuels des pays francophones en voie de développement.

Cette diffusion par satellite se ferait dans un premier temps sur une base ponctuelle et expérimentale. Au départ, l'utilisation du réseau Intelsat est dispendieuse puisqu'il ne tombe pas dans le cadre du programme partagé. Il serait donc opportun d'étudier la possibilité d'effectuer, dans un premier temps, cette diffusion de la programmation de TV-5 par le moyen des échanges de cassettes, comme cela se fait actuellement pour le réseau TVFQ entre la France et le Québec. Ensuite, l'utilisation régulière du satellite pourrait être possible suite à l'étude de faisabilité dont nous reparlerons ci-dessous. De plus, l'étude de faisabilité actuellement en cours relativement à la distribution de TV-5 en Amérique pourrait être complétée immédiatement par un volet relatif à la couverture de l'ensemble des populations francophones d'Amérique, lesquelles pourraient aussi être rejointes d'ici trois ans par une programmation enrichie par leur contribution. Nous pourrions aussi envisager la transmission par satellite des données informatiques et l'interconnexion des banques de données. (Cet élément recoupe le deuxième grand projet, voir ci-après.)

#### *Etude de faisabilité*

Un élément essentiel de ce projet de communication par satellite serait une *étude de faisabilité* que le Canada et le Québec se proposeraient d'effectuer immédiatement, parallèlement au projet-pilote Intelsat. Le but de cette étude serait d'analyser les possibilités d'utiliser en permanence un réseau par satellite pour lier les membres de la francophonie. Cette étude se pencherait tant sur les aspects audiovisuels et informatiques que sur les *contenus devant être véhiculés sur ce réseau*.

#### INFORMATIQUE ET LOGICIELS

Le deuxième grand projet toucherait les nouvelles technologies, reliées à *l'informatique* et la création de logiciels d'expression française. Le Gouvernement du Québec et le Gouvernement fédéral organiseraient conjointement à Montréal, en mai 1986, une rencontre internationale. Cette rencontre aurait lieu à l'occasion du marché international du logiciel de Montréal (MIN), grande foire de l'informatique, et réunirait un ou deux spécialistes de l'informatique de chaque pays représenté au sommet. Cette rencontre serait l'occasion d'amorcer le « partage » informatique et comporterait des visites à des organismes publics et privés œuvrant dans le domaine des nouvelles technolo-

gies, une visite au MIN, et la participation possible à un séminaire sur l'utilisation de l'informatique dans les pays francophones.

Par suite de l'identification de certains besoins au sein de pays francophones en voie de développement, les logiciels dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle, ou de l'administration scolaire ou hospitalière pourraient être développés à Montréal par des compagnies québécoises grâce à des programmes financés par les fonds de l'entente Canada-Québec sur les entreprises de communications.

Un plan de travail appuyé par une troisième étude de faisabilité pourrait ensuite être remis par un comité d'experts aux pays membres. Ce plan de travail porterait tant sur les contenus que sur la distribution, laquelle pourrait se faire par l'utilisation des temps et technologies disponibles du ou des satellites dont les coûts seraient déjà partiellement amortis par les autres projets mentionnés plus haut.

#### ÉCHANGE DE PRODUITS CULTURELS

L'utilisation du satellite comme moyen privilégié d'accroître l'espace audiovisuel et informatique de la francophonie doit aussi déboucher, au plan culturel, sur un échange de produits plus libre et plus varié. Il conviendra donc d'étudier les moyens d'encourager la coproduction d'émissions de radio et de télévision, de films, et d'enregistrements sonores au sein des pays francophones. Ces accords pourraient se faire sur une base bilatérale ou multilatérale selon les possibilités de chacun.

#### Echéancier

Bien qu'il soit impossible de fixer avec exactitude, nous pourrions prévoir les échéanciers suivants au cours des premiers mois :

- *Déjà en cours* : étude de faisabilité sur l'extension des services de TV-5 en Amérique du Nord. Modification immédiate.
- *14 et 17 février* : réunions à Paris sur TV-5 pour élaborer davantage le consensus.
- *17-19 février* : discussion au sommet sur priorités et financement.
- *Avril 1986* : début du projet de télémédecine et télééducation en utilisant Intelsat.
- *Mai* : rencontre à Montréal sur l'informatique à l'occasion du MIN.
- *Mai 1986* : début de l'étude de faisabilité sur le projet communication par satellites et de celle sur l'informatique.
- *Janvier 1987* : dépôt de l'étude sur le projet de communication de satellites de même que du plan de travail et de l'étude de faisabilité sur l'informatique francophone.

## Financement

### PROJET COMMUNICATIONS PAR SATELLITE

#### *Télé-médecine et télé-éducation*

Ce projet nécessiterait la location d'un *circuit téléphonique* à quatre fils, disponible vingt-quatre heures par jour pendant une année. Une telle liaison entre Montréal et, par exemple, Dakar, coûterait environ dix mille dollars par mois. Ceci comprendrait l'utilisation des stations terriennes et du segment spatial Intelsat, mais pas les coûts de l'acheminement terrestre du signal en direction et en provenance de la station terrienne. Nous estimons ces derniers coûts, avec en plus les coûts d'administration, de coordination, de déplacements, etc., à soixante-quinze mille dollars pour un projet qui durerait une année.

Il y aurait deux possibilités pour la mise en œuvre du projet : d'abord il pourrait s'effectuer dans le cadre du *programme partage* d'Intelsat, en vertu duquel Intelsat fournirait gratuitement la liaison par satellite. Si cette option était retenue le coût total du projet pour une année serait environ soixante-quinze mille dollars. Cependant le programme partage prend fin en décembre 1986, et afin de pouvoir en profiter il faudra que la demande soit présentée à Intelsat au plus tard le 30 avril 1986.

S'il n'est pas possible de réaliser le projet grâce au programme partage, le coût global pour une année serait environ cent quatre-vingt-quinze mille dollars. Dans les deux hypothèses, le Canada offrirait les services d'un expert-coordonateur pendant une année.

#### *Projet TV-5*

La *distribution de programmation télévisuelle*, aux pays de la francophonie, serait considérablement plus dispendieuse que la location des circuits téléphoniques requis pour les projets télé-médecine et télé-éducation. Nous estimons à trois mille dollars par pays participant le coût de la location d'un canal vidéo qui relierait les pays francophones européens, le Canada et les pays d'Afrique francophone, pour une heure par mois. Ce coût pourrait être réduit si les PTT ou autres agences gouvernementales concernées acceptaient de renoncer à une partie des bénéfices qu'elles reçoivent normalement de liaisons de ce genre.

Nous pourrions étudier la possibilité d'impliquer l'ACCT dans ce projet. Ainsi l'ACCT pourrait assumer la responsabilité de sélectionner la programmation qui serait transmise en Afrique francophone en direct une fois par mois pendant une heure.

*Etude de faisabilité sur les communications*

Une estimation permet d'évaluer à environ deux cent mille dollars les coûts de cette étude de faisabilité sur la possibilité d'utiliser en permanence un réseau de satellite pour lier les membres de la francophonie. Ces coûts pourraient être partagés (selon un ratio à déterminer) entre les pays participants.

PROJET INFORMATIQUE ET LOGICIELS

*Rencontre à Montréal*

Les principaux coûts se reporteraient :

- aux frais de déplacements et séjours à Montréal pendant une semaine pour une trentaine d'experts, que nous évaluons à soixante-quinze mille dollars, et
- à la location de salles, équipement, transport local, etc., que nous évaluons à vingt-cinq mille dollars.

On pourrait demander à l'agence de coopération culturelle et technique d'intégrer ce projet dans ses activités normales, y compris l'organisation et la prise en charge de la rencontre de Montréal. Le Canada et le Québec pourraient également y contribuer.

*Plan de travail/étude de faisabilité sur l'informatique*

Le Canada et le Québec seraient disposés à financer, dans le cadre des ententes conjointes en matière de communications, un plan de travail/étude de faisabilité sur la création et le développement de logiciels d'expression française destinés à satisfaire aux besoins qui auraient été identifiés par les pays participants dans les domaines de l'enseignement, des soins de santé, de l'administration publique, etc.

## Réseaux des médias et industries culturelles <sup>1</sup>

Les défis résultant du développement technologique des grandes puissances et des immenses besoins des pays les moins favorisés rendent plus que jamais souhaitable le renforcement des solidarités entre les peuples utilisant à des titres divers et de façon significative la langue française.

Ce besoin se fait particulièrement sentir dans le domaine capital de la communication et des industries culturelles, facteur essentiel du rapprochement des peuples en même temps que de mutations devenues pressantes et inéluctables.

### Principes, objectifs et constatations

Deux principes s'imposent avec une particulière netteté à l'action en faveur d'une solidarité francophone accrue :

- le respect de la promotion des valeurs culturelles propres à chaque peuple ;
- la reconnaissance de la dimension culturelle du développement, en raison du caractère déterminant des interactions entre culture et développement.

Les objectifs qui découlent de cette conception sont clairs et précis. Il s'agit de donner un élan nouveau :

- à l'expansion de l'espace audiovisuel francophone ;
- à l'accroissement des échanges culturels dans leur ensemble entre les différents pays d'expression française et notamment aux relations Sud-Nord et Sud-Sud ;
- à la formation des techniciens et administrateurs des diverses industries culturelles ;
- à l'épanouissement de la création culturelle et de ses formes d'expression.

Une double série de constatations guide les orientations et les propositions présentées.

Ces constatations portent sur les points faibles de l'espace francophone culturel, d'une part, mais aussi sur ses importantes capacités d'action, d'autre part.

1. Ce rapport de synthèse a été établi par un groupe de travail présidé par le Gabon.

Si, en effet, la grande diversité géographique et socioculturelle des pays utilisant le français, conjuguée aux difficultés économiques particulières que connaissent nombre d'entre eux, a eu pour effet majeur jusqu'à ce jour d'empêcher la constitution d'un véritable espace francophone de la communication, il existe, dès à présent, dans le domaine des médias d'expression française, des éléments de réseaux et de nombreux instruments de qualité susceptibles d'être rapprochés dans le cadre d'un système d'ensemble. Toutes les fois qu'il s'avère plus économique, le recours à ce qui existe déjà s'impose : il s'agit plus souvent d'exploiter de façon optimale les structures d'accueil existantes que de créer de nouvelles institutions coûteuses, et qui supposent un délai important de mise en place.

Si la production, notamment dans le domaine télévisuel, est incontestablement insuffisante à l'heure actuelle pour permettre l'alimentation d'un vaste réseau d'échange, le développement technologique des instruments de diffusion, en particulier en matière de satellites, a créé une dynamique nouvelle qui appelle une production francophone accrue, faute de quoi le monde francophone sera submergé par des programmes d'origine ou d'expression non francophone.

La charge des coûts financiers tant d'une production plus importante que d'un élargissement du rayonnement et d'une augmentation du volume diffusé à l'intérieur de l'espace francophone exige une mise en commun des moyens et une participation plus grande aussi bien des pays du Nord que des pays du Sud. Mais, quel que puisse être le dynamisme du secteur privé, une telle entreprise nécessite une intervention capitale des Etats eux-mêmes.

Une circulation beaucoup plus intense des biens et produits culturels entre pays francophones reste à réaliser ; mais c'est aux Etats de créer et d'organiser les conditions générales de tels échanges.

## Propositions et orientations

Sur la base de ces considérations un certain nombre d'orientations et de propositions spécifiques à chaque grand secteur de la communication peuvent dès lors être établies.

### LA RADIODIFFUSION

La couverture radiophonique mondiale en français est loin de s'exercer partout dans des conditions satisfaisantes, mais, au sein même des pays francophones, la production, les échanges d'émissions et la diffusion elle-même ne répondent que partiellement aux besoins recensés.

1) Une première orientation consisterait à produire un effort en faveur des radios communautaires en français. Cet outil présente le double avantage



d'être d'un coût relativement modeste et de développer la participation active des auditeurs, créateurs et agents locaux divers tout en favorisant une adaptation de l'offre à la demande.

2) L'intérêt marqué par le public et l'encouragement à la création en français que constituent, dans tous les pays francophones, les concours radiophoniques (chansons, nouvelles, pièces de théâtre, etc.) en font des émissions efficaces qui méritent d'être développées.

#### LA TÉLÉVISION

En matière de télévision, les actions à entreprendre sont particulièrement importantes, compte tenu tant des insuffisances actuelles que de l'impact culturel des images sur les téléspectateurs.

1) Il existe déjà un programme francophone de télévision (TV5) distribué en Europe par satellite (ECS) qui associe des télévisions de Belgique, de France et de Suisse ainsi qu'un consortium Canada-Québec. Les pays d'expression française du Sud ne participent pas actuellement à cette chaîne internationale. Il est donc important de réfléchir aux moyens d'élargir la dimension francophone du programme de TV5. L'extension de son aire géographique à l'Amérique du Nord grâce à l'utilisation par exemple d'un satellite canadien est actuellement à l'étude et mérite une attention particulière.

2) le développement de la coopération en matière de programmes francophones suppose par ailleurs la mise en commun des moyens de production et l'existence de supports de diffusion.

L'expérience tirée de productions telles qu'« espace francophone » ou d'un programme tel que TV5 pourrait être une précieuse contribution à l'étude de l'éventuelle création d'une agence internationale d'informations et de programmes en langue française.

La création de produits en langue française étant déterminante, il convient d'organiser et de renforcer les cofinancements de productions et de coproductions de plus en plus nombreuses, tout en visant à améliorer leur qualité et à les adapter aux attentes du marché international.

La constitution d'une bourse d'échanges de programmes francophones, gérée par l'Agence de coopération culturelle et technique, peut être envisagée.

La définition d'un plan concerté de production et de soutien à la diffusion de vidéoclips de qualité en langue française serait de nature à favoriser le développement de ce nouveau moyen d'expression.

De même, il serait utile de mettre en place un centre d'information sur les programmes.

La création d'un comité chargé d'élaborer des contrats types et des échanges et des procédures normalisées pour les coproductions d'œuvres et documents audiovisuels provenant de tous les horizons de la francophonie peut être aussi envisagée utilement.

Deux secteurs d'échanges et de coproduction doivent attirer notamment l'attention :

- celui de l'enseignement audiovisuel où il paraît souhaitable de favoriser de nouvelles méthodes d'apprentissage ou de promotion du français, mieux adaptées aux besoins variés de la communauté internationale ;
- celui de l'information relative aux pays francophones où la réciprocité des fournitures d'images doit être renforcée.

Par ailleurs, pour mieux permettre au « Sud de parler au Nord », il convient d'encourager la production des pays du Sud, de leur faciliter l'accès aux moyens de diffusion internationale en langue française. D'autre part, il importe d'étudier les conditions de réalisation de programmes présentées par l'ACCT pour être distribués, diffusés par des satellites de télévision. L'utilisation concentrée de capacités de satellites pourrait permettre de distribuer un même programme sur de très vastes zones et constituerait également un bon moyen de circulation d'images provenant de pays francophones.

#### LE CINÉMA

Le développement du cinéma est largement associé à celui de la télévision. Il existe des accords de coproduction entre certains pays et des systèmes d'aides aux cinémas des pays en développement ; mais, d'une façon générale, la situation du cinéma dans les pays francophones, et notamment dans les pays du Sud, appelle des efforts importants.

La création d'un fonds international d'aide aux coproductions francophones suppose une étude préalable approfondie.

#### LES AUTRES INDUSTRIES DE LA CULTURE

Le secteur des médias écrits fait l'objet d'un rapport spécifique. Le présent document se contentera donc de souligner l'importance qu'il convient d'attacher :

- à la libre circulation de ces produits culturels et de communication ;
- aux efforts qu'il importe de développer en faveur de la réduction des coûts de transport, de l'augmentation du nombre et des capacités, des points de distribution ;
- à la coparticipation internationale francophone pour l'édition, notamment de manuels scolaires, et à la formation des journalistes et agents d'édition là où elle est insuffisante.

Il soulignera enfin l'intérêt qui s'attache :

- à la réalisation d'un registre statistique des flux d'importation et d'exportation des publications entre les pays francophones ;
- à l'achèvement de la banque de données sur la presse et les journalistes dont la réalisation a été entreprise par l'union internationale des journalistes et de la presse de langue française.

En ce qui concerne l'ensemble des industries culturelles, concernant aussi bien les médias audiovisuels et écrits que la musique, l'art lyrique, la chanson et les arts plastiques et visuels, une action pourrait être envisagée à l'occasion du festival panafricain des arts et des cultures qui se déroulera en 1987. Cette action permettrait de donner à cette manifestation qui n'est pas seulement d'expression française une dimension francophone marquante.

D'une façon générale, il convient de souligner, par ailleurs, que la couverture audiovisuelle des grandes manifestations internationales (culturelles et artistiques) doit être systématiquement prévue et assurée. On peut citer à titre d'exemple le festival de la francophonie en Haute-Vienne et à Limoges et les « francofolies » de la Rochelle.

Enfin, il convient de promouvoir des actions permettant de faire appel à un nombre accru de créateurs, de leur assurer les moyens indispensables à la création et de les associer véritablement et de façon systématique à la conception des programmes artistiques.

La multiplication des stages et des échanges de créateurs, professeurs, étudiants dans les différentes disciplines artistiques appelle également un effort accru.

## Relevé des propositions reçues par la commission

### TÉLÉVISION

#### *Production - programmation*

1. Incitations de télévisions publiques et privées à la programmation de productions provenant de tous les pays francophones grâce à la création d'un « cinéma pour les télévisions de la francophonie ».
2. Etude des possibilités d'extension de la programmation de TV5 à l'Amérique du Nord puis à l'ensemble des pays utilisant le français : participation des productions de tous les pays francophones à TV5 qui deviendrait ainsi la télévision francophone internationale.
3. Bourses, stages et rencontres pour les créateurs et agents de production francophones. Création d'une « banque de missions ».
4. Création de centres régionaux de formation.
5. Amélioration de la liberté de circulation des productions en français ; étude à demander à l'ACCT.
6. Développement des coproductions. Création d'un comité chargé de développer un modèle de coproduction et d'échange d'émissions de toutes origines francophones.
7. Création d'un programme conjoint de « pastilles » télévisuelles (vidéo-clips).
8. Réalisation d'une méthode audiovisuelle d'apprentissage du français.

9. Développement des productions sur la base de l'expérience de l'émission « espace francophone ».
10. Création d'une bourse de programmes francophones.
11. Etude de la création d'un fonds de soutien à la production.
12. Création d'un registre des productions audiovisuelles francophones.
13. Renforcement de la production d'images d'actualités francophones. Augmentation du volume des séquences produites et échangées et du nombre des pays producteurs.
14. Libération des droits sur les productions audiovisuelles par les pays d'origine.
15. Emissions pour les jeunes.
16. Renforcement des émissions sportives.

#### DIFFUSION <sup>1</sup>

##### *Par satellite et câblodistribution*

1. Etude de la possibilité de recours aux réseaux régionaux pour l'extension de la programmation francophone internationale.
2. Etude des possibilités de transmission vers les réseaux de câble d'Amérique du Nord.
3. Etudes des possibilités d'accueil des programmes francophones sur TDF1.
4. Recherche des possibilités de réduction des coûts d'utilisation des satellites pour faciliter l'accès à ces vecteurs de transmission.
5. Echanges de capacités de satellites.

##### *Autres vecteurs*

1. *Action sur les réseaux hertziens.* Amélioration des infrastructures de faisceaux hertziens.
2. *Sur supports vidéo.* Développement des échanges enregistrés sur vidéocassettes et mesures facilitant la libération de la circulation des produits (droits, transports).

#### RADIODIFFUSION

1. Coordination de l'action radiophonique des stations francophones.
2. Développement de la radio communautaire en s'appuyant notamment sur la structure du CIRTEF.
3. Utilisation du cadre de la prochaine session de l'assemblée mondiale des radios communautaires pour approfondir l'étude de ce développement.

1. Cette question est aussi traitée dans le cadre du rapport relatif aux réseaux de communication.

*Rapports de synthèse*

4. Renforcement et renouvellement de l'enseignement du français par la radio.
5. Développement des concours radiophoniques.
6. Développement des bourses et stages de formation et de rencontres des professionnels de la radio.
7. Création et renforcement des centres régionaux de formation.
8. Développement des réseaux hertziens.
9. Emissions pour les jeunes.
10. Renforcement des émissions sportives.

CINÉMA

1. Faciliter la rencontre de producteurs pour examiner ensemble les possibilités d'intervention dans le domaine de la production et de la diffusion cinématographique et les coproductions.
2. Création de la communauté des cinémas francophones.
3. Création d'un « cinéma pour les télévisions de la francophonie ».
4. Utilisation du cadre du festival panafricain des arts et des cultures pour faciliter le développement de productions cinématographiques africaines francophones.
5. Etude des possibilités de création d'un fonds international d'aide aux coproductions francophones.

LES AUTRES INDUSTRIES DE LA CULTURE

*L'édition et la presse*

1. Renvoi au rapport spécifique sur l'écrit.
2. Développement des actions de formation.
3. Etude par un groupe international des mesures facilitant l'accroissement de la circulation et la réduction des coûts de transports des livres, publications et périodiques.
4. Rencontres périodiques d'auteurs, éditeurs et distributeurs.
5. Création d'une société en coparticipation pour l'édition de manuels scolaires.
6. Etablissement d'un registre des flux d'importation et d'exportation des publications entre pays francophones.
7. Achèvement de la banque de données sur la presse et les journalistes de langue française.

*Arts visuels*

1. Une exposition d'art africain.
2. Une exposition, ou une série d'expositions des pays de la francophonie organisées autour d'un thème.

*Industries de la chanson et du disque*

1. Création d'un programme conjoint de production et de soutien à la diffusion de « pastilles » présentant des chanteurs francophones.
2. Concours radiophoniques de chansons.
3. Programmation systématique des chanteurs francophones sur les chaînes radiophoniques et télévisuelles, notamment TV5.

Eléments complémentaires

Au titre des éléments de réseaux et de nombreux instruments de qualité susceptibles d'être rapprochés dans le domaine des médias d'expression française qui existent déjà figure la radio panafricaine Africa n° 1. Elle couvre l'ensemble de l'Afrique francophone et compte quinze millions d'auditeurs.

Le Gouvernement gabonais est disposé à mettre cet instrument au service de la francophonie.

LA FORMATION

Pour l'implantation et le développement des médias, la formation des informateurs qui doit s'entendre au sens large du terme est très décisive. Elle concerne les techniques du journalisme, de l'information, de la production radiophonique, télévisuelle et cinématographique, de la publicité, du média-planning, des études d'audience, de la gestion, etc.

L'espace francophone actuel doit améliorer la qualité de ses outils pédagogiques et de ses lieux de formation.

LA PUBLICITÉ

La publicité ne semble pas très active dans la quasi-totalité de l'espace francophone. Malgré ses multinationales, la publicité francophone a beaucoup à gagner en vitalité, en profits pour soutenir le développement des médias. Elle est du reste précieuse pour la vulgarisation de la langue française.

## Industries de la langue <sup>1</sup>

L'usage, sans cesse accru, de matériels informatiques dans les activités professionnelles, d'enseignement et de loisirs a ouvert de nouveaux territoires d'émulation entre les langues et les cultures.

Celui qui, en effet, maîtrise la conception de la machine, contrôle, par les capacités qu'il veut bien lui donner, des champs importants de l'activité humaine. Ce phénomène est d'autant plus important que les ordinateurs sont plus répandus. Les industries culturelles, qui reposent pour une part importante sur des documents écrits, s'y trouvent confrontées : la quasi-totalité des textes aujourd'hui produits transitent, à un moment où à un autre de leur existence, par un ordinateur, la machine intervenant de plus en plus massivement pour aider à produire et à diffuser.

L'incapacité d'un automate à gérer les particularismes linguistiques (par exemple, les accentuations en français, les écritures non latines) influe gravement sur le média et donc sur le contenu. L'incapacité de ce même automate à réaliser pour une langue ce qu'il peut faire pour une autre (par exemple, une aide à la correction orthographique ou à la rédaction) met la première en situation d'être supplantée par la seconde, simplement parce qu'il sera moins coûteux de produire dans une langue pour laquelle on disposera des machines qui accroissent la productivité dans les différentes étapes de réalisation des textes.

L'acquisition et la manipulation de connaissances passent de plus en plus par la consultation directe et le dialogue entre l'utilisateur final et les ordinateurs : interrogation de bases et banques de données, enseignement assisté par ordinateur, bientôt consultation de systèmes experts. L'appropriation par le plus grand nombre de ces puissants outils d'accès au savoir nécessite un considérable effort dans leur ergonomie, en particulier linguistique : gérer une orthographe approximative, une syntaxe incorrecte, un vocabulaire imprécis, sont des points de passage obligés sur le chemin d'une société utilisant pleinement les possibilités de l'information et de l'enseignement assistés par ordinateur.

1. Ce rapport a été établi par la délégation française à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

Que seraient les industries culturelles d'une communauté qui ne disposerait pas d'une langue « industrialisée » c'est-à-dire des automates permettant de produire mieux et plus vite tous les produits culturels reposant sur la langue ?

Mais les industries culturelles ne sont pas les seules à être envahies par l'ordinateur. Les robots se commandent de plus en plus avec la parole, on ne fait une recherche de brevet efficace que par l'interrogation de banques de données. Le dialogue de commande que l'humain entretient avec l'automate, pour le diriger, pour lui demander son mode d'emploi ou pour en recevoir des directives, induit des apprentissages de raisonnement ou de comportement (parfois invisibles mais d'autant plus importants) très différents selon qu'il se passe dans la langue maternelle de l'utilisateur ou dans la langue maternelle du concepteur de la machine. Le territoire social a changé de nature. Au temps de l'agriculture, c'était la terre. Avec l'industrie, s'y ajoute le capital. La révolution de l'intelligence, qui est en cours, dématérialise le territoire : l'important, aujourd'hui, c'est la place que l'on occupe dans l'esprit des hommes. La bataille est dans le secteur tertiaire et l'automatisation de ce secteur, afin d'y améliorer la productivité, repose sur la capacité de mieux gérer le signe : aujourd'hui le traitement de texte, la messagerie électronique, demain la machine à écrire à entrée vocale, le générateur automatique de lettres commerciales, l'ordinateur d'aide à la traduction.

Ainsi donc, le facteur linguistique, en lui-même mineur, est érigé en substrat et en vecteur de la production et de l'usage des données de toutes sortes. Derrière l'apparence anodine du fait linguistique se profile donc soit la capacité d'une nation ou d'un groupe de nations à créer et à produire des biens industriels conditionnant l'ensemble de leurs activités, soit un statut de simple consommateur, dans la langue de l'autre, de produits stratégiques.

Les industries de la langue fabriquent et commercialisent des automates qui manipulent, interprètent, génèrent le langage humain, aussi bien sous sa forme écrite que sous sa forme parlée. Et les langues qui ne seront pas industrialisées pourraient bien cesser purement et simplement d'être, à terme, des langues véhiculaires.

L'affirmation d'un espace francophone dans le monde n'est possible que si l'on prend les moyens de renforcer l'usage du français comme langue internationale et comme vecteur dynamique de développement, en veillant à ce qu'elle soit efficacement adaptée à la modernité scientifique et technique. D'autre part, l'essor des industries de la langue devrait être l'occasion de conjuguer promotion de la langue française et promotion des identités nationales comme facteurs indissociables et condition essentielle à l'implantation et à la gestion des programmes de développement.

Les Etats de la francophonie ne sont pas démunis face à ces enjeux. Ils disposent collectivement, dans ce domaine, d'une expertise et d'un réservoir de projets communs qui ne demandent qu'à être intégrés dans un plan d'actions cohérentes, soutenu par un consensus politique et des moyens appropriés. Ils ne sont pas dans la situation d'autres communautés, qui, faute



de compétences scientifiques, techniques ou industrielles, ou faute d'une taille suffisante pour représenter des marchés commercialement rentables, ne pourront probablement continuer à communiquer, à produire, à apprendre dans leur propre langue qu'en payant des redevances sur les machines fabriquées par d'autres. Et encore faudra-t-il que les machines existent : aujourd'hui moins d'une vingtaine de langues disposent de machines à traitement de textes et de systèmes de synthèse de la parole. Moins d'une dizaine est utilisée dans les systèmes d'enseignement assisté par ordinateur et les banques de données. Développer, au sein de la communauté francophone, les industries de la langue, c'est agir principalement à trois niveaux :

- la formation des ingénieurs et chercheurs capables de développer et d'industrialiser les automates de manipulation du langage. Ces hommes hautement spécialisés, à la fois linguistiques et informaticiens, sont aujourd'hui moins de deux cents dans l'ensemble des Etats francophones alors qu'il en faudrait cinq cents à très court terme et deux mille à la fin de la décennie ;
- la recherche appliquée et l'action des Pouvoirs publics dans les différents Etats francophones qui demandent à être renforcées et mieux coordonnées, d'autant que c'est à ce niveau que sont produites les souches sur lesquelles reposent les développements industriels : banques de mots, de règles de grammaire, de sons ;
- le développement pré-industriel de produits intégrant des capacités linguistiques dans tous les secteurs d'activités.

## Propositions

La mise en œuvre des propositions qui suivent nécessite un important effort de coordination entre les Etats partiellement ou entièrement francophones. Il est donc proposé que soit créée une structure légère, chargée de coordonner les différentes actions qui résulteraient des décisions du sommet des chefs d'Etat. Cette structure rendrait compte de l'avancement de ses travaux lors d'une réunion internationale qui se tiendrait en octobre 1986 dans l'un des Etats participants.

### ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les Etats francophones disposent déjà de bases solides sur lesquelles peut s'appuyer un renforcement de la coopération en matière de formation à l'informatique-linguistique.

Les universités, les écoles d'ingénieurs, mais également les associations professionnelles ont un long passé de travail en commun. On peut citer, en particulier, le Groupement des acousticiens de langue française (GALF), qui organise, depuis dix-sept ans, des journées annuelles d'études sur la parole, qui se tiennent successivement dans chacun des Etats membres (la Tunisie

sera le pays d'accueil en 1987) et qui rencontrent un très grand succès par le haut niveau des communications qui y sont présentées. On peut citer également l'école d'été en informatique linguistique, organisée par le GALF et l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST). Pendant quinze jours, elle reçoit une trentaine de jeunes chercheurs et des industriels de nombreux Etats francophones.

Plusieurs Etats partiellement ou entièrement francophones procèdent à un accroissement de leurs capacités de formation dans le domaine de l'informatique-linguistique, qu'il s'agisse du traitement de l'écrit ou du traitement de la parole.

Propositions :

— créer une école d'été francophone, reposant pour le traitement de l'écrit, sur le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), et pour le traitement de la parole, sur le GALF et l'ENST. Cette école se tiendrait successivement dans chacun des Etats qui souhaiteraient l'accueillir et se terminerait par des journées d'études. Cette manifestation, prioritairement orientée sur le traitement de la langue française, serait cependant ouverte aux autres langues, et tout particulièrement aux langues latines. Son coût d'organisation annuel serait de trois millions de francs pour une cinquantaine d'élèves ;

— créer une bourse francophone en informatique linguistique destinée à renforcer les échanges d'étudiants de haut niveau entre les différents Etats. Pour une vingtaine d'étudiants, qui passeraient une année dans un autre Etat que le leur, le montant total annuel des bourses serait de trois millions de francs ;

— ouvrir une section internationale francophone dans deux des principales structures de formations d'ingénieurs linguistiques qui sont en train d'être renforcées, sous la tutelle du ministère français de l'éducation nationale : l'Institut national polytechnique de Grenoble, pour le traitement de la parole et le conservatoire national des arts et métiers pour le traitement de l'écrit. Le coût annuel d'accueil de trente étudiants supplémentaire serait de neuf millions de francs.

#### RECHERCHE APPLIQUÉE ET COORDINATION DES ACTIONS EN MATIÈRE DE TERMINOLOGIE DANS LES DIFFÉRENTS ÉTATS

Le Canada et le Québec sont, depuis longtemps, à la pointe pour ce qui concerne la fabrication de ce qui est l'un des éléments de base des industries de la langue, à savoir les banques de terminologie et la création néologique.

Un important effort doit être réalisé, débouchant sur des banques de mots, de règles grammaticales, de sons, utilisables non plus par des humains, comme le sont les banques actuelles, mais par les automates qui aideront à rédiger, traduire, corriger, des textes et les automates qui interpréteront et

générent la parole. Une coopération francophone est ici structurellement nécessaire pour deux raisons au moins : la prise en compte des particularismes à l'intérieur de la francophonie (les accents régionaux en reconnaissance de la parole, par exemple), mais aussi et surtout la répartition entre les Etats des importants coûts de réalisation de ces différents inventaires. La collaboration exemplaire qui s'est instaurée entre la banque de terminologie du Québec et la banque Termium du bureau des traductions à Ottawa doit être étendue à l'ensemble des Etats francophones.

Propositions :

— créer un réseau francophone de création néologique, bénéficiant des derniers acquis technologiques (messageries électroniques, entre autres) regroupant les partenaires publics des différents Etats. Le partenaire français serait le groupement d'intérêt public Jacques Amyot, créé à l'initiative du Commissariat de la langue française. Une interconnexion serait réalisée entre les différentes banques de terminologie, permettant une consultation de celles-ci, quelles que soient leurs implantations géographiques. Un effort de normalisation des structures de ces banques permettrait d'en simplifier les modes d'accès. Le coût de mise en place d'un tel réseau serait d'environ vingt millions de francs répartis sur cinq ans ;

— lancement d'un programme de description du français écrit et parlé, destiné à l'usage par des automates de rédaction, correction, traduction de textes ainsi qu'à des automates de synthèse et reconnaissance de la parole. La coordination de ce programme serait assurée par l'Institut national polytechnique de Grenoble pour la communication parlée et par le Conservatoire national des arts et métiers pour la communication écrite. Il s'appuyerait sur une structure souple d'accords de recherche coopérative entre les laboratoires participants. Il nécessitera l'installation dans les laboratoires, de matériels homogènes ainsi que l'adoption de procédures d'analyse coordonnées de la langue.

En prévoyant l'équipement de deux nouveaux laboratoires par an ainsi que le financement du programme de recherche, les salaires étant pris en charge directement par les Etats, le coût annuel de ce programme, sur lequel reposent une grande part des développements industriels, peut être évalué à dix-sept millions de francs par an. Ce programme pourrait, dans un premier temps, être engagé pour une durée de cinq ans.

DÉVELOPPEMENT PRÉINDUSTRIEL DE PRODUITS INCORPORANT  
DES CAPACITÉS DE TRAITEMENT LINGUISTIQUE

Une caractéristique importante des industries de la langue est qu'elles interviennent principalement comme fournisseurs de sous-ensembles destinés à être intégrés dans les produits fabriqués par les autres industries. Par exemple, synthèse et reconnaissance de la parole dans les systèmes téléphoniques,

les automates industriels, l'électroménager, correction orthographique dans les systèmes de composition en presse et édition, générateurs et analyseurs de textes écrits dans des systèmes d'enseignement assisté par ordinateur ou d'interrogation de bases de données.

**Propositions :**

— créer un fonds francophone d'aide à l'innovation et au développement préindustriel de produits sectoriels issus des industriels de la langue. Le gestionnaire de ce fonds serait l'agence nationale de la valorisation de la recherche, sous le contrôle d'un comité représentant les Etats financeurs. L'attribution des aides serait faite après appel aux propositions dans l'ensemble des Etats francophones. Les appels porteraient prioritairement sur des produits destinés à améliorer des systèmes de communication, d'information et d'enseignement automatisés ou assistés par ordinateur. Le montant annuel du fonds serait de cinquante millions de francs ;

— création d'un prix international de l'innovation industrielle en matière d'industries de la langue. Pourraient concourir non seulement des entreprises des Etats partiellement ou entièrement francophones, mais également issues d'autres aires linguistiques, à condition que les produits proposés au concours soient destinés au traitement de la langue française. La dotation annuelle pour le prix serait d'un million de francs. Il serait attribué par un jury international où seraient représentés les Etats francophones qui le souhaiteraient. Le coût total annuel de l'organisation de ce prix est d'environ trois millions de francs ;

— en préalable à des actions coordonnées en matière de traduction assistée par ordinateur, il est proposé que le sommet mandate le Canada et la France, en raison de leur longue expérience dans le domaine, pour procéder, auprès des pays intéressés, à une enquête sur les volumes et la nature des besoins en traduction, sur les coûts actuels de la traduction et sur les moyens actuellement mis en œuvre ou envisagés pour les satisfaire. Suite à cette enquête et après analyse des résultats, les Etats pourraient, dans un prochain sommet, décider d'engager des recherches et développements en commun. Le coût d'une telle étude serait d'environ un million de francs.

## Création - production - diffusion de l'écrit <sup>1</sup>

### Argument

Les problèmes du développement de l'édition en langue française au sein et en dehors de l'espace francophone ont été largement inventoriés. Cependant, peu de mesures ou d'instruments de soutien ont été mis en œuvre qui tiennent compte, d'une part des pratiques en vigueur dans le commerce international du livre et en matière de cession internationale de droits d'édition et, d'autre part, des difficultés particulières que connaissent certains éditeurs francophones confrontés à des marchés nationaux étroits en raison, soit de la faiblesse du revenu national, soit d'une population peu nombreuse.

Or, l'avenir de l'industrie de l'édition dans les pays francophones dépend non seulement du dynamisme et de la compétitivité que celle-ci peut globalement démontrer face aux éditeurs d'autres zones linguistiques, mais aussi de la capacité qu'aura le monde francophone d'intensifier, en son sein, les échanges multilatéraux du livre et donc de favoriser le développement de multiples pôles d'édition au sein même de l'espace francophone. Par ailleurs, l'écrit est aujourd'hui de plus en plus couplé à d'autres supports (informatiques, audiovisuels...). Il est important de tenir compte de cette évolution.

Les propositions formulées dans le présent rapport n'ont pas pour ambition de trouver une solution à tous les problèmes, et encore moins de remettre en cause certaines réalisations antérieures comme les nouvelles éditions africaines dont l'expérience montre que la création de produits culturels en Afrique et leur diffusion contribuent à la promotion de cultures différentes. Ces propositions visent, au contraire, de manière ponctuelle et dans un cadre intentionnellement limité, à contribuer à lever certains obstacles à une meilleure création-production-diffusion de l'écrit en langue française au sein et en dehors du monde francophone, en laissant aux professionnels de l'édition l'initiative des projets éditoriaux eux-mêmes. Les mesures sont immédiatement opérationnelles et les dépenses y afférentes peuvent être strictement contrôlées. Elles visent également à favoriser la coopération grandissante du développement de l'industrie de l'édition en langue française.

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation de la communauté française de Belgique à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

## Propositions

### SECTEURS PRIORITAIRES

L'industrie de l'édition compte de nombreux secteurs (littéraire, bande dessinée...) et il est indispensable de définir les priorités si l'on veut garder un caractère opérationnel aux présentes propositions dans le cadre d'un budget limité.

*Proposition* : Compte tenu des besoins considérables des pays en développement en matière de formation et d'éducation et de l'enjeu global posé par les nouvelles technologies, il est proposé de retenir comme secteurs prioritaires l'édition éducative (livres scolaires, parascolaires, ouvrages de référence) et l'édition scientifique.

### CRÉATION

a) Les éditeurs de pays entièrement ou partiellement de langue française, disposant d'un marché national étroit en raison de la faiblesse du revenu national et/ou d'une population peu importante, éprouvent des difficultés à atteindre les seuils minima de rentabilité quelle que soit la qualité de leurs publications.

*Proposition* : Favoriser l'élargissement des marchés en encourageant (par l'octroi de subsides) la coédition entre éditeurs de pays à faible revenu (moins de mille dollars par habitant) et /ou à faible population francophone (moins de dix millions d'habitants).

b) L'information scientifique et technologique est essentiellement véhiculée par le canal de publications anglo-saxonnes, éventuellement traduites ensuite en langue française.

*Proposition* : Soutenir financièrement la publication en langue française de revues originales de haut niveau scientifique et technique et de vulgarisation dans les secteurs prioritaires (informatique, biotechnologie...).

### DIFFUSION

a) Une meilleure diffusion du livre en langue française au sein de l'espace francophone passe par le respect du prix fixé par l'éditeur, moyen efficace de sauvegarder un tissu dense de distribution par libraires.

*Proposition* : Prendre en considération pour la fixation du prix de vente du livre la notion d'espace culturel (et non national) correspondant à une zone linguistique déterminée.

b) Une meilleure diffusion du livre au sein de l'espace francophone, et notamment en Afrique, requiert la suppression des obstacles douaniers, monétaires..., à la libre circulation du livre.

*Proposition* : Etudier et mettre en œuvre des mesures susceptibles de simplifier les paiements relatifs au commerce international du livre entre pays francophones de zones monétaires différentes.

c) La diffusion du livre souffre du manque d'information concernant les publications existant en langue française.

*Proposition* : Favoriser, pour tous les éditeurs de l'espace francophone, l'accès aux principaux moyens d'information relatifs au livre et soutenir la création et le développement de banques de données sur les publications en langue française.

d) Un des obstacles majeurs à une plus grande diffusion des livres dans les pays en développement est le coût élevé des ouvrages importés qui restent, dans certaines matières, indispensables en attendant l'édition locale d'ouvrages africains.

*Proposition* : Favoriser une baisse de prix du livre en Afrique francophone en prenant en charge, lors de l'impression locale d'un ouvrage initialement édité à l'étranger (avec ou sans adaptation), le coût des royalties à payer à l'éditeur détenteur des droits.

e) La diffusion du livre en langue française en dehors de l'espace francophone passe par la cession des droits de reproduction et de traduction. Or, dans certains cas, le coût de traduction constitue un frein à une large diffusion.

*Proposition* : Prendre en charge le coût de traduction des ouvrages lorsque celui-ci constitue un élément important du coût additionnel de diffusion (exemples : complexité et coût des traductions-adaptations en langue arabe, coût des traductions en langues scandinaves en raison de l'étroitesse relative des marchés).

## Avenir des institutions multilatérales de la « francophonie »<sup>1</sup>

Le sommet présente une occasion historique de prendre des décisions importantes permettant de répondre aux enjeux d'avenir de la francophonie. De telles décisions doivent pouvoir compter sur des ressources institutionnelles, organisationnelles et financières adaptées et bien agencées, en fonction d'orientations prioritaires.

1. Le sommet pourrait ainsi examiner, s'il le souhaite, l'opportunité d'engager des actions substantielles dans quatre domaines stratégiques tels que :

- Le développement : l'agriculture et l'énergie ;
- Les industries de la culture et de la communication ;
- Les industries de la langue ;
- L'information scientifique et le développement technologique y compris la recherche.

La formation et l'information pouvant intervenir en priorité dans ces domaines, notamment en matière d'agriculture et d'énergie. L'ensemble des coopérations inscrites à l'ordre du jour du sommet pourrait trouver une traduction dans le cadre de ces priorités.

2. Pour tenir compte du souci exprimé par les ministres des Affaires étrangères le 14 décembre dernier de ne pas créer de nouvelles institutions à l'occasion du sommet, il est apparu qu'il serait utile de créer un comité autonome temporaire du suivi, composé d'un certain nombre de délégués choisis par les chefs d'Etat (neuf délégués maximum) en fonction de leur expérience dans le domaine de la francophonie et plus spécialement dans les matières abordées par le sommet. Ce comité présenterait donc une certaine analogie avec le groupe des Sherpas chargé actuellement de la préparation de la conférence.

Ce comité du suivi serait plus spécialement chargé de choisir, dans les domaines spécifiques prioritaires, les programmes qui seraient établis en exécution de décisions prises par la conférence, d'en confier l'exécution soit à

1. Ce rapport constitue la synthèse présentée par le groupe de travail chargé collectivement de l'établir ; il a été approuvé par le groupe des représentants personnels des chefs d'Etat et de Gouvernement. Figure en annexe un document plus développé rédigé sur ce même thème.



des organismes francophones existants tels que l'Agence, soit à des organismes choisis en fonction de leur compétence en la matière et de leur savoir-faire, de surveiller l'exécution de ces programmes par ces organismes et de faire rapport périodiquement au président de la conférence et aux chefs d'Etat des pays participants sur l'évolution des travaux.

Comme deuxième mission, ce comité du suivi serait chargé de faire des propositions, avant la fin de l'année, en vue d'aménager les structures de l'Agence et ses moyens de financement de telle manière qu'elle puisse faire face, d'une manière plus opérationnelle, aux nouvelles tâches qui lui seraient confiées en exécution des décisions du sommet. Si la réflexion du groupe du suivi aboutit à cette conclusion, une conférence générale extraordinaire de l'ACCT sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ces propositions.

Il importera particulièrement que l'ACCT, principal organisme intergouvernemental de la francophonie, adapte ses orientations et ses actions aux décisions du sommet.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces diverses missions, le groupe de travail propose que soient désignés des responsables de réseaux, nommés par le sommet, dans les quatre domaines stratégiques. Le comité provisoire pourrait se réunir périodiquement en comité élargi en invitant les quatre responsables de réseaux et éventuellement les directeurs généraux de l'agence ou des responsables d'autres institutions internationales dont le concours peut être jugé utile. Participent de plein droit aux réunions le ou les responsables de réseaux, suivant les matières qui figurent à l'ordre du jour.

Le comité provisoire détermine et mobilise les moyens financiers nécessaires à l'exécution des programmes retenus par la conférence des chefs d'Etat francophones. Ces moyens financiers peuvent être d'origine publique émanant soit d'organismes multilatéraux (en premier lieu l'ACCT), soit des Etats participants, soit d'organismes internationaux (tels l'Unesco et la FAO), soit d'origine privée, soit par la voie d'une fondation internationale francophone qui serait constituée à cet effet.

Ces modalités évoquées devraient être précisées ultérieurement par le comité provisoire créé en application du point 2 du présent document.

3. Dans un autre ordre d'idée, il pourrait être envisagé de saisir l'occasion du sommet pour formuler le vœu de voir évoluer l'AIPLE vers un statut mieux adapté à ce qu'elle représente, et de jouer le rôle d'organisation interparlementaire de la francophonie.

4. En outre, on pourrait prévoir un rattachement à l'ACCT de la responsabilité d'organisation de toutes les conférences ministérielles francophones et de l'exécution de tout ou partie de leurs décisions. Celle-ci devra œuvrer en fonction des perspectives du sommet et selon une périodicité à déterminer.

5. Enfin, dans un but de rationalisation, il pourrait être envisagé de créer une fédération de l'ensemble des associations francophones de dimension internationale comparable à l'institut du Commonwealth. Cette réforme évite-

rait des doubles emplois, des dépenses inutiles et assurerait l'appui logistique minimum nécessaire au bon fonctionnement de ces associations.

En conclusion, il est proposé au sommet de décider :

1) De ne pas créer de nouvelles institutions pour l'exécution des décisions prises par la conférence ;

2) De mettre sur pied un comité autonome et temporaire du suivi. Ce comité serait composé de X membres, y compris éventuellement le secrétaire général de l'ACCT ;

3) De confier au comité du suivi la mission :

a) de choisir, dans les domaines stratégiques prioritaires, les programmes qui seront établis en exécution des décisions prises par la conférence, de confier l'élaboration et l'exécution de ces programmes suivant les modalités visées au deuxième alinéa du point 2 du présent rapport ;

b) de faire des propositions en vue d'aménager les structures de l'ACCT et les moyens de financement pour rendre ceux-ci mieux adaptés à la réalisation des tâches qui lui seraient confiées en application des décisions du sommet. Une conférence générale extraordinaire de l'ACCT sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ces propositions.

4) En vue de faciliter la mise en œuvre de ces diverses missions par le comité, de désigner les quatre responsables de réseaux dans les domaines stratégiques suivants :

- le développement : agriculture et énergie,
- les industries de la culture et de la communication,
- les industries de la langue,
- l'information scientifique et le développement technologique y compris la recherche ;

5) D'adopter les moyens financiers, pour la réalisation des décisions prises, décrits à l'avant-dernier paragraphe du point 2 du présent rapport. Dès à présent, il est prévu que le montant global des sommes consacrées par les Etats participants à la réalisation de ces programmes sera au moins équivalent à celui qu'ils consacrent au budget de l'ACCT. La ventilation des parts perspectives des participants sera aménagée en fonction de leur capacité contributive ;

6) D'adopter les décisions prévues aux points 3, 4 et 5 du présent rapport.

## Annexe

La première réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays employant la langue française, à un titre ou à un autre, offre une opportunité historique.

En effet, la prise de conscience des enjeux d'avenir de la francophonie peut conduire les plus hauts responsables à prendre d'importantes décisions concrètes qui engageront un processus déterminant pour notre avenir com-

mun. Ces résultats concrets représentent les éléments qui seront le plus facilement perceptibles par les populations de nos pays.

De telles décisions, pour être exécutées de manière efficace, doivent pouvoir compter sur des ressources institutionnelles, organisationnelles et financières adaptées et bien agencées.

#### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Avant d'aborder les hypothèses d'aménagements institutionnels, il est sans doute souhaitable d'avoir un aperçu des institutions francophones multilatérales existantes.

##### *Les institutions existantes*

La francophonie institutionnelle qui s'est mise en place depuis une vingtaine d'années compte plusieurs organismes de nature et d'importance variables. On peut les classer ainsi :

##### *Une organisation internationale au sens propre*

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), créée en 1970 à Niamey par une convention internationale formelle, regroupe une quarantaine de membres qui ont statut soit d'Etats membres, d'Etats associés ou de Gouvernements participants. Sa conférence générale se réunit tous les deux ans. Son secrétariat, situé à Paris, compte une centaine d'agents. Son budget annuel est de l'ordre de cent dix millions de francs et est alimenté par les pays membres suivant un barème propre à cette organisation.

##### *Des conférences ministérielles*

Deux conférences (éducation ; jeunesse et sports) se réunissent sur une base régulière et ont chacune un secrétariat technique permanent, installé à Dakar.

D'autres conférences ont été convoquées par l'ACCT à intervalles variables et sans périodicité fixe : ministres de la Culture, de la Communication, de la Recherche scientifique, de l'Agriculture, de la Justice, etc. aucune de ces conférences n'a de statut formel.

##### *Des associations d'institutions*

Parmi les principales, mentionnons :

- l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) qui regroupe des sections de parlements et de parlementaires ;
- l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) qui regroupe des universités et administre un fonds de coopération universitaire ;

- le conseil international des radios-télévisions d'expression française (Cirtef) qui regroupe quarante et un organismes de radio-télévision ;
- l'Association internationale des maires et des responsables des capitales en métropoles partiellement ou entièrement de langue française (AIMF).

*Association de professionnels*

Ces associations, très nombreuses et d'importance variable, regroupent des journalistes, des sociologues, des professeurs de français, des juristes des informaticiens, etc. Ces institutions témoignent du dynamisme multiple de la francophonie et remplissent des fonctions importantes.

*Lignes directrices*

Au-delà des préoccupations particulières, les institutions francophones doivent apporter des réponses concrètes et appropriées aux défis les plus importants qui se présentent aux francophones d'aujourd'hui. En effet, les associations et institutions précédemment évoquées, en dépit de leur incontestable dynamisme, ne sont sans doute pas en mesure à elles seules d'apporter ces réponses.

Faut-il pour cela créer une nouvelle institution ou plutôt favoriser une évolution en rationalisant ce qui existe ? Voilà sans doute le choix qui, en pratique, se présente au sommet. Il y a plusieurs raisons de croire que le fait d'ignorer notre seule organisation internationale (ACCT) ou de la doubler comporterait plusieurs inconvénients sérieux.

Le sommet pourrait innover en mettant en place les mécanismes d'une organisation originale, pragmatique et souple qui crée les conditions d'une collaboration concrète, réelle et continue entre divers partenaires — publics, parapublics et privés — invités à collaborer dans le cadre de programmes importants.

Cette organisation serait centrée sur la mise en place de réseaux de coopération entre institutions, entre équipes travaillant de façon cohérente sur des projets précis.

Ces réseaux ne pourraient d'ailleurs être constitués suivant une formule unique. Selon les exigences propres à tel ou tel secteur d'activités, la formule pourrait varier, depuis celle du consortium international d'entreprises publiques et privées (exemple TV-5) jusqu'à celle d'une répartition des tâches entre organismes travaillant sur des éléments d'un programme (formule Eurêka), en passant par l'association de partenaires à une institution chef de file, ou encore l'établissement d'un réseau de revues scientifiques de haut niveau.

Clarté des objectifs, participation active des partenaires avec des responsabilités et des tâches bien identifiées, souci de résultats concrets, voilà qui devrait conduire à une organisation souple et efficace.

## ORGANISATIONS DES INTERRELATIONS

Le sommet devrait décider de ce que nous voulons faire ensemble dans les secteurs déterminants pour notre avenir.

La décision d'entreprendre des actions significatives nécessitera la mobilisation de ressources humaines de la plus haute compétence et des moyens financiers appropriés.

Organiser ne signifie pas centraliser, bien au contraire : l'avenir de la francophonie passe sans doute par la multiplicité des pôles de création et de responsabilité dans chacun des secteurs en cause. Cela implique de bien situer les complémentarités. Cela implique surtout la participation réelle de tous les acteurs, publics et privés, de tous les pays en cause.

La francophonie, ce n'est pas simplement une série d'associations ou de relations intergouvernementales, ce sont des réseaux de collaboration fonctionnelle entre partenaires qui y ont tous des intérêts vitaux. C'est dans cette perspective que doivent être engagés nos programmes et sur quoi devrait se concentrer l'action des divers organismes intéressés.

### *Réseaux et programmes*

Prenons d'abord pour acquis que ce premier sommet voudra éviter de susciter une multiplicité de petites actions dont l'impact resterait aléatoire.

On pourrait partir de l'hypothèse que ce sommet décide d'engager des programmes importants dans quatre secteurs stratégiques qu'on pourrait, pour les besoins de la discussion, identifier comme suit :

- le développement : agriculture et énergie ;
- les industries de la culture et de la communication ;
- les industries de la langue ;
- l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche.

La formation et l'information pouvant intervenir en priorité dans des domaines, notamment en matière d'agriculture et d'énergie. L'ensemble des coopérations inscrites à l'ordre du jour du sommet pourrait trouver une traduction dans le cadre de ces priorités.

Pour chacun de ces secteurs serait désigné un expert de premier plan chargé de mettre sur pied le réseau de collaboration entre les institutions de ce domaine d'activités.

Ce maître d'œuvre, ce responsable de réseau, pourra s'adjoindre deux ou trois experts, de compétence technique indiscutable et d'expérience avérée, qui seront appelés à diriger les deux ou trois programmes (au maximum) de ce réseau.

Ces personnes seront essentiellement chargées d'élaborer les programmes avec les institutions concernées, d'organiser la gestion de la collaboration concrète entre institutions aussi bien publiques, parapubliques que privées.

La tête de pont des programmes ne sera pas forcément située dans le même pays. On pourrait imaginer par exemple que la tête du réseau de développement de l'agriculture soit située dans un pays africain ou au sein d'une institution africaine.

Le souci constant devra être d'assurer que la collaboration s'appuie sur des institutions et des compétences qui formeront le réseau pour atteindre les résultats concrets.

Les actions seront menées dans le cadre des institutions existantes dans les différents pays. Dans certains cas, les actions pourraient privilégier la clientèle des jeunes, notamment lorsqu'il s'agira d'actions de formation qui feront partie d'un programme.

Bon nombre d'associations francophones seraient susceptibles d'apporter un concours substantiel à la réalisation des programmes. Elles devraient chercher à s'associer à cette œuvre collective dans la mesure de leurs moyens.

De même, on devrait envisager que certaines organisations internationales puissent apporter leur concours à certaines actions.

Les quatre maîtres d'œuvre et les chefs de programmes seraient détachés — avec traitement maintenu par leur institution d'origine — pour une durée minimale de deux ans et maximale de quatre ou cinq ans. A même le budget adopté pour les programmes, une indemnité annuelle forfaitaire ainsi qu'une enveloppe de frais de mission pourraient être prévus.

Ils travaillent au siège de l'agence à Paris ou au siège d'une institution impliquée dans les réseaux, de manière à ne pas engager des frais de fonctionnement supplémentaires.

#### *Comité temporaire*

Pour assurer que ce premier sommet voie ses décisions mises en œuvre rapidement de façon harmonieuse et efficace, il est mis sur pied un comité temporaire composé par exemple de neuf personnalités désignées par les chefs d'Etat et de Gouvernement, qui pourraient inclure ou s'adjoindre en formation élargie les quatre maîtres d'œuvre de réseaux et le secrétaire général de l'ACCT.

Les personnalités désignées et les maîtres d'œuvre seront mis à la disposition par leur gouvernement ou leur institution pour se consacrer à leurs nouvelles fonctions à compter du 1<sup>er</sup> mai 1986 au plus tard.

#### *Conférences ministérielles*

Par ailleurs, l'Agence devrait être désormais chargée de l'organisation de toutes les conférences ministérielles suivant une périodicité à déterminer en fonction des enjeux en cause et en veillant à ce que ces conférences œuvrent dans les perspectives évoquées par le sommet, notamment celles de l'organisation d'un réseau de collaboration concrète dans leur sphère d'activité.

*Conférence générale extraordinaire de l'ACCT*

Selon les résultats du présent sommet, le président du sommet invite le président de l'instance appropriée de l'Agence à convoquer une réunion extraordinaire afin d'adopter toutes les mesures souhaitables pour permettre la réalisation des décisions du sommet.

FINANCEMENT

Les propositions d'organisation qui précèdent visent à assurer que les ressources nouvelles serviront à des actions de coopération concrète. Les frais de fonctionnement devraient être limités à ce qui a été identifié plus haut.

Les défis que doivent relever les francophones dans les quatre secteurs retenus nécessitent une action énergique et immédiate et des résultats qui ne doivent pas se faire attendre trop longtemps.

Il importe donc de lancer le mouvement en fournissant, dès le départ, les moyens qui assure un seuil de crédibilité et d'efficacité indispensable.

Le financement des réseaux devrait se faire par quatre voies :

*Financement public*

Le sommet pourrait demander au secteur intergouvernemental francophone de prélever une somme additionnelle équivalente au budget présent de l'ACCT, pour assurer les suivis du sommet. En adoptant ce budget, les chefs d'Etat et de Gouvernement exprimeraient leur détermination à engager un processus important et irréversible.

*Financement privé*

Les organismes privés ont également tout intérêt à s'engager dans les actions qui seront entreprises. Pour les inciter à y apporter leurs concours humain et financier, les participants du sommet pourraient décider que soient consacrés jusqu'à 20 % des sommes ci-dessus comme contrepartie aux sommes qui seraient souscrites par des organismes privés.

*Collaboration d'organisations internationales extérieures*

Les responsables des réseaux s'emploieront à susciter la collaboration des organisations internationales susceptibles d'apporter leurs concours aux programmes qui seront élaborés.

*Fondation internationale de la francophonie*

Les participants au sommet s'engagent en outre à adopter, sur un plan

national, les dispositions favorisant les dons et legs pouvant être faits à ces programmes dans le cadre de la future fondation internationale de la francophonie.

AUTRES ORGANISMES

*AIPLF*

Dans un autre ordre d'idée, il pourrait être envisagé de saisir l'occasion du sommet pour formuler le vœu de voir évoluer l'AIPLF vers un statut mieux adapté à ce qu'elle représente et de jouer le rôle d'organisation interparlementaire de la francophonie.

*Fédération des associations francophones*

Enfin, dans un but de rationalisation, il pourrait être envisagé de créer une fédération de l'ensemble des associations francophones de dimension internationale comparable à l'institut du Commonwealth. Cette réforme éviterait des doubles emplois, des dépenses inutiles et assurerait l'appui logistique minimum nécessaire au bon fonctionnement de ces associations.



## Le français dans les organisations et réunions internationales <sup>1</sup>

En dépit d'un statut généralement favorable, la situation du français au sein des organisations internationales s'est progressivement mais régulièrement dégradée.

Les conséquences pratiques de la multiplication des langues utilisées dans les principales enceintes internationales se sont révélées le plus souvent défavorables à la langue française. Ce dépérissement s'accroît au sein des réunions internationales avec un recours accru à l'anglais auquel les français ne sont pas toujours les derniers à céder, entraînant dans leur sillage les représentants d'autres pays francophones qui ont pourtant fait de notre langue leur outil naturel de communication.

### Les principales causes de la détérioration du français au sein des organisations internationales

#### LES FACTEURS STRUCTURELS

##### *La place des personnels français et francophones*

Les fonctionnaires internationaux ressortissants des pays utilisant notre langue ne sont pas placés, par leur effectif et par leurs positions hiérarchiques, au niveau souhaitable.

Ainsi, à New York, sur les 3 090 postes soumis à répartition géographique que compte le secrétariat, 580 sont occupés par des francophones, soit 19 %. Ce pourcentage n'est que de 11 % au niveau de secrétaire général adjoint, de 17 % au niveau de sous-secrétaire général, de 15 % au niveau D 2. Cinq pays ne sont pas représentés (Albanie, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissao, Saint-Thomas-et-Prince) et cinq autres sont sous-représentés (Cap-Vert, Guinée équatoriale, Italie, Luxembourg, Seychelles). De manière générale, les francophones occupant des postes de niveau supérieur sont quasiment absents

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation française à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

des grands départements politiques : le rapport entre le nombre des fonctionnaires francophones et anglophones est encore plus défavorable à Genève en dépit de l'environnement linguistique.

L'importance de la représentation des francophones varie cependant d'une organisation à une autre. Ces derniers apparaissent ainsi mieux placés par exemple aux communautés européennes, à l'UNESCO à Paris et au BIT à Genève.

La sous-représentation des pays francophones est en revanche flagrante dans les départements politiques et dans les organismes tels que le PNUD, la CNUCED ou le FISE en dépit d'exceptions (CNUCED, Alliance atlantique, OACI, où l'anglais reste prépondérant malgré l'environnement).

#### *L'environnement linguistique*

Il reste que l'implantation géographique des organisations joue un rôle important aussi bien sur la répartition par nationalité du personnel que sur l'usage privilégié de certaines langues ; d'une manière générale, la position du français est plus fragile dans les organisations installées dans des villes anglophones (ONU) ou germanophones (AIEA) que dans celles qui ont leur siège dans les villes francophones (CEE, OMS, BIT...). Cette situation n'est pas indifférente alors qu'il est envisagé de transférer certaines organisations dans des villes comme Vienne, Berne, etc., ou d'y installer des organisations en voie de création.

Les pays d'accueil ne manquent pas en effet de souligner que l'efficacité des secrétariats et organes administratifs passe avant tout par une connaissance de la langue locale et d'alléguer corollairement la difficulté de recruter du personnel parlant plus de deux langues.

#### *L'accroissement du coût financier de la traduction du fait de la multiplication des langues officielles ou de travail*

On oppose souvent aux défenseurs de la langue française l'argument financier, surtout dans une époque de crise ou les perspectives budgétaires sont réduites. S'il est vrai que le multilinguisme coûte cher à l'ONU par exemple, cet argument n'est pourtant pas entièrement convaincant. En effet, la traduction entre pour 7 % dans le total des budgets ordinaires des Nations unies. D'après certaines estimations effectuées en 1982, le coût total du français pour l'ONU peut être évalué à 66 millions de dollars pour l'exercice biennal 1982-1983, soit 4,5 % de l'ensemble du budget qui s'élève à 1 473 millions de dollars. Pour 1981, le coût du français était de 3 % à l'ONUDI, de 1 % à l'AIEA, de 6,64 % à l'Office des Nations unies à Genève, en 1980-1981, de 4,53 % à l'OMS en 1982-1983, de 4,7 % à l'OIT en 1981, de 5,6 % à l'OMM en 1981, de 0,4 % au CERN.

Dans un certain nombre d'organisations spécialisées dans les domaines

scientifique et de la technologie de pointe, où l'on observe une multiplication des réunions d'experts ou de comités, le recours systématique à la seule langue anglaise est présenté comme la conséquence de la multiplication de ces réunions et des difficultés budgétaires qu'elle entraîne et qui ne permettraient plus de prévoir une interprétation dans les autres langues de travail ; ce dernier argument est tout particulièrement invoqué dans le cadre de l'AIEA, de l'OMS ou de l'OTAN, y compris à l'occasion de réunions organisées en France pour lesquelles il est demandé aux administrations françaises concernées d'assurer elles-mêmes et à leur frais une traduction à partir de l'anglais !

#### LES FACTEURS POLITIQUES CULTURELS ET ÉCONOMIQUES

##### *Le poids des Etats-Unis*

Le rôle prépondérant des Etats-Unis dans un certain nombre d'organisations, qu'il soit financier, comme au sein du FMI ou de la Banque mondiale, ou militaire, comme à l'intérieur de l'Otan, n'est évidemment pas sans conséquence sur la position dominante qu'y occupe la langue anglaise.

##### *La nécessité de « vendre » la technologie*

Trop peu de scientifiques ont été informés des enjeux sociaux, économiques et culturels qui sont attachés aux choix d'une langue d'expression dans les enceintes internationales. Le véhicule de diffusion des connaissances leur paraissant n'avoir nul effet sur l'objet de leurs travaux, ils emploient naturellement celui qui leur semble le mieux en mesure d'assurer l'efficacité de la communication.

D'une manière générale, il apparaît bien que les experts de langue française privilégient trop souvent l'intérêt scientifique d'une participation à des réunions techniques par rapport au strict respect des règles linguistiques qui devrait normalement y prévaloir ; sans méconnaître la raison de ces choix qui tiennent évidemment à la nécessité d'assurer la diffusion de leur savoir et de leur technologie, il faut bien constater qu'une telle attitude rend difficile, voire impossible, l'adoption d'une politique de fermeté à l'égard de ces organisations consistant par exemple à annuler des réunions organisées sans interprétation dans des pays d'expression française ou à refuser de s'y associer.

##### *L'évolution de l'enseignement des langues dans les pays traditionnellement tournés vers la culture francophone*

On constate en effet dans le choix des langues étrangères enseignées une certaine désaffection des jeunes générations à l'égard de notre langue, au

profit de l'anglais dans des pays où le français est pourtant resté très longtemps langue de communication internationale ; tel est par exemple, le cas du Vietnam ou de la Grèce, du Portugal dont les représentants pour ce qui concerne ces deux derniers pays s'expriment volontiers en anglais dans certaines enceintes (ONU, OTAN), phénomènes qui ne laissent pas d'être inquiétants dans la perspective de l'élargissement de la CEE.

### La diversité des situations

La situation réelle du français par rapport à son statut fait apparaître dans ces conditions bien des disparités selon les organisations considérées : elle peut toutefois s'analyser schématiquement en fonction de cinq catégories que l'on regroupera sous deux rubriques.

#### LES CAS DE DÉTÉRIORATION LES PLUS INQUIÉTANTS DE LA SITUATION DU FRANÇAIS

*Les organisations au sein desquelles l'usage du français est quasiment inexistant du fait de son absence de statut officiel*

C'est le cas des organisations qui procèdent du système de Bretton-Woods, FMI et Banque mondiale, implantées à Washington, au sein desquelles le poids des Etats-Unis est prépondérant, et de celles qui en constituent des prolongements régionaux comme la Banque asiatique de développement ; c'est également le cas de certaines organisations consacrées aux sciences, aux techniques et aux matières premières : organisation européenne pour les recherches astronomiques de l'hémisphère austral, laboratoire européen de biologie moléculaire, centre européen de prévision à moyen terme, accords sur les produits de base, etc.

*Les organisations où le français cède peu à peu le pas à l'anglais en dépit du statut privilégié qu'il partage avec cette langue :*

*L'ONU et les institutions spécialisées de la famille des Nations unies*

Le français est en effet, depuis la création de l'organisation des Nations unies, langue de travail de son secrétariat et langue officielle de ses différents organes et des institutions spécialisées.

Si le statut de langue officielle, c'est-à-dire d'une langue dans laquelle sont traduits tous les documents des assemblées plénières, est partagé par l'anglais, l'espagnol, le russe et, depuis la 28<sup>e</sup> session de 1973, par l'arabe et le chinois, le statut de langue de travail du secrétariat donne en théorie au français une totale parité avec l'anglais jusque dans le détail de toutes les procédures et communications.

Toutefois, la multiplication des langues officielles, à l'Assemblée générale, puis au Conseil de sécurité, a peu à peu estompé la distinction établie en 1945 entre langues officielles et langues de travail, dès lors que cette multiplication s'est étendue aux diverses institutions de la famille des Nations unies et de leurs principaux organes. Elle est également à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'interprétation en français à partir de certaines de ces langues officielles (chinois, par exemple) en raison de la difficulté de recruter pour le siège de l'organisation de New York du personnel d'interprétariat compétent ; cette dégradation conduit ainsi les francophones à préférer travailler à partir des traductions en anglais.

La nécessité alléguée de recourir à un outil de communication universel par-delà la diversité linguistique a tout particulièrement affecté la situation du français, dont le statut de langue internationale de communication est apparu fragile par rapport à celui de l'anglais ; le nombre de délégations utilisant le français lors du débat général de l'assemblée générale a sensiblement diminué pour s'établir au chiffre de 30 (23 % contre 32 % à l'anglais), lors de la 39<sup>e</sup> session de 1984. Si le français est utilisé par 48 délégations sur 159 et continue néanmoins à occuper la seconde place au sein de l'Organisation après l'anglais, les infractions aux règles linguistiques de l'Organisation demeurent fréquentes : c'est ainsi qu'en dépit de l'adoption en 1981 par l'assemblée générale de la résolution n° 36/117 obtenue grâce à la solidarité des 48 délégations francophones et stipulant que « ... les documents seront effectivement distribués simultanément et en temps utile dans les langues officielles », la règle de la simultanéité ne fonctionne pas toujours de manière satisfaisante pour la publication des documents en français (en particulier au PNUD et au FISE).

Si les représentants diplomatiques francophones utilisent très généralement notre langue, les experts et les fonctionnaires internationaux de langue française sont trop souvent placés (notamment du fait des pressions de leur hiérarchie) dans des circonstances particulières qui en défavorisent l'usage. Cela conduit par exemple certains fonctionnaires francophones à composer en anglais lors des concours de promotion interne organisés au sein de l'ONU.

Mais il convient de rendre hommage à M. Pérez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, qui a donné au plus haut niveau de la hiérarchie une nouvelle impulsion à l'emploi du français.

Enfin, des problèmes d'interprétation se posent fréquemment dans les réunions de type dit « informel » mais qui sont en réalité très importantes. Ce fut notamment le cas à la conférence de Nairobi sur les droits de la femme, avec le « forum des organisations non gouvernementales » qui s'est tenu parallèlement.

Il n'est pas douteux non plus que l'affaiblissement de notre langue aux Nations unies est fréquemment le reflet de l'absence de documentation de référence en français : à l'inverse de la situation qui prévaut au sein des communautés européennes, 90 % environ des documents préparés par le

secrétariat de l'ONU sont rédigés en anglais ; de même dans les institutions spécialisées, le français vient en deuxième place mais ne dépasse 10 % du total qu'à l'OMI, à l'office des Nations unies à Genève, à l'UIT (24,5 %) et à l'Unesco (29 %).

Le cas de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCF) peut être rapproché de celui des Nations unies, encore que sa composition soit évidemment différente : alors que six langues sont en usage dans le cadre de la CSCF (anglais, français, allemand, russe, espagnol et italien), six délégations sur les 35 pays représentés se sont exprimées en français lors de la 10<sup>e</sup> réunion anniversaire de l'acte d'Helsinki (30 juillet 1985), alors que 18 d'entre elles se sont exprimées en anglais, en particulier les délégations polonaise, grecque, portugaise.

*Les organisations spécialisées à caractère scientifique ou technique marqué*

Trois organisations retiennent à cet égard plus particulièrement l'attention, à savoir l'OMS, l'AIEA, l'OTAN, au sein desquelles l'utilisation unique de l'anglais comme langue de travail tend à devenir la règle.

*S'agissant de l'OMS*, le programme prévisionnel des réunions de travail diffusé le 1<sup>er</sup> mars 1985 pour le bureau Europe est éloquent, sur 125 réunions de travail, 95 sont prévues uniquement en anglais dont une à Paris.

*S'agissant de l'AIEA*, le directeur de l'agence s'est déclaré ouvertement favorable à l'utilisation de l'anglais comme seule langue de travail, invoquant les problèmes de restrictions budgétaires et l'accumulation des réunions techniques qui entraînent une saturation des services d'interprétation de l'Agence. Le directeur général ne manque pas non plus d'invoquer la spécificité de l'agence par rapport à la famille des Nations unies pour justifier l'application d'un régime linguistique différent.

Dans ces organisations, la solidarité de nos partenaires francophones, réaffirmée par des concertations préalables, a permis le plus souvent d'aboutir à des démarches communes ; tel n'est pas toujours le cas au sein des dix où l'on observe de plus en plus fréquemment une opposition de certains de nos partenaires, aux propositions de la France, concernant l'application des règles linguistiques.

LES CAS DE SITUATION ENCORE PRIVILÉGIÉE

*L'UIT et l'UPU*

Dans quelques organisations, le français jouit d'un statut privilégié par rapport aux autres langues, comme à l'UIT où, bien qu'étant l'une des trois langues de travail avec l'Anglais et l'Espagnol, il constitue la langue de référence en cas de contestation, ou comme à l'UPU dont il demeure la seule langue officielle (une proposition visant à placer l'anglais sur un plan d'égalité avec le français a été rejetée par le XIX<sup>e</sup> congrès de l'Organisation).

### *Les communautés européennes*

Dans certaines organisations le français continue à bénéficier d'une situation privilégiée en dépit d'un statut paritaire avec les autres langues : les communautés européennes.

La langue française occupe toujours une place prépondérante. Des raisons historiques et géographiques ont établi des habitudes de travail favorables au développement du français, qui demeurent aujourd'hui. La présence d'un nombreux personnel belge contribue toujours à entretenir ce « climat franco-phonie ». 90 % du personnel de la commission est en mesure d'utiliser le français comme langue de travail et 69 % des textes communautaires sont traduits à partir du français.

Toutefois, depuis le premier élargissement en 1973, on observe un glissement vers une situation de bilinguisme franco-anglais au détriment des autres langues officielles ; mais le français et l'anglais restent les deux langues de la coopération politique européenne.

Dans la pratique, la situation du français varie beaucoup d'un secteur d'activités à un autre et selon les sujets traités ; dominant dans les secteurs juridique, économique, et de l'information, le français paraît moins utilisé dans les domaines scientifique et technique. Enfin, on constate, de façon générale, que les fonctionnaires non français les plus âgés (grecs notamment) utilisent notre langue, tandis que les plus jeunes parlent plus fréquemment l'anglais. Ce fait confirme que l'usage du français dans les communautés dépend pour une large part de la place qu'il occupe dans l'enseignement national des pays membres.

### Les remèdes

#### RENFORCEMENT DE LA CONCERTATION

L'essentiel des efforts entrepris pour le maintien de la place du français au sein des organisations internationales demeure le fait des groupes des délégations permanentes utilisant le français comme langue de travail qui existent à New York et à Genève ; la solidarité qui ne s'est jamais démentie entre ses membres depuis la création du premier comité des ambassadeurs franco-phones à New York en 1966 n'a pas été vaine puisqu'elle a permis de sensibiliser les responsables de l'Organisation, et en premier lieu le secrétaire général. Celui-ci s'est montré tout particulièrement attentif aux préoccupations des pays utilisant le français puisque le 8 juillet 1983, il diffusait une circulaire pour rappeler que le français et l'anglais étaient à parité des langues de travail obligatoires au secrétariat, que chaque fonctionnaire était libre d'utiliser à son gré l'une ou l'autre et qu'aucun obstacle ne devait être mis à ce libre choix.

Les démarches communes entreprises durant l'été 1985 par le groupe de délégations utilisant le français à New York ont conduit le secrétaire général à publier le 24 septembre une deuxième circulaire rappelant au respect des règles concernant l'utilisation des langues de travail, circulaire dans laquelle pour la première fois les fonctionnaires du secrétariat dont la langue principale est le français sont tout particulièrement encouragés à travailler dans leur langue et à l'utiliser pour toutes leurs communications officielles.

L'expérience doit toutefois conduire tous les pays concernés à une vigilance et à une concertation accrue permettant le cas échéant de relever les manquements à l'ensemble des règles linguistiques et de préparer si cela s'avère nécessaire de nouvelles démarches communes.

Dans la mesure où une telle concertation a fait la preuve de son utilité, il apparaît souhaitable de favoriser la constitution et l'activité de nouveaux groupes de délégations francophones là où ils n'existent pas encore et là où leur activité n'est pas encore suffisamment structurée (des échanges d'informations, des rencontres ou des missions de conseil pourront éventuellement être envisagées entre les représentants de ces groupes au sein des différentes organisations concernées).

De la même manière, ces groupes de délégations pourraient favoriser, appuyer ou encourager l'activité d'associations de fonctionnaires francophones tout en respectant bien entendu le caractère de neutralité de ces fonctionnaires ; les contacts réguliers qui devraient être établis à cette occasion avec les membres de ces associations permettraient de les sensibiliser au devoir qui leur incombe d'utiliser au maximum le français dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est ainsi que, pour répondre aux besoins de certains pays francophones, un service d'accueil pourrait être établi de façon discrète mais efficace auprès des missions françaises ou d'autres missions francophones auprès des organisations internationales, de préférence pour celles qui en disposent ou pourraient en obtenir, dans des bureaux installés dans les bâtiments desdites organisations. Ce service serait susceptible de fournir des informations sur les événements culturels ou sociaux francophones et une assistance provisoire en secrétariat comme de permettre la consultation ou la transmission de documents. Cette structure d'assistance présenterait l'avantage de renforcer la coopération et les liens existant déjà entre les délégations francophones, notamment avec celles qui ne disposent pas de représentations permanentes.

#### RECRUTEMENT DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le maintien de la place du français s'appuie pour une large part sur les secrétariats pour lesquels le recrutement devrait davantage tenir compte des connaissances bilingues ou plurilingues et dont il conviendrait d'encourager les efforts d'apprentissage du français, notamment hors des pays d'implantation d'expression française. Un tel effort de formation permet de parvenir à



des résultats satisfaisants, comme par exemple au siège de l'OAA à Rome où des cours de français ont été organisés à l'attention des personnels d'exécution et intermédiaires.

Une formation linguistique poussée en français au sein des Nations unies pourrait s'inscrire dans trois axes principaux :

- actions de promotion de la langue française ;
- effort en faveur de fonctionnaires spécifiques (traduction, interprétation, secrétariat, etc.) ;
- mise en place de cycles de formation pour fonctionnaires internationaux de courte durée en France ou dans un autre pays francophone (voyage d'études à vocation administrative et linguistique).

Afin de mettre en lumière l'ampleur des besoins dans ce domaine, il apparaît souhaitable que les délégations francophones se concertent pour demander la publication de statistiques sur les connaissances et aptitudes linguistiques des fonctionnaires de l'ONU.

D'une manière générale, et dans la mesure où le secrétaire général des Nations unies, M. Pérez de Cuellar, s'est montré à plusieurs reprises ouvert à cette suggestion, des démarches pourraient être entreprises en vue de faire modifier les règles prévalant au libellé des avis de recrutement dans les organisations de la famille des Nations unies. Ainsi la mention « anglais indispensable, français souhaitable », de plus en plus fréquemment utilisé dans les avis de vacances de postes, est contraire au principe d'égalité statutaire des deux langues de travail dès lors qu'elle conforte l'idée que le français n'est qu'une langue à option. L'exigence de la connaissance des langues de travail du secrétariat, sans précision du niveau de connaissance, paraît à cet égard préférable. L'introduction progressive d'un bilinguisme de fait aux Nations unies, à l'instar de la situation existant dans les communautés européennes, devrait à terme renforcer la position du français.

#### APPROVISIONNEMENT DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN OUVRAGES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE EN FRANÇAIS

L'insuffisance d'ouvrages ou de documents récents et spécialisés en langue française disponibles auprès des bibliothèques et fonds de documentation des institutions dépendant des Nations unies constitue un handicap pour les fonctionnaires francophones de ces organisations qui souhaitent travailler dans leur langue.

Cette carence affecte en tout premier lieu les traducteurs ou terminologues qui ne sont pas en mesure d'utiliser les travaux ou les données les plus récents existants dans certains domaines très spécialisés.

Les délégations francophones devront appeler l'attention des responsables concernés au sein des Nations unies sur la part qu'il conviendrait de réserver aux publications en français dans les programmes d'acquisition d'ouvrages par les bibliothèques de l'organisation.

Les grandes maisons d'édition du monde francophone devraient également être incitées à adresser leurs catalogues aux fonds de documentation des principales organisations internationales.

PROBLÈMES RELATIFS À L'INTERPRÉTATION ET À LA TRADUCTION

*Au sein des organisations intergouvernementales*

L'argument financier est le plus souvent invoqué au sein des organisations internationales pour justifier l'absence de traduction et d'interprétation, notamment en français, à l'occasion des multiples réunions d'experts organisées sous leur égide ; ceci résulte d'une tendance croissante à imputer sur les crédits affectés à l'interprétation et à la traduction les économies à réaliser sur les dépenses de fonctionnement dans bon nombre d'institutions. Il importe donc que l'ensemble des délégations utilisant le français soit particulièrement vigilant sur ce point lors de l'examen des différents budgets afin de refuser ce type de réduction budgétaire qui remet en cause le principe de l'égalité statutaire des langues de travail.

*Au sein des ONG*

On constate à l'occasion de la multiplication des réunions internationales organisées par les associations ou organisations non gouvernementales qui ne disposent le plus souvent d'aucun crédit pour assurer l'interprétation de leurs travaux, une tendance à recourir systématiquement à l'anglais, considéré comme unique langue de communication, dans des domaines aussi porteurs d'avenir que ceux de la technologie de pointe, de la médecine ou de la recherche scientifique. Les Pouvoirs publics nationaux auxquels recourent fréquemment les institutions en vue de rechercher une aide financière pour la mise en place d'une interprétation en français ne peuvent agir qu'au coup par coup dès lors qu'il n'existe aucune structure permanente disposant de crédits pour ce type d'opérations.

Dans le souci de permettre aux techniciens et aux scientifiques de langue française de travailler et de s'exprimer dans leur langue, il y aurait lieu d'exercer une action dans deux registres : la traduction et l'interprétation d'une part, la valorisation des connaissances « passives » du français d'autre part.

*La traduction et l'interprétation*

Pour les réunions ou congrès organisés dans le cadre des ONG, il pourrait être envisagé la création d'un fonds international d'aide à la traduction et à l'interprétation. A titre d'hypothèse, une dotation de ce fonds de l'ordre de trois millions de francs par exercice annuel permettrait de financer mille deux cents journées d'interprétation, soit l'équivalent de cent réunions importantes

au moins. Ce fonds pourrait être inscrit au budget de l'une des organisations regroupant les pays d'expression française dans le domaine de la coopération culturelle, scientifique et technique, à charge pour celle-ci d'assurer l'expertise des demandes qui lui seraient adressées. Il serait alimenté par les contributions volontaires des pays membres de cette organisation et serait géré par un comité des représentants des pays donateurs ; l'ACCT ou l'AUPELF paraissent réunir l'ensemble des capacités requises pour gérer ce fonds.

Il y aurait également lieu de prévoir l'acquisition, pour le compte de cet organisme, d'un ou deux équipements mobiles pour l'interprétation simultanée. Ces équipements, amortissables sur plusieurs années (cabines démontables, consoles, récepteurs) pourraient être prêtés aux organismes qui auraient à tenir une réunion dans des salles qui ne disposeraient pas des équipements fixes indispensables. Il apparaît en effet que les coûts de location de ces matériels sont pratiquement équivalents à la rémunération des interprètes.

#### *Valorisation des connaissances passives du français*

Il reste pourtant que l'hypothèse qui sous-tend la plupart des discussions sur l'audience comparée du français et de l'anglais dans les enceintes internationales ne peut être acceptée sans réserve. Même si le français est quantitativement moins appris dans le monde que l'anglais, il reste qualitativement, une langue très largement diffusée dans les milieux internationaux. S'il est relativement vrai, d'autre part, qu'un certain nombre de participants à des rencontres internationales connaissent peu ou pas le français, il n'est pas assuré en revanche que tous connaissent bien l'anglais. La réalité est qu'il est pratiquement impossible d'avouer que l'on ne comprend pas l'anglais alors qu'il n'est pas honteux d'assurer que l'on ne connaît pas le français.

L'une des clés de cette situation tient au fait que le grand nombre a au moins appris à comprendre l'essentiel d'un exposé en anglais, au contraire de ce qui se passe pour le français, que l'on croit devoir comprendre intégralement ou pas du tout.

Il y aurait donc lieu de stimuler les recherches portant sur la didactique d'un français suffisant pour permettre une compréhension minimale dans certains domaines spécialisés.

Il est proposé d'organiser de façon aussi systématique que possible des stages fondés sur une telle méthodologie, au sein de tous les organismes internationaux. De telles recherches appliquées pourraient être soutenues par l'une des organisations d'expression française et de caractère international, dans le cadre d'un projet pilote susceptible de déboucher sur des programmes de formation autofinancés, et dont le coût pour une durée de trois ans peut être évalué à six cent mille francs.

Afin d'examiner de manière approfondie l'ensemble de ces questions et d'y sensibiliser les Gouvernements, les fonctionnaires internationaux, les délégués

auprès des organisations internationales et les experts amenés à participer à des rencontres internationales, un colloque consacré à la langue française dans les organisations et réunions internationales se tiendra à Paris au cours du mois de septembre prochain ; l'objet de ce colloque sera de préciser et de recenser les obstacles qui s'opposent à la pratique du français en milieu international et de proposer les moyens appropriés pour réduire ou contourner ces obstacles.

### Résumé des propositions

1. Un rappel des instructions données à nos représentants auprès des organisations internationales.

2. Une meilleure concertation pour l'information réciproque sur les postes à pourvoir ou dont la vacance est prochaine (dans les grandes organisations internationales) au sein des « groupes francophones » qui réunissent nos ambassadeurs à New York et Genève (et à créer là où ils n'existent pas encore).

3. Un accord pour ne pas faire d'économies dans les budgets des organisations internationales sur les crédits destinés aux services de traduction et d'interprétation.

4. Une nouvelle intervention auprès du secrétaire général de l'ONU :  
— pour que l'égalité statutaire des deux langues de travail de l'ONU soit effectivement appliquée lors du recrutement des fonctionnaires internationaux ;  
— pour que les règles en usage à l'ONU soient appliquées dans les institutions spécialisées du système des Nations unies.

5. Une structure d'accueil pour les délégations francophones auprès des organisations internationales qui ne disposent pas d'une représentation permanente.

6. Des actions de promotion de la langue française auprès des fonctionnaires des Nations unies

7. L'organisation d'un colloque international à Paris début septembre sur la place du français dans les organisations internationales.

8. Un fonds international pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et réunions internationales organisés par les ONG (trois millions de francs).

9. Des stages de valorisation des connaissances en français des scientifiques et fonctionnaires internationaux non francophones (coût six cent mille francs).

## Situation des utilisateurs du français dans les pays non francophones <sup>1</sup>

En dehors de la France, du Canada-Québec et de quelques pays d'Europe occidentale, la langue française n'est utilisée comme langue de communication et de travail que dans les anciennes colonies françaises réparties à travers le monde entre l'Afrique, l'Asie, quelques îles et enclaves en Amérique latine et le Pacifique. Considérant la sphère géographique mondiale, cet éventail est peu large.

De plus, l'évolution dans la communauté internationale et l'établissement des relations diplomatiques entre les nations des cinq continents ont provoqué un grand brassage de peuples. C'est dans ce brassage que le champ d'action de la langue française engendre dans le monde, pour ses utilisateurs, dans le cadre de leur coopération avec des pays non francophones, de grosses difficultés, tant en ce qui concerne le développement des ressources humaines que pour leur épanouissement normal.

Ces problèmes sont ressentis par toutes les couches des utilisateurs. Mais une mention particulière doit être faite de la situation critique que les diplomates francophones vivent à l'heure actuelle dans les pays non francophones.

Agents dynamiques de la coopération et de la solidarité internationale, ces diplomates se trouvent contraints, lésés et parfois anéantis. Les Etats francophones (non français) étant pour la plupart des pays en voie de développement, leurs ressortissants sont souvent réduits à l'état de néo-analphabètes dans un environnement à dominance anglo-saxonne.

Par ailleurs, les gros problèmes financiers liés à l'entretien de leurs enfants dans le circuit des écoles françaises des pays non francophones sont de nature à leur porter préjudice dans l'exercice de leur fonction même de diplomates.

Les solutions à appliquer à ces difficultés doivent relever d'abord des institutions internationales de la francophonie, ensuite des pays développés membres de ces institutions sur le plan bilatéral, et enfin des autorités compétentes françaises.

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation malienne à partir des contributions qui lui ont été communiquées.

## Développement des ressources humaines

Les problèmes rencontrés à ce niveau concernent surtout la scolarisation des enfants francophones dans les établissements d'enseignement français mais aussi les étudiants francophones poursuivant des études dans les pays non francophones.

### SCOLARISATION DES ENFANTS FRANCOPHONES

Ce problème est surtout connu, comme dit plus loin, par les diplomates francophones dans les pays non francophones. Une fois séparés du milieu maternel pour l'exercice d'une haute mission de leur Etat, les diplomates francophones sont confrontés à la rareté des écoles françaises pour y mettre leurs enfants et de surcroît à la cherté de la formation dispensée dans les institutions françaises à l'étranger. La présence culturelle française à travers le monde n'étant pas souvent bien soutenue, les établissements d'enseignement dispensant la formation en français rencontrent certes de grosses difficultés pour leur entretien matériel et financier, et même pour leur survie.

Mais l'éducation étant plus adaptée et plus efficiente et la communication plus efficace quand elles sont faites dans une langue bien maîtrisée, ces diplomates et leur Etat sont astreints à assumer des charges exorbitantes du fait de leur expatriation, en l'absence d'autres structures d'accueil convenant à leurs enfants. Ce qui paraît plus inacceptable, c'est la situation discriminatoire à laquelle sont confrontés ces « francophones étrangers » en assumant des charges onéreuses à titre de frais de scolarité.

Se référant aux exemples des ambassades francophones en Afrique, Europe, Etats-Unis et Asie, les autorités maliennes se sont aperçues que les « francophones étrangers » paient toujours plus cher leurs études (primaires et secondaires) que les utilisateurs de nationalité française. Les « francophones étrangers » payent les études 211 400 F CFA lorsque les Français et les Gambiens les payent 141 600 F CFA. Les études sont gratuites pour les Français à Washington alors que les francophones et les américains les payent 3 845 \$ au primaire et 4 512 \$ au secondaire. Il existe quelques rares pays où Français, francophones et pays hôte bénéficient des études au même coût : Bagdad, Vatican, New York, Stockholm.

Ailleurs, le système de « deux poids deux mesures » appliqué aux membres d'une même communauté linguistique selon qu'ils sont d'origine française ou étrangère est préoccupant et il n'est pas compréhensible que le sacrifice soit plus lourd pour les autres francophones.

Cette situation découle d'une réalité historique qui a uni, parfois des siècles durant, les Etats francophones à la France, et qui, surtout, a fait de la langue française la langue de communication et de culture dans ces pays. D'une communauté de destin longtemps scellée par l'entité intégrative, mais évolu-

tive, coloniale, il reste à ces Etats et à l'ancienne métropole à gérer une convivialité intercontinentale fondée sur le lien culturel fondamental (qui est constitué par la langue française).

Il découle de cet ensemble de considérations une logique de coopération et une dynamique de solidarité qui s'accommode mal des disparités constatées jusqu'à présent dans le traitement auquel sont assujettis des ressortissants français d'une part et francophones de l'autre, étant entendu qu'il s'agit, de surcroît, de cas particuliers, d'enfants de diplomates et assimilés, en mission temporaire ici ou là. Une raison de plus pour que les enfants ne pâtissent pas doublement du dépaysement nécessaire au bon fonctionnement des relations internationales et au maintien des équilibres indispensables au développement et au progrès de l'humanité.

Les gros efforts financiers sont durement ressentis par les budgets de nos Etats à telle enseigne qu'ils ne seront plus en mesure de les supporter dans un proche avenir, compte tenu des restrictions d'austérité financière.

Dans le cas particulier du Mali, les diplomates sont obligés de se séparer de leurs enfants à un certain niveau de leurs études (supérieures). Ces enfants doivent retourner au pays pour étudier dans les grandes écoles du Mali. Mais quand ils sont bénéficiaires de bourses offertes par les partenaires, ils peuvent continuer soit auprès des parents (ce qui n'est pas toujours possible), soit dans un autre pays.

Pour l'année académique 1984-1985 les autorités maliennes ont eu à débloquer pour la scolarisation des enfants de diplomates (primaires ou secondaires) la somme de 11 800 000 F CFA pour cinq enfants de diplomates à New York, 4 millions et demi pour 19 à Accra (tableau 2).

Il faut noter que les problèmes les plus cruciaux se posent à New York et les mesures de redressement économique et financier adoptées par l'Etat imposent de solliciter auprès de certains de nos partenaires au développement des bourses d'études au bénéfice de ces enfants. Nous pensons que ce contexte de la francophonie est le meilleur pour tous les enfants francophones.

#### SITUATION DES ÉTUDIANTS FRANCOPHONES

Dans le cadre de l'évolution des rapports de coopération internationale, le Mali, et d'autres pays francophones bien sûr, bénéficient de l'assistance de partenaires non francophones pour la formation des cadres (offre de bourses d'étude, de stage et de recherche).

La question de la langue (le français) est souvent notée comme handicap qui joue sur le développement de la coopération dans ce domaine. Ce handicap est vite contourné dans les universités du pays donateur, par des cours intensifs ou d'apprentissage de la langue du donateur (suivi d'un test de confirmation).

Documents de travail

TABLEAU 1. Quelques exemples de frais de scolarité annuels exigés par les écoles françaises à l'étranger

Ambassade	Origine	Ecole fréquentée		
		Primaire	Secondaire	
Stockholm	Français	680 000 CFA	755 000 CFA	
	Suédois	680 000 CFA	755 000 CFA	
	Francophone	680 000 CFA	755 000 CFA	
Yaoundé	Français	261 000 CFA	407 000 F (1c)	441 000 F (2c)
	Camerounais	522 000 CFA	814 000 F (1c)	882 000 F (2c)
	Francophone	522 000 CFA	814 000 F (1c)	882 000 F (2c)
Berne	Français	25 % de réduction		
	Suisse	Calcul suivant le prorata de leur nombre		
	Francophone	Calcul suivant le prorata de leur nombre		
Riyadh	Français	5 700 rials	5 700 rials	
	Séoudien	6 600 rials	6 600 rials	
	Francophone	6 600 rials	6 600 rials	
Le Caire	Français	330 000 CFA	483 000 F (1c)	561 000 F (2c)
	Egyptien	330 000 CFA	663 500 F (1c)	751 500 F (2c)
	Francophone	420 000 CFA	663 500 F (1c)	751 500 F (2c)
Alger	Français	59 400 CFA	70 650 F (1c)	103 950 F (2c)
	Algérien	59 400 CFA	283 950 F (1c)	
	Francophone	171 000 CFA	283 950 F (1c)	
Rabat	Français	176 400 CFA	194 400 F (1c)	255 600 F (2c)
	Marocain	176 400 CFA	194 400 F (1c)	225 600 F (2c)
	Francophone	441 000 CFA	486 000 F (1c)	639 000 F (2c)
Moscou	Français	292 000 CFA	349 200 F (1c)	391 200 F (2c)
	Soviétique	454 550 CFA	517 250 F (1c)	555 500 F (2c)
	Francophone	454 550 CFA	517 250 F (1c)	555 500 F (2c)
Addis-Abeba	Français	2 262 birrs	2 325 birrs	
	Ethiopien	1 740 birrs	1 110 birrs	
	Francophone	2 262 birrs	2 907 birrs	
Lagos	Français	867 000 CFA	1 479 700 CFA	
	Nigérien	1 247 400 CFA	1 558 800 CFA	
	Francophone	1 247 400 CFA	1 558 800 CFA	
Brasilia	Français	325 800 CFA	378 000 CFA	
	Brésilien	325 800 CFA	378 000 CFA	
	Francophone	407 250 CFA	472 500 CFA	



Rapports de synthèse

Ambassade	Origine	Ecole fréquentée		
		Primaire	Secondaire	
Bagdad	Français Irakien Francophone	285 600 CFA idem idem	367 000 F (1c) idem idem	510 000 F (2c) idem idem
Londres	Français Anglais Francophone	1 074 livres 1 161 livres 1 161 livres	1 269 livres 1 383 livres 1 383 livres	
Vatican	Français Italien Francophone	2 121 000 livres idem idem	1 397 000 livres idem idem	
Pékin	Français Chinois Francophone	2 277 yuans 2 871 yuans 2 871 yuans	2 566 yuans 3 135 yuans 3 135 yuans	
Tokyo	Français Japonais Francophone	465 000 CFA 595 000 CFA 595 000 CFA	507 500 CFA 661 710 CFA 661 710 CFA	
Washington	Français Américain Francophone	Gratuit 3 897 \$ 3 897 \$	Gratuit 4 512 \$ (1c) 4 512 \$ (1c)	5 055 \$ (2c) 5 055 \$ (2c)
Bonn	Français Allemand Francophone	2 820 DM 3 060 DM 3 060 DM	3 900 DM 4 200 DM 4 200 DM	
New York	Français Américain Francophone	4 575 \$ idem idem	4 575 \$ idem idem	
Banjul	Français Gambien Francophone	<i>Ecole maternelle</i>	<i>Ecole primaire</i>	
		141 600 F CFA 141 600 F CFA 211 400 F CFA	177 000 F CFA 265 500 F CFA 265 500 F CFA	

NB : Ces montants ne sont pas fixes, ils varient d'année en année vers la hausse.

TABLEAU 2 : Frais annuels de scolarité des enfants de diplomates payés par le ministère de l'Education nationale malien en 1984-1985

<i>Ambassades</i>	<i>Nombre d'enfants inscrits</i>	<i>Frais annuels de scolarité</i>
Accra	19	37 633 500 F CFA
New York	5	11 858 000 F CFA
Paris	29	7 200 000 F CFA
Washington	4	5 252 000 F CFA
Le Caire	5	4 596 000 F CFA
Conakry	11	4 125 000 F CFA
Bonn	10	3 326 720 F CFA
Belgrade	8	3 311 500 F CFA
Bruxelles	7	3 269 312 F CFA
Riyadh	5	3 000 000 F CFA
TOTAL	103	83 572 032 F CFA

Ces dispositions permettent aux étudiants francophones de subir une mutation linguistique afin de s'intégrer au milieu linguistique qui doit les accueillir pour la durée de leurs études (trois à sept ans).

Cette mutation linguistique peut entraîner plus ou moins une mutation culturelle progressive et par conséquent provoquer des problèmes pour leur réinsertion dans le milieu initial.

A ce niveau également, il faut noter que la présence culturelle française fait défaut. Ces étudiants francophones, malgré leur adaptation linguistique, éprouvent parfois le désir d'être en possession de la documentation en français (nécessaire pour certaines recherches). Ils se heurtent au problème de l'utilisation de la langue française dans certaines disciplines.

*Par exemple*, en 1984, en biotechnique, sur 6 000 contributions, 289 étaient signées par des Français et seulement 100 rédigées en français.

La majorité des pays francophones étant en développement, l'ampleur des besoins face aux moyens leur impose la consolidation et l'extension des relations de coopération à tous les partenaires pour tirer le meilleur parti de leur acquis linguistique. Une présence culturelle plus soutenue et la disponibilité d'ouvrages et autres documents de référence nécessaires, surtout pour les travaux de recherche et d'études post-universitaires, s'avèrent indispensables. L'établissement d'un répertoire d'ouvrages scientifiques et autres disponibles en français constituent entre autres une solution.

## Epanouissement normal des utilisateurs du français dans les pays non francophones

Outre les enfants des diplomates et les étudiants, les autres francophones vivent des situations encore plus dures.

La barrière linguistique à laquelle se heurtent les francophones dans les pays non francophones rend assez difficile leur vie quotidienne. Malgré les différences de milieu (culture, mœurs, coutumes), ils sont obligés de s'organiser en groupuscules marginaux pour la sauvegarde de leur identité culturelle et pour rompre leur isolement. Ils sont coupés de la vie politique, économique et culturelle du pays hôte par le fait de l'absence du français, leur langue de travail et de communication, dans les médias. Dans certains pays arabes la langue française est totalement éliminée de la presse écrite et parlée et aussi de la documentation scolaire. Certains, par leurs propres moyens, s'inscrivent à des cours intensifs d'apprentissage de la langue du pays hôte ou de l'anglais.

C'est dire que les utilisateurs du français font figure de parents pauvres dans plusieurs parties du globe. Ils se sentent néo-analphabètes bien souvent et dans de pareilles conditions l'école, le lycée français ou une institution française quand il en existe, apparaissent comme une planche de salut. Il est donc impérieux de se pencher sur l'existence, les conditions d'accès de ces institutions.

### Conclusion

De la situation décrite ci-dessus émanent des injonctions impératives qui ne concernent pas les seuls pays « francophones », mais toute la « communauté linguistique française ».

Il s'agit de mettre en place des mécanismes et des structures nécessaires pour faire face à un certain étouffement culturel dont l'une des causes principales est l'étiollement de la solidarité mais aussi techniquement, en matière de sémantique, la « rigidité du français ».

Il est question de développer un véritable programme qui tienne compte des disparités des niveaux de développement économique dans le monde francophone, d'une part, et de la nécessité d'établir, au niveau des cas généraux (programmes de bourses d'enseignement supérieur, création d'universités et d'établissements d'enseignement dans les pays francophones pauvres en développement, etc.), mais aussi au niveau des cas particuliers, tels celui des enfants de diplomates et assimilés pénalisés par les difficultés financières conjoncturelles, pour accéder à un système d'enseignement très onéreux.

La communauté francophone doit exercer des réflexions approfondies, en vue de parfaire les actions de ses propres institutions, mais aussi de tirer le

meilleur parti des possibilités « d'intermédiation culturelle » d'instances internationales comme l'Unesco, ou comme ces institutions régionales telle l'Isesco.

Il restera, au-delà des débats de rhétorique sur une question si essentielle, à résoudre les problèmes financiers dont, en définitive, toutes initiatives dépendront inévitablement.

### Suggestions

— Les institutions internationales de la francophonie doivent prendre des dispositions utiles en vue d'accorder des bourses aux enfants des Etats francophones des pays les moins avancés.

— Les pays développés membres de ces institutions peuvent fournir l'assistance technique (personnel enseignant, matériels didactiques) pour le compte des établissements français à l'étranger en vue de baisser leur coût).

— Les pays développés membres de ces institutions peuvent fournir l'assistance technique (personnel enseignant, matériels didactiques) pour le compte des établissements français à l'étranger en vue de baisser leur coût.

— Enfin, il doit être fait appel à la haute volonté politique des autorités compétentes françaises pour la solution à ce problème.

## Rencontres interculturelles : langue française et langues nationales<sup>1</sup>

Le paysage francophone s'étant modelé et la connaissance mutuelle développée après un quart de siècle, période qui correspond aux indépendances de plusieurs pays francophones d'Afrique, le premier sommet de la francophonie récompense une patience et une volonté jamais démenties.

Ce sommet offre l'occasion d'affermir la vocation du français comme langue de communication internationale, tout en cherchant à reconnaître aux langues nationales la place qu'elles méritent.

Plusieurs problèmes se posent, les uns liés à l'histoire, les autres à la méthodologie de l'enseignement du français à côté de langues nationales, les derniers ont trait à la communication et à la recherche devant aboutir au dialogue des cultures.

### L'origine de certains obstacles actuels à la rencontre des cultures

Sur le plan historique, le contact entre les peuples du Nord et du Sud ne s'est pas fait dans le sens de la dialectique du donner et du recevoir, et de l'interaction dynamisante des langues et cultures.

Pendant la période coloniale, la langue du colonisateur s'est imposée et a été jugée indispensable pour l'administration avant de devenir la langue d'enseignement et moyen de transmission pour les uns et d'acquisition pour les autres de valeurs nouvelles qui tranchaient parfois avec celles qui étaient en vigueur jusque-là. C'est ainsi qu'une partie de la jeunesse bénéficiaire du nouveau système éducatif scolaire a perdu confiance dans le rôle historique de son milieu et a cru qu'il était plus avantageux d'adapter les nouveaux modèles de comportement, de pensée, de vie, et même de s'assimiler aux détenteurs du système. Or, le souci des intellectuels du Sud était d'assimiler et non d'être assimilés.

1. Ce rapport de synthèse a été établi par la délégation du Burundi à partir des contributions qui lui ont été communiqués.

Dans ce même contexte historique, les langues nationales ont été reléguées au second plan, ce qui a entraîné une émigration et une passivité culturelle quelque peu inquiétantes. Cette situation touche une grande partie de la jeunesse scolarisée qui, familiarisée très tôt avec des réalités étrangères véhiculées par des programmes et des langues importées, jugeait les réalités de son milieu à partir de cette formation particulière reçue.

Et ce milieu n'a pas tardé à lui devenir opaque, pour la bonne raison qu'elle perdait progressivement les références et les points d'ancrage sur son propre sol. C'est pourquoi la revendication de l'indépendance s'est élargie en englobant l'identité culturelle des peuples.

### Enseignement du français et des langues nationales

L'objectif à poursuivre est de concilier l'apprentissage des langues nationales (langues de cultures nationales) et du français (langue de communication internationale et d'accès à l'information scientifique et technique ainsi qu'à la culture universelle).

Pour des raisons historiques, plusieurs pays, membres de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française (Confemen), pour effectuer des réformes, tiennent à promouvoir en même temps une situation de bilinguisme ou plurilinguisme fondée sur l'enseignement des langues nationales et du français.

Pour qu'une langue devienne un outil permettant l'accès à la culture, à la technologie et aux relations entre individus, elle doit répondre aux besoins et aux intérêts des individus qui l'apprennent.

Sur le plan *méthodologique*, il faut centrer l'enseignement de la langue sur le vécu de l'enfant et sur son environnement.

Plusieurs activités de recherche ont déjà été proposées à la Confemen pour la réforme de l'enseignement du français :

- mise au point d'une grille d'analyse méthodologique permettant d'évaluer les différentes méthodes employées dans chaque pays ;
- étude comparative des besoins langagiers et des centres d'intérêt en langue maternelle et en français chez les élèves du primaire dans les pays membres ;
- élaboration des méthodes d'enseignement adaptées et accompagnées d'un matériel didactique adéquat ;
- mise en chantier d'enquêtes sociolinguistiques permettant de définir le niveau de compétences en français des enseignants ;
- mise sur pied de programmes de formation et de perfectionnement ;
- organisation d'activités parascolaires visant le renforcement du français à l'extérieur de l'école.

Pour que ces actions envisagées dans la programmation de la Confemen produisent les résultats escomptés, il faut que tous les maillons de la chaîne

éducatrice (élèves, enseignants, parents, autorités académiques et politiques) soient sensibilisés au problème de l'enseignement des langues et adoptent une attitude positive envers cet enseignant. La force et la vivacité du français reposent sur son utilisation, au plan international, dans les pays où il ne jouit pas d'un statut de langue officielle ou de langue d'enseignement. Il est donc important de promouvoir, par divers moyens, l'enseignement et l'usage du français dans les systèmes éducatifs de ces pays.

Des études visant à identifier les besoins dans les différents systèmes permettraient d'accroître l'efficacité des moyens à mettre en place. On peut entrevoir deux volets majeurs où le soutien au français pourrait être utile, selon diverses modalités :

- a) Pour l'enseignement du français :
- par la diffusion de matériels didactiques et de support à l'enseignement qui soient conformes aux développements récents de la didactique des langues et représentatifs de l'ensemble de la francophonie ;
  - au moyen de bourses de formation et de perfectionnement à l'enseignement du français ;
  - par la mise à la disposition du pays d'un réseau francophone multi-ethnique de moniteurs ou d'assistants de langue ;
  - par la création de centres de ressources francophones dans divers pays où il y a concentration d'étudiants de français.
- b) Dans les activités extrascolaires :
- par la diffusion, au moyen des médias électroniques, de documents (culturels, scientifiques, ludiques et autres) qui mettent en évidence diverses facettes de la production francophone ;
  - par la création d'un réseau de correspondance (écrite, audio, vidéo) « amitié internationale » à l'intention des jeunes francophones.

Les deux axes d'action conjointes proposées aux pays participant au sommet ont pour buts non seulement de renforcer la place du français dans les États francophones et dans les autres pays, mais aussi de mettre en évidence et de stimuler la présence de la francophonie sur tous les continents.

## Dialogue et communication entre les pays francophones

La communication doit être un échange réciproque et constant ou les partenaires francophones du Sud et du Nord émettent et reçoivent également. Cette approche idéale devrait être mise en application. La réalité aujourd'hui est que :

- l'information de presse continue de descendre, univoque, du Nord vers le Sud ;
- l'édition de livres de pays du Sud reste invariablement soumise aux mêmes monopoles ;

— les films des pays de l'hémisphère Nord continuent à dominer par la puissance financière de leurs producteurs, pour ne retenir que ces quelques exemples.

Le risque de réduire à l'identique les données si diverses et si riches de la francophonie est réel, d'autant que les contraintes financières et techniques qui pèsent sur les pays du Sud viennent s'ajouter au monopole technologique des pays industrialisés. Il n'est pas question de se mettre en marge de la révolution technologique : ceci reviendrait pour les pays du Sud à s'isoler davantage et à s'enfoncer encore plus dans le sous-développement. La francophonie offre l'avantage d'utiliser le français comme support de coopération et de communication. C'est ce qui a permis la création de l'Agence de coopération culturelle et technique et a été à l'origine de nombreux programmes de développement. Les pays du Sud, dans le cadre de l'échange réciproque, doivent émettre vers les pays du Nord ; sans cette condition en forme d'exigence, il n'existerait ni coopération nouvelle ni communication. Quelques champs d'implication de cet échange méritent ici d'être exposés.

#### UN ÉCHANGE AUDIOVISUEL FRANCOPHONE

Les nouvelles technologies de communication permettent la transmission du son et de l'image aux quatre coins de la francophonie soit en louant un canal ou en se dotant d'un satellite propre. La première formule est réalisable dans l'immédiat, la seconde dans un délai plus ou moins long.

L'amélioration et la multiplication des moyens de communication doivent favoriser la diffusion des produits culturels. Il s'avère dès lors indispensable de soutenir la production et la coproduction qui répondent aux besoins des pays membres de la francophonie.

Des manifestations telles que le festival panafricain des arts et des cultures ou le festival du théâtre de Limoges peuvent être largement diffusées par l'espace audiovisuel francophone. Celui-ci peut et doit jouer également un rôle important dans les secteurs essentiels du développement comme l'éducation.

L'ACCT mène seule ou en collaboration avec d'autres organisations un travail appréciable. C'est le cas, à titre d'illustration, de la « production harmonisée », qui regroupe quinze organismes francophones de télévision produisant des programmes éducatifs.

Le magazine visuel « espace francophone » peut aussi y trouver sa place. Ces dernières années, l'ACCT a surtout cherché à impliquer les télévisions nationales dans la préparation et la production d'émissions.

Ces quelques aspects de travail, mais non les seuls, justifient la création d'un espace audiovisuel francophone autonome.

#### LE RESPECT DE L'IDENTITÉ CULTURELLE

L'enseignement des langues nationales doit débiter à l'école primaire, ceci



pour installer l'enfant dans sa langue maternelle afin d'accéder progressivement par les voies les plus directes à la connaissance de sa propre culture.

Pour le développement, les langues nationales et le français interfèrent déjà :

— l'alphabétisation reste indispensable. C'est ainsi que de plus en plus, un paysan pour travailler doit passer de l'oral à l'écrit, tandis que l'ouvrier, la secrétaire, le cadre peuvent avoir besoin d'un soutien en une langue de communication qu'est le français ;

— le français se trouve en situation de bilinguisme avec chacune des langues nationales ;

— pour les pays qui recèlent une mosaïque de langues, chaque Etat définit selon ses réalités les orientations qui doivent être respectées et qui ne ressemblent pas forcément à celles des voisins.

La coopération francophone, parce que concernée, devrait permettre cette démarche d'autant que la production de matériaux didactiques s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre d'une réelle politique de communication.

Créer pour les langues nationales un institut de langues, élaborer des outils pédagogiques, faire progresser la synergie « langues nationales, langue française », reste un enjeu d'importance.

#### INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Pour dialoguer avec le Nord, les pays du Sud ont tout avantage à se donner quelques outils d'information. L'ACCT pourrait être chargée de concevoir, de publier et de diffuser une revue consacrée à la vulgarisation scientifique. Elle comprendrait des études techniques, des traductions d'articles spécialisés ainsi qu'une liste bibliographique des derniers documents parus.

Ainsi seraient facilités les contacts et les échanges permettant à nombre de pays l'avantage de posséder les connaissances nécessaires au moment de faire des choix technologiques ou des acquisitions d'équipements.

Par ailleurs, dans une action concertée qui pourrait être confiée à l'ACCT, les pays francophones devraient se doter d'un centre de documentation spécialisé dans les domaines de l'informatique et des nouvelles technologies. Comme en ces matières tout devient rapidement obsolète, cette concentration faciliterait la mise à jour.

Ces deux projets ne présenteraient d'intérêt que dans la mesure où l'informatique circulant rapidement stimulerait et développerait la capacité de recherche et de production scientifique des pays concernés.

Le vrai dialogue dans la francophonie pourrait se nouer si les pays membres du Sud font vivre, par des centres de documentation et des banques de données à créer ou à rénover, le gisement documentaire énorme constitué par les archives. L'exploitation des informations pourrait intéresser une coopération intrafrancophone Sud-Ouest et Sud-Nord dont on ne mesure pas encore la portée.

Ce secteur ne laisse personne indifférent : Gouvernements et parlements alimentent leurs décisions et leurs débats d'informations qu'ils veulent fiables et constamment à leur disposition.

Magistrats, avocats, médecins et professeurs ne sauraient travailler loin de leurs bibliothèques et de leurs unités documentaires. Chefs d'entreprises, opérateurs économiques se doivent d'être informés de la plus récente nouveauté technique ou des toutes dernières tendances du marché.

La création de ces centres et de ces banques de données fait partie intégrante du processus de développement ; et comme l'informatique et les télécommunications assurent la transmission des données, la langue française affirmera sa capacité scientifique, technique et sa fonction de liaison entre les pays qui s'en servent. C'est dire la nécessité de sa maîtrise et de sa promotion.

#### LA RECHERCHE ET L'ESPACE FRANCOPHONE

Depuis un quart de siècle, les activités de recherche ont presque toujours emprunté les canaux de la coopération bilatérale. Il serait profitable de mettre davantage l'accent sur des programmes multilatéraux et d'élargir le cadre de cette coopération à d'autres milieux que ceux de l'éducation traditionnelle. La communication offre aux instituts des pays francophones l'occasion de s'impliquer dans la recherche et le développement de produits de haute technologie (logiciels, progiciels).

En ce domaine, la coopération multilatérale répond aux besoins immenses qui se manifestent et qui ne trouvent pas les moyens d'être satisfaits. Les pays francophones devraient se regrouper pour organiser la recherche, les pays du Sud ne pouvant, chacun en ce qui le concerne, faire face à son coût exorbitant.

En s'appuyant sur l'expérience de l'association des universités entièrement ou partiellement de langue française, se forgerait l'ambition de relever ensemble les défis technologiques.

Dans cette perspective, des objectifs pourraient être poursuivis :

- élaborer un statut international pour les chercheurs, afin de leur donner une conscience collective, sans pour autant les couper de leurs réalités nationales ;
- promouvoir le fait associatif et les échanges inter-universitaires ;
- organiser une université d'échanges fédérant des réseaux de compétences scientifiques par grandes branches du savoir et grands secteurs d'activités ;
- décentraliser cette université sans frontières au niveau des Etats francophones de façon à ce que les recherches répondent constamment aux besoins réels ;
- définir des contenus de recherche adaptés à la situation des pays francophones en développement.

Regroupés et motivés, les chercheurs francophones feront progresser le

français scientifique et technique et créeront en cette langue. Ainsi la langue française sera perçue non plus dans son aspect linguistique, mais dans sa dimension de langue de développement.

Les divers projets à retenir ont déjà reçu pour la plupart un commencement d'exécution à travers les actions menées à différents niveaux de la coopération bilatérale et multilatérale. C'est ainsi que la francophonie sera considérée comme un projet d'avenir. Il est nécessaire de donner à tous ces projets une dimension supplémentaire en les inscrivant dans une véritable politique de la communication. La langue française, véhicule de cette communication, doit être associée pour réussir, aux langues nationales, matrices de nos identités culturelles.

Sur un plan, la langue française, langue de développement, permet l'accès à la science et à la technique.

### Projets à réaliser dans le cadre de la francophonie

- Mise sur pied d'un programme international d'utilisation des langues nationales en tant qu'instrument d'éducation, de culture et de développement.
- mise en place des systèmes de documentation et de communication rapide des résultats de la recherche et des structures d'échanges d'expériences sur les différentes langues et cultures.
- création d'un espace audiovisuel francophone autonome.
- rénovation de l'enseignement du français et sa promotion.
- renforcement et élargissement des bases des nouvelles éditions ainsi que la définition d'une stratégie de production et de diffusion pour ces nouvelles éditions.
- production d'une revue de vulgarisation scientifique et technique.
- création d'un centre de documentation spécialisé dans les domaines de l'informatique et des nouvelles technologies.
- production d'une revue de vulgarisation scientifique et technique.
- création d'un centre de documentation spécialisé dans les domaines de l'information et des nouvelles technologies.
- constitution de centres de documentation et de banques de données pour permettre au Sud de parler au Nord.
- création de l'université sans frontières pour structurer l'espace francophone de la recherche.



CONTRIBUTIONS  
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Agence  
de coopération culturelle et technique  
(ACCT)

Un atout pour la « nouvelle solidarité »

La première réunion au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays francophones constitue un évènement souvent souhaité à l'Agence et hors de l'Agence depuis la création de celle-ci.

L'Agence, unique organisation intergouvernementale francophone, voit dans cette réunion une confirmation des objectifs qu'elle n'a cessé de poursuivre et le point de départ, pour l'ensemble francophone, d'une vigoureuse relance de la coopération originale à laquelle elle a travaillé depuis quinze ans.

L'importance des enjeux et l'acuité des périls qui nous interpellent dès aujourd'hui la portent à fonder les plus grands espoirs dans cette concertation au plus haut niveau. Il importe en effet que face aux défis auxquels est confrontée en cette fin de siècle la communauté internationale, les réponses des pays francophones soient mieux explicitées et leurs actions mieux concrétisées.

L'attitude volontariste qui a caractérisé jusqu'à présent les démarches de l'Agence, et l'a amenée à opérer bien souvent à contre-courant des pratiques habituelles du multilatéralisme, à refuser de croire en une fatalité des dangers qui menacent ses pays membres, a plus que jamais besoin d'un décisif raffermissement. C'est là la condition essentielle de l'avènement de cette « nouvelle solidarité » qui constitue sans doute l'apport le plus significatif de la communauté francophone au monde futur.

Capacités de l'Agence de coopération culturelle et technique

L'ACCT en elle-même peut être considérée comme la première proposition à soumettre à l'examen des experts, comme plateforme et structure de concertation et de coopération.

Par son statut, sa vocation et son expérience, elle est à même de constituer un outil efficace pour assurer la mise en œuvre et le suivi de toutes opérations et tâches qui pourront lui être confiées à l'issue du sommet.

Sa pratique des activités multilatérales lui permet aujourd'hui, en pleine conformité avec ses textes fondamentaux, de devenir le lieu géométrique et physique de coordination de futurs projets.

Il convient de souligner que les remarques et suggestions formulées ci-dessous ne sont point limitées aux domaines dans lesquels l'Agence a eu jusqu'à présent mandat de travailler. Elles ont été conçues dans une perspective généraliste, comme autant de propositions de grands programmes susceptibles d'être soumis à l'examen de chefs d'Etat.

### Domaines et modalités d'action

Les travaux de réflexion et de consultation menés tant dans le cadre des conférences ministérielles et des consultations d'experts, que lors des réunions des instances, ont déterminé le choix par l'Agence de deux grands axes prioritaires :

- le premier est lié à l'acuité des besoins vitaux et particulièrement dans les domaines de la santé et de l'alimentation ;
- le second est lié à l'importance sans cesse croissante des phénomènes de communication.

Ces deux axes ont été retenus pour la proposition d'orientation à moyen terme (1986/1991) sous les rubriques « enjeux de survie » et « enjeux de modernisation ». Ce travail de recherche de priorités, et de la traduction de celles-ci en opérations concrètes, peut être utile à la définition de projets à venir.

S'agissant des opérations elles-mêmes, il convient, si l'on veut agir avec réalisme, de considérer qu'il existe plusieurs « niveaux de concret ». Soit, par exemple pour des actions en faveur du livre, les effets seront différents selon que l'on organisera :

- un colloque sur la lecture ;
- une exposition de livres ;
- une opération d'édition ;
- la distribution de livres dans des bibliothèques ou des écoles.

Le même souci de réalisme oblige à considérer le volume des moyens mis en œuvre (une hirondelle ne fait pas le printemps), les conditions dans lesquelles une action doit déployer ses effets (il ne sert de rien d'alphabétiser une population si celle-ci ne dispose ensuite d'aucun livre ou journal), des vecteurs et des supports choisis (comme le soulignait le plaidoyer du président Abdou Diouf en faveur des moyens effectivement massifs dans son allocution à la conférence générale de l'ACCT).

Il va de soi enfin, qu'une opération sera d'autant plus efficace qu'elle se situera dans un ensemble cohérent et intégré où chaque action soutient, complète ou renforce une ou plusieurs autres actions. D'où l'utilité non pas sans doute d'un plan général de programmation, mais d'un solide schéma directeur.

DÉVELOPPEMENT

— Constitution d'un réseau inter-institutions francophone de recherche, d'étude, de formation et de promotion sur les stratégies de développement adaptées aux contextes particuliers (tout en s'appuyant sur les recommandations générales faites au niveau international).

L'attention pourrait être focalisée, d'une part sur les mécanismes et méthodes d'intégration de la planification locale à la planification nationale, puis régionale, et d'autre part, sur les opportunités et les problèmes du transfert de technologie.

A l'horizon de 1988/1989 : faire la synthèse des travaux en vue de la tenue d'une conférence ministérielle de la planification et de la coopération internationale qui pourrait se tenir en 1989 ou 1990, (quatrième décennie internationale du développement).

— Développement rural et biotechnologie : mise sur pied d'un centre international de coordination et de stimulation de la recherche agronomique et agro-industrielle, en s'appuyant sur l'infrastructure francophone existante et en mettant l'accent sur l'accélération de la valorisation des résultats de recherche.

— Energie et environnement : mise sur pied d'un dispositif de services consultatifs (équipe d'experts) à la disposition des pays francophones : diagnostics, élaboration de programmes, études de faisabilité de projets, recherche de financement (services consultatifs qui pourraient être rétribués partie par le ou les pays demandeurs et partie par un fonds commun de solidarité).

COMMUNICATION (INFORMATIQUE, BANQUES DE DONNÉES ET TÉLÉMATIQUE)

Définition et lancement d'un grand programme francophone de recherche et de formation à l'instar des programmes européens (Eurêka et Esprit) sur :

- les langages de programmation informatique ;
- l'intelligence artificielle ;
- la conception et la mise en œuvre des bases et banques de données ;
- les méthodes et techniques de la télématique et des réseaux locaux d'entreprise ;
- l'utilisation de Satellites au service de la francophonie et de l'espace francophone de communication ;
- les didacticiels et l'enseignement et la formation assistés par ordinateurs et plus généralement par machines (incluant les dispositifs audio et télévisuels).

Préparation et tenue de la deuxième CONFECOM en 1988.

CULTURE

— Manifestations culturelles, centrées sur le thème fondamental du développement des industries culturelles (Festivals polyculturels-Fespaco).

- Office international de la promotion et de la distribution du film francophone pour le rendre accessible au grand public.
- Participation de l'ACCT à la mise sur pied d'un Centre international de documentation informatisée francophone (bibliothèque, médiathèque, données de recherche sur les civilisations de l'aire francophone).
- Microfilmage d'ouvrages épuisés relevant du patrimoine historique, littéraire et culturel francophone (contribuant aux activités du centre international de documentation informatisée francophone).
- Développement dans chaque pays d'un réseau de centres publics de lecture (PVD) principalement destinés aux populations rurales et périurbaines.
- Office de formation et d'aide à la commercialisation de l'artisanat (pouvant être un département de l'ACCT).

#### FORMATION

Création d'une banque de bourses de la francophonie (transport, études, séjour). L'ACCT a jusqu'ici concentré ses efforts sur le perfectionnement (bourse d'une année, stages nationaux, régionaux et internationaux à l'Ecole internationale de Bordeaux ou dans les pays membres). Une politique vraiment multilatérale de bourses francophones pourrait permettre :

- d'identifier les secteurs essentiels à la coopération francophone de l'avenir (ex : nouvelles technologies, santé, agriculture, etc.) ;
- d'identifier des institutions d'excellence dans des pays francophones ;
- de rassembler des ressources diverses pour constituer « une bourse des bourses ».

L'ACCT pourrait devenir le lien de coordination de ce projet.

#### UTILISATION DE LA LANGUE COMMUNE

- Lancement d'un grand programme de soutien à la formation de professeurs de français, langue étrangère, par un accord quadripartite : ACCT/AUPELF, Alliance française/FIPF, articulé avec les programmes nationaux de formation.
- Programme international du français, langue scientifique (en particulier dans le domaine de la médecine et des sciences de la santé).
- Création d'une coopérative francophone du livre à prix modiques (avec des techniques appropriées de fabrication et un réseau de large diffusion).

#### INSTITUTIONS FRANCOPHONES

- Intégration ACCT/STP Confemen + Confejes.
- Coordination institutionnelle et organique ACCT/AIPLF/AUPELF/CILF, CIRTEF, etc.



- Mise sur pied de la Fondation internationale de la francophonie (mécénat culturel).
- Secrétariat des groupes de concertation francophone à l'ONU/New York, Genève, Vienne, Rome, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi.
- Institutionnalisation des jeux francophones tous les quatre ans (les premiers jeux étant ceux organisés à Yamoussoukro en 1985 sous l'égide de la Confejes).
- Promotion de clubs ACCT (en tirant les enseignements des clubs Unesco).

#### CONCLUSION

Les propositions qui précèdent ont rassemblé des projets caractérisés par leur réalisme et leur capacité de contribution au développement de domaines essentiels de coopération francophone. Ils n'ont pas été « chiffrés » en raison du manque de temps indispensable à une évaluation sérieuse des budgets nécessaires. (On trouvera cependant en annexe un exemple de projet chiffré.)

Il convient toutefois d'attirer l'attention sur le fait évident que, quels que soient les choix et les décisions du futur « sommet », les opérations ne revêtiront une réelle signification que si elles disposent réellement des moyens nécessaires pour leur préparation, leur réalisation et leur suivi.

#### *Annexe 1. Relevé des propositions et recommandations formulées par les experts et ministres à la conférence des ministres de la Communication (Le Caire 3-8 février 1985)*

##### RÉUNION DES EXPERTS

#### *L'information sur la communication (19 propositions)*

La commission A recommande de :

1. Contribuer financièrement à la réalisation du dictionnaire trilingue (français-anglais-arabe) du lexique de base des nouvelles technologies de la communication.
2. Développer les ressources humaines et financières d'une publication de vulgarisation en français sur les nouvelles techniques (Mutations 90), en suscitant notamment la création d'un comité de rédaction ouvert aux pays membres et dont la vocation sera de conduire l'évolution de cette revue vers le statut souhaité.
3. Contribuer à l'avancement et l'achèvement de la banque de données sur les outils et supports de l'enseignement du français comme langue étrangère, appelée DIACOM 1.

4. Renforcer la capacité de l'Agence pour la diffusion d'information à caractère technologique (en matière d'énergie et d'autosuffisance alimentaire) afin de mieux contribuer au développement socio-économique.

5. Développer la diffusion de l'information en langues nationales.

6. Renforcer la contribution de l'Agence pour résoudre les problèmes économiques qui entravent la diffusion de l'information.

7. Etudier la possibilité de créer ou développer des centres cogérés (Agence-pays intéressés) de documentation et d'information technique.

8. Etudier la possibilité d'accorder à titre de réciprocité des facilités aux journalistes des pays membres de l'Agence.

9. Promouvoir et encourager la contribution d'associations de journalistes scientifiques.

10. Organiser des rencontres régulières entre chercheurs et professionnels de la communication.

11. Etablir un index des différentes fonctions exercées au sein des médias, en décrivant les tâches à accomplir et en précisant les qualifications demandées.

12. Etablir un répertoire de tous les centres qui assurent, en langue française, la formation ou le perfectionnement des personnels de la communication en précisant notamment :

- a) les fonctions préparées (divers métiers) ;
- b) le niveau et les conditions de recrutement ;
- c) la durée et le lieu des sessions ;
- d) les matières enseignées.

13. Aider à l'instauration de la radio rurale dans les pays qui n'en disposent pas et la renforcer dans les pays où elle existe déjà et, d'une façon générale, aider à explorer toutes les voies possibles pour une telle initiative, qui sera une arme efficace dans le combat pour l'autosuffisance alimentaire surtout dans le Sahel.

14. Etudier les modalités d'un développement concerté des banques d'information francophones et l'établissement d'un ou plusieurs centres de références, indiquant où l'on peut trouver les informations scientifiques, techniques et spécialisées se rapportant à la mise en œuvre des politiques de coopération et de développement dans les Etats membres de l'Agence.

15. Promouvoir dans ces banques l'adoption de langages et de classifications analogues susceptibles de favoriser les comparaisons et les échanges.

16. Dans la mesure où divers Gouvernements francophones pourraient envisager, tel le Québec en ce qui concerne les produits télévisés, de réaliser des programmes d'information sur l'importance et les enjeux de la communication, que l'Agence encourage ces Gouvernements à inclure dans ces programmes des sujets intéressant l'ensemble des Etats francophones, et qu'elle étudie le meilleur moyen de les diffuser auprès des Etats membres de l'ACCT.

17. Que l'Agence crée un groupe de travail ayant pour buts d'inventorier,

de cataloguer les banques de données qui seraient susceptibles de soutenir le développement des pays membres et en évaluer les conditions d'accès et, le cas échéant, proposer les modifications qui seraient nécessaires pour leur utilisation efficace.

18. Que soit constituée une banque de données sur les logiciels d'expression française.

19. Examiner l'opportunité que l'Agence serve d'intermédiaire pour l'envoi aux membres intéressés de livres mis à sa disposition par les bibliothèques de prêt d'autres Etats.

*Formation et recherche (9 propositions)*

La commission B propose :

*Proposition 1*

1. De procéder à : *une évaluation exhaustive des besoins en formation à moyen terme compte tenu des trois points mentionnés (nouvelles technologies de communication ; communication au service du développement ; recyclage et formation permanents).*

2. D'établir : a) *un index* des fonctions exercées au sein des médias en décrivant les tâches professionnelles à accomplir et en précisant les qualifications nécessaires.

b) *un répertoire* de tous les centres qui assurent, en langue française, la formation professionnelle et/ou le perfectionnement des personnels de la communication en précisant notamment :

- les fonctions préparées ;
- le niveau et les conditions de recrutement ;
- la durée et le lieu des stages ;
- le contenu des formations proposées.

*Proposition 2*

L'Agence organise dans le cadre de ses activités de formation, des ateliers de production sur des thèmes de développement et dont le contenu devrait être adapté aux besoins des participants.

*Proposition 3*

Les besoins de formation liés à l'utilisation des nouvelles technologies sont examinés et évalués en fonction des activités de formation menées par l'Agence afin de dégager les conditions et moyens nécessaires pour répondre de façon adéquate au défi que représente la formation liée aux technologies nouvelles de la communication.

*Proposition 4*

a) L'Agence encourage la création de centres de formation à vocation

régionale.

b) L'Agence étudie de concert avec les autorités concernées la possibilité de transformer certains centres nationaux existants en centres de formation à vocation régionale.

*Proposition 5*

a) L'Agence étudie la possibilité de promouvoir en consultation avec les centres existants, une harmonisation et une complémentarité des programmes de formation.

b) L'Agence définit en collaboration avec les pays membres un nouveau profil de formation dans les différents secteurs et ajuste les programmes de formation en fonction des nouveaux besoins.

*Proposition 6*

a) L'Agence encourage des études et des recherches sur les différents métiers de la communication en tenant compte des expériences et des intérêts des pays membres.

b) L'Agence favorise la reconnaissance de ces métiers dans les structures privées et publiques des différents pays membres.

*Proposition 7*

a) L'Agence étudie la possibilité de former des chercheurs et d'établir des instituts de recherche afin de mieux connaître la réalité et identifier les problèmes et les solutions possibles.

b) L'Agence coordonne un recensement de l'ensemble des activités de recherches liées aux communications et au développement.

c) Les pays membres font la promotion d'activités de recherches liées à la communication et au développement dans leurs institutions universitaires.

*Proposition 8*

a) L'Agence envisage un perfectionnement en français pour les communicateurs.

b) L'Agence étudie par quel moyen donner accès aux ressources francophones en communication aux pays où le multilinguisme est une réalité.

*Proposition 9*

L'Agence recense et diffuse les expériences de certains pays en matière de formation des publics aux médias de masse.

*Production et diffusion (13 propositions)*

La commission C propose de :

1. Favoriser le développement de l'espace audiovisuel francophone, qu'il s'agisse des médias traditionnels ou avancés.

2. Reconnaître l'importance de la production radio et accroître en ce domaine les échanges et coproductions, notamment Sud-Sud, avec le concours de l'ACCT.

3. Rechercher à élargir l'aire de productions d'intérêt commun, par exemple sur l'histoire ou les langages régionaux.

4. Tenter de surmonter les obstacles financiers à la production, notamment télévisuelle, par exemple en renforçant les travaux du Cirtef en la matière.

5. Aider les pays à développer leur capacité nationale de production et coproduction radio, en particulier avec la collaboration de l'ACCT.

6. Identifier les moyens de satisfaire les besoins d'information et documentation sur la production francophone, en particulier pour les médias d'aires géographiques relativement isolées. De façon plus générale, étudier l'intérêt éventuel d'une banque d'informations sur les produits audiovisuels francophones.

7. Afin d'accroître la diffusion des productions télévisées et autres, inciter l'ACCT à chercher à déclencher une synergie entre les divers organismes existants, en liaison avec le Cirtef.

8. Inviter l'ACCT, en matière de cinéma, à susciter la rencontre des producteurs des différents pays pour examiner les possibilités de coproduction, y compris de films susceptibles de diffusion télévisée, ainsi que dans les domaines de la radio et de l'édition.

9. Pour favoriser la diffusion des productions francophones, demander à l'ACCT de soumettre la question aux directeurs de programmation.

De façon plus spécifique, les recommandations suivantes ont été également retenues par la commission C :

10. Considérant les difficultés que rencontre la diffusion des films des pays du Sud (notamment africains) en Afrique et hors d'Afrique, recommander à l'ACCT de procéder à une étude visant à identifier, à partir du système de distribution existant, les obstacles à la diffusion des films produits par les pays du Sud en Afrique et dans les autres régions et à proposer les moyens de les surmonter.

11. Inciter les organismes de télévision et de radio du Nord à montrer une plus grande ouverture aux productions du Sud ; à en rechercher systématiquement pour leur antenne ; et à en venir à prévoir une case-programme régulière.

12. Considérant que la radio est actuellement le média le plus répandu et le plus développé, encourager le Cirtef à multiplier les productions conjointes et les échanges d'émissions radiophoniques, aussi bien dans le sens Sud-Nord que Sud-Sud.

13. Inviter l'ACCT à se doter d'un groupe de travail et de réflexion chargé d'identifier et d'analyser les obstacles à l'élargissement de l'espace audiovisuel francophone et de faire des recommandations susceptibles de les atténuer.

*Nouvelles technologies (7 propositions)*

La commission D recommande de :

*Proposition 1*

a) Procéder à un relevé précis des expériences significatives de communications radiophoniques, télévisuelles ou télématiques réalisées à un niveau régional ou local.

b) Constituer une équipe d'experts internationaux aptes à intervenir en concertation avec les responsables nationaux des expériences, tant dans le choix du matériel, de sa maintenance, ou dans la proposition de programmes modulaires adaptés aux formations spécifiques.

c) Etudier les systèmes de diffusion les plus adéquats pour assurer une décentralisation réelle des programmes.

d) Faire réaliser par l'Agence des productions spécifiques décrivant les expériences originales réalisées et en assurer la diffusion pour sensibiliser les professionnels et le grand public.

e) Favoriser l'examen comparatif des rôles respectifs des radios et des télévisions locales dans une même région, notamment en ce qui concerne l'information, l'éducation et la mise en valeur des potentiels de création.

*Proposition 2*

a) Etudier les modalités d'un développement concerté des banques d'information francophones, par un groupe d'experts, visant à l'établissement d'un ou plusieurs centres de référence indiquant où l'on peut trouver les informations scientifiques, techniques et spécialisées se rapportant à la mise en œuvre des politiques de coopération et de développement dans les Etats membres de l'Agence.

b) Promouvoir dans ces banques l'adoption de langages et de classifications analogues susceptibles de favoriser les comparaisons et les échanges.

*Proposition 3*

a) Recenser les besoins des Etats membres se rapportant à la restauration et à la conservation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

b) Recenser les méthodes éprouvées déjà appliquées et d'identifier les experts capables de les appliquer et de les enseigner dans les pays francophones.

*Proposition 4*

Que l'Agence entreprenne une étude de faisabilité d'un réseau télématique entre des centres névralgiques des Etats membres intéressés à l'élaboration de ce réseau afin :

— d'évaluer les conditions de transfert de technologies nouvelles impliquant les pays du Sud dans l'étape de développement des systèmes ;

— d'assurer l'accès aux banques de données de langue française à l'ensemble de la francophonie.

*Proposition 5*

Recommande à l'Agence d'organiser dans un avenir prochain des séminaires ou des ateliers qui regrouperaient des techniciens des communications des pays du Sud, afin que ceux-ci puissent s'informer concrètement sur la signification des nouvelles technologies. Ces techniciens seraient appelés à leur tour à organiser des opérations similaires dans leurs pays respectifs, produisant ainsi un effet multiplicateur profitable.

*Proposition 6*

Considérant que dans les domaines regroupant des systèmes de télétexte et de traitement de texte industrialisés dans les pays francophones du Nord, seul l'alphabet latin est utilisé.

La commission D recommande :

Que des études soient poursuivies afin d'adapter ces systèmes aux différentes langues nationales et véhiculaires utilisant d'autres alphabets dans les pays du Sud.

*Proposition 7*

La commission D, bien que convaincue de l'apport positif que peuvent avoir les technologies nouvelles, recommande :

Que l'introduction desdites technologies soit accompagnée de la plus grande prudence, afin de préserver les faibles ressources des pays en voie de développement, et d'éviter de freiner leurs efforts de développement.

CONFÉRENCE DES MINISTRES

De ce vaste débat se sont dégagées un certain nombre de propositions et de recommandations que la conférence des ministres de la Communication tient à souligner :

1. L'intérêt de créer un comité spécial formé de représentants de pays intéressés, qui formulerait des recommandations sur les aspects techniques et les coûts de divers scénarios possibles d'utilisation d'un satellite pour assurer l'expansion de l'espace audiovisuel francophone.

2. La possibilité d'utiliser un prochain satellite français afin d'assurer une meilleure connaissance entre pays de l'Agence et pays européens.

3. La nécessité d'une concertation sur les problèmes techniques de télécommunication permettant de dégager des pistes d'avenir pour un meilleur équilibre de la communication.

4. La nécessité d'étudier la mise en place d'un fonds d'aide à la coproduction d'émissions de radio et de télévision par les organismes des pays membres, et d'intensifier toutes les actions en ce sens qui pourraient naître

de la solidarité francophone dans le secteur de la coproduction d'émissions.

5. La volonté de créer un centre de documentation en matière de communication pour permettre aux pays membres de suivre l'évolution technologique dans ce domaine.

6. L'encouragement à la création cinématographique dans les pays membres de l'ACCT par le soutien aux festivals de films créés à cet effet.

7. L'organisation par les pays membres de semaines de connaissance mutuelle permettant à leurs peuples de mieux connaître les autres peuples francophones, renforçant ainsi l'action de l'ACCT en ce domaine.

La conférence a invité les pays membres à donner suite aux propositions formulées dans ce rapport, en choisissant des projets dont ils assument la responsabilité de l'étude et de la préparation, en vue d'une prise en charge ultérieure par l'Agence.

## *Annexe 2. Relevé des recommandations formulées par les participants au colloque sur l'avenir des pays francophones dans le développement mondial*

*(Bordeaux, 25-29 mars 1985)*

### *Recommandation 1*

Des études de prospective doivent être entreprises pour le monde francophone, études permettant d'identifier :

- l'évolution démographique et ses tendances ;
- la répartition de la population entre le milieu urbain et le milieu rural, de même que les tendances actuelles ;
- le taux de croissance économique des différentes régions ;
- le regroupement du monde francophone en régions selon divers critères ;
- les ressources de chacune, le développement de leur agriculture, leur industrialisation.

### *Recommandation 2*

Avant que des études de prospective pour le monde francophone soient entreprises, un bilan assez complet doit être établi de ce qui a été fait en ce domaine jusqu'ici et de ce qui se fait actuellement.

A cet égard, il est reconnu comme souhaitable qu'un recensement des organismes qui font de tels travaux soit effectué. On pense ici à certaines universités, à certains centres de recherches, à des organisations internationales... Au besoin, les structures jugées d'intérêt pour les fins de la francophonie pourraient être renforcées.

Il est également souhaité qu'une certaine cohésion, qu'une certaine coordination s'établisse entre ces différentes structures pour les rendre complémentaires et plus efficaces.



*Recommandation 3*

Dans plusieurs pays et régions, les secteurs publics ont atteint une taille suffisante. Aussi, des efforts devraient être consentis pour que le développement puisse être confié davantage au secteur privé. Différentes formes à cet égard peuvent être considérées telles des entreprises entièrement privées, des entreprises mixtes, des coentreprises regroupant les industriels de plusieurs pays, etc.

L'assemblée reconnaît cependant que certains pays ont des régimes sociaux moins susceptibles d'appliquer le mécanisme de l'entreprise privée. C'est à chaque pays, à chaque Etat d'en convenir.

*Recommandation 4*

La réflexion à laquelle se prêtent les actuels participants devrait être reprise selon une périodicité à établir et en assurant le suivi des actions proposées à chaque rencontre.

*Recommandation 5*

La communauté francophone internationale est maintenant prête à partager quatre objectifs fondamentaux supérieurs :

- développer le plein potentiel des ressources humaines ;
- faciliter une plus grande solidarité et une meilleure justice internationale ;
- respecter la dignité humaine et favoriser la paix mondiale ;
- enrichir l'unité francophone par la diversité de ses membres.

*Recommandation 6*

Un effort réfléchi, ambitieux doit être consenti sur les questions d'espace et de pôles francophones de productions audiovisuelles, culturelles, linguistiques, technologiques, scientifiques.

Ce nouvel espace francophone doit devenir un outil de promotion culturelle, de développement économique et influencer le développement mondial.

*Recommandation 7*

Il faut envisager de constituer des ensembles économiques tels que la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEAC), etc., grâce auxquels des problèmes de développement peuvent trouver réponse fort adéquate.

Dans la perspective d'une croissance accélérée du développement économique, des marchés communs inter pays, tel un Marché commun africain, devraient être vivement encouragés.

*Recommandation 8*

La concertation doit être renforcée dans tous les domaines, qu'ils soient professionnels, économiques, culturels ou politiques et à tous les niveaux.

*Recommandation 9*

Il faut faciliter un échange plus substantiel des biens et services culturels dans l'espace économique francophone.

*Recommandation 10*

L'essor de l'agriculture et des industries agro-alimentaires, parce qu'il conditionne le développement économique des pays en développement de l'aire francophone, doit être retenu comme une priorité majeure de la francophonie.

*Recommandation 11*

Le domaine des nouvelles technologies doit être investi par la francophonie. Qu'il s'agisse des sciences de l'information, de l'informatique, des industries de la communication, des industries culturelles.

Les nouvelles technologies possèdent toutes les caractéristiques permettant aux membres de la francophonie, quel que soit leur niveau économique actuel, de partager des intérêts communs et de stimuler leur propre développement.

*Recommandation 12*

On doit porter un intérêt particulier à l'informatique et aux micro-ordinateurs. Pour l'informatique, une étude doit être réalisée, étude permettant d'identifier les champs industriels intéressants, pour la francophonie et leurs applications les plus pertinentes. L'utilisation des micro-ordinateurs, parce qu'il s'agit de moyens économiques et efficaces, doit être encouragée.

*Recommandation 13*

La coopération dans le domaine des cultures et des industries culturelles doit être renforcée et constitue un axe majeur de solidarité pour la francophonie.

*Recommandation 14*

Inciter l'ACCT, le monde universitaire, les entreprises et les associations à inscrire leurs actions dans la ligne des grandes priorités dégagées par le colloque ; et, en particulier, demander à l'ACCT une plus grande sensibilité aux dimensions économiques de son mandat.

*Recommandation 15*

Donner la priorité, en matière de langue aux tâches de modernisation, à la lumière des recommandations de la conférence ministérielle de Yamoussoukro.

*Recommandation 16*

Poursuivre et accentuer la coopération des langues nationales avec le français et étudier des problématiques communes à ces langues et au français.

### Annexe 3. Canevas conceptuel d'orientation à moyen terme

#### ENJEUX DE SURVIE

##### *Objectif 1.1.*

##### *Intensification de la solidarité pour la survie individuelle et collective des pays francophones*

##### *Science et technique*

- Lutte contre les effets de la sécheresse et protection de l'environnement.
- Aménagement de l'habitat et des conditions sanitaires.
- Promotion des technologies appropriées pour l'autosuffisance des communautés humaines (nourriture, santé).
- Promotion de la coopération horizontale et de l'assistance technique.

##### *Culture*

- Promotion de l'espace francophone de la culture.
- Tradition orale, protection et développement du patrimoine culturel.
- Promotion du théâtre, des spectacles et arts scéniques, festivals.
- Promotion de l'artisanat.
- Promotion des vecteurs essentiels de communication : livre, cinéma, radio-télé, vidéo, disque.

##### *Education*

- Production et coproduction de matériel éducatif.
- Coopération linguistique au service de l'alphabétisation et de l'éducation.
- Promotion de nouveaux vecteurs pédagogiques tant en éducation conventionnelle que populaire.
- Soutien aux éducateurs (mallettes pédagogiques...).
- Communication à la base.
- Enseignement en symbiose du français et des langues nationales.

##### *Programmes intersectoriels*

- Formation dans le domaine du développement rural, l'éducation sanitaire, l'habitat urbain, les coopératives, l'artisanat.
- Concertation en faveur des pays les moins avancés, les pays insulaires ou enclavés.
- Publication et diffusion d'ouvrages sur les technologies rurales, la protection du patrimoine, l'identité culturelle, l'artisanat, les langues nationales, l'alphabétisation, les contes populaires.
- Actions de solidarité pour le secours urgent en cas de catastrophes et pour la prévention contre les fléaux sociaux.

*Objectif 1.2.*

*Consolidation des acquis et développement grâce à l'usage intensif de la langue française*

*Science et technique*

- Perfectionnement à l'utilisation de l'information scientifique et technique.
- Aide à l'accès aux sources d'information.
- Production de l'information scientifique et technique.
- Recherche en science humaine.
- Etude de l'intégration économique.

*Culture*

- Promotion de la lecture publique.
- Bibliothèque francophone.
- Emissions radiophoniques francophones.

*Education*

- Développement de l'enseignement du français.
- Réseau de coopération des Instituts pédagogiques nationaux.
- Coopération dans le domaine de l'administration et de l'éducation.
- Education en faveur des populations défavorisées (jeunesse marginalisée, femmes rurales, immigrés).

*Programmes intersectoriels*

- Formation en gestion de l'édition, de la fabrication et de la diffusion du livre, en administration du développement, en technique documentaire, en enseignement du français, en enseignements scientifique et logique, en administration du développement culturel.
- Concertation avec les organisations internationales pour l'intensification de l'usage de la langue française pour la promotion des associations professionnelles francophones, notamment avec la Fédération des professeurs de français et de l'Alliance française.
- Publication et diffusion des livres, manuels pédagogiques et dictionnaires.
- Réseaux de coopération en matière de terminologie et de traduction.

ENJEUX DE MODERNISATION

*Objectif 2.1.*

*Modernisation et conquête de nouvelles frontières de l'Espace francophone de communication*

*Sciences et technique*

- Développement des ressources humaines de la recherche.
- Développement des structures physiques de la recherche.

— Développement des réseaux de coopération scientifique et technique en sciences du sol et télédétection, en biotechnologie et génétique, en informatique et télématique, en agro-industrie et industrie pharmaceutique, en technologie de prévention contre les pertes pré et post-récoltes.

*Culture*

— Concours de création poétique et littéraire.  
— Création et production cinématographique.  
— Création artistique et promotion de l'art contemporain.  
— Promotion des industries culturelles (industrie du disque, industrie du cinéma et de l'audiovisuel, industrie de la céramique, industrie du tapis, industrie des arts graphiques et du livre d'art, industrie du meuble).

*Education*

— Production et utilisation de la radio et de la télévision éducatives.  
— Réseaux de coopération entre les producteurs d'émission.  
— Développement des technologies éducatives (matériels de laboratoire, usage de la micro-informatique à des fins d'éducation et de formation professionnelle, didacticiels, revue *Direct*, diffusion des documents audiovisuels, films scientifiques...).

*Programmes intersectoriels*

— Formation et perfectionnement dans le domaine industriel, en gestion des industries culturelles, en maintenance des équipements scientifiques et des matériels de laboratoire, en utilisation de la micro-informatique dans le contexte des pays en développement, en technologies énergétiques, en télédétection, coopération avec les centres d'excellence.  
— Concertation et coopération avec les institutions spécialisées et les associations professionnelles, programme de diffusion par satellite.  
— Publication et diffusion d'ouvrages scientifiques et technologiques de haut niveau, revues médicales francophones, ouvrages littéraires d'avant-garde, revues de cinéma et d'art, caisse internationale du livre scientifique.

*Objectif 2.2.*

*Prévision et maîtrise de l'avenir*

*Science et technique*

— Promotion d'un centre international de politique scientifique, de prospective technologique et de stimulation de la recherche.  
— Mise sur pied d'un réseau international d'experts de haut niveau pour conseiller les gouvernements en matière de technologies avancées (biotechnologie, télématique, électronique et optronique, robotique et cybernétique, intelligence artificielle et systèmes experts).

*Culture*

— Mise sur pied d'un réseau international de recherche sur les civilisations de l'aire francophone (ICA, Ciciba, Institut Mahatma Gandhi, IFAN, Cedra-semi, Ecole française d'Extrême-Orient, Maison des sciences de l'homme, Muséum Tervuren, etc.).

— Stimulation de l'étude des interactions culture-développement.

*Education*

— Réseau de coopération francophone de recherche en planification de l'éducation.

— Etude internationale sur les possibilités de couplage formation-production au sein du système scolaire et universitaire.

— Etude expérimentale sur les possibilités d'amélioration de l'image de marque et de l'efficacité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

— Surveillance des progrès de l'introduction de techniques nouvelles dans le système éducatif (micro-informatique, enseignement à distance, formation continue, collaboration université-entreprise).

*Programmes intersectoriels*

— Formation : suivi du colloque EIB sur l'avenir des pays francophones ; évaluation des besoins de formation à moyen terme, réunions de concertation inter-institutions.

— Concertation : conférence des ministres de l'Economie et du Plan, conférence des ministres de l'Habitat et de l'Urbanisation ou conférence des ministres du Travail et de la Fonction publique.

— Edition et diffusion : publication des travaux faits dans différents secteurs au sujet de la prospective.

*Annexe 4. Un programme de santé préventive :  
« Pour une meilleure gestion des vaccinations »*

LES DONNÉES

Bon nombre de pays francophones du Sud présentent un état sanitaire pour le moins précaire : couverture vaccinale inférieure à 10 % entraînant un taux élevé de la mortalité infantile (un enfant sur cinq meurt avant l'âge d'un an) rendant toute action en faveur de la limitation des naissances aléatoire. Par ailleurs, l'état de morbidité des populations est probablement la principale entrave au développement : échecs scolaires chez les adolescents<sup>2</sup>; travail productif insuffisant chez les adultes.

LES ACQUIS

En 1985, l'ACCT a publié un ouvrage intitulé *Vacciner au quotidien* et destiné aux responsables djiboutiens (agents de santé mais également responsables politiques et administratifs) chargés de la mise en place et de la conduite du programme élargi de vaccination.

L'accueil réservé à cette publication déborda très largement les seules frontières de Djibouti : plusieurs centaines de requêtes nous furent adressées émanant de pays francophones mais également d'universités américaines et d'établissements de santé publique d'Amérique latine. Enfin, plusieurs ONG ont, à cette occasion, exprimé leur désir de collaboration.

LES BESOINS

Les vaccins et les budgets nécessaires à leur achat ne manquent pas. L'acte vaccinateur en tant que tel est généralement bien accompli ; de toute façon, des structures de formation existent. La conduite d'une vaccination dans un contexte donné (ex. BCG dans les maternités) est convenablement assurée. De même la conduite d'une campagne de vaccination intensive et limitée (un seul vaccin pendant une période de courte durée) avec recours à des méthodes coercitives ne pose pas de problèmes majeurs. Il en est tout autrement du programme élargi de vaccination auquel ont pourtant souscrit la totalité des pays francophones du Sud. C'est que seule la réussite de ce programme peut à long terme et de façon définitive assurer une véritable santé préventive. Or, au-delà des difficultés liées à la nature même du programme élargi de vaccination, les conditions nécessaires à sa réussite sont rarement réunies car elles sont fort diverses et font appel à des secteurs d'activité fort éloignés de ceux habituellement pris en compte par la médecine.

LES PROPOSITIONS

Bien que circonscrit à un contexte donné et en dépit des soins particuliers dont il a fait l'objet, *Vacciner au quotidien* ne peut à lui seul assurer la réussite du programme élargi de vaccination de Djibouti. C'est pourquoi l'ACCT se propose de prendre en charge l'ensemble des aspects et d'intervenir dans deux ou trois pays à titre expérimental. Les actions à mener et leurs implications budgétaires seraient les suivantes :

- |  |        |
|--|--------|
|  | FF     |
| 1. Enquête démographique, estimation des besoins, planification des moyens . . . . .   | 60 000 |
| 2. Enquête sociologique auprès des populations et production à leur intention de messages : affiches, articles de presse, pro- |        |

*Documents de travail*

grammes radiophoniques, séquences télévisées..., liaison avec l'alphabétisation, mobilisation des ressources de l'éducation, collaboration avec les médias . . . . .	250 000
3. Production d'outils de formation des agents (type <i>Vacciner au quotidien</i> ) . . . . .	250 000
4. Production de documents de travail : (carnet de santé, fiches de gestion et d'évaluation) . . . . .	50 000
5. Organisation localement de stages de perfectionnement des agents . . . . .	150 000
6. Production de documents type reportage sur le déroulement du programme . . . . .	60 000
7. Evaluation des résultats et introduction à titre expérimental de techniques nouvelles . . . . .	50 000
	<hr/>
(Par pays) . . . . .	820 000

NB : il s'agit d'un montant estimatif moyen qui peut varier pour certains points (3) d'un pays à un autre selon l'importance de la population.

Des concours extérieurs peuvent être obtenus (ONG et Unicef notamment) : participation financière ou mise à disposition de moyens humains.

Le programme peut également être placé sous l'égide de l'ACCT qui en assure alors la coordination, chacun des points décrits ci-dessus étant pris en charge par un partenaire.



## Conférence des ministres de l'Éducation des États d'expression française (Confemen)

### Propositions du représentant de la Confemen

1. Création d'un secrétariat général léger « supervisant » des bureaux à compétences régionales (Afrique, Amérique du Nord et Caraïbes, Europe, etc.).

*Les missions de ce secrétariat seraient de :*

- préparer les rencontres des chefs d'État et de veiller à l'application de leurs décisions ;
- coordonner les actions des bureaux régionaux ;
- décentraliser au maximum pour rechercher l'efficacité, la souplesse, les moindres coûts, l'adaptabilité des programmes aux besoins des régions où seraient implantés ces bureaux ;
- réunir ces bureaux à une périodicité à déterminer en vue d'entendre leurs rapports d'activités et pour dégager ou préciser des orientations générales découlant des objectifs globaux de la francophonie.

2. Création de bureaux régionaux

Leurs missions seraient de mettre en application les décisions des sommets. Elles seraient définies compte tenu des réalités de la région et des objectifs généraux de la francophonie.

Les bureaux pourraient être *spécialisés* ou *polyvalents* mais garderaient des liens étroits avec le secrétariat général et autant que faire ce peut avec les autres bureaux.

Leurs rapports avec les pays de la région devraient être clairement définis.

Ils pourraient à leur tour coordonner tout ce qui a trait à la francophonie dans la région.

S'il s'agit de bureaux polyvalents, on pourrait imaginer la création de *directions spécialisées* en leur sein. A ce niveau, il faudrait également viser la rationalité, l'efficacité et l'adéquation de la gestion des programmes retenus. Dans cette perspective il conviendrait de procéder à une *évaluation objective* des institutions *existantes* en vue d'identifier les plus aptes à jouer tel ou tel rôle. Au besoin on pourrait procéder à des créations.

### Quelques considérations supplémentaires sur la Conférence des ministres de l'Éducation des États d'expression française (Confemen)

La Confemen, créée en 1960, est la première institution francophone chargée d'éducation et de formation. Elle « procède d'une volonté commune de coopération des États participants pour définir avec lucidité les objectifs et ordonner rigoureusement les moyens en vue de l'intégration adéquate des systèmes éducatifs nationaux dans le processus de développement économique et social ». La Confemen constitue ainsi une structure d'information, de réflexion et de concertation entre ministres de l'Éducation.

Par l'accomplissement de cette mission, elle a conquis l'adhésion et la confiance des ministres de l'Éducation qui y voient un instrument privilégié du développement de la coopération en matière d'éducation et de formation.

En effet, la Confemen a fait l'objet de plusieurs évaluations successives en 1966, en 1968, en 1970, en 1977 et en 1983, qui ont toutes conclu à la nécessité de son maintien, de son renforcement et de son ouverture sur les autres institutions francophones. Ces évaluations sont notamment fondées sur ses réalisations concrètes et sur ses réponses tangibles et adaptées aux besoins de ses membres.

#### LA CONFEMEN : INSTRUMENT ORIGINAL ET ÉCONOMIQUE

Elle n'est pas seulement la plus ancienne des institutions francophones mais elle est surtout celle qui réalise des choses utiles avec peu de moyens. Son originalité réside dans les faits suivants :

- 1) Un secrétariat léger avec quatre agents d'encadrement à la charge de leurs pays respectifs.
- 2) Les ressources humaines peuvent être tirées de celles de ses États membres pour une période limitée.
- 3) Un budget de fonctionnement limité aux salaires d'un personnel d'appoint très réduit.
- 4) Un budget des programmes trois à quatre fois plus important que le budget de fonctionnement.
- 5) Une expertise reconnue dans les domaines ci-après :
  - enseignement des sciences au primaire et au début du secondaire. Avec production de documents et d'outils pédagogiques testés lors de plusieurs stages nationaux ;
  - langues nationales avec production de guides d'élaboration de programmes, de guides de formation de maîtres et, de fiches pédagogiques ;
  - liaison formation-activité productive avec plusieurs études de cas nationales et des inventaires en besoin de formation dans les activités rurales et artisanales, rédaction d'un document destiné à stimuler l'esprit d'entreprise chez les élèves finissant le secondaire ;

— éducation préscolaire, etc.

6) Dans l'accomplissement de sa mission, la Confemen collabore de manière informelle avec l'ACCT, l'Aupelf et le Cames.

Elle a signé un accord de coopération avec l'Unesco.

— Elle est disposée à faire élargir ses domaines de compétences sous réserve d'éliminer tout risque de lourdeur, de gigantisme, source de saupoudrage et d'inefficacité car, comme on dit, « qui trop embrasse mal étreint ».

— Elle est également disposée à s'ouvrir aux autres dans le respect de sa personnalité et à renforcer ses liens avec les premières.

Il est certain que la Confemen, dotée de plus de moyens, pourrait donner davantage de satisfaction dans la longue et lourde tâche de construction d'une francophonie équilibrée, car, pour nous, la langue française est avant tout un instrument de développement culturel, social et économique.



## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)

L'**Institut de la francophonie** est un projet visant à rassembler les forces des associations travaillant à promouvoir la francophonie.

Cet Institut, de structure indépendante de l'Agence de coopération culturelle et technique, mais néanmoins étroitement imbriqué dans l'Agence, comporterait dans sa phase initiale un simple bureau dirigé par un secrétaire permanent, assisté d'un conseil restreint composé d'une représentation des Etats et Gouvernements membres de l'Agence.

L'intérêt de cette création repose sur la constatation d'une carence dans la coordination des activités des diverses associations quadrillant la francophonie.

Actuellement l'Agence dispose d'un conseil consultatif, mais elle est essentiellement une institution intergouvernementale ; son action est donc limitée vis-à-vis des divers organismes d'origine privés et notamment professionnels.

Le besoin de coordination paraît fondamental dans la mesure où l'action en faveur de la francophonie doit faire l'objet d'une concertation pour améliorer son efficacité. Un organisme d'une grande souplesse et possédant un statut indépendant est souhaitable.

Actuellement l'Agence pourrait fournir deux à trois bureaux et offrir ses salles de réunion en tant que de besoin. Dans un premier temps ses moyens seraient suffisants pour assurer le fonctionnement de l'institut qui comporterait un centre de reprographie et un fonds documentaire.

#### *Prévision de budget :*

a) Personnel : secrétaire permanent	204 000 F
secrétariat	156 000 F
	<hr/>
	360 000 F
b) Charges sociales	280 000 F
c) Fonctionnement de bureau	35 000 F
	<hr/>
	Total 675 000 F
d) Matériel de bureau (traitement de texte)	45 000 F
e) Reprographie, bulletin	500 000 F
f) Dédommagement ACCT, frais matériels	25 000 F
	<hr/>
Total des dépenses pour cet institut	1 245 000 F

Les services de l'Agence de coopération culturelle et technique sont favorables à cette formule.

### *Annexe : l'exemple de la fondation du Commonwealth*

La fondation du Commonwealth, créée en 1966, a pour but de favoriser la communication entre les organisations professionnelles du Commonwealth. Elle se trouve dans les bâtiments du secrétariat du Commonwealth ; son président est M. P. L.U. Cross de Trinité et Tobago.

#### ADMINISTRATION CENTRALE

a) Le bureau des Gouvernements : il est composé de personnes privées représentant les Gouvernements adhérant au Commonwealth, c'est-à-dire les hauts commissaires siégeant à titre d'ambassadeur qui se réunissent deux fois par an afin de décider de la politique générale à suivre.

b) Direction d'attribution de subventions : ce comité se réunit quatre fois par an afin de décider des octrois de subventions sollicités par des particuliers, pour se rendre à diverses manifestations, ceci pour un montant ne dépassant pas 20 000 F.

c) Un directeur : il est responsable devant un conseil d'administration et peut prendre les décisions financières directement lorsque celles-ci n'excèdent pas 50 000 F. Il est nommé pour trois ans renouvelables par le bureau des Gouvernements.

d) Le secrétariat général : il se compose d'un personnel de onze membres dont un personnel assistant pour l'administrateur, le directeur et le directeur adjoint, le poste de président étant un poste honorifique.

#### LE BUDGET

Pour l'année 1985 le budget s'élève à un million six cent mille livres soit 16 800 000 F. Ceci étant en partie constitué par la contribution des 42 pays membres dont les plus riches contribuent environ au 2/3.

#### LA MISSION DE LA FONDATION

- a) Les conférences.
- b) Les publications.
- c) Les bourses : il est accordé des bourses finançant une formation professionnelle inférieure à six mois.
- d) Les centres professionnels.
- e) Les prix : la Fondation octroie des bourses sous forme de prix. Elle décerne actuellement le prix de la poésie et va prochainement lancer le prix des écrivains du Commonwealth.

## L'association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF)

La défense et le développement de la langue française seront de plus en plus dépendants des actions qui seront entreprises par les associations et les organisations internationales partiellement ou entièrement francophones.

C'est dans ce cadre que l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones intervient. Il convient en effet de savoir que cette association, créée à Québec le 1<sup>er</sup> mai 1979, à l'initiative de M. Jacques Chirac, maire de Paris, à pour but de rendre concrète la solidarité entre ses membres, et d'établir une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale.

Elle comprend les maires ou les responsables de villes, capitales et de métropoles où le français est, soit la langue officielle, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée.

### *Ses organes*

Ses organes sont :

- *l'assemblée générale*, qui se réunit chaque année et définit les orientations de l'association, ainsi que les grands principes de son action ;
- *le bureau*, élu pour deux ans par l'assemblée générale, et qui se compose de dix à quinze membres. Il élit en son sein le président, les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier. Il se réunit au moins une fois par an avant l'assemblée générale ;
- *le secrétariat permanent*, qui est un organe administratif assistant le président et le bureau de l'association dans leur tâche respective. Son siège est établi à Paris. Comme la plupart des associations, ses ressources comprennent notamment les cotisations et les subventions.

### *Ses activités*

Ses activités, toutes orientées dans la concrétisation du dialogue Nord-Sud, comportent, outre les réunions d'assemblée générale et de bureau prévues par les statuts :

- des sessions d'information, expositions et colloques, portant sur des

thèmes pratiques tels que l'expression culturelle, la propreté, la petite enfance, les problèmes des jeunes, l'organisation administrative ou le logement social ;

— des stages organisés par les capitales et les métropoles des pays industrialisés pour les agents communaux de haut ou de moyen niveau, des capitales et métropoles des pays en développement ;

— des missions de conseil ou d'expertise, concernant les différents domaines de l'activité municipale (assainissement, propreté, voirie, espaces verts, éclairage, pompes funèbres, informatique, etc), sont envoyées dans les capitales ou métropoles dont les maires en font la demande.

L'AIMF publie un bulletin d'information sous le titre de *Liaison*, qui est destiné à organiser un véritable dialogue entre les membres de l'association, et de les tenir au courant des expériences entreprises par les uns ou par les autres.

### Conclusion

L'AIMF, dont le caractère original n'échappera pas puisqu'il ne s'agit pas d'une association de villes mais de premiers magistrats municipaux, correspond à un véritable besoin pour les maires des capitales et des métropoles francophones puisqu'elle rencontre un succès croissant.

Elle compte actuellement 42 membres représentant 28 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe.

Plusieurs maires suivent ses activités à titre d'observateurs. C'est notamment le cas des villes de Genève et de Lausanne.

Il en est de même pour les responsables de grandes organisations internationales, dont le français est une langue d'expression (Unesco, ACCT, AIPLF, UIJPLF, CILF, AUPELF, Métropolis, IULA, AIVN, Villes de congrès, Villes d'avenir, etc.).

## Annexe 1. Statuts de l'AIMF

*Art. 1.* — Il est créé une association sous la dénomination d'« Association Internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones », dont le sigle est AIMF.

Cette association est régie par les présents statuts.

### TITRE PREMIER. BUT, DURÉE, SIÈGE ET COMPOSITION

*Art. 2.* — L'Association a pour but d'établir entre les maires et responsables des villes, capitales et métropoles qui la composent, grâce à l'usage commun de la langue française, une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale.

Elle a également pour but de rendre concrète la solidarité entre les municipalités en



multipliant entre elles les échanges d'informations et d'expériences de toute nature. Elle exerce notamment son action dans les domaines suivants : éducation, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports et loisirs.

Elle s'interdit de poursuivre des objectifs de nature idéologique, politique, religieuse ou raciale.

Sa durée est illimitée.

*Art. 3.* — Le siège de l'Association est à Québec. Il peut être déplacé, par décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts de ses membres, dans toute autre capitale ou métropole, partiellement ou entièrement francophone, représentée à l'Association.

*Art. 4.* — L'Association se compose des maires ou des responsables des villes, capitales et des métropoles où le français est soit la langue officielle, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée.

Les anciens maires ou responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones auront vocation à être admis au sein de l'Association en qualité de membres d'honneur.

## TITRE II. ORGANES DE L'ASSOCIATION

*Art. 5.* — Les organes de l'Association sont l'assemblée générale, le bureau et le secrétariat permanent.

### *L'assemblée générale*

*Art. 6.* — L'assemblée générale se compose des membres de l'Association ou de leurs délégués.

Elle se réunit chaque année en session ordinaire sur convocation du bureau. Elle peut être convoquée en session extraordinaire soit sur décision du bureau, soit à la demande des deux tiers de ses membres.

Elle peut également, sur son initiative, se réunir dans toute autre capitale ou métropole.

*Art. 7.* — L'assemblée générale définit les orientations de l'Association ainsi que les grands principes de son action.

Elle se prononce sur le rapport moral, le rapport administratif et financier ainsi que sur le projet de budget.

Elle élit le bureau et fixe le montant des cotisations.

Elle ratifie toute convention passée entre l'Association et d'autres organismes internationaux.

Elle décide, sur présentation du bureau, d'admettre de nouveaux membres et de conférer la qualité de membre d'honneur.

Elle se prononce sur l'acceptation ou le refus des dons et legs.

Elle peut émettre des vœux et prendre des résolutions.

*Art. 8.* — Une proposition unanime du bureau peut être soumise par écrit à l'approbation des membres de l'Association. Si elle reçoit l'accord écrit de la majorité desdits membres, elle est considérée comme si elle avait été adoptée en assemblée générale.

*Art. 9.* — Des commissions spécialisées peuvent être constituées au sein de l'assemblée générale. Des experts peuvent y être appelés à titre consultatif.

*Le bureau*

*Art. 10.* — Le bureau de l'Association est élu pour deux ans par l'assemblée générale.

Il se compose de dix à quinze membres. Il élit en son sein le président, les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier.

Les membres du bureau sont rééligibles.

*Art. 11.* — Le bureau assure l'exécution des décisions de l'assemblée générale dont il exerce les pouvoirs par délégation.

Il veille à l'application des vœux émis et des résolutions prises par l'assemblée générale et peut prendre, à cet égard, toute décision qu'il juge utile.

Il examine les demandes d'admission des nouveaux membres ainsi que celles tendant à conférer la qualité de membre d'honneur et les soumet à la décision de l'assemblée générale.

Il adopte le rapport moral, le rapport administratif et financier et le projet de budget.

Il les soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

D'une manière générale, il est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'Association et à la réalisation de ses objectifs.

*Art. 12.* — Le bureau se réunit sur convocation de son président au moins une fois par an, avant l'assemblée générale. Il peut se réunir exceptionnellement à la demande de son président ou de la majorité de ses membres.

*Art. 13.* — Le bureau délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente. En cas de vote et de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Si l'un des membres du bureau ne peut assister à la réunion, il a la possibilité de donner mandat de le représenter à un autre membre du bureau, ou d'exprimer son opinion par écrit.

Le président peut procéder à la consultation des membres du bureau par correspondance.

*Le secrétariat permanent*

*Art. 14.* — Le secrétariat permanent est un organe administratif qui assiste le président et le bureau de l'Association dans leurs tâches respectives.

Après accord du bureau, le président nomme le secrétaire permanent, un ou plusieurs secrétaires permanents adjoints, et éventuellement des conseillers techniques et des chargés de mission.

Le secrétaire permanent assiste de plein droit aux réunions de bureau.

*Art. 15.* — Le secrétariat permanent organise, sous l'autorité du président, les réunions du bureau et de l'assemblée générale de l'Association. Il prépare le projet de rapport administratif et financier et le projet de budget, en vue de leur adoption par le bureau, ainsi que tous les documents que le président juge nécessaire à la bonne administration de l'Association.

*Art. 16.* — Le secrétariat permanent est établi à Paris. Le bureau y tient normalement ses réunions, mais il peut également, à l'initiative du président ou de la majorité de ses membres, se réunir dans toute autre capitale ou métropole représentée à l'Association.

### TITRE III. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

*Art. 17.* — Les ressources de l'Association comprennent :  
— le produit des cotisations versées par ses membres ;  
— les subventions et participations qui peuvent lui être allouées ;  
— les ressources provenant de ses activités ;  
— le revenu de ses biens ;  
— les dons et legs dûment acceptés par l'assemblée générale.

*Art. 18.* — Le montant de la cotisation annuelle des membres de l'Association est déterminé par une formule qui sera établie par le bureau en tenant compte de certains critères, dont la richesse des villes. Il s'ajoute à un versement minimal annuel, égal pour tous les membres.

Ce montant est approuvé par les membres de l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Cette approbation peut être donnée par procédure écrite.

### TITRE IV. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

*Art. 19.* — Les statuts de l'Association sont modifiés par l'assemblée générale à la majorité des trois quarts de ses membres.

*Art. 20.* — La dissolution de l'Association ne peut résulter que d'une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des membres de l'Association. Sur proposition du bureau, l'assemblée générale décide de l'emploi des biens disponibles de l'Association.

Ces biens ne pourront être remis qu'à un ou plusieurs organismes poursuivant des objectifs analogues à ceux de l'Association.

Le bureau est chargé de régler les problèmes relatifs à la dissolution.

### TITRE V. DIVERS

*Art. 21.* — Les modalités d'application des présents statuts seront déterminées par un règlement intérieur proposé par le bureau et adopté par l'assemblée générale.

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 1979

## *Annexe 2. Règlement intérieur de l'AIMF*

### TITRE I. COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

*Article premier* — Pour l'application de l'article 4 des statuts qui détermine la composition de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF), il y a lieu d'entendre par responsables les chefs des municipalités, tels que bourgmestres, syndics, échevins-maires, échevins, présidents du conseil municipal ou communal, préfets, gouverneurs, commissaires urbains ou ceux exerçant toute fonction similaire habilitant à administrer un cité ou une commune.

*Art. 2.* — La capitale est la ville d'un pays, d'une province ou d'une région où est établi le siège des Pouvoirs publics.

Les métropoles sont les villes principales d'un pays, d'une province ou d'une région, autres que la capitale et où, par conséquent, ne se trouve pas obligatoirement le siège des Pouvoirs publics.

## TITRE II. ADHÉSIONS

*Art. 3.* — Les maires ou responsables des villes et métropoles qui souhaitent devenir membres de l'AIMF adressent au président de l'Association une demande d'adhésion à laquelle peut être joint un extrait de la délibération de leur assemblée. Dans les villes où il n'existe pas d'assemblée, l'avis favorable de l'autorité de tutelle est éventuellement joint à la demande.

*Art. 4.* — Toute demande d'adhésion est instruite par le bureau et soumise à la décision de l'assemblée générale.

## TITRE III. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Art. 5.* — L'assemblée générale comprend les maires ou responsables des capitales et métropoles, membres de l'Association, à jour de leur cotisation de l'année précédente.

S'ils ne peuvent assister personnellement à l'assemblée générale, les maires ou responsables ont la possibilité de se faire représenter par une personne dûment mandatée.

*Art. 6.* — L'assemblée est convoquée par le président au moins six semaines avant la date de celle-ci ; la convocation comporte l'ordre du jour.

*Art. 7.* — Si l'assemblée est convoquée en session extraordinaire, il doit être fait mention, suivant le cas, soit de la décision du bureau, soit du nombre des maires ou responsables (au moins les deux tiers) qui ont demandé la convocation.

*Art. 8.* — Le bureau de l'assemblée générale est celui de l'Association.

*Art. 9.* — Les votes interviennent à la majorité simple, sauf s'il s'agit de modifier les statuts ou de dissoudre l'Association.

*Art. 10.* — Des maires ou responsables de villes ou métropoles, qui n'appartiennent pas à l'Association, peuvent assister à l'assemblée générale à titre d'observateurs après avoir été agréés par le bureau.

Il en est de même pour les personnalités désignées par les organisations ou associations internationales publiques ou privées afin de les représenter à l'assemblée générale.

Ces observateurs peuvent faire, sur autorisation du président, des communications sur des sujets ayant trait à la raison de leur présence.

*Art. 11.* — Les commissions spécialisées prévues à l'article 9 des statuts ont pour mission d'étudier les problèmes qui se posent aux membres dans les domaines où l'Association exerce son action. Toutefois, à l'occasion de l'assemblée annuelle, des commissions spécifiques peuvent être créées sur des thèmes choisis par l'assemblée générale.

*Art. 12.* — Ces commissions peuvent faire appel, dans les cas jugés utiles, à des experts dont les avis ont un caractère consultatif.

*Art. 13.* — Chaque commission élit en son sein son président, son secrétaire et son rapporteur ; elle présente un rapport de ses travaux et propose, s'il y a lieu, une ou plusieurs résolutions. L'assemblée générale se prononce sur les rapports et les résolutions des commissions.

*Art. 14.* — L'assemblée générale peut également décider la création de groupes de travail techniques dont la mission sera limitée dans le temps et définie avec précision. Pour la composition de chaque groupe de travail, il sera fait appel non seulement aux membres de l'Association, mais aussi à toute personnalité extérieure en raison de sa compétence sur l'objet de la mission qui aura été confiée à ce groupe.

#### TITRE IV. LE BUREAU

*Art. 15.* — Le président, les vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier de l'Association sont élus par les membres du bureau à la majorité simple. En cas de partage des voix, l'élection a lieu au bénéfice de l'âge.

*Art. 16.* — Le bureau se réunit au moins une fois par an, avant l'assemblée générale, sur la convocation du président. Celle-ci doit mentionner notamment l'ordre du jour et rappeler les dispositions de l'article 16, deuxième alinéa, des statuts permettant, en cas d'impossibilité d'assister à la réunion, soit de donner mandat à un autre membre du bureau, soit d'exprimer son avis dans une lettre adressée au président.

*Art. 17.* — La réunion annuelle du bureau se tiendra en principe dans la ville où sera convoquée l'assemblée générale.

*Art. 18.* — Si une ou plusieurs réunions exceptionnelles du bureau sont décidées en dehors de la période de réunion de l'assemblée générale, elles se tiendront au siège du secrétariat permanent. Toutefois, le président peut, après avoir consulté le bureau, décider que la réunion aura lieu dans toute autre capitale ou métropole représentée à l'Association.

*Art. 19.* — Pour l'application des dispositions de l'article 13, deuxième alinéa, des statuts, chaque membre du bureau, mandaté, ne peut représenter qu'un seul de ses collègues empêchés.

*Art. 20.* — En cas de besoin, le président de l'Association procédera à la consultation des membres du bureau par lettre, par télégramme, par téléphone ou tout autre moyen jugé utile.

#### TITRE V. LE SECRÉTARIAT PERMANENT

*Art. 21.* — Le secrétaire permanent, établi à Paris, est chargé de l'administration de l'Association sous l'autorité du président et du bureau.

Il peut être assisté d'un ou de plusieurs secrétaires permanents adjoints, de conseillers techniques et de chargés de mission nommés par le président après accord du bureau.

*Art. 22.* — Le secrétaire permanent prépare notamment, en liaison avec le secrétaire général et le trésorier de l'Association, le projet de rapport administratif et financier et le projet de budget qui seront soumis au bureau, puis à l'assemblée générale.

Il établit les projets d'ordre du jour, s'assure des convocations aux réunions du bureau et de l'assemblée générale, auxquelles il assiste de plein droit, et veille à ce que l'appel des cotisations soit effectué en temps opportun.

L'organisation matérielle des réunions du bureau et de l'assemblée générale, ainsi que de toutes manifestations de l'Association, lui incombe et, d'une manière générale, il est responsable devant le président et le bureau de la bonne administration de l'Association.

*Art. 23.* — Le secrétaire permanent est habilité à ouvrir et à faire fonctionner, au nom de l'Association, un compte courant bancaire. Il pourra, en cas de besoin, et pour le bon fonctionnement du secrétariat permanent, déléguer ses pouvoirs en cette matière à ses adjoints, en tout ou en partie, avec l'accord écrit du président.

TITRE VI. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

*Art. 24.* — La cotisation est annuelle. Elle comprend un droit d'entrée payable à l'adhésion, un versement minimal égal pour tous les membres et un versement variable déterminé en fonction des richesses de la ville.

*Art. 25.* — La cotisation est mise en recouvrement un mois après l'assemblée générale.

TITRE VII. DISPOSITIONS DIVERSES

*Art. 26.* — Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par l'assemblée générale.

Adopté à Québec, le 2 mai 1979,  
par l'Assemblée générale constitutive de l'AIMF

*Annexe 3. Liste des membres*

- M. Ernest N'Koumo Mobio, maire d'Abidjan (Côte-d'Ivoire).
- M. Edoardo Bich, syndic de la cité d'Aoste (Italie).
- M. Yaya Bagayogo, gouverneur du district de Bamako (Mali).
- Colonel Nestor Ongomitian, président de la délégation spéciale de Bangui (Rép. centrafricaine).
- M. Nicolas El Amm, vice-président du conseil municipal de Beyrouth (Liban).
- M. Konan Bledou, maire de Bouake (Côte-d'Ivoire).
- M. Jean-Jules Okabando, membre du comité central, maire de Brazzaville (Congo).
- M. Hervé Brouhon, bourgmestre de Bruxelles (Belgique).
- M. Lucien Sakubu, maire de Bujumbura (Burundi).
- M. Mohamed Abied, président du conseil de la communauté urbaine de Casablanca (Maroc).
- M. le commandant Karifa Kourouma, gouverneur de Conakry (Guinée).
- M. Mamadou Diop, maire de Dakar (Sénégal).
- M. Saleh Omar Ildid, commissaire de la République, chef du district de Djibouti (Rép. de Djibouti).
- M. Christian Tobie Kuoh, délégué du Gouvernement auprès de la commune urbaine de Douala (Cameroun).
- M. Jean-Jacques Lendoye, maire de Franceville (Gabon).
- M. Abdoulaye Diack, président du conseil municipal de Kaolack (Sénégal).
- M. Tshimbombo-Mukuna, gouverneur urbain de Kinshasa (Zaïre).
- M. Jean Avéno Davin, maire de Libreville (Gabon).
- M. Edouard Close, bourgmestre de Liège (Belgique).
- M. Pierre Mauroy, maire de Lille (France).
- M. Koffi Baeta, administrateur délégué de la commune de Lomé (Togo).
- M<sup>me</sup> Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg).
- M. Francisque Collomb, maire de Lyon (France).
- M. Salahou Barmou, maire de Maradi (Niger).

*Contributions des organisations internationales*

- M. Mohamed Louafa, président du conseil municipal de Marrakech (Maroc).  
M. Jean Drapeau, maire de Montréal (Québec-Canada).  
M. Salim Ben Ali, gouverneur de la Grande Comore, responsable de Moroni (Rép. des Comores).  
M. Mahamat Djibert, maire de Ndjamenas (Tchad).  
Commandant Sidi Koutoubi, préfet, maire de Niamey (Niger).  
M. Lemrabott Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed, gouverneur du district de Nouakchott (Mauritanie).  
M. Mahama Sawadogo, président du conseil spécial, préfet de Ouagadougou (Burkina Faso).  
M. Jacques Chirac, maire de Paris (France).  
M. Jean-Baptiste Missamou, maire de la ville de Pointe-Noire (Congo).  
M. Franck Romain, maire de Port-au-Prince (Haïti).  
M<sup>me</sup> Marie-Augustine Houangni Ambouroué, maire de Port-Gentil (Gabon).  
Honorable Cassam Uteem, lord-maire de Port-Louis (Ile Maurice).  
M. S. Puyo-Festa, maire de Port-Vila (Vanuatu).  
M. Jean Pelletier, maire de Québec (Québec-Canada).  
M. Abdelkamel Reghaye, président du conseil municipal de Rabat-Hassan (Maroc).  
M. Abdoulaye Chimère Diaw, président du conseil municipal de Saint-Louis (Sénégal).  
M. Zakaria Ben Mustapha, maire de Tunis (Tunisie).  
M. Jean Konan Banny, maire de Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire).

LISTE DES MAIRES « OBSERVATEURS »

- M. Ali Meziani, président du conseil populaire de la ville d'Alger, Hôtel de Ville, Alger (Algérie).  
M. Claude Haegi, conseiller administratif de la ville de Genève, rue de l'Hôtel-de-Ville 4/Case postale, 1211 Genève 3 (Suisse).  
M. Tran Vy, vice-président du comité populaire de la ville d'Hanoï, Hanoï (Vietnam).  
M. François Karera, bourgmestre de Kigali, Hôtel de Ville, Kigali (Rwanda).  
M. Paul-René Martin, syndic de la municipalité de Lausanne, Hôtel de Ville, Lausanne (Suisse).  
M. Rakotovao-Andriantiana, président du comité exécutif du Fivondronampokontany, Antananarivo Renivohitra (République démocratique de Madagascar).  
M. Félicien Dos Santos, président du comité d'Etat d'administration de la province, préfet de l'Ouémé, Hôtel de Ville, Porto-Novo (République populaire du Bénin).  
M. Basile Emah, délégué du Gouvernement auprès de la commune de Yaoundé, Hôtel de Ville, Yaoundé (Cameroun).

ASSOCIATIONS « OBSERVATEURS »

- M. André Lagasse, président de l'Agglomération de Bruxelles, Hôtel de Ville, Bruxelles (Belgique).  
M. Bernard Pottier, directeur des Affaires francophones, ministère des Relations extérieures, 21 bis, rue La Pérouse, 75016 Paris.  
M. Pierre Decheix, secrétaire général de l'Institut international de droit d'expression française (IDEF), 27, rue Oudinot, 75007 Paris.

- M. Michel Guillou, président de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), 192, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.
- M. Auguste Miremont, président de l'Union internationale des journalistes de la presse de langue française (UIJPLF), 3, Cité Bergère, 75009 Paris.
- M. Philippe de Saint-Robert, commissaire général au Commissariat général de la langue française, 32, rue de Babylone, 75007 Paris.
- M. Pierre Mauroy, maire de Lille, président de la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ), 2, rue de Logelbach, 75017 Paris.
- M. Daouda Sow, président de l'Assemblée nationale du Sénégal, président de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), Dakar (Sénégal).
- M. Hubert Joly, secrétaire général du Conseil international de la langue française (CILF), 103, rue de Lille, 75007 Paris.
- M. Jack Zapasnik, secrétaire général de l'Association internationale des villes nouvelles (AIVN), 39, Wassenaarseweg, NL, 2596 CG La Haye (Pays-Bas).
- M. J.G. Van Putten, secrétaire général de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), 41, Wassenaarseweg, 2596 CG La Haye (Pays-Bas).
- M. Lubin-Martial Nioutoume Obame, président du Conseil national des municipalités du Gabon, BP. 13 535, Libreville (Gabon).
- M. Alain Carignon, maire de Grenoble, président de l'Association internationale des villes d'avenir (AIVA), Hôtel de Ville, 38021 Grenoble Cedex.
- M. Amadou Mathar M'Bow, directeur général de l'Unesco, 7, place Fontenoy, 75007 Paris.
- M. Paul Okumba D'Otwatségué, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), 13, quai André-Citroën, 75015 Paris.
- M. Xavier Deniau, ancien ministre, président de l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), 103, rue de Lille, 75007 Paris.
- M. Michel Giraud, président de l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), Conseil régional d'Ile-de-France, 33, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris.
- M. Alioune Badara Paye, président de l'Association internationale des villes francophones de congrès (AIVFC), Palais des Congrès, 2, Esplanade de l'Europe, BP 4020 Liège (Belgique).
- M. Mamadou Diop, maire de Dakar, président de l'Union des villes africaines (UVA), Dakar (Sénégal).
- M. Abdul Aziz Al-Adasani, secrétaire général de l'Organisation des villes arabes (ATO), P.O. Box (4954), Safat, Koweït (Etat du Koweït).

#### Annexe 4. Composition du bureau

*Président* : M. Jacques Chirac, maire de Paris (France).

*1<sup>er</sup> vice-président* : M. Jean Pelletier, maire de Québec (Canada).

*2<sup>e</sup> vice-président* : M. Nicolas El Amm, vice-président du conseil municipal de Beyrouth (Liban).

*3<sup>e</sup> vice-président* : M. Mamadou Diop, maire de Dakar (Sénégal).

*Secrétaire général* : M. Jean Avéno Davin, maire de Libreville (Gabon).



*Contributions des organisations internationales*

*Trésorier* : M. Zakaria Ben Mustapha, maire de Tunis (Tunisie).

*Membres* :

M. Jean-Jules Okabando, maire de Brazzaville (Congo).

M. Mohamed Abied, président du Conseil de la communauté urbaine de Casablanca (Maroc).

M. Edouard Close, bourgmestre de Liège (Belgique).

M. Coffi Baeta, administrateur de Lomé (Togo).

Commandant Sidi Koutoubi, maire de Niamey (Niger).

Honorable Cassam Uteem, lord-maire de Port-Louis (Ile Maurice).

M. Abdoulaye Chimère Diaw, président du conseil municipal de Saint-Louis (Sénégal).

SECRETARIAT PERMANENT

*Secrétaire permanent* : M. Pierre Figeac.

*Secrétaire permanent adjoint* : M. Jacques Henri Richard.

*Conseillers techniques* :

M. Pierre Bernimolin.

M. Jean Hubert.

M. Jean Lenoir.

COMMISSIONS DE TRAVAIL

**Commission 1 : Economie et finances (recettes municipales)**

*Président* : M. Abdoulaye Chimère Diaw, président du conseil municipal de Saint-Louis (Sénégal).

*Rapporteur* : M. Alfred Gilder.

**Commission 2 : Logement social**

*Président* : M. Ernest N'Koumo Mobio, maire d'Abidjan (Côte-d'Ivoire).

*Rapporteur* : M. Amadou Moctar Ly, adjoint au gouverneur du district de Nouakchott.

**Commission 3 : Organisation administrative municipale**

*Président* : M<sup>me</sup> Marie-Augustine Houangni Ambouroué, maire de Port-Gentil (Gabon).

*Rapporteur* : M. Jean-François Béraud.

**Commission 4 : Echanges informatiques**

*Président* : M. Jean Goedert, échevin de Luxembourg.

*Rapporteur* : M. Thierry Breton.

## Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (ANSULF)

Un aspect de la coopération avec l'étranger : l'enseignement du français, langue de culture scientifique <sup>1</sup>

### RÉFLEXIONS LIMINAIRES

Nous partirons d'un constat relatif à l'enseignement de la langue française à des adultes étrangers dans les domaines scientifiques et techniques. Les situations d'apprentissage sont très variées et, pour comprendre, il faut tenir compte de plusieurs paramètres :

- les niveaux d'enseignement (apprentissage ou perfectionnement) ;
- la matière première (langue usuelle, langue de l'expression scientifique ou langue professionnelle) ;
- l'origine ethnique et culturelle des enseignés, celle des formateurs et leur niveau de compétence ;
- enfin les structures par et dans lesquelles est assurée la formation linguistique. Combinons aléatoirement ces paramètres avec leurs différentes valeurs, et nous obtenons le kaléidoscope des situations effectivement vécues, pour ne pas dire subies par les enseignants et leurs élèves : une anarchie de fait préside en la matière à leur destinée. Les pratiques pédagogiques utilisées ici et là découlent de méthodes qui semblent s'ignorer les unes les autres, quand elles ne s'excluent pas. Ce qui manque, fondamentalement, c'est la réflexion qui permettrait de susciter, au sein du magma initial, un certain nombre de choix méthodologiques, c'est-à-dire d'options à partir desquelles on pourrait ensuite dégager des méthodes. Les méthodes proposées viendraient confirmer ou infirmer, par rapport aux outils pédagogiques et au prix de réajustements effectués lors des premières leçons, la cohérence du choix méthodologique retenu. Dans la situation générale anarchique évoquée plus haut, on peut certes disposer de nombreux dossiers pédagogiques, en analyser et en confronter les contenus, en élaborer une synthèse. Cela ne suffit pas : il manquerait l'exploration pédagogique qui, bien au-delà de la simple synthèse

1. Rapport rédigé par Daniel Pajaud, président fondateur de l'Ansulf, fondé le 9 janvier 1981 et siègeant, 9, parc d'Ardenay, 91120 Palaiseau.

des documents, permettrait de trouver une norme, d'exprimer des choix méthodologiques définis et cohérents, dont pourrait alors, et seulement alors, procéder un véritable ensemble pédagogique.

C'est à une telle réflexion, à une tentative de rationalisation de choix méthodologiques que se sont attelés Jan Janecek (CRIC)<sup>2</sup> et ses collaborateurs, en mesure aujourd'hui de proposer une solution.

#### UN EXEMPLE DE STAGE D'ENSEIGNEMENT

Mises en pratique, ces idées ont débouché sur un stage d'enseignement du français langue étrangère de communication, organisé au Ceravum<sup>3</sup> en liaison avec la direction du français au ministère des Relations extérieures et tenu à Montpellier du 3 au 30 juillet 1985. Nous retiendrons ce stage à titre d'exemple.

Le stage s'adressait essentiellement à des professeurs étrangers de français venant de plusieurs pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie et exerçant des fonctions de conseillers pédagogiques dans des établissements d'enseignement supérieur à vocation scientifique et technique ou auprès de l'administration centrale de leurs pays respectifs. Le but était de situer les différents programmes d'enseignement du français définis par les institutions étrangères à l'intention de leurs (futurs) ingénieurs, techniciens et chercheurs, dans une approche méthodologique précise.

Cette approche vise à une efficacité accrue des programmes de français à l'étranger ; elle entend contribuer à la définition d'une politique de formation linguistique liée aux objectifs prioritaires de coopération scientifique, technique, industrielle et économique (ce qui n'est évidemment pas le cas des enseignants à finalité littéraire). Il s'agit en fait d'assurer l'articulation harmonieuse des différentes étapes jalonnant le curriculum de formation linguistique des chercheurs ou des ingénieurs étrangers. Ces étapes successives d'apprentissage ou de perfectionnement sont au nombre de trois :

- étape 1 : langue de la vie quotidienne ;
- étape 2 : langue des activités scientifiques et techniques (pour la maîtrise de l'expression objectivée dans les sciences et les techniques) ;
- étape 3 : langue de la vie professionnelle (pour la maîtrise des modalités d'expression adaptées aux situations de communication de la vie professionnelle). Voir à ce sujet « Le français langue de culture scientifique », dans la série *Travaux et documents de l'ANSULF*, rubrique Etudes-enquêtes, n° 2, 1985.

Les choix méthodologiques (qui conditionnent dans une large mesure la

2. Jan Janecek, professeur au Centre de recherches sur l'information et la communication (CRIC), dirigé par le professeur Jean-Marie Cotteret, UER 11, université Paris I, Panthéon-Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, 75231 Paris Cedex 05.

3. Centre de recherches audiovisuelles de l'université de Montpellier (CERAVUM), 11 rue Saint-Louis, 34000 Montpellier.

cohérence d'une progression pédagogique) ont été illustrés par deux séries de documents :

— à l'étape 2, par des documents de formation élaborés au Grec<sup>4</sup> pour la méthode « Fondamentalement » ;

— à l'étape 3, par des documents élaborés à l'Actim<sup>5</sup> pour la méthode « Exprimez-vous en spécialiste de... ».

L'étude approfondie de documents originaux (textes, images, enregistrements) a donné lieu, au long des quatre semaines de stage, à de nombreux échanges de vue sur le traitement pédagogique des contenus linguistiques, traitement orienté en fonction des besoins spécifiques des publics. Un éventail de travaux dirigés et de travaux pratiques a permis de mettre en évidence les priorités pédagogiques successives pour chacune des étapes. Deux conseillers pédagogiques du Grec et de l'Actim<sup>6</sup> et des enseignants-chercheurs scientifiques des universités de Montpellier et de Paris ont participé aux activités à différents moments du programme.

De nombreux problèmes concrets ont été abordés et discutés au cours de leurs interventions. Celui de l'information, initiale ou continue (dont doivent disposer les professeurs de français sur les contenus scientifiques de leur enseignement) a retenu plus particulièrement l'attention des participants.

Les professeurs de français peuvent certes bénéficier d'une information préalable, à l'occasion d'un stage dont l'animation est en partie assurée par les scientifiques et par les professionnels eux-mêmes. Mais, de retour dans leur pays, ils doivent pouvoir disposer, sur le terrain, de documents élaborés et d'ouvrages de base sélectionnés à leur intention par des spécialistes. Ils doivent aussi pouvoir solliciter, en cas de besoin, des scientifiques et des professionnels francophones de haut niveau se trouvant à l'étranger au titre de la coopération. Encore faut-il que ces derniers soient préalablement informés, puis sensibilisés aux objectifs de cet enseignement du français, ce qui faciliterait grandement les premiers contacts sur place.

Si, dans la plupart des cas, de telles solutions s'avèrent suffisantes, il paraît en outre indispensable que chaque centre d'enseignement (ou à défaut le service culturel) soit doté d'un exemplaire de l'*Encyclopédie internationale des sciences et des techniques*<sup>7</sup>, ouvrage unique en son genre, de consultation

4. Groupe de réflexion et d'étude pour la communication scientifique et technique (GREC), dirigé par le professeur Marc Lalaurie, université Montpellier I, avenue Charles-Flahault, 34000 Montpellier.

5. Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM), 66, rue Pierre-Charron, 75008 Paris.

6. Respectivement Marie-Thérèse Gaultier pour l'étape 2 et Françoise Vidot pour l'étape 3.

7. Roger Morvan, créateur et directeur de l'*Encyclopédie internationale des sciences et des techniques*, publiée sous les auspices du Comité pour la propagation de l'idée scientifique, de la recherche et de l'application des techniques, présidé par le professeur André Lichnerowicz. Direction scientifique : Pierre Auger (Paris) et Mirko D. Grmek (Zagreb). Michel Cazin, directeur pour les techniques. Presses de la Cité édit., Paris, 10 vol. plus un index (dernier volume : 1975).

facile et qui, indépendamment de l'intérêt qu'il présente pour la communauté scientifique elle-même, possède manifestement toutes les qualités de rigueur propres à l'expression scientifique en français.

Il est souhaitable que des stages de ce type soient à l'avenir régulièrement organisés. Pour un certain nombre de pays, ils devront déboucher sur des opérations pilotes ayant pour but d'assurer la formation linguistique en français d'ingénieurs, de techniciens et de chercheurs étrangers ; une formation linguistique d'autant plus efficace qu'elle est pleinement intégrée à la formation spécialisée elle-même dans les établissements d'enseignement supérieur étranger. Sans doute est-ce la meilleure manière de contribuer à la promotion du français dans les activités scientifiques et techniques et dans les échanges professionnels.

#### L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE DE COMMUNICATION DANS LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le stage tenu à Montpellier visait donc à l'apprentissage du français par les chercheurs étrangers, à l'étape 2 (activités scientifiques et techniques) et à l'étape 3 (vie professionnelle), suivant deux méthodes expérimentées depuis plusieurs années : « Fondamentalement » pour l'étape 2 et « Exprimez-vous en spécialiste de... » pour l'étape 3. Nous empruntons l'essentiel des propos qui suivent à l'ouvrage de l'ANSULF précédemment cité.

Trois types d'images illustrent la méthode audiovisuelle d'initiation à la langue scientifique « Fondamentalement » : la photo-geste, le schéma ternaire et la transposition notionnelle. Ces images ont été utilisées en séquences correspondant aux différentes phases d'une opération scientifique.

*La photo-geste* est tout simplement la photographie d'objets ou de situations d'emploi de ces objets (par exemple une éprouvette contenant du sang, la même éprouvette placée dans une centrifugeuse, la même après centrifugation).

*Le schéma ternaire*, comme son nom l'indique, est un ensemble de trois représentations graphiques correspondant à des valeurs différentes d'un même objet (par exemple dans le domaine de la botanique, les dessins d'une racine pivotante, d'une racine rampante et d'une racine fasciculée, constituant une représentation contrastée de trois types de racines).

Enfin *la transposition notionnelle* est le passage d'une notion à une autre par analogie (par exemple la notion de force dégagée de l'observation d'un tronc de chêne de grande taille).

Il existe une solidarité profonde entre ces trois types d'image et le renforcement mutuel d'une photographie et d'un schéma ou d'une transposition, qui s'éclairent en contrepoint au sein d'une même séquence ou qui se font en quelque sorte écho d'une séquence à une autre, est en soi un précieux atout pour un travail en sémantique et dont il convient de tirer tout le parti possible.

Dans ce triptyque, le schéma ternaire constitue le plus souvent l'image forte sur laquelle s'articulent les deux autres. Dans la mesure où il rassemble, où il rapproche, où il contraste, le schéma ternaire ne peut qu'inciter à la verbalisation de la réflexion qu'il suscite. S'il donne lieu à une attitude spéculative, celle-ci débouche sur un comportement linguistique, le discours étant en même temps la traduction et aussi la vérification de l'effort de conceptualisation dont il reflète la rigueur tout en y contribuant.

L'élaboration des schémas ternaires pour la méthode « Fondamentalement » a requis le concours des scientifiques, seuls capables d'identifier les trois valeurs pertinentes à contraster en regard d'un énoncé précis, relevant d'une situation particulière. Par sa conception même (trois valeurs pertinentes présentées d'une manière contrastée), ce type d'image assure en effet l'exploitation la plus ouverte dans la mesure où elle échappe au contexte immédiat ; de ce fait, elle permet à tout élève étranger, au-delà de la situation proposée, d'acquérir et de pratiquer la langue de l'expression de la pensée scientifique dans ses caractéristiques les plus fondamentales et les plus communes. Ainsi, le cas échéant, il sera mieux à même de les recontextualiser dans son domaine particulier. A cet égard, la présentation ternaire d'éléments contrastés est de nature à jouer un rôle essentiel dans l'enseignement du français langue de communication scientifique.

Basée sur l'usage du schéma ternaire, la méthode « Fondamentalement » recourt à une pédagogie de l'expression objectivée. Il pourrait être riche d'enseignement de passer en revue quelques photo-gestes pour montrer comment la démarche d'objectivation mise alors en jeu vise la description très précise du geste opératoire avec ses contraintes.

Quant aux transpositions notionnelles, elles permettent de dépasser le contexte par trop limité ou contraignant de la leçon. Elles constituent donc une ouverture nécessaire et sont une incitation constante à rechercher d'autres contextes dans lesquels les mêmes contenus notionnels pourraient être « transposés » utilement. C'est aussi une manière de prendre un peu de recul et de considérer le fait scientifique avec quelque philosophie.

Il demeure que l'exploitation d'un schéma ternaire constitue le sommet de l'exploitation pédagogique, celle qui amène à des choix raisonnés dans l'éventail de combinaisons multiples, celle qui développe la capacité de discernement des valeurs d'emploi de tel ou tel modèle phraséologique à travers l'approche heuristique de la réalité.

VERS UN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE DE RÉFLEXION  
DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Poursuivons notre progression dans la formation linguistique en français. L'étape 3 n'est plus une simple étape d'apprentissage, mais une étape de perfectionnement. Pour un individu donné, entre la phase d'acquisition des connaissances scientifiques ou techniques, dans le cadre de l'université ou des

grandes écoles, et sa vie active en milieu professionnel, s'opère un changement des contenus notionnels qu'il est amené à rencontrer et qu'il doit nécessairement comprendre, interpréter et expliquer.

Ce changement des contenus notionnels implique-t-il aussi un changement des contenus linguistiques ? L'expérience tentée avec la méthode « Exprimez-vous en spécialiste de... » a permis de vérifier, en fait, la proximité des contenus linguistiques de l'étape 2 à l'étape 3. Si le schéma ternaire est à l'étape 2 l'image forte de la méthode « Fondamentalement », ce rôle est ensuite tenu par la transposition notionnelle ; à l'étape 3 en effet, celle-ci vient en relais de la photo-geste et du schéma ternaire et tient lieu de support essentiel pour l'enseignement du français. La raison en est que la transposition notionnelle va bien au-delà du contexte particulier de la leçon ; elle constitue pour l'élève le tremplin qui lui permet de transférer le matériel linguistique enfin conceptualisé dans un autre domaine de réflexion et, par conséquent, éventuellement dans un secteur différent d'activités spécialisées. Par leur conception, certaines transpositions se prêtent donc à une utilisation autonome, hors séquence.

Voici un exemple de situation décrit en classe. Une maman lave sous la douche son petit garçon très sale (leçon : « la filtration » ou « passage difficile »). Elle tient en réserve une série de brosses et de flacons qu'elle pourra utiliser le cas échéant si les taches ne partent pas à l'eau. Simple comportement de ménagère ? Certes, mais comportement parfaitement rationnel, identique à celui du scientifique, bien que transposé dans une situation triviale : le chercheur qui veut dissoudre un corps non identifié fait toujours en premier un test de solubilité avec l'eau ; il commence par le solvant le plus usuel et peut éventuellement recourir, ultérieurement, à des solvants plus spécifiques.

On voit bien l'intérêt que peut présenter un travail pédagogique qui porte sur la mise en évidence des contenus notionnels. Dans un contexte scientifique, ces derniers sont en effet directement identifiés à partir des transpositions qui leur donnent leur sens premier. La tâche du professeur, à l'occasion de réemplois dans des situations de communication usuelles, consistera à vérifier si ces contenus notionnels ont été bien appréhendés par les élèves (n'oublions pas que l'expérience scientifique procède de l'expérience commune : autrement dit, pour reprendre l'exemple précédent, l'expérience du chercheur découle de celle de la ménagère...). Il conviendra ensuite d'amener les élèves à une maîtrise de l'expression conceptualisée de ces mêmes contenus notionnels. Ils auront ainsi la possibilité de s'approprier enfin, sans avoir besoin de contenus linguistiques véritablement nouveaux, diverses modalités d'expression en français, en opérant, de manière alors réfléchie, des transferts de concepts dans leur propre spécialité. C'est à ce prix que le français deviendra pour eux un outil de réflexion.

Il apparaît que l'efficacité du travail en classe dépend, dans une large mesure, de la cohérence de la situation de communication scientifique tra-

duite par une succession de séquences qui en précisent le déroulement avec une rigueur suffisante. L'outil linguistique devient ainsi outil d'appréciation, de réflexion, outil de découverte. On recherche le sens derrière les mots et derrière les formes comme on cherche la signification derrière les choses. Le travail sur les contenus linguistiques s'oriente ainsi rapidement vers un travail sur les contenus sémantiques. Opérations discursives et opérations cognitives deviennent enfin les deux faces de la même réalité. Le travail sémantique sur les contenus notionnels confirme la cohérence profonde du système linguistique en fonctionnement, c'est-à-dire sa pertinence.

Comment, à l'étape 3 de la formation linguistique en français, procéder de manière efficace lorsque l'on a affaire à un public de professionnels venus effectuer en France un séjour d'études, mais ne disposant que de six à dix semaines pour suivre au préalable un cours de français intensif ? Un organisme comme l'Actim, qui reçoit chaque année de très nombreux spécialistes étrangers et qui dispose d'un service de formation linguistique chargé d'assurer la formation linguistique indispensable, est constamment confronté à ce problème fondamental. Au long d'une expérience de vingt années, l'Actim a mis au point, dans de nombreux secteurs d'activités professionnels, un matériel pédagogique lui permettant d'assurer, dans les meilleurs délais, un entraînement intensif à la pratique de la langue dans diverses spécialités professionnelles telles que : production, transport et distribution de l'énergie électrique ; énergie électrique d'origine nucléaire ; informatique ; télécommunications ; industrialisation de la construction ; équipements hospitaliers ; techniques de conservation par le froid ; etc. C'est aussi dans le cadre de l'Actim qu'a été élaborée, dès 1971, la méthode audiovisuelle de perfectionnement en langue professionnelle « Exprimez-vous en spécialiste de... » mentionnée plus haut.

#### POUR LA FRANCE UN CHOIX POLITIQUE NÉCESSAIRE

Il reste l'essentiel à faire : il appartient en effet à la France de donner l'exemple en se dotant d'une véritable « politique de formation linguistique dans la coopération avec l'étranger ». A cet égard, le cas de l'Actim est exemplaire. On peut mesurer ce qu'entraînerait le démantèlement partiel d'un-tel organisme si, d'aventure, venaient à disparaître ses antennes linguistiques à l'étranger, son service de formation linguistique et les outils pédagogiques patiemment mûris au soleil du savoir et du savoir-faire ? Sait-on que l'Actim a drainé dans notre pays, en un quart de siècle, quelque cinquante mille stagiaires étrangers, nombre qu'il faut probablement multiplier par cinq pour approcher l'effectif des boursiers relevant du ministère des Relations extérieures ? De retour dans leur pays, ces stagiaires n'y ont en général pas résisté à la pression de l'anglais. Deux raisons majeures : d'une part la carence de l'édition française dans les domaines scientifiques et techniques, à chacune des étapes qui conduit de la conception à la diffusion des ouvrages



et à leur utilisation à l'étranger ; d'autre part, l'insuffisante maîtrise de la langue française dont peuvent ensuite faire preuve ces stagiaires. Or ces deux aspects plus ou moins directement liés sont importants, sinon déterminants, car ils conditionnent à l'étranger l'accès, de manière habituelle, aux documents en français.

Un enseignement revigoré, intelligemment restructuré, du français langue étrangère, moyen d'une politique de coopération, élargirait sensiblement l'action culturelle de la France dans le monde. Le type de stage proposé à Montpellier, illustration des choix méthodologiques et des pratiques pédagogiques prônés par Jan Janecek et ses collaborateurs, va bien au-delà d'un simple exposé sur la formation linguistique pour la France (lestée du poids de ses retombées économiques et sociales) qui nimbe cette nouvelle perspective, non hexagonalement étriquée, pour l'enseignement du français langue étrangère dans les activités et échanges à orientation scientifique et technique. L'Ansulf, Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française, ne peut qu'y souscrire et s'y associer.

## Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) <sup>1</sup>

A la veille de la conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays partiellement ou entièrement de langue française, l'AUPELF qui regroupe la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche des pays concernés se doit de faire connaître sa position et ses propositions en matière de coopération et d'échanges universitaires culturels, scientifiques et techniques.

Son conseil d'administration, réuni à Lausanne les 25 et 26 novembre dernier, a donné mandat à son président, à son bureau et à son secrétaire général d'en adresser le contenu à toutes les parties intéressées et, en particulier, aux chefs d'Etat et de Gouvernement.

Par-delà l'humanisme de la différence, et les idéaux de liberté et de solidarité que porte en lui le français ; par-delà les liens historiques, les amitiés et les habitudes, il est urgent aujourd'hui, sans complexe, d'utiliser au mieux cette langue partagée comme outil du codéveloppement et moyen d'accès à la maîtrise des sciences et des techniques.

En d'autres termes, il faut se presser d'exploiter l'avantage qu'offre une grande langue de communication pour faire face ensemble aux défis de la modernité.

On ne peut se satisfaire du seul objectif linguistique de la diffusion du français. On doit mobiliser l'aire polyculturelle d'expression française sur un avantage mutuel explicite et reconnu : l'intérêt que présente l'organisation d'un espace de codéveloppement solidaire capable de répondre aux défis culturels des sciences et des techniques.

Il est en particulier urgent d'organiser différemment, avec un souffle nouveau, des outils nouveaux, l'espace scientifique et technique d'expression française, à un moment que l'histoire nous propose, alors que vingt-cinq ans après les indépendances, toutes les nations ont entrepris de fonder cet espace en mettant en place des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des universités encore fragiles qui ne demandent qu'à s'unir.

Définir un projet commun, faire du français la langue du développement et d'accès à l'avenir suppose une prise de conscience et une volonté politique.

1. Rapport rédigé par Michel Guillou, président de l'Aupelf.

L'anglais n'est pas un obstacle, le français tout en étant une grande langue de communication est de plus, pour nous aujourd'hui, la seule langue qui nous permette de communiquer dans l'ensemble du champ des échanges qui fondent le développement.

L'Aupelf propose d'agir différemment et d'organiser sur des bases plus dynamiques et plus décidées la francophonie scientifique et technique.

Les propositions concrètes de l'Aupelf consistent en deux projets :

- le projet Algèbre ;
- le projet Upelf.

### Le projet Algèbre

Algèbre est le nom que nous donnons à une stratégie, à un plan d'organisation. Il s'agit d'un projet d'ensemble, d'une démarche et nullement d'un catalogue détaillé d'objectifs à réaliser et d'opérations à mener dans les domaines du développement, de la communication, du dialogue des cultures, de la formation ou de la promotion linguistique. Au demeurant, ces objectifs sont fort bien présentés dans le document préparé par l'ACCT.

Le projet intégrateur est un plan d'organisation de l'espace scientifique, culturel et technique que représente l'ensemble des pays qui utilisent la langue française.

Projet intégrateur, il doit permettre une division des tâches beaucoup plus efficace et mobiliser à chaque niveau de décision chacune des catégories d'intéressés.

Il concerne au premier chef tous les laboratoires de recherche et d'exécution, les centres de formation, les entreprises, en particulier les éditeurs et tous les agents du corps socio-économique producteurs de biens culturels, scientifiques et techniques.

Il consiste à mettre en place les organismes d'impulsion, de financement, d'évaluation et d'exécution qui permettront de faire entrer dans le concret les objectifs du sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement dans le domaine scientifique, culturel et technique.

Il s'agit d'abord qu'une structure interétatique soit chargée de mettre en application, sous le contrôle des Etats, et pour le compte de ceux-ci, les grands programmes constituant le contenu du projet Algèbre. C'est une instance intergouvernementale, multilatérale d'impulsion, de mise en perspective, chargée de répartir l'enveloppe et d'évaluer en permanence les résultats. Ce n'est pas un organisme directement opérationnel.

Cette structure s'appuie sur des structures-relais mises en place, selon les besoins, dans les secteurs spécialisés et sur objectifs. Les organismes thématiques ainsi créés disposent d'une large autonomie et sont susceptibles d'être financés par l'entreprise, les collectivités locales et territoriales, les particuliers ; c'est-à-dire par l'ensemble de la société civile.

Les structures thématiques sont constituées en fonction des besoins recensés et des priorités arrêtées : alphabétisation, livre, agronomie, santé, échanges interculturels, langue d'usage, communication, autant de thèmes qui pourraient justifier de leur mise en œuvre. Elles opèrent avec des moyens propres et passent des contrats avec les différents acteurs du corps socio-économique : institutions, individus.

La réforme de structure proposée met en évidence le caractère interétatique du projet. Expression de la permanence de la volonté politique des Etats concernés, la *structure interétatique* impulse, coordonne, finance et évalue, mais n'a pas en charge l'exécution.

La création d'organismes spécialisés à vocation thématique fait clairement apparaître de grands programmes répondant à des besoins fondamentaux, voire vitaux. Elle doit remédier d'une manière décisive au saupoudrage et au bricolage. C'est là son premier avantage.

Le second, et non le moindre, est d'institutionnaliser, au niveau décisionnel des organismes spécialisés, la participation de représentants non seulement des Etats, mais de l'entreprise, des collectivités locales, voire d'individus, en la personne de représentants du monde scientifique.

Associant tous les acteurs concernés tout à la fois au financement de leurs activités, et à leurs décisions, les organismes spécialisés ont pour vocation de passer des contrats sur objectifs avec les différentes institutions, entreprises et laboratoires qui constituent le tissu des agents producteurs.

La structure interétatique a, par ailleurs, pour vocation de financer non seulement les structures spécialisées chargées de réaliser tel ou tel aspect du programme d'ensemble, mais de financer globalement l'activité d'institutions déjà existantes et œuvrant dans un domaine de compétence déterminé ayant des vocations reconnues et répondant à des impératifs de fonctionnement et de développement de l'espace scientifique, culturel et technique de langue française.

Ainsi, l'Aupelf devrait se charger des échanges de formation et de recherche à tous les niveaux, dans la perspective du codéveloppement et de formation des élites francophones, et recevrait pour mandat de la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de créer l'Upelf pour organiser et dynamiser, en vue de l'excellence, l'ensemble des échanges universitaires scientifiques, culturels et techniques au sein de l'aire d'expression française.

## Le projet Upelf

Dans le domaine scientifique et technique, peut-être encore plus qu'ailleurs, la coopération de l'avenir sera une coopération d'échanges et d'association.

C'est, en effet, l'échange entre laboratoires qui permet aux équipes de recherche d'accéder au niveau international ; les chercheurs du Sud pouvant de cette manière bénéficier au mieux des acquis du Nord quel que soit leur

propre environnement scientifique. L'échange d'étudiants a pour mérite de mettre à la disposition de l'extérieur le potentiel de formation de chaque pays. Seul l'échange permet de désenclaver, de décloisonner. Il met le national dans l'international. Il met chacun au contact de tous.

Dans le domaine universitaire, l'association et les échanges concernent non seulement les institutions, c'est le rôle que remplit l'Aupelf depuis près de vingt-cinq ans, mais aussi les établissements de formation (facultés de droit, de médecine, écoles d'ingénieurs) et les scientifiques concernés par une grande branche de savoir ou un grand secteur d'activité.

Si la réunion des responsables d'établissements utilisant le français correspondant à une même famille de formation est en cours de réalisation (conférence des doyens et médecins francophone), celle des scientifiques appartenant à un même réseau de préoccupation scientifique et technologique est par contre encore balbutiante.

Les réseaux de compétence scientifique et technique utilisant le français sont à densifier voire à constituer. De leur existence, de leur dynamisme découlera tout à la fois la vitalité du livre scientifique, des publications en langue française comme l'existence des banques et bases de données.

L'Aupelf propose, à l'instar de ce que met en place l'Europe, de créer une *université des échanges* œuvrant principalement dans le domaine de la formation et de la recherche.

Il s'agit de densifier ou de créer quand c'est nécessaire des réseaux universitaires de langue française :

- réseaux des institutions ;
- réseaux des établissements de formation, des laboratoires et des centres de recherche ;
- réseaux des universitaires œuvrant dans le même champ culturel, scientifique ou technologique de recherche ;
- réseaux des enseignants-chercheurs d'une même discipline ou d'un même secteur de formation.

Ces réseaux devant concerner toutes les branches du savoir et tous les secteurs d'activité. Une telle organisation, par essence décloisonnante, par nature porteuse d'émulation et d'incitation, épanouira les potentialités existantes et donnera très rapidement un essor nouveau à l'espace scientifique et technique de langue française.

Répondant au souci des pays du Sud utilisant le français et qui veulent que celui-ci soit la langue d'accès à la modernité scientifique, faisant prendre conscience aux scientifiques du Nord de leur dimension francophone, alors qu'ils ont tendance aujourd'hui à abandonner leur langue, ce sera un des outils privilégiés d'une francophonie capable d'assurer un codéveloppement solidaire et de répondre aux défis des mutations scientifiques et technologiques accélérés de cette fin de siècle.

Il faut rassembler, donner corps à une communauté scientifique et technique forte et décidée. Il dépend de son existence que l'espace francophone

soit ou non un espace logique de développement du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, en définitive, de l'avenir du français comme langue partagée.

Une telle université d'échanges aurait à sa tête un comité directeur composé de responsables des réseaux de compétences scientifiques mis en place par grandes branches du savoir et grands secteurs d'activité, de responsables des réseaux associatifs, de chefs d'établissements auxquels viendraient s'ajouter de grands scientifiques (prix Nobel, médaille Field).

L'Upelf serait constituée sous les auspices de l'Aupelf, d'une Aupelf qui recevrait une dotation financière globale pour densifier les échanges associatifs universitaires et les réseaux de l'espace universitaire de langue française.

### *Annexe. L'Upelf en bref*

L'Upelf, c'est l'ambition de forger la conscience collective des chercheurs qui appartiennent à la communauté transnationale des pays d'expression française.

L'Upelf, c'est l'ambition de relever ensemble les défis technologiques et d'inventer l'avenir en français.

L'Upelf, c'est l'ambition de prendre en charge et de promouvoir le fait associatif et les échanges interuniversitaires au sein de l'espace d'expression française.

L'Upelf se définit comme une université d'échanges fédérant des réseaux de compétences scientifiques mis en place par grandes branches du savoir et grands secteurs d'activité.

Cette idée d'une université d'échanges des pays d'expression française découle des expériences faites par l'Aupelf en matière de constitution de réseaux de compétences et de soutien à des projets de recherche partagée.

L'Upelf mobilise en permanence le potentiel scientifique et technique des universités membres de l'Aupelf, notamment dans les secteurs de pointe. Elle organise l'échange des chercheurs, des enseignants, des étudiants avancés et des responsables administratifs de la formation et de la recherche. Elle établit des programmes pluriannuels d'échanges dans les secteurs prioritaires.

Les secteurs en question sont aussi bien ceux dans lesquels l'avancement de la recherche au sein des pays d'expression française est incontesté, que ceux où la recherche appelle de nouvelles impulsions décisives que seuls peuvent lui donner les échanges, pour répondre à des besoins jusqu'ici insuffisamment satisfaits.

L'Upelf prend aussi en charge les échanges en matière de formation des hommes pour tous les besoins du développement culturel, scientifique et technique et, en particulier, pour la formation des élites.

L'organisation de l'Upelf appelle la mise en place de règles de fonctionnement qui confèrent à l'institution le caractère opératoire, la caution scientifique et l'ouverture sur le monde non universitaire.

Dans cet esprit, la mise en place de trois conseils est prévue :

- un conseil exécutif (comité directeur) composé de responsables des réseaux précités, de membres du conseil d'administration de l'Aupelf et d'universitaires ayant des compétences reconnues dans les domaines d'activité de l'Upelf, qui définira la politique des échanges ;
- un conseil scientifique chargé de préparer la mise en place de nouveaux réseaux et de conseiller l'Aupelf dans son ensemble sur ses activités scientifiques ;
- enfin, un conseil d'orientation, organe d'orientation et d'évaluation de la politique de l'Upelf, où entreraient, à côté de représentants du monde économique, des représentants de grandes institutions scientifiques ou universitaires, nationales ou internationales, francophones ou non.

Les échanges ainsi restitués d'une manière systématique, en particulier dans les domaines de pointe, déboucheront sur la recherche partagée et sur des projets menés en commun, et seront scellés par des contrats sur la base de programmes à durée déterminée.

Cette base contractuelle des échanges doit permettre d'envisager la reconnaissance par les universités concernées d'un doctorat de l'Upelf, diplôme de haut niveau accordé aux étudiants-chercheurs à l'issue de leurs travaux.

Enfin, l'Upelf sera dotée de centres de rencontres, d'échanges et de documentation sur la modernité francophone. Elle aura la responsabilité d'organiser les journées scientifiques de l'Aupelf.

PROJET DE BUDGET ANNUEL : 59 MILLIONS DE FRANCS <sup>1</sup> (ANNÉE 1987)

A l'heure où se réunissent les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays francophones, il faut montrer que la communauté culturelle et linguistique est la base d'un développement conjoint qui permettra de faire face aux défis de la modernité.

Il faut pour cela faire du français la langue du développement et de l'accès à l'avenir et donner un souffle nouveau, des outils nouveaux à l'organisation de l'espace scientifique et technique d'expression française. Dans chaque pays, les établissements d'enseignement supérieur sont en première ligne pour définir et utiliser les moyens d'accès à la maîtrise des sciences et des techniques.

L'Aupelf est l'instrument au moyen duquel se sont établis ces liens, parfois forts, parfois ténus, que les universités de l'espace polyculturel francophone ont voulu créer sur la base d'une langue partagée. Il est urgent de renforcer

1. A titre de comparaison, le budget de l'ORSTOM est de sept cents millions de francs et le budget recherche de chacune des grandes universités scientifiques d'expression française *dépasse ce chiffre.*

ces liens et de les utiliser afin de structurer un espace de codéveloppement capable de répondre aux défis culturels et économiques des sciences et des techniques.

*Le projet d'une université des échanges*

L'expérience de l'Aupelf, association d'institutions, dans le domaine de la coopération et des échanges, a démontré que l'avenir de la coopération scientifique et technique est lié au fonctionnement de réseaux établis à des niveaux divers de spécialisations disciplinaires et interdisciplinaires.

Si certains réseaux de responsables appartenant à une même famille de formation (par exemple la conférence des doyens de médecine) sont déjà constitués ou en cours de formation dans la mouvance de l'Aupelf, en revanche les réseaux de compétence scientifique et technique regroupant des universitaires de même spécialisation utilisant le français, restent à densifier, voire à constituer. Ce sont ces réseaux qui seront le moteur des échanges entre laboratoires permettant aux équipes de recherche d'accéder au niveau international, des échanges de chercheurs pouvant faire bénéficier le Sud au mieux des acquis du Nord, des échanges d'étudiants de troisième cycle qui ont pour mérite de mettre à la disposition de l'extérieur la capacité de formation de chaque pays.

L'Aupelf propose de créer une université des échanges dont le rôle principal sera la fondation, la structuration et l'animation de réseaux universitaires de compétence de langue française.

Ces réseaux pourront concerner toutes les branches du savoir et tous les secteurs d'activités. Ils seront établis à différents niveaux :

- réseaux des institutions ;
- réseaux des laboratoires et centres de recherche ;
- réseaux des universitaires œuvrant dans la même discipline scientifique ou technique ;
- réseaux interdisciplinaires dans les secteurs de pointe.

Une telle organisation donnera aux potentialités existantes l'occasion de s'épanouir et fournira à l'espace scientifique et technique un essor nouveau. L'avenir du français comme langue du développement scientifique et technique dépendra de son succès.

*Activités et moyens requis*

Le projet d'université des échanges doit avoir un impact à la mesure de la volonté politique qui aura permis de le concrétiser. Les activités suggérées ci-après et les moyens requis pour leur mise en œuvre et leur fonctionnement annuel donnent une idée de l'ampleur que cette initiative devrait avoir pour



que son succès soit assuré. (Les estimations de coûts sont basées sur les expériences de l'Aupelf en la matière et données en FF 1986).

*Réseaux thématiques de recherche partagée pour le développement*

*Coût : 15 000 000 F*

On prévoit le renforcement de réseaux existants et la création de nouveaux réseaux dans des secteurs de recherche scientifique et technique dirigés vers le codéveloppement. Des réseaux parrainés par l'Aupelf fonctionnent déjà dans le domaine de la santé (doyens des écoles de médecine, directeurs d'écoles vétérinaires), de l'agro-alimentaire (protection des récoltes), de l'énergie (valorisation de la biomasse) et des sciences de l'information.

Chaque réseau d'échange est doté d'un conseil scientifique qui propose la ventilation des moyens d'investissements et de fonctionnement.

Les réseaux concernent aussi bien la médecine que les sciences fondamentales et appliquées et les sciences humaines et sociales. Ils sont constitués prioritairement dans les domaines scientifiques spécifiques aux pays en voie de développement (médecine tropicale, agronomie, agro-alimentaire, sciences sociales appliquées au développement).

On propose de retenir au 1<sup>er</sup> janvier 1987 dix actions thématiques. Le financement des équipes se fera sur la base de projets intégrés inter-laboratoires mettant en œuvre des programmes conjoints de recherche. Il prend en charge aussi bien les dépenses de fonctionnement, d'investissements que celles propres aux échanges de chercheurs et d'étudiants post-doctorat.

— Fonctionnement des réseaux : une réunion annuelle des membres, deux ou trois réunions annuelles des comités de gestion, publication d'un bulletin d'information et de liaison pour dix réseaux.

Coût par réseau : 100 000 F

Coût annuel : 1 000 000 F

— Appui à la recherche partagée : un fonds de financement de projets de recherche proposés par les membres des réseaux pourra être institué afin de donner un élan nouveau aux efforts de recherche entrepris par les universités concernées par les problèmes du développement autant dans le nord que dans le sud. Pour assurer l'efficacité des projets subventionnés, les fonds seront distribués sur recommandation de conseils scientifiques et un processus d'évaluation continue des projets sera mis en place.

Coût annuel : 14 000 000 F

*Projets intégrés inter-laboratoires de recherche et programme d'échanges dans les domaines de pointe (modernité et excellence d'expression française)*

*Coût : 8 700 000 F*

Il s'agit de mobiliser en permanence le potentiel scientifique et technique des universités d'expression française dans les secteurs de pointe. Les secteurs en

question sont aussi bien ceux dans lesquels l'avancement de la recherche au sein des pays d'expression française est incontesté, que ceux où la recherche appelle de nouvelles impulsions décisives que seuls peuvent lui donner les échanges, pour répondre à des besoins jusqu'ici insuffisamment satisfaits.

Si l'espace scientifique et technique de langue française se doit d'être résolument tourné vers l'avenir, il est, en effet, indispensable de favoriser les échanges d'information, les contacts et les projets de recherche conjoints dans les domaines de pointe. Les secteurs qui pourront recevoir un soutien immédiat sont la biotechnologie, l'informatique et l'énergétique, bien que d'autres puissent éventuellement venir s'ajouter à cette liste.

— Projets de recherche intégrés inter-laboratoires : bien que mal placée pour financer en totalité des projets de recherche scientifiques ou techniques, l'université des échanges jouera le rôle d'un catalyseur et fournira aux laboratoires impliqués dans des projets communs le soutien indispensable pour le déplacement des personnels, l'échange d'informations, la publication et la dissémination des résultats.

Coût annuel : 8 000 000 F

— Programme d'échanges dans les domaines de pointe (modernité et excellence d'expression française) : pour faciliter la mise en route des projets de recherche conjoints, il est souvent nécessaire de fournir des ressources permettant aux chercheurs d'effectuer des missions d'exploration et d'information auprès de leurs collègues ainsi que des stages de courte durée dans leurs laboratoires.

Coût annuel : 700 000 F

*Crédits d'équipement et de maintenance des laboratoires*

Coût : 8 500 000 F

Le besoin d'équipement ou de renouvellement de l'équipement des laboratoires est immense. Il faut associer à la fourniture d'équipement la formation des techniciens de maintenance et l'aide à la création de petites et moyennes entreprises capables de prendre en charge l'entretien et la réparation des matériels.

*Programme d'échanges en matière de formation et de recherche*

Coût : 2 000 000 F

A la coopération classique, qui déracine en obligeant l'étudiant à séjourner plusieurs années à l'étranger pour y accomplir un cursus d'études complet, se substitue désormais progressivement une coopération d'échanges où l'étudiant effectue des séjours plus brefs mais répétés pour compléter ou acquérir sa formation.

En matière de recherche, l'accueil d'étudiants post-doctorat est une source d'enrichissement mutuel indispensable au progrès de la recherche.

*Mise en œuvre de formations spécifiques*

Coût : 2 000 000 F

Les institutions membres de l'Aupelf ont souvent indiqué des besoins d'assistance pour le développement et le démarrage de programmes de formation scientifique et technique. Un programme géré par l'Aupelf se situe dans cette perspective : le programme de formation de techniciens de maintenance de matériels de laboratoire pour les universités africaines. L'aide qui pourra être fournie prendra la forme de missions de consultants et d'experts ainsi que d'échanges d'enseignants. Les coûts dépendront bien entendu des besoins exprimés.

Coût annuel : 2 000 000 F

*Équipement et fonctionnement de centres de documentation et de rencontres sur la modernité francophone*

Coût : 2 000 000 F

L'établissement de centres de documentation et de rencontres concrétisera l'existence physique de l'université des échanges en étant le foyer de ses activités. Ces centres comprendront les bureaux du personnel de gestion et des documentalistes et pourront contenir les espaces et les équipements nécessaires au fonctionnement d'activités telles que les écoles d'été, les colloques, les réunions des membres des divers réseaux, les réunions des jurys et des comités, etc. Pour réduire les coûts de fonctionnement des centres, ils pourraient être partagés avec une ou plusieurs autres associations ou institutions du pays hôte. Quoique les coûts varient avec le type et le niveau des activités gérées par les centres, il est possible d'estimer qu'un budget de fonctionnement annuel de 1 000 000 F, auquel devraient s'ajouter les coûts d'équipement en matériel, informatique et autre, représente un minimum raisonnable.

Coût d'équipement : 1 000 000 F

Coût de fonctionnement annuel : 1 000 000 F

Total : 2 000 000 F

*Réseaux d'excellence et couplage de troisième cycle*

Coût : 6 500 000 F

La création de réseaux d'excellence est la suite logique des projets de recherche conjoints impliquant plusieurs universités ou centres de recherche. Là encore l'université des échanges pourra être l'impulsion indispensable à la fondation de tels réseaux et aux débuts de leur fonctionnement. L'existence de ces réseaux pourra permettre aux institutions d'organiser des échanges de professeurs pour la mise en place des troisièmes cycles conjoints organisés et délivrés en commun par plusieurs établissements. Il est, par ailleurs, important de donner toute l'aide nécessaire pour que soient créés des troisièmes cycles dans les universités d'Afrique.

— Chaires de troisième cycle : l'attribution de chaires financées par l'université des échanges dans certaines institutions contribuera au démarrage de programmes d'études et de recherche de troisième cycle, particulièrement dans les pays africains. Le programme pourrait débiter sur la base de cinq chaires par an.

Coût annuel : 4 000 000 F

— Ecoles d'été : ces écoles organisées en accord avec les réseaux d'excellence auront pour but la mise à jour des connaissances et des méthodes pour les professeurs des institutions membres. On prévoit en moyenne vingt stagiaires encadrés par quatre organisateurs et personnes-ressources dans deux sessions annuelles.

Coût annuel : 1 700 000 F

— Echanges d'enseignants et de chercheurs pour assurer les enseignements et séminaires communs :

soit 40 missions à 20 000 F = 800 000 F

*Banques de données scientifiques*

Coût : 3 000 000 F

Une activité essentielle de l'université des échanges, qui pourra être ou non coordonnée avec le fonctionnement des centres de documentation est l'établissement et l'entretien de banques de données sur les personnels, les structures, les activités de recherche des institutions membres. Ces bases de données sont indispensables au bon fonctionnement des réseaux et des autres activités appuyées par l'université des échanges.

Coût annuel : 3 000 000 F

*Publications et traductions*

Coût : 1 500 000 F

L'organisation de l'espace scientifique, culturel et technique permettra dans chacun des grands réseaux thématiques de compétence la mise en place de revues scientifiques de langue française ayant les mêmes impératifs de qualité que les revues nord-américaines.

Les publications auront pour but d'une part la transmission des informations sur les activités de l'université des échanges et des réseaux affiliés, et d'autre part, la mise en valeur des efforts et des succès des chercheurs de langue française dans le monde. Ces publications pourront être distribuées sur vidéodisque, disquette ou plus traditionnellement imprimées. Un service de traduction pourra aussi être organisé pour la traduction vers le français de publications étrangères dans les domaines scientifiques et techniques sans équivalent francophone.

Coût annuel : 1 500 000 F

*Journées et prix scientifiques de langue française*

*Coût : 1 800 000 F*

La prise de conscience par l'espace francophone de sa modernité et des enjeux scientifiques, culturels et techniques de cette fin de siècle, la mobilisation de ses scientifiques, passent, entre autres, par l'organisation de journées scientifiques de langue française, la mise en place de doctorats de haut niveau délivrés par l'université de la francophonie, l'existence de grands prix scientifiques de langue française.

— Journées scientifiques : les journées scientifiques consisteront en un colloque annuel de haut niveau dans un domaine scientifique ou technique où l'expertise d'universitaires francophones œuvrant dans des universités non francophones ainsi que des universitaires non francophones mais pouvant communiquer en français. Ces journées seront ainsi une vitrine de démonstration des capacités scientifiques et techniques de l'aire de langue française.

Coût annuel : 1 000 000 F

— Prix de l'Aupelf : les prix de l'Aupelf seraient établis pour récompenser une œuvre de recherche de qualité exceptionnelle dans chacun des trois principaux domaines d'activité de l'association : le codéveloppement, le dialogue des cultures et la science ou la technique. Les candidats à ces prix devront être nommés par leurs pairs et seraient sélectionnés par un jury international de sommités francophones. Chaque prix, attribué sans conditions, serait d'un montant de 200 000 F. Une compétition annuelle aurait lieu pour chacun des trois prix.

Coût annuel : 800 000 F

*Secrétariat et gestion des programmes*

*Coût : 8 000 000 F*

Le secrétariat et l'administration de l'université des échanges pourraient être assumés initialement par le secrétariat de l'Aupelf. Il faudrait bien sûr, soit augmenter le personnel permanent de l'Aupelf, soit établir rapidement un secrétariat indépendant qui pourrait être physiquement intégré à l'un des centres de rencontres et de documentation. Quelle que soit la solution retenue, les frais de secrétariat, d'administration et de gestion des programmes sont estimés à 15 % du montant des opérations engagées.

Coût annuel : 8 000 000 F

Documents de travail

Récapitulatif

1. Réseaux thématiques de recherche partagée pour le développement . . . . .		15 000 000 F
2. Projets intégrés inter-laboratoires de recherche et programme d'échanges dans les domaines de pointe (modernité et excellence d'expression française)		
— Projets de recherche intégrés inter-laboratoires	8 000 000	
— Programme d'échanges dans les domaines de pointe (modernité et excellence d'expression française)	700 000	8 700 000 F
3. Crédits d'équipement et de maintenance des laboratoires		8 500 000 F
4. Programme d'échanges en matière de formation et de recherche . . . . .		2 000 000 F
5. Mise en œuvre de formations spécifiques . . . . .		2 000 000 F
6. Equipement et fonctionnement de centres de documentation et de rencontres sur la modernité francophone . . . . .		2 000 000 F
7. Réseaux d'excellence et couplages de troisièmes cycles		
— Ecoles d'été	1 700 000	
— Chaires (aide à la création de troisièmes cycles dans les universités africaines et couplages inter-universitaires)	4 000 000	
— Echanges d'enseignants, de chercheurs	800 000	6 500 000 F
8. Banques et bases de données scientifiques . . . . .		3 000 000 F
9. Publications et traductions . . . . .		1 500 000 F
10. Journées et prix scientifiques de langue française		
— Journées scientifiques de langue française	1 000 000	
— Prix de l'Aupelf	800 000	1 800 000 F
	Total	51 000 000 F
11. Frais de gestion : 15 % . . . . .		8 000 000 F
	Total général	59 000 000 F

## Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF)

A l'occasion de la conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays partiellement ou entièrement de langue française, le Cirtef, organisme non gouvernemental à caractère professionnel, qui regroupe la presque totalité des radios-télévisions francophones du monde (41) répartis sur trente pays et quatre continents, pense nécessaire de présenter son point de vue et ses propositions en matière de coopération francophone dans le domaine prioritaire des communications et plus particulièrement de l'audiovisuel.

Mais qu'est, au juste, le Cirtef ?

Il s'agit d'un instrument de coopération pour les radiodiffuseurs francophones mis en place en 1978 pour répondre aux multiples besoins des radiodiffusions, touchant des secteurs d'activités tels que formation, recyclage et perfectionnement du personnel, amélioration des structures de gestion, coproductions, etc.

Le Cirtef a également d'autres objectifs principaux tels que maintenir un dialogue permanent entre ses organismes membres, tout particulièrement dans la collaboration Nord-Sud et Sud-Nord, mais surtout de promouvoir le rôle des médias électroniques en tant que facteur de développement au service de la collectivité.

En sus des quatre grands axes d'activités actuelles, à savoir échanges et coréalizations, coopération inter-chaînes, formation et information, le Cirtef a pour vocation :

- le renforcement du potentiel de création et de production des radios et télévisions les plus jeunes ou les moins favorisées ;
- le développement de la coproduction entre les radios ou télévisions francophones et la mise au point de système d'aide à la coproduction ;
- la mise sur pied de structures d'information sur les technologies et pratiques de communication, notamment dans la perspective de surmonter les actuelles carences du transfert de technologies ;
- l'adaptation des structures et procédures de formation ou de perfectionnement des métiers de la communication audiovisuelle aux évolutions technologiques présentes ou prévisibles.

Le tout dans la perspective d'une concrétisation de la notion d'espace francophone de communication.

Huit ans après sa création, la raison d'être du Cirtef n'est plus discutée. Son utilité est reconnue par tous et par ceux-là mêmes qui affichaient un certain scepticisme à ses débuts. Le Cirtef a surtout réussi à changer la « mentalité » de certains. Ce qui était impensable est devenu réalité : les radios-télévisions du Nord et celles du Sud, coopèrent, à *égalité*, à divers échelons et dans divers domaines.

L'originalité du Cirtef aura été de dépasser la formule de coopération traditionnelle bilatérale pour « inventer » un nouveau type de coopération fondé sur le partage véritable, la solidarité et la complémentarité.

Du même coup, la crainte que pouvaient avoir certains que l'action du Cirtef affecte tant soit peu les relations bilatérales existantes entre Etats, s'est estompée.

L'action du Cirtef est *complémentaire* à l'aide bilatérale inter-Etats, mais indispensable parce que plus souple et pouvant intervenir plus rapidement.

Qui plus est, le Cirtef a prouvé, s'il en était besoin, qu'il est possible de fonder autour d'une langue commune, d'un lien linguistique, d'un phénomène linguistique et culturel — la francophonie — une communauté d'idées, de réflexion, de démarches et d'actions qui constitue l'instrument d'une solidarité et non le support ou le prétexte d'une politique particulière.

Enfin, il faut le dire — et cela est d'une importance primordiale —, la conférence générale biennale du Cirtef est un lieu de rencontre privilégiée où les présidents directeurs généraux des chaînes nationales de tous les pays francophones — les décideurs en matière de communications audiovisuelles — se retrouvent pour dialoguer, s'entraider dans le respect (et même dans la recherche) de la diversité pour arrêter des programmes d'actions communes, grâce à l'instrument qu'est la langue française.

Le document annexé donne une idée de l'action du Cirtef et démontre quel a été son impact auprès des radios-télévisions francophones. Ce qui a cependant freiné dans une large mesure sa marche en avant a été et demeure la constante et impérieuse nécessité de rechercher un financement pour chacun des projets élaborés.

On conçoit facilement les difficultés que cela comporte en général mais plus particulièrement pour un secrétariat ultra-léger ainsi que le temps qui s'écoule entre la conception d'un projet et son intégration dans un budget d'un organisme international pouvant le financer ; d'autant plus que le souhait des organismes internationaux est actuellement beaucoup plus pour des cofinancements plutôt que pour des financements uniques.

Un accord-cadre signé en 1984 avec l'ACCT garantit un certain nombre d'actions ponctuelles année après année, mais il est évident qu'en raison des développements technologiques de ces dernières années, il existe une nécessité impérieuse d'aider les pays du Sud à améliorer leur capacité de communication audiovisuelle, afin de réduire les disparités existantes avec les pays du Nord et d'aider à combler le fossé Nord-Sud. Plus d'actions concrètes sont requises, que ce soit dans les domaines de la consultation, de la formation,



de la coopération, de l'entraide, de la technique, que dans celle de la gestion, pour assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et techniques disponibles.

Le Cirtef a eu des problèmes de gestion. C'est chose du passé. Il dispose maintenant de moyens adéquats pour assurer le fonctionnement de son secrétariat général, dont l'efficacité est reconnue par tous.

Le Cirtef souhaiterait que la conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays francophones se prononce sur la nécessité de dépasser l'objectif linguistique primaire de la diffusion du français et décide de la mobilisation totale des ressources humaines et techniques disponibles en communication audiovisuelle pour le développement solidaire de l'espace francophone, à l'avantage mutuel de tous les partenaires et dans le plein respect des particularités propres à chaque partenaire et en tenant compte d'un environnement culturel en pleine mutation, comme l'a recommandé la conférence des ministres de la Communication des pays francophones, tenue sous l'égide de l'ACCT au mois de février 1985 au Caire.

Il est utile de rappeler ici que plusieurs des recommandations de cette conférence portaient sur des actions déjà entreprises par le Cirtef et dont elles souhaitaient la continuation ; ce qui a fait dire à un participant : « si le Cirtef n'existait pas, il faudrait l'inventer », et un autre de remarquer combien avaient été judicieuses les orientations prises par le Cirtef depuis sa création en 1978.

A cette même conférence, les ministres présents ont tous reconnu le rôle primordial joué par leurs organismes de radio-télévision pour le développement de leur pays. Il est en effet démontré que le développement des infrastructures des services de santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'industrie ne peut se faire sans que les populations soient motivées. La radio et la télévision sont de puissants instruments pour informer et motiver. De plus, la radio et la télévision sont des moyens idéaux pour exprimer l'âme d'un peuple et réaliser le dialogue des cultures essentiel à la compréhension entre les nations.

Or, si les chefs d'Etat et de Gouvernement entérinent les recommandations de la conférence des ministres de la Communication, il est nécessaire qu'ils les considèrent comme prioritaires et qu'ils donnent des moyens d'actions propres au Cirtef pour que son action soit plus positive encore, parce que plus fonctionnelle, mieux planifiable et susceptible de répondre encore davantage aux besoins de ses membres, et à travers eux, aux desiderata des Etats et Gouvernements des pays francophones.

On note sur le plan international en général, un nombre sans cesse croissant d'organismes qui, à peu de choses près, ont les mêmes objectifs, d'où une dispersion des efforts de coopération, une dépense d'énergie et de fonds pour des actions souvent parallèles.

Le monde francophone se doit d'éviter de se retrouver dans une telle situation. Il est donc souhaitable que :

1) La conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays francophones, dès cette première réunion, reconnaisse le rôle spécifique du Cirtef dont les objectifs portent essentiellement sur des systèmes de formation et d'information ainsi que sur des modes de coopération dans l'axe Nord-Sud et lui octroie un statut consultatif dans ces domaines auprès d'elle ;

2) Que les chefs d'Etat et de Gouvernement conviennent aussi du principe d'un budget international confié au Cirtef et *exclusivement réservé* à des actions dans les domaines précités à l'intention du monde audiovisuel francophone, afin de permettre la planification concrète et l'action future dans ce domaine.

En annexe, un document concernant l'ordre de grandeur de ce budget international de coopération.

### Le Cirtef : 1978-1985

*Echanges de productions* (sur 7 années) : 8 thèmes : 105 émissions produites par 19 chaînes radio et 18 chaînes télévision de 23 pays - une vingtaine d'émissions à être produites en 1985.

*Entraide opérationnelle* (sur 5 années) : 21 actions : 18 de formation et 3 actions d'aide aux chaînes.

*Perfectionnement en gestion des services radio-télévision* (sur 4 années) : 93 agents venant de 27 pays ont été formés au cours de 4 stages.

*Développement de la radio éducative* (sur 3 années) : 58 agents venant de 25 pays ont suivi 3 stages.

*Prix Cirtef* (sur 3 années) : 17 coréalizations par 38 chaînes pour les trois premières éditions.

*Colloques agricoles* (sur 2 années) : 55 participants et 20 observateurs et invités venant de 22 pays.

*Echanges d'animateurs radio* (sur 3 années) : 6 agents dans le sens Sud-Nord et 2 agents dans le sens Nord-Sud.

*Ateliers de perfectionnement (a) en radio et (b) en radio éducative rurale* :

a) sur 2 années : formation de 20 agents venant de 16 pays.

b) sur 1 année : formation de 11 agents venant de 7 pays.

*Formation permanente des professionnels de radio-TV* (sur 2 années) : formation de 34 formateurs venant de 22 pays.

*Séminaires sur l'information agricole* (sur 1 année) : 41 participants venant de 10 pays.

*Utilisation des matériels légers en télévision* (sur 1 année) : formation de 16 agents venant de 15 pays.

*Stage de production-réalisation de magazine radio* (sur 1 année) : formation de 12 agents venant de 11 pays.

*Ateliers de perfectionnement en télévision* (sur 1 année) : formation de 8 agents venant de 8 pays.

*Séminaire sur l'impact des émissions éducatives en Afrique centrale (année 1985) : 18 participants venant de 8 pays.*

## Données générales

*41 membres, soit des organismes de radio, de télévision, de formation et de production venant de 30 pays d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, du Moyen-Orient et d'Asie.*

*La conférence générale du Cirtef réunit les membres, tous les deux ans, pour établir le programme d'activités, adopter les budgets et prendre les dispositions administratives.*

*Le bureau du Cirtef se réunit entre les conférences générales pour prendre les décisions requises pour le bon fonctionnement de l'association.*

*Le secrétariat permanent est situé à Genève, en Suisse. L'effectif comprend : le secrétaire général nommé par la conférence générale, un adjoint et une secrétaire.*

*Les cotisations que versent les membres assurent le fonctionnement du secrétariat permanent, l'organisation des réunions des instances, la gestion des activités et les services de liaison et d'information pour les membres et avec les organismes extérieurs.*

*Les activités de coopération, d'échanges et d'entraide dépendent surtout des subventions obtenues des agences nationales et internationales de coopération et des projets réalisés conjointement avec elles.*

## Annexe. Eléments pour un budget international de coopération

La 4<sup>e</sup> conférence générale du Cirtef, tenue à Montréal en juin 1985, a défini un certain nombre d'actions prioritaires dans le domaine de la communication, visant plus particulièrement à favoriser, dans le cadre général de l'espace francophone, le plein épanouissement des radios et télévisions du Sud et le transfert des technologies nouvelles aux radios-télévisions du Sud.

Comme il s'agit d'actions renouvelables, le Cirtef souhaiterait disposer d'un budget international annuel de l'ordre de 9 683 000 francs français et dont les grands chapitres seraient les suivants :

### *1. Renforcement du potentiel de création et de production des radios-télévisions les plus jeunes et les moins favorisées*

Ce renforcement ferait suite à une étude approfondie du potentiel humain et technique disponible dans les radios-TV du Sud.

1 000 000

2. *Développement de la coproduction et mise au point d'un système d'aide à la coproduction*

a) Dans un premier temps et prioritairement, pour accéder à la demande des pays du Sud afin qu'ils puissent participer pleinement au prix Cirtef de coproduction et en tirer des avantages sur le plan formation, des bourses d'appui à la coproduction leur seront accordées. 500 000

b) La coproduction sur une base régionale de programmes radiophoniques et télévisuels d'information agricole. 250 000

c) La coproduction de programmes radiophoniques et télévisuels sur l'éducation. 250 000

1 000 000

3. *L'organisation des structures d'information sur les technologies et pratiques de communication*

a) La mise sur pied d'un réseau  
— d'échanges d'information sur les technologies nouvelles ;  
— d'échanges de programmes d'information agricole et de documentaires sur l'agriculture ;  
— d'échanges de programmes éducatifs. 250 000

b) Séminaires de formation. Organisation d'un séminaire annuel regroupant 25 à 30 participants pour la formation d'agents aux technologies nouvelles. 800 000

1 050 000

4. *Adaptation des structures et procédures de formation ou de perfectionnement aux métiers de la communication audiovisuelle*

Organisation d'un séminaire annuel des « formateurs » en audiovisuel.

500 000

5. *Les échanges Sud-Nord*

Ainsi que le réclament avec insistance les pays du Sud, comme aussi l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) alertée en ce sens par la conférence des ministres francophones de la Culture, le Cirtef souhaite multiplier ses efforts pour l'accroissement de ces échanges, aussi bien au niveau des émissions que des professionnels.

Les structures de fonctionnement de cette double série de projets sont déjà en place.

a) *Echanges d'émissions Sud-Nord.*

Repérage systématique et visionnages des émissions du Sud pour diffusion éventuelle sur les chaînes du Nord.

Tournées sous-régionales biennales pour répertorier ce qui existe et séries de visionnages en collaboration avec la CTF et participation aux grandes rencontres annuelles de télévision (Monaco, MIP-TV, MIFED, etc.). 250 000

b) — *Echanges d'animateurs radio.*

Dans le cadre de l'accord avec l'ACCT, deux animateurs du Sud viennent pour deux semaines dans deux radios du Nord et en retour, il faudrait que deux animateurs du Nord visitent deux ou trois pays du Sud. 2 bourses de 40 000 F 80 000

*Contributions des organisations internationales*

— *Accueil d'animateurs télévision.*

Un animateur du Sud vient deux semaines dans deux télévisions du Nord et en retour un animateur du Nord va faire deux semaines dans deux télévisions du Sud.

2 bourses à 40 000 F 80 000

— *Echanges de professionnels (Sud-Sud).*

4 bourses par an pour les missions d'échanges de professionnels.

4 bourses à 40 000 F 160 000 570 000

6. *Service d'entraide opérationnelle*

a) 10 bourses par année pour des missions ponctuelles dans les pays du Sud (pour aider à la réorganisation d'un service ou pour dépannage technique ou pour la maintenance générale).

10 bourses à 40 000 F 400 000

b) *Stages courts à la carte.*

20 bourses par an pour des courts stages à la carte de recyclage des agents. 20 bourses à 40 000 F 800 000

1 200 000

7. *Colloques et séminaires*

a) *Colloque annuel.*

Ainsi que le réclament les membres du Cirtef, organiser annuellement pendant une semaine, pour faire le point, un colloque sur un sujet important pour la radio-télévision.

25 bourses à 25 000 F 625 000

Organisation : 375 000

b) *Séminaire de formation pour agents.*

Un séminaire annuel de recyclage ou de perfectionnement comme le réclament nos membres du Sud en particulier pour des agents de chaînes, soit en production, en utilisation de matériels légers ou en gestion (administration, finances, 'thèques).

20 bourses à 25 000 F 500 000

Organisation : 300 000

1 800 000

8. *Réunions régionales*

Les statuts du Cirtef préconisent la tenue de telles réunions sur une base régulière. L'avantage en est évidemment l'identification et l'étude de problèmes propres à une région déterminée. Or, il s'est trouvé que dans les régions du Sud, où ces réunions sont d'autant plus importantes, on peut difficilement les tenir, faute de moyens matériels.

Une réunion dans chacune des 4 sous-régions du Sud. 200 000

800 000

9. *Petit matériel et documentation pour aider les chaînes les plus démunies*

Pour rejoindre le problème évoqué au cours de la 3<sup>e</sup> conférence générale du Cirtef concernant des PMA, il est suggéré de créer une petite caisse pour venir en aide aux organismes de ces pays, sous forme de petit matériel et de documentation qui seraient mis à leur disposition.

500 000

10. *Gestion*

Frais (15 %)

1 263 000

Total

9 683 000

## Conseil international de la langue française (CILF)

Parmi les mesures à proposer au sommet francophone, l'une d'entre elles est aisée à définir et à exécuter.

Il s'agit de suppléer au manque d'ouvrages scolaires et parascolaires d'un certain nombre de « pays les moins avancés » du monde francophone.

### *Objectifs :*

a) réaliser par pays un ouvrage de base de 256 pages de textes de lecture facile destinés aussi bien au public non scolaire qu'au public scolaire et comportant une dizaine de chapitres : carte, histoire, géographie, textes choisis d'auteurs littéraires du pays, tradition orale, vie pratique, etc. et un chapitre sur la francophonie ;

b) réaliser un ouvrage d'exploitation pédagogique du livre général destiné à l'usage des écoles, sous forme d'un certain nombre de dossiers d'approfondissement des thèmes traités dans l'autre ouvrage.

Cette entreprise qui ne devrait pas excéder deux millions de francs par pays et pourrait sans doute coûter beaucoup moins devrait avoir pour objectif la mise en place des deux ouvrages au mois d'octobre 1987 dans les deux pays prioritaires et pilotes.

En fonction des résultats de l'expérience, celle-ci pourrait s'étendre chaque année à deux pays nouveaux ayant besoin de ce type d'ouvrage.

L'originalité de l'entreprise viendrait de ce qu'elle serait le fruit d'une véritable coopération qui pourrait par exemple se découper comme suit :

- conception et exécution du projet : CILF
- fourniture du papier : Québec
- impression payée par la France et le Canada
- transport, diffusion : Belgique
- pédagogie : FIPF
- littérature : Adelf
- tradition orale : Agecoop
- histoire : Unesco.

Une telle entreprise, qui est une vraie coopération, a l'avantage de montrer la volonté des Etats et d'y associer les institutions de la francophonie.

*Contributions des organisations internationales*

Bien entendu la répartition des tâches telle qu'elle est décrite sur la présente note n'est qu'illustrative ; elle peut ou devra être modifiée après consultation des participants nommés ainsi que de ceux qui ne le sont pas et voudraient s'associer à l'entreprise.

En cas d'accord sur le principe, le CILF est prêt à assumer la coordination des travaux.

## Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) <sup>1</sup>

Le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) a été créé en 1968 par dix-huit chefs d'Etat de l'Afrique francophone sous-saharienne.

Les premières tâches assignées au CAMES furent :

- a) équivalence et reconnaissance de diplômes ;
- b) les colloques sur la médecine traditionnelle et pharmacopée africaine.

En 1974, a été créé un nouveau programme :

c) le comité consultatif inter-Etats. Le comité consultatif inter-Etats est un organe suprême pour la nomination et la promotion des enseignants de tous ordres de nos universités.

Le dernier programme mis en exécution en 1982 fut :

- d) les concours d'agrégation :
  - des sciences médicales, pharmaceutiques et vétérinaires ;
  - des sciences juridiques, économiques et de gestion pour l'enseignement supérieur.

### Description succincte

#### ÉQUIVALENCE ET RECONNAISSANCE DE DIPLÔMES

Il est entendu qu'en 1968, au seuil de nos indépendances, l'Afrique ne disposait pas d'universités, mais d'instituts d'enseignement supérieur régionaux. C'est ainsi que, pour ce qui concerne purement les activités académiques, la tâche du CAMES était limitée à l'équivalence et la reconnaissance de diplômes afin de recenser les cadres de nos Etats respectifs pour leur permettre de faire leur inventaire pour l'exécution des tâches en étroite collaboration avec les coopérants techniques en particulier français. Nous verrons par la suite l'évolution de nos universités qui allait engendrer d'autres programmes. Nous continuerons cependant ce programme qui est essentiel afin que les diplômes délivrés par nos universités répondent aux normes académiques universelles.

1. Rapport rédigé par M. le P<sup>r</sup> Nathaniels, secrétaire général du CAMES.



Nous ne pouvons pas entrer ici dans les détails, mais nous voulons tout simplement dire, qu'en accordant cette équivalence, nous tenons compte du profil des enseignants, du volume horaire de l'enseignement dispensé, etc.

#### MÉDECINE TRADITIONNELLE ET PHARMACOPÉE AFRICAINE

Ce programme est très important compte tenu de la richesse du patrimoine médicinal du Tiers Monde en général et en particulier africain.

Le colloque réunit des chercheurs universitaires et non universitaires qui sont en contact direct avec les détenteurs de la pharmacopée africaine que l'on ne retrouve que dans les milieux ruraux. Les ramifications de ces derniers viennent jusque dans nos cités. Ce n'est un secret pour personne que l'Africain, aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain, consulte la plupart du temps, ce qu'on appela jadis « les charlatans », « les sorciers », « les guérisseurs » et autres. Quand on voit les choses en face, pour le médecin de la médecine moderne, on est enclin à penser que la médecine traditionnelle n'est qu'un « paria », mais en fait cela est dû au folklore qui entoure la pratique de cette médecine.

A présent, il y a une démarche réconfortante pour la collaboration de la médecine moderne avec cette médecine dite traditionnelle, à telle enseigne que les appellations péjoratives qui étaient les leurs sont en voie de disparition. Ils sont désormais appelés des « tradipraticiens », et ne sont plus marginalisés. Dans certaines universités, on pense à inclure la médecine traditionnelle et la pharmacopée africaine dans l'enseignement médical. Il y a à présent une tendance à l'intégration ou à l'association de la médecine traditionnelle à la médecine moderne.

Nous pensons, quant à nous, qu'il faut aborder ce problème avec prudence si nous tenons à réussir car l'on constate des résistances de part et d'autre. Un médecin diplômé d'une université d'Europe occidentale pratique la médecine traditionnelle et la médecine moderne dans son cabinet à l'hôpital. Nous l'encourageons dans ce sens car cela éclairera d'un jour nouveau notre espoir de la cohabitation.

Pour notre part, au CAMES, nous voulons procéder au recensement des plantes médicinales à travers les tradipraticiens afin de donner une crédibilité aux soins dispensés par ces derniers. Il faut reconnaître que certains produits pharmaceutiques et non des moindres viennent du Tiers Monde : par exemple la quinine, le strophantus, le curare, rawufia-serpentina, etc. Le dernier dont on parle aujourd'hui est le tandena, un produit qui combat efficacement l'adénome prostatique, etc.

#### COMITÉ CONSULTATIF INTER-ÉTATS

Avec l'avènement des universités issues des anciens instituts de l'enseignement supérieur, il était nécessaire de procéder à la nomination des ensei-

gnants de nos universités. C'est ainsi que depuis 1978, ce programme, conçu en 1974, a démarré pour la promotion des assistants au grade de « maître-assistant », « maître de conférences », et « professeur titulaire ». Nous avons recensé plus d'un millier de dossiers depuis la mise en œuvre de ce programme. Rien que pour l'année universitaire 1984-1985, les différents comités techniques spécialisés (CTS) ont procédé à l'étude de 180 dossiers.

#### LES CONCOURS D'AGRÉGATION

L'accord préparé depuis 1974 n'a été signé que le 10 décembre 1981 par quelques universités.

Le premier concours de médecine humaine, pharmacie, odonto-stomatologie, médecine vétérinaire et productions animales a été organisé à Dakar en novembre 1982 avec seize candidats. A l'issue de ce premier concours, dix professeurs agrégés de ces disciplines ont été déclarés admis.

Le premier concours des sciences juridiques, économiques et de gestion pour l'enseignement supérieur a été organisé à Abidjan en novembre 1984, avec 29 candidats inscrits et 7 reçus.

Respectant le phénomène géopolitique, nous nous sommes déplacés pour les concours suivants en Afrique centrale. C'est ainsi que :

— le deuxième concours des sciences médicales, pharmaceutiques et vétérinaires s'est déroulé à Brazzaville en novembre 1984, regroupant cette fois-ci 51 candidats avec 78 membres du jury dont 35 Français, 35 Africains, 4 Belges, 4 Canadiens (Québec). Le nombre élevé du jury est dû à la diversité des spécialités présentées par les candidats. A l'issue de ce concours, sur 51 candidats au départ, 38 ont été déclarés professeurs agrégés ;

— le deuxième concours des sciences juridiques, économiques et de gestion de l'enseignement supérieur s'est déroulé à Libreville en novembre 1985. Sur 39 candidats présentés, 11 ont été définitivement admis « professeurs agrégés » ;

— le troisième concours des sciences médicales aura lieu à Lomé en novembre 1986. Si on procède à l'analyse des activités de ce nouveau programme, on voit qu'en l'espace de quatre ans, le CAMES a doté nos universités de 66 agrégés dont 48 en sciences médicales et 18 en sciences juridiques, économiques et de gestion de l'enseignement supérieur.

Sans verser dans l'autosatisfaction, nous croyons avoir rempli notre mission dans le domaine de l'enseignement supérieur. Si nous croyons avoir réussi, nous le devons d'abord à la volonté de nos chefs d'Etat et aux pays amis, la France en particulier qui nous aide non seulement financièrement mais aussi en nous associant d'éminents enseignants de ses universités. Dans le cas de la francophonie, nous n'oublions pas le Canada-Québec et la Belgique.

Nous n'avons pas d'autre choix de système que celui de la France dont nous héritons la culture et que nous gardons comme « garde-fou » si nous ne voulons pas verser dans l'improvisation qui serait catastrophique. Car nous

voulons, par la volonté de nos chefs d'Etat, atteindre un niveau appréciable en terme de décennies, à ce que le « Nord » a parfait au cours des siècles.

Aux dires des experts étrangers, en particulier nos collègues français, nos concours sont crédibles étant donné la rigueur qui leur est imposée et l'objectivité dans la sélection des formateurs de nos cadres.

## Remarques

Nous voulons faire quelques remarques à propos de nos programmes :

### MÉDECINE TRADITIONNELLE ET PHARMACOPÉE AFRICAINE

Nous pensons qu'il y a trop d'organismes qui tournent autour de ce programme au détriment du but que nous recherchons tous. On voit la même personne qui présente le même thème dans les différents colloques organisés par des organismes divers, à telle enseigne qu'il n'y a plus rien de neuf à tirer des conférences. Nous croyons qu'en voulant bien faire, nous allons au contraire à la dérive suite à la diversité et à l'approche du problème d'une façon irrationnelle.

Le CAMES aurait souhaité que tous les organismes francophones qui traitent de cette matière se regroupent pour créer des journées de médecine traditionnelle ou congrès de médecine traditionnelle pharmacopée africaine dont le rythme de rencontres serait décidé par lesdits organismes. Il y a des organismes plus financièrement nantis que d'autres, alors que le CAMES ne dispose pas d'assez de fonds pour atteindre les buts qu'il s'est assignés. Les organisations sœurs dont les préoccupations sont autres que la recherche scientifique surtout médicale, ne possèdent pas les atouts du CAMES, à savoir l'infrastructure, la main-d'œuvre qualifiée en « chercheurs scientifiques ».

Pour améliorer la diffusion des travaux présentés lors de nos colloques, nous venons de créer un comité scientifique de rédaction. Mais nous nous heurtons au problème du coût de l'impression au-dessus de nos moyens financiers. Mais si tous les organismes se regroupaient, cela ne serait que salutaire.

### COMITÉ CONSULTATIF

Il est regrettable que certains pays francophones signataires de la convention portant création du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) hésitent encore à participer à ce programme. La nomination des enseignants de leurs universités ne trouvera que sa part honorable au sein du CAMES.

#### LES CONCOURS D'AGRÉGATION

Il est regrettable là aussi que tous les pays francophones n'aient pas signé cet accord et envoient leurs candidats en France pour affronter ces épreuves à *titre étranger*.

Ce dernier programme est à notre avis prometteur et exige beaucoup d'efforts sur le plan financier et nous aimerions que la France, qui nous accorde une subvention substantielle, la maintienne et l'accroisse, étant donné la progression des effectifs des candidats et les membres du jury. Par exemple, pour le concours de Lomé pour l'année 1986, nous avons déjà enregistré plus d'une soixantaine de candidatures dans environ vingt-cinq disciplines diverses, ce qui nécessiterait approximativement quatre-vingts membres du jury dont nous prenons en charge le titre de voyage, l'hébergement, et la restauration.

Dans les sciences juridiques, les membres du jury plus particulièrement français de la métropole réclament des indemnités que notre situation financière ne nous permet pas d'honorer.

#### Conclusion et suggestions

Nous souhaiterions vivement que la France accorde la validité à nos concours après les formalités d'usage afin de garantir le titre que nous conférons aux candidats admis.

Nous constatons un phénomène regrettable dans le domaine des activités des divers organismes francophones. Il y a malheureusement la diversion, le double-emploi qui entraînent la perte d'énergie et le gaspillage de fonds difficilement récoltés.

Pour pallier cet état de choses, nous souhaitons que l'on fasse un recensement rationnel de nos activités afin de procéder à la répartition des tâches selon la compétence des différents organismes.

## La fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

En 1969, des professeurs de français langue maternelle, langue seconde ou langue étrangère, ont décidé de regrouper les vingt-six associations nationales ou régionales dans une Fédération internationale des professeurs de français.

Cette décision s'expliquait probablement par les doutes que, à la fin des années soixante, l'on pouvait éprouver sur l'avenir du français en tant que langue internationale. C'était là, à coup sûr, l'un des effets des crises plus ou moins dramatiques qui avaient marqué, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'accession à l'indépendance des pays colonisés par la France. C'était aussi une réaction de défense devant la montée débordante de l'anglo-américain dans les établissements scolaires du monde entier depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Quoi qu'il en soit, l'idée d'un regroupement international des professeurs de français correspondait à un besoin réel si l'on en juge par le nombre des associations qui se sont fédérées dans la FIPF et par le nombre des professeurs de français qui ont participé aux congrès mondiaux organisés par la FIPF :

- juillet 1969, Paris : congrès constitutif, 26 associations membres ;
- juillet 1972, Grenoble : 2<sup>e</sup> congrès, 40 associations membres, 300 participants ;
- décembre 1975, La Nouvelle-Orléans : 3<sup>e</sup> congrès, 52 associations membres, 700 participants ;
- août 1978, Bruxelles : 4<sup>e</sup> congrès, 58 associations membres, 750 participants ;
- juillet 1981, Rio de Janeiro : 5<sup>e</sup> congrès, 62 associations membres, 800 participants ;
- juillet 1984, Québec : 6<sup>e</sup> congrès, 85 associations membres, 1 250 participants.

Les 85 associations qui constituent la FIPF après le congrès de Québec regroupent des professeurs qui enseignent le français dans 55 pays : la République fédérale d'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, la Barbade, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la République populaire de Chine, la Colombie, la Corée du Sud, le Costa Rica, le Danemark, la République Dominicaine, l'Ile de la Dominique, l'Equateur, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, le Ghana, la Grande-Bre-

tagne, la Grèce, Haïti, l'Inde, l'Iran, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Kenya, le Liban, Madagascar, le Malawi, le Maroc, l'Ile Maurice, le Mexique, le Nigeria, l'Ouganda, le Paraguay, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la Sierra-Leone, le Soudan, la Suède, la Suisse, la Tanzanie, la Thaïlande, le Togo, l'Uruguay, le Venezuela, la Zambie et le Zimbabwe, soit :

- 14 pays d'Afrique
- 18 pays d'Amérique
- 8 pays d'Asie-Océanie
- 15 pays d'Europe.

Mais les congrès mondiaux qui sont organisés par la FIPF sont ouverts à tous les professeurs de français et pas seulement aux membres des associations affiliées à la FIPF. C'est ainsi que les participants au congrès de Québec, en juillet 1984, venaient de 88 pays. Ce rayonnement de la FIPF au-delà de ses frontières statutaires est dû à l'action d'un réseau de correspondants qui acceptent de coopérer avec la FIPF dans les pays où les professeurs de français ne sont pas regroupés dans des associations. Au lendemain du congrès de Québec, la FIPF est ainsi en contact, grâce à des personnalités ou des institutions, avec les professeurs de français de cinq pays d'Afrique (Cameroun, Djibouti, Guinée, Rwanda, Swaziland) ; de quatre pays d'Amérique (Cuba, Jamaïque, Panama, Porto Rico) ; de trois pays d'Asie (Hong-Kong, Israël, Koweït) ; de huit pays d'Europe (Autriche, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Turquie, Union soviétique, Yougoslavie).

L'action d'ampleur mondiale que mène la FIPF est coordonnée par un bureau international élu à l'occasion de chaque congrès mondial des professeurs de français, par l'assemblée générale des membres de la FIPF.

Le bureau élu à Québec en juillet 1984 est présidé par un Finlandais, Jarmo Anttila qui succède à Louis Philippart (Belgique 1969-1972), Jacques Hardré (Etats-Unis 1972-1975), Lucette Chambard (France 1975-1978), Jurgen Olbert (République fédérale d'Allemagne 1978-1981), Emile Bessette (Québec 1981-1984). Le président est assisté de deux vice-présidents : Rose-Marie Duran (Mexique) et Jean-Claude Gagnon (Québec-Canada). Les autres membres du bureau se répartissent de la manière suivante :

- 4 africains : Staneala Beckley (Sierra Leone), Vincent Chanda (Zambie), Karl Mootoosamy (Ile Maurice), Liliane Rokotobe-Randriamanano (Madagascar) ;
- 3 Nord-Américains : Bernard Andrés (Canada), Rebecca Valette (Etats-Unis), Françoise Mead (Etats-Unis) ;
- 6 Latino-Américains : Lidia Galvan de Meucci (Argentine), Irma Biojout de Azar (Argentine), Maria de Fatima Ramos Viana (Brésil), Denakir de Oliveira Campos (Brésil), Maria Sabina Kundman (Brésil), Teresa Maria Frota Bezerra (Brésil) ;
- 1 Asiatique : Kali Chorome Kormocar (Inde) ;
- 10 Européens : Marie-Thérèse Beuchat-Brechet (Suisse), Doreen Coyle

(Grande-Bretagne), Roland Delronche (Belgique), Jean Demoule (France), Tuula Kristiansen (Danemark), Wolfgang Nastarowitz (République Fédérale d'Allemagne), Marie-Laure Poletti (France), Claudine de Rockere (Belgique), Mary Ruane (Irlande), Joope Van Schaik (Pays-Bas).

Le vice-président fondateur, Jean Auba (France), fait aussi partie du bureau, ainsi que le président sortant Emile Bessette, en tant que président honoraire.

L'article 1 des statuts de la FIPF stipule qu'elle a son siège au Centre international d'études pédagogiques, 1, avenue Léon-Journault, 92310 Sèvres (France). Depuis 1969, c'est le CIEP de Sèvres qui, à la demande des bureaux successivement élus, assure son secrétariat général et sa trésorerie. Depuis 1981, ces responsabilités sont confiées à Pierre Alexandre, directeur adjoint du CIEP de Sèvres.

Par l'intermédiaire des associations qui la constituent, la FIPF perçoit actuellement les cotisations d'environ 35 000 enseignants de français, de la maternelle à l'université. Autour de ce noyau de cotisants, l'action de la FIPF atteint probablement une centaine de milliers d'enseignants de français.

La FIPF a pour mission principale de faciliter les échanges d'information et de services entre ses membres. Pour cela :

- elle organise les congrès mondiaux des professeurs de français (tous les trois ans de 1969 à 1984 ; tous les quatre ans depuis 1984) ;
- elle organise à Sèvres, chaque année, entre les congrès mondiaux, des journées de réflexion ;
- elle publie un bulletin de liaison Une lettre de la FIPF (4 numéros par an) et une revue Dialogues et cultures (au moins un numéro par an) ;
- elle apporte un soutien décisif aux activités de commissions qui regroupent des associations de professeurs de français :

soit un thème commun (commission pour le français langue maternelle animée par Jean-Claude Gagnon, Québec),

soit dans une région géopolitique donnée : commission pour l'Afrique, présidée par Younis El Amin (Soudan), commission pour l'Amérique du Nord, animée par Claude Le Goff (Etats-Unis), commission pour l'Europe de l'Ouest, animée par Jacques Feremans (Belgique).

Ces commissions de la FIPF décident librement de leurs activités et de leurs publications, dans le cadre des grandes orientations de la FIPF. C'est ainsi que la commission pour l'Amérique du Nord a publié ses travaux sur l'enseignement du français commercial et sur l'héritage francophone en Amérique et que la commission pour le français langue maternelle a produit récemment une plaquette intitulée *De quelques pays français*, un disque *Poésie de langue française* et un recueil de *Contes, nouvelles et légendes de quelques pays français*. Quant à la commission de la FIPF pour l'Afrique, elle publie un bulletin de liaison et d'informations qui a pour titre *Jafta*.

La FIPF, organisation internationale non gouvernementale, neutre du point de vue politique, philosophique et religieux, n'impose bien évidemment

aucune doctrine aux associations qui la constituent et à leurs membres. Les expériences, les réussites et les questions que lui confient les professeurs qui enseignent le français dans les contextes et dans les conditions les plus divers ne permettent pas à la FIPF de proposer un modèle pédagogique universellement valable. La FIPF ne prétend même pas détenir un savoir synthétique né des échanges et des débats qu'elle organise. Sa seule certitude est, au contraire, qu'il faut respecter la diversité et que la pluralité est une richesse. On peut cependant, *a posteriori*, considérer que, depuis sa création en 1969, elle a permis aux professeurs de français de progresser en commun dans le monde entier dans la réflexion sur quelques thèmes d'intérêt général, comme :

- la diversité des cultures d'expression française (la FIPF a édité en 1976 la première anthologie didactique des *Littératures de langue française hors de France*) ;
- le dialogue des théoriciens et des praticiens de l'enseignement du français ;
- les relations entre l'enseignement des langues maternelles et l'enseignement du français comme langue seconde ou langue étrangère ;
- le rôle de l'enseignement du français dans le dialogue des cultures et dans la formation de la personne ;
- le dialogue de l'Amérique du Nord et de l'Amérique Latine avec la francophonie.

Après avoir consulté ses associations membres et ses correspondants la FIPF a décidé que le prochain congrès mondial des professeurs de français aurait lieu à Thessalonique du 10 au 16 juillet 1988 et porterait sur les quatre thèmes suivants :

1. Enseigner/apprendre le français comme langue du développement économique, scientifique, technologique, culturel ;
2. Enseigner/apprendre le français par des approches didactiques interculturelles (interaction et discours) ;
3. Vers l'autonomisation : que faire
  - pour que les associations d'enseignants de français participent au choix et à l'élaboration des objectifs, des programmes, des instructions, des méthodes et des matériels qui les concernent,
  - pour que les enseignants de français soient formés à l'autonomie dans leur pratique professionnelle,
  - pour que la pédagogie du français, en particulier dans les grands groupes, se fonde sur l'autonomie de l'apprenant ;
4. Comment former adéquatement les maîtres qui enseigneront le français demain ?

Tous les professeurs de français ont été invités par la FIPF à faire connaître leurs sentiments sur ces thèmes avant l'établissement, en juin 1986, du programme définitif du congrès de Thessalonique.

Toutes les personnalités et tous les organismes qui s'intéressent à l'ensei-



*Contributions des organisations internationales*

nement du français peuvent naturellement participer à ce débat en écrivant au secrétariat général de la FIPF, 1, avenue Léon Journault, 92310 Sèvres (France).

Leurs observations et suggestions seront examinées lors des journées de réflexion qui auront lieu au CIEP de Sèvres le 26 et le 27 juin 1986.

La FIPF a le statut d'organisation non gouvernementale agréée par le Conseil de l'Europe. Elle est membre de la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes et de l'Union des associations internationales. Elle siège au conseil consultatif de l'Agence de coopération culturelle et technique.

## Haut Conseil de la francophonie

### Diffusion massive des littératures francophones dans le monde

*Objet :*

diffuser *un premier temps* à 200 000 exemplaires des extraits d'auteurs francophones dans les écoles de tout le monde francophone, pour une ou deux classes de collèges.

*Titre de la collection : Richesses francophones*

*Contenu :*

il s'agit de morceaux choisis, de florilèges de littératures d'expression française, à partir d'auteurs qui illustrent la langue française avec des styles et les génies particuliers tout en ayant une portée universelle et une autorité reconnue.

*Cibles :*

les *écoles* ; il s'agit de donner aux collégiens de tous les pays partiellement ou entièrement de langue française (mais aussi aux jeunes lycéens apprenant le français langue étrangère), le sentiment de *l'unité* de la francophonie, de la *diversité* de la francophonie et de la *beauté* de la francophonie, pour qu'ensuite leurs frères ou leurs sœurs, leurs parents, leur environnement se familiarisent avec les littératures francophones et le livre en français.

*Programme ou échéancier :*

- le premier volume, consacré à des extraits (poésie et prose) de *Victor Hugo* ;
- le deuxième volume (l'année suivante) sera consacré à la *poésie africaine* ;
- le troisième volume (l'année qui suivra) sera consacré au *roman québécois et canadien d'expression française* ;
- le quatrième volume (l'année d'après) sera consacré au *roman maghrébin*.

*Coût de l'opération :*

pour chaque volume qui se présentera sous la forme d'un livre de poche identique dans sa présentation aux autres livres de la collection du même nom des éditions Hachette et qui comportera 128 pages : 280 000 F.

Etant entendu que ce coût, à partager *entre partenaires francophones*, ne représente que le prix d'achat de *200 000 exemplaires* à la Maison Hachette, à Paris.

Il faudra ajouter à cela les frais d'expédition aux différents établissements scolaires de tels ouvrages. Cette expédition pourrait être assurée soit par l'Agence de coopération culturelle et technique, soit par la direction du français de la direction générale des Relations culturelles du ministère français des Relations extérieures et devrait représenter un coût au moins équivalent.

*Opérateur :*

M. Frédéric Ditis, directeur de Hachette grande diffusion.

### Note sur le projet de Revue d'agronomie méditerranéenne et tropicale

Dans le souci de mettre en œuvre les recommandations de la première session du Haut Conseil de la francophonie, M. Farandjis soumet une proposition tendant à la création d'une Revue d'agronomie francophone.

L'intérêt d'un tel projet est très grand, tant pour la coopération technique pour le développement que pour la promotion du langage scientifique francophone. Le choix de l'agronomie est essentiel quand on sait l'importance du développement agricole et le nombre élevé de techniciens et chercheurs dans ce domaine.

Deux aspects sont à considérer :

— Il existe, d'une part, tout un secteur de savoirs et de recherches scientifiques qui intéresse beaucoup les chercheurs, techniciens et industriels des pays développés (Amérique du Nord, Europe, Extrême-Orient) mais constitue un attrait considérable auprès des chercheurs du Tiers Monde également. Il concerne la « bio-agronomie ». Nous entendons par là les travaux de biologie, d'étude fine des milieux, de chimie ou de mécanique, d'automatisation, etc. On a souvent utilisé le terme de « biotechnologies » pour désigner une partie de ces travaux de pointe ;

— il existe, d'autre part, un autre domaine scientifique qui s'intéresse aux processus d'évolution, de changement des systèmes de production agricole et aux aspects écologiques, techniques, économiques et humains qui leur sont liés. Cette science de « l'agrodéveloppement » intéresse plus souvent les chercheurs, techniciens et « développeurs » (ou « décideurs ») des pays en développement ou ceux qui travaillent sur les problèmes du Tiers Monde.

Notons que dans le premier cas, la langue largement utilisée dans la communication scientifique et technique est l'anglais, le français occupant une place seconde : dans le second domaine, les langues utilisées sont plus diverses et le français est en très bonne place aux côtés de l'espagnol, l'anglais, et même le portugais et l'arabe.

La science agronomique française a besoin des deux voies pour s'exprimer, développer sa notoriété scientifique et valoriser — industriellement ou par la

vulgarisation agricole — ses résultats. On peut même affirmer que cette double approche est une richesse de notre agronomie et que la notoriété dans un domaine sera consolidée par celle obtenue dans l'autre. Une science se situant à un haut niveau de performances agrobiologiques doit être mieux connue : cette agronomie complémentaire va jusqu'au bout de l'application des innovations et des conséquences de leur introduction en termes de changement et de développement.

Nous proposons donc qu'une Revue d'agronomie soit créée et ce selon les premières orientations suivantes :

- qu'elle se situe à un haut niveau scientifique et ne retenant que les meilleures publications, celles susceptibles de montrer le haut niveau ou l'originalité des travaux francophones ;
- qu'elle regroupe les deux approches, « agrobiologie » et « agrodéveloppement », tout en mettant en relief leur spécificité, si nécessaire, sous forme de deux séries distinctes par exemple ;
- qu'elle s'intéresse, dans un premier temps, à l'agronomie des pays en développement et soit donc une revue d'agronomie méditerranéenne et tropicale ;
- que la langue dominante soit le français mais que certains chercheurs étrangers puissent y publier dans leur langue, leur article étant traduit ou résumé en français ;
- que des résumés de tous les articles soient systématiquement faits en deux ou trois langues (anglais et espagnol au moins).

Le rythme de parution d'une telle revue pourrait être dans un premier temps semestriel. Ce qui indique un ordre de grandeur de prix de revient de 150 000 F par an.

La mise en œuvre d'une telle revue d'agronomie suppose la mobilisation et l'engagement des grands opérateurs concernés, qu'ils soient publics ou privés. Un groupe de travail français sera donc constitué avec les organismes suivants :

- organismes de recherche : CIRAD, INRA, ACTA, ORSTOM (et Institut Pasteur) ;
- organismes de financement des activités agricoles et de développement : Caisse centrale de coopération économique, Caisse des dépôts et consignations, Caisse nationale de Crédit agricole, ACTIM, BFCE ;
- organismes professionnels et privés tels que Limagrain, le groupe 3D Gersar, Unigrain, Roussel-Uclaf, etc.

Des personnalités pourraient faire partie d'un tel groupe pour apporter leur expérience et leurs conseils : M. Aubrac, M. Mallassis (Agropolis), M. C. Cherki (revue *La Recherche*), ainsi que des représentants des ministères les plus concernés (MAE-CD, MRT). Le secrétariat de ce groupe serait assuré par Agropolis à Montpellier, qui, avec le Centre international de documentation agronomique pour les régions chaudes (Cidarc), dispose du meilleur outil pour cela.

## Résumé du rapport sur l'état de la francophonie dans le monde<sup>1</sup>

Le premier rapport sur l'état de la Francophonie dans le monde, présenté par le Haut Conseil sur la francophonie, ne se veut pas un essai, sans doute prématuré, de théorisation, mais vise à une nécessaire clarification par un bilan, sinon exhaustif, du moins systématique des réalités francophones contemporaines. Dans cet esprit, le rapport se caractérise par son optique à la fois mondiale, quantitative et multidimensionnelle qui tend à rompre avec tout point de vue partiel ou impressionniste.

Ainsi, le bilan dressé concerne tous les pays du monde, qu'ils soient ou non francophones, se fonde, en grande partie, sur une masse considérable de données statistiques, recueillies notamment grâce à un questionnaire global d'enquête adressé à tous les postes diplomatiques français à l'étranger, et intègre les multiples aspects de la francophonie, au-delà des faits purement linguistiques.

Outre d'importants développements d'ordre méthodologique et épistémologique sur la portée et les inévitables limites de cette entreprise de pionnier, le rapport débute par une partie introductive sur les questions de statut, de situation, d'image et de conscience francophones puis s'articule autour des cinq grands espaces de la langue française ou de la francophonie que sous-tendent la pédagogie, la communication, la culture et l'art, la science et la technologie, les institutions internationales.

### STATUTS, SITUATIONS, IMAGES, CONSCIENCE FRANCOPHONES

Selon que l'on se place d'un point de vue juridique, sociologique, idéal ou politique, la langue française et la francophonie recouvrent des réalités sensiblement différentes. Aussi l'identification des Etats, collectivités ou individus francophones, de langue maternelle ou seconde, de même que celle des francisants, de langue étrangère, nécessite-t-elle de considérer à la fois les statuts, situations, images et signes de conscience francophones.

*Le français langue maternelle, officielle ou administrative, d'enseignement, ou enseignée avec un statut privilégié, dans 35 Etats*

35 Etats et trois parties d'Etat attestent de leur caractère francophone, le plus souvent partiellement, par le statut particulier qu'ils réservent au français. Pour plus des deux tiers, il s'agit d'Etats africains qui regroupent plus de cent quatre-vingts millions d'habitants sur les quelque trois cents millions que compte l'aire francophone.

1. Rapport paru sous le titre *Etat de la francophonie dans le monde*, à la Documentation Française, en février 1986, 376 pages.

En outre, dans une quinzaine de pays ou régions, subsiste, pour des raisons en général historiques, un attachement d'intensité variable à la langue française, sans que celle-ci jouisse d'aucun statut privilégié. La plupart de ces pays recourent volontiers au français dans leurs relations diplomatiques et au sein des organisations internationales. C'est également le cas d'une dizaine d'Etats, en particulier d'Afrique lusophone et d'Europe méridionale.

*Le français langue étrangère enseignée dans la quasi-totalité des Etats non francophones*

Enfin, dans la presque totalité des Etats non francophones, le français est enseigné comme langue étrangère à plus de vingt-cinq millions d'élèves ou étudiants par quelque deux cent cinquante mille professeurs. Le statut du français langue étrangère est très variable d'un pays à l'autre, notamment en fonction du niveau auquel il est enseigné, de la durée de cet enseignement, de son caractère obligatoire, optionnel ou facultatif et de son rang par rapport aux autres langues étrangères.

La diversité des statuts du français dans le monde ne suffit pas à rendre compte de la réalité des situations francophones, qu'il s'agisse des locuteurs effectifs du français ou des circonstances d'utilisation de cette langue.

*Plus de cent millions de francophones, près de cent millions de francisants*

Le niveau de formation du locuteur, son environnement professionnel, le contexte socioculturel, en particulier médiatique, scientifique, technique et industriel dans lequel il vit, déterminent, pour une large part, la capacité et la fréquence d'emploi du français dans les pays où il n'est pas une langue maternelle, si ce n'est celle d'une petite minorité.

Il n'est possible aujourd'hui que de proposer des estimations très approximatives des francophones basées, pour l'essentiel, sur des données démographiques, des statistiques scolaires et des taux d'analphabétisme.

Avec un peu plus de cent millions de locuteurs dont il est la langue maternelle ou seconde, le français est moins parlé qu'une dizaine d'autres langues dans le monde. Sans doute nombre d'habitants de pays partiellement francophones peuvent-ils plus ou moins entendre le français mais avec un degré de maîtrise et d'usage insuffisant pour être considérés comme francophones.

Il y a donc une certaine vanité dans la question parfois obsédante du dénombrement des francophones. En vérité, le nombre importe moins que la répartition des francophones et que l'influence et la diffusion internationale du français. De ce point de vue, cette langue bénéficie, avec l'anglais, d'une situation privilégiée.

A cet égard, il est significatif que 36,4 % des francophones aient le français pour langue seconde. De même est importante la présence de francophones

sur tous les continents, en particulier en Europe (62,4 % des francophones), en Afrique (26 %) et en Amérique (10 %). Enfin l'existence de près de cent millions de personnes, originaires du monde entier, qui apprennent ou ont appris le français langue étrangère, donnent à cette langue toute sa dimension et sa portée internationales.

La situation du français repose ainsi largement sur les fonctions qu'il assume dans les régions francophones et sur le plan international, mais elle dépend également des images associées à cette langue et à la francophonie.

*Des images multiples et contradictoires  
Des rapports ambivalents avec les autres langues*

On ne peut nier la multiplicité et les contradictions de l'image du français dans le monde. Aussi ne faut-il pas se dissimuler le paradoxe qui persiste entre les idées d'ouverture, de développement, de démocratie et d'unité, intimement liées à la langue française, et le caractère souvent minoritaire et élitiste de celle-ci dans le Tiers Monde francophone. De même convient-il de prendre en compte le sentiment de frustration qu'éveille chez les laissés-pour-compte de l'urbanisation en Afrique une langue considérée comme celle de la promotion sociale.

Cette idée de promotion sociale est elle-même ambiguë en ce qu'elle vise tantôt l'accès à un meilleur statut professionnel, tantôt celui à une culture élitiste. Sans renier les valeurs culturelles attachées à la langue française, il y a, dans de nombreux pays industrialisés notamment, une image trop exclusivement littéraire et artistique du français qui contraste avec celle de modernité qu'elle a dans beaucoup de pays en développement.

La langue française est aussi, pour beaucoup, symbole des droits de l'homme et, pour certains, du non-alignement. Elle est parfois perçue comme une alternative à l'anglais, au Moyen Orient et en Amérique latine, ou au russe, dans des pays de l'Est. D'une façon plus générale, les images positives du français reflètent sa capacité à affirmer son caractère d'alternative dans les domaines sociaux, économiques ou politiques, mais aussi à clarifier ses rapports avec les autres langues.

En ce qui concerne les rapports du français avec d'autres langues internationales, l'anglais en particulier, deux écueils fréquents paraissent devoir être évités : la tentation de se placer en position défensive et le risque de confondre des causes économiques et politiques avec des effets linguistiques.

La coexistence dynamique du français avec les quelque mille langues nationales, régionales ou locales que comptent les Etats francophones passe, sans doute, quant à elle, par la recherche d'une complémentarité fonctionnelle qui ne soit pas conçue comme une répartition hiérarchique, mais comme une convivialité interfécondante.

Pluralisme des langues mais aussi pluralisme des cultures qu'exprime, au sein de la francophonie, la langue française elle-même dans la diversité de ses

emplois et des styles et valeurs qu'elle véhicule, notamment dans les littératures d'expression française. L'idée aujourd'hui répandue selon laquelle le français appartient en indivis à tous les francophones est riche d'avenir, mais on ne saurait en déduire que les questions d'identité se posent partout dans les mêmes termes et que la nature des rapports et, partant, des responsabilités vis-à-vis de cette langue est partout identique. L'impératif d'une francophonie plurielle, d'une « franco-polyphonie », s'inscrit dans l'image que conserve le français d'une langue d'universalité et de liberté.

*Plus de deux cents organismes francophones internationaux :  
une francophonie volontaire et organisée*

S'enrichir par la différence suppose cependant de pouvoir communiquer et de vouloir coopérer. Parler la même langue, voire le même langage, ne s'accompagne pas nécessairement de la conscience d'appartenir à un même univers francophone.

Depuis plus de deux décennies, les signes de conscience francophone se multiplient, notamment dans la presse et dans les déclarations et initiatives gouvernementales. C'est toutefois dans le foisonnement d'institutions publiques, et surtout privées, que se manifeste le plus concrètement l'émergence d'une conscience francophone, d'une francophonie volontaire et organisée.

Ont ainsi pu être recensés plus de deux cents organismes de coopération francophone multilatérale ou bilatérale qui regroupent, non seulement des Etats, des parlementaires, des maires, des universités mais aussi des représentants des professions les plus diverses : des linguistes et des écrivains, des hommes de la presse écrite et audiovisuelle, de la science et de la technologie et, même, de l'industrie et du commerce.

ESPACE FRANCOPHONE DE LA PÉDAGOGIE : 80 % DES EFFECTIFS DE FRANÇAIS  
DANS UNE QUARANTAINE DE PAYS

La répartition géographique des quelque soixante-dix millions d'élèves ou d'étudiants, qui apprennent le français ou sont enseignés en français, fait apparaître :

- 2 régions à forts effectifs : l'Europe Occidentale (34,2 %) et l'Afrique francophone au sud du Sahara (30 %) ;
- 2 régions à effectifs moyens : le Maghreb (9,5 %) et l'Amérique du Nord (9,6 %) ;
- 3 régions à faibles effectifs : L'Europe de l'Est (4,6 %), le Proche et le Moyen Orient (4 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (4 %) ;
- 2 régions à très faibles effectifs : l'Afrique subsaharienne non francophone (2 %), l'Asie et l'Océanie 1,7 %.

Environ 55 % des effectifs mondiaux de français sont concentrés dans une vingtaine d'Etats francophones et 25 % dans une vingtaine d'Etats non



francophones. Ainsi 80 % de ces effectifs concernent-ils une quarantaine de pays.

Par l'importance quantitative de leurs effectifs de français, quelques pays se détachent dans leur région géopolitique respective : la France, le Canada, l'URSS et la Yougoslavie, le Liban, l'Égypte et la Turquie, le Nigeria, la Colombie, le Brésil, l'Argentine, la Bolivie et Haïti, le Vietnam, le Japon et la Corée.

Les chiffres absolus d'élèves ou d'étudiants de français, ou en français, ne suffisent toutefois pas à juger de l'implantation du français dans les systèmes éducatifs nationaux. Le taux d'enseignement du français ou en français, calculé par rapport à la population scolarisée, et le taux de scolarisation des effectifs de français par rapport à la population totale apportent d'utiles éclaircissements à cet égard. L'analyse de divers facteurs d'avancée ou de recul du français dans l'enseignement ainsi que la prise en compte des flux, échanges et réseaux pédagogiques francophones permettent de préciser cette implantation et son évolution. On peut distinguer quatre types de situation.

*2 régions de forte implantation et extension : l'Afrique francophone subsaharienne et le Maghreb*

*L'Afrique francophone subsaharienne*

Taux d'enseignement/français : 76 %

Taux de scolarisation/français : 18,9 %

Dans la majorité des Etats de cette région, le français est la seule langue nationale. Dans une dizaine de pays cependant, des langues nationales ont été introduites, au cours des années 1970, dans le primaire et, plus rarement, au début du secondaire, sans provoquer, dans la plupart des cas, de diminution des effectifs de français. A signaler cependant la progression de l'arabe dans une demi-douzaine de pays.

La forte augmentation de la scolarisation depuis les indépendances s'est naturellement traduite vers une très sensible croissance du nombre d'enseignés en français. Cette évolution reste cependant très limitée dans les pays, notamment du Sahel, où les taux de scolarisation demeurent bas et ceux de déperdition élevés. A noter des signes de relance de l'enseignement en français à Madagascar et en Guinée.

La qualité de l'enseignement en français dans les pays en question apparaît le plus souvent insuffisante et tend, dans la plupart des cas, à se dégrader, en particulier dans le primaire, malgré l'importance des efforts tant nationaux qu'extérieurs. Les principales raisons en sont des effectifs en général pléthoriques, le manque et l'inadaptation de manuels et d'outils pédagogiques, la difficulté d'appliquer certaines réformes, l'insuffisance des méthodes d'apprentissage du français langue seconde, et surtout le faible niveau de formation de la majorité des enseignants. Plus de 70 % d'entre eux n'ont qu'un niveau

d'études secondaires et moins de 4 % ont fait plus de quatre années d'études universitaires, souvent sans véritable formation pédagogique.

Cette situation résulte avant tout de l'énormité des besoins et de la faiblesse des moyens. Dans une dizaine de pays, il est tenté d'y pallier en partie par le recours à la radio ou à la télévision scolaires ou éducatives, mais sans qu'en soient pour autant résolus les problèmes d'encadrement et de formation.

L'Afrique subsaharienne francophone participe intensément aux flux, échanges ou réseaux pédagogiques du monde francophone. Plus de vingt mille élèves nationaux sont inscrits dans des établissements d'enseignement français en Afrique subsaharienne. Les 9/10<sup>e</sup> des étudiants africains francophones qui poursuivent leurs études à l'étranger le font dans des Etats francophones et, pour les 3/4 d'entre eux, en France, où la moitié des boursiers du Gouvernement français est originaire d'Afrique subsaharienne. Les universités francophones de cette région sont toutes membres de l'Aufpelf. Les Etats subsahariens d'Afrique francophones sont, par ailleurs, les principaux bénéficiaires des programmes d'action pédagogique de l'ACCT. Il faut également signaler la création, dans une demi-douzaine de pays, de centres d'enseignement du français pour étrangers, destinés surtout aux Africains non francophones.

#### *Le Maghreb*

Taux d'enseignement/français : 69,9 %

Taux de scolarisation/français : 13,3 %

Dans les trois pays du Maghreb, l'arabe est la langue d'enseignement du primaire, partiellement celle du secondaire et, dans une moindre mesure, du supérieur. Le français, quant à lui, bénéficie d'horaires renforcés dans le primaire et continue d'être la principale langue d'enseignement des matières scientifiques et techniques dans le second cycle du secondaire et dans le supérieur, en dehors des filières arabisées.

Après la période d'arabisation intensive qui a suivi l'indépendance, notamment en Algérie, il semble que s'opère une clarification des rapports entre le français et l'arabe. L'explosion scolaire qu'ont connu les trois pays explique en grande partie l'importante augmentation, en chiffre absolu, des effectifs de français.

La qualité de l'enseignement du français a pâti de cette croissance des effectifs, l'évolution en moyens et méthodes pédagogiques ainsi qu'en personnel enseignant n'ayant pas suivi. La formation des maîtres et des professeurs est aujourd'hui une priorité qui se manifeste en particulier par la récente mise en œuvre d'un programme intégré de coopération pédagogique de la France avec le Maroc.

Le Maghreb est très présent dans les flux et réseaux pédagogiques francophones. Quelque quinze mille élèves maghrébins suivent les cours des établis-

sements d'enseignement français dans leur pays. En France, 43,4 % des élèves de nationalité étrangère sont d'origine maghrébine. C'est également le cas du tiers des étudiants étrangers et de 15 % environ des boursiers étrangers du Gouvernement français. Les universités du Maghreb, notamment du Maroc, sont très actives au sein de l'Aupelf. Le Maghreb contribue lui-même à l'enseignement du français dans le monde non francophone par l'envoi d'enseignants, en majorité tunisiens, notamment au Proche et Moyen Orient et en Afrique.

*3 régions d'implantation moyenne et fluctuante : l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et le Proche et Moyen Orient*

*L'Europe occidentale*

Taux d'enseignement/français : 36,6 % ; 21 % (sans la France)

Taux de scolarisation/français : 7,45 % ; 4,06 % (sans la France)

En dehors des Etats ou régions où il est langue d'enseignement (France, Wallonie, Bruxelles, Suisse Romande, Luxembourg, Maroc) le français occupe généralement, par ses effectifs comparés à ceux des autres langues vivantes dans l'enseignement :

- la première place dans les pays de langue anglaise et tend à conserver sa position ;
- la deuxième place dans les pays d'Europe latine ou méditerranéenne et d'Europe germanique, où l'écart avec l'anglais tend à se creuser dans la plupart des cas ;
- la troisième place dans les pays scandinaves où sa situation tend à s'améliorer.

La formation initiale et le perfectionnement des maîtres sont généralement bons mais peu de pays, en dehors de la Scandinavie, ont une politique de formation pédagogique. A l'exception des professeurs scandinaves, le statut social des enseignants de langue vivante est en général particulièrement dévalorisé. Quant aux moyens pédagogiques, les méthodes traditionnelles et modernes coexistent mais le recours à l'audiovisuel se développe rapidement. Dans le domaine extra-scolaire, des cours de français à la radio et à la télévision sont diffusés dans la plupart des pays.

C'est en Europe occidentale que l'on trouve la plus grande part des élèves des centres et instituts culturels français (65,7 %), le plus grand nombre de départements d'études françaises (17) membres du Comité international (Cidef) de l'Aupelf ainsi que de centres associés au CIEP de Sèvres. Cette région compte également environ le cinquième des élèves étrangers dans le monde inscrits dans les établissements d'enseignement français ainsi que dans les comités d'Alliance française. En outre, plus de 40 % des élèves de nationalité étrangère en France sont originaires d'Europe occidentale, en particulier du Portugal, d'Italie et de Turquie ; de même 17 % des étudiants étrangers en France sont européens, notamment grecs et allemands.

*L'Amérique du Nord*

Taux d'enseignement/français : 13 %

Taux de scolarisation/français : 2,6 %

En dehors du Québec et de celles des écoles canadiennes où il est langue d'enseignement, le français est la première langue vivante enseignée en Amérique du Nord, mais il est concurrencé par l'espagnol dans certains Etats du Sud des Etats-Unis. Le statut des langues étrangères dans l'enseignement aux Etats-Unis est variable selon la politique éducative des Etats.

L'enseignement du français, généralement de bonne qualité, est dispensé par des professeurs d'un haut niveau de formation mais dont la position sociale est défavorisée. Comme en Europe occidentale, les cours de langue française diffusés par les médias sont largement répandus aux Etats-Unis et au Canada.

Le Canada et le Québec participent très activement aux réseaux de coopération pédagogique francophone, en particulier l'Aupelf et la FIPF. En Louisiane, le Conseil pour le développement du français en Louisiane (Codo-fil) traite avec les Gouvernements francophones, en particulier du Canada, du Québec, de France et de Belgique pour l'envoi de professeurs de français. Dans le reste des Etats-Unis, les échanges pédagogiques avec les pays francophones sont relativement faibles. La 8<sup>e</sup> Alliance française dans le monde est toutefois à New York, avec 5 300 élèves. Par ailleurs, quelque trois mille élèves Nord-américains suivent un enseignement français dans leur pays.

*Le Proche et le Moyen Orient*

Taux d'enseignement/français : 10,7 %

Taux de scolarisation/français : 1,9 %

Dans la plupart des pays du Proche et du Moyen Orient, le français est la deuxième langue vivante enseignée après l'anglais, mais il n'est parfois présent que dans l'enseignement supérieur. Toutefois, en Egypte et, surtout, au Liban, dans de nombreux établissements privés, le français est langue d'enseignement ou langue vivante renforcée.

Dans ce dernier pays, les effectifs de français sont en progression sensible depuis quelques années. Ailleurs, le statut et la situation du français s'améliorent globalement en s'étendant ou en étant rétablis à des niveaux d'enseignement nouveaux, notamment dans les pays pétroliers. Cependant la tendance du français reste incertaine dans plusieurs pays : Arabie Séoudite, Jordanie, Koweït.

Lorsqu'il existe, l'enseignement du français dans le secondaire est souvent médiocre, du fait surtout de l'explosion scolaire, en Egypte notamment, et du faible niveau de formation, souvent aussi de rémunération, des enseignants. En revanche, les méthodes d'enseignement audiovisuelles du français se

répandent dans certains pays, en particulier du Golfe Persique. Les cours de français radiodiffusés ou télévisés commencent à apparaître dans une dizaine de pays.

Le Liban et, de plus en plus, l'Égypte contribuent au développement des flux et échanges pédagogiques francophones, en particulier par le canal de l'Aupelf mais aussi par l'expatriation d'enseignants en Afrique ou dans des pays voisins. Les autres pays du Proche et du Moyen Orient ont peu de relations pédagogiques avec le monde francophone. Néanmoins les établissements d'enseignement français et les cours de langue des instituts et centres culturels français sont respectivement fréquentés par quelque six mille cinq cents et par plus de dix mille élèves nationaux des pays considérés. En outre, près de deux cents attachés linguistiques, lecteurs ou professeurs français sont en mission de longue durée dans cette région.

*3 régions d'implantation faible, mais d'évolution plutôt favorable : l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique non francophone*

*L'Europe de l'Est*

Taux d'enseignement/français : 4,9 %

Taux de scolarisation/français : 0,87 %

La position de la langue française en Europe de l'Est diffère selon les pays ; elle conserve la première place en Bulgarie mais l'a perdue en Roumanie et vient au troisième rang dans la majorité des autres pays de l'Est, notamment en URSS, voire au quatrième rang en Hongrie après le russe, l'anglais et l'allemand.

L'évolution des effectifs de français dans cette région est elle-même variable d'un pays à l'autre. Une tendance à régresser s'observe en Allemagne de l'Est et, partiellement, en Tchécoslovaquie ainsi que, dans une moindre mesure, en Pologne et en Roumanie. Par contre, des indices plutôt favorables peuvent être relevés en Yougoslavie, en Hongrie, et surtout en Bulgarie où ont été créées, en 1982, des filières d'enseignement intensif du français. En URSS, un quota de 20 % a été fixé aux effectifs de français comme à ceux d'allemand, mais ceux de français n'atteignent aujourd'hui que 10 %. Toutefois, de façon plus générale, l'enseignement du français bénéficie souvent en Europe de l'Est d'une volonté politique favorable, en raison notamment des possibilités d'ouverture sur le Tiers Monde francophone, et du soutien de milieux intellectuels soucieux de sortir de l'alternative anglais ou russe.

La qualité de l'enseignement ou des enseignants de français est elle aussi assez inégale d'un pays à l'autre mais, dans l'ensemble, le niveau des élèves de français est bon et celui des étudiants souvent excellent. Les méthodes d'enseignement du français restent quant à elles le plus souvent traditionnelles bien que des initiatives originales apparaissent, en URSS notamment.

Les relations pédagogiques de l'Europe de l'Est avec le monde francophone sont très peu développées. Des enseignants de cette région ont toutefois exercé dans quelques Etats d'Afrique francophone. Il est également à noter que les universités d'Europe de l'Est comptent le plus grand nombre de lecteurs ou professeurs de français envoyés par la France dans le monde. De même, avec plus de neuf cents bénéficiaires, cette région est une des principales destinataires des bourses linguistiques d'études et de stage du Gouvernement français.

*L'Amérique latine et les Caraïbes*

Taux d'enseignement/français : 3 %

Taux de scolarisation/français : 0,81 %

En dehors d'Haïti et des départements français d'outre mer, qui constituent les points d'ancrage de la francophonie dans les Caraïbes et en Amérique latine, le français, dans cette région, occupe généralement la deuxième place assez loin derrière l'anglais.

Après une période de déclin du français en Amérique latine dans la décennie précédente, se manifeste aujourd'hui une remontée générale des effectifs de français dans nombre de pays, notamment au Salvador, au Venezuela, au Pérou, en Bolivie, en Uruguay et en Colombie, ces deux derniers pays venant de rétablir l'enseignement obligatoire du français dans le secondaire. Cette évolution favorable traduit en particulier le souci de beaucoup de ces pays de diversifier les influences culturelles et linguistiques. C'est cette volonté qui est à l'origine de l'important mouvement de relance de l'enseignement du français au Brésil avec le concours de la France, dans les domaines de la formation et des échanges universitaires. Il n'y a guère qu'au Nicaragua et au Costa Rica que l'enseignement du français connaît une sensible baisse d'effectifs, sans parler du Surinam où le français n'est plus enseigné depuis 1973.

Le niveau des élèves en français dans le secondaire est généralement assez faible, essentiellement du fait de l'insuffisante quantité et qualité des enseignants, mais un effort important de formation a été entrepris ces dernières années, en particulier au Brésil, au Chili et en Colombie. Les méthodes d'enseignement du français sont encore le plus souvent traditionnelles. Toutefois, dans l'enseignement supérieur de certains pays apparaissent des cours de français fonctionnel, dans une perspective de formation professionnelle.

Dans les départements d'études françaises des universités latino-américaines, se développe un intérêt pour les littératures d'expression française hors de France, à la suite de l'action du Cidef qui compte une dizaine de départements membres dans la région. Des relations moins intenses existent également avec le centre international de recherches, d'échanges et de coopération avec la Caraïbe et l'Amérique latine (CIRECCA) qui se situe à la Martinique. Mais l'Amérique latine se distingue surtout par la forte participa-

tion de ses associations de professeurs de français à la FIPF, qui représentent le tiers des associations membres, et par le poids des comités d'alliances françaises, qui accueillent près de la moitié des étudiants des alliances françaises dans le monde. Il convient également de signaler les quelque treize mille élèves latino-américains qui fréquentent, dans leur pays, un établissement d'enseignement français.

*L'Afrique non francophone*

Taux d'enseignement/français : 2,6 %

Taux de scolarisation/français : 0,68 %

En Afrique anglophone, lusophone et hispanophone, le français est en général la première et parfois même la seule langue étrangère enseignée. Dans la quasi-totalité de ces pays, l'introduction du français langue étrangère dans l'enseignement est postérieure à la décolonisation. Au Mozambique, par contre, l'enseignement du français a été supprimé dans les lycées après l'indépendance, en 1975.

D'origine récente donc, l'enseignement du français dans cette région a connu au cours des deux dernières décennies une sensible croissance qui tend toutefois à se ralentir dans de nombreux cas, du fait notamment de la promotion de langues nationales ou interrégionales.

Comme en Afrique francophone, l'enseignement du français souffre, la plupart du temps, du manque de moyens en matériel pédagogique adapté et en personnel enseignant qualifié, d'autant que le niveau de rémunération des professeurs est souvent très bas. A noter toutefois que les initiatives d'émissions pédagogiques radiodiffusées, et parfois même télévisées, tendent à se multiplier.

La coopération pédagogique, dans le domaine du français, avec le monde francophone se manifeste notamment par la fréquentation des centres d'enseignement du français langue étrangère créés en Afrique francophone, par la participation d'une dizaine de départements d'études françaises au Cidef et par la présence en France de près de mille boursiers suivant des études ou des stages linguistiques.

*1 région d'implantation embryonnaire mais en progression*

*L'Asie et l'Océanie*

Taux d'enseignement/français : 0,2 %

Taux de scolarisation/français : 0,05 %

En dehors du Vanuatu où il est la langue d'enseignement d'un peu moins de la moitié des scolarisés, et à l'exception des territoires français du Pacifique, le français est, en Asie et en Océanie, une langue étrangère qui vient généralement en deuxième ou en troisième position, le plus souvent après

l'anglais mais parfois aussi après le japonais ou après le russe. Il est pratiquement absent de l'enseignement en Papouasie-Nouvelle Guinée, en Mongolie extérieure ou en Birmanie, surtout universitaire au Japon ou au Laos et même exclusivement en Chine, au Bangladesh ou au Népal.

Les effectifs de français dans cette région restent en général très modestes mais tendent, dans la majorité des pays, à croître, notamment dans les deux Corée, en Malaisie, en Inde, aux Philippines, en Indonésie ainsi que dans les universités ou instituts supérieurs du Japon ou de Chine. Au Vietnam, où une réforme en cours vise à rendre l'enseignement des langues vivantes obligatoire, la part des effectifs de français, de l'ordre de 25 %, est sensiblement égale à celle des effectifs d'anglais et progresse, du moins dans le secondaire.

Dans les pays en développement d'Asie, la qualité de l'enseignement du français se ressent souvent, comme dans la plupart des autres Etats du Tiers Monde, de la disproportion entre les besoins et les moyens, en particulier de formation d'enseignants. Les méthodes d'enseignement sont, quant à elles très traditionnelles. Les cours de français radiodiffusés ou télévisés sont peu nombreux, mais bénéficient d'une large audience, notamment en Chine, au Japon et en Corée du Sud. Dans ces trois derniers pays, l'enseignement du français dans le supérieur est de bonne qualité.

Les rapports, en matière pédagogique, de l'Asie et de l'Océanie avec le monde francophone sont, à l'exception de quelques pays, quasi-inexistants. L'Alliance française est toutefois bien implantée dans cette région où ses comités locaux accueillent environ quarante mille étudiants, dont cinq mille à Hong Kong. En outre quelque six cents étudiants ou stagiaires de français, sont boursiers du Gouvernement français.

#### ESPACE FRANCOPHONE DE LA COMMUNICATION

##### *Les déserts de la francophonie médiatique : l'Asie et l'Océanie, l'Afrique de l'Est*

Outre les pays d'Asie et d'Océanie, en dehors des territoires français et du Vanuatu, et ceux de l'Est de l'Afrique, les médias francophones sont très peu présents en Amérique latine et se heurtent parfois à la censure en Europe de l'Est.

##### *Les médias audiovisuels en plein essor*

###### *La radio*

La radio est le principal vecteur francophone dans le monde, l'équipement des populations en radios individuelles étant pratiquement total.

Des radios nationales émettent en français dans tous les Etats francophones. Dans ceux du Maghreb et dans la plupart de ceux d'Afrique, les émissions radiodiffusées sont toutefois en majorité en langues nationales.



La couverture des radios nationales francophones déborde parfois sur des pays frontaliers, voire au-delà. C'est notamment le cas, en Europe, des radios « ondes longues » françaises, des radios luxembourgeoises, belges et suisses ; en Amérique du Nord, de la radio québécoise et, en Afrique, de la radio zaïroise.

Par ailleurs, plus de mille radios locales MF sont nées en France ces dernières années mais, pour la plupart, elles favorisent beaucoup l'influence de la chanson anglophone.

Des radios internationales émettent en français avec une diffusion régionale ou mondiale :

— *Radio Méditerranée Internationale* (Médi I), d'initiative marocaine et à capital franco-marocain, émet, sur grandes ondes, en français et en arabe, au Maghreb. Médi I compterait plus de 25 millions d'auditeurs réguliers ;

— *Africa I*, d'initiative gabonaise et à capital franco-gabonais, diffuse dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne des émissions, surtout musicales, qui ont un très grand succès. Le nombre d'auditeurs, la durée d'écoute et la pénétration à l'intérieur des territoires sont considérables et en constante progression depuis sa création en 1981 ;

— *La SOMERA*, initiative de Radio Monte-Carlo, diffuse en direction du Maghreb et du Proche Orient, à partir d'un émetteur situé dans l'île de Chypre, des émissions en arabe et un magazine du soir en français. Elle touche près de dix millions d'auditeurs ;

— *Radio-France Internationale*, filiale de Radio France, connaît une forte croissance de son audience et de sa durée d'émission, depuis 1982. Le centre émetteur d'Allouis, dont le rayonnement se limitait à l'Europe centrale, au Moyen Orient et à l'Afrique, a été complété par un nouveau centre situé en Guyane française et orienté vers l'Amérique latine et les Caraïbes. De plus sont à l'étude des projets d'émetteurs en direction de l'Asie, du Pacifique et de l'Afrique Centrale où RFI est, pour l'instant, pratiquement impossible à capter.

Des radios internationales de pays non francophones comme les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne émettent en français dans les zones francophones.

#### *La télévision*

Les télévisions francophones connaissent aujourd'hui un rapide essor, mais elles rencontrent encore d'importants problèmes de formation, de commercialisation et, dans les pays en développement, de production. En outre, elles pèchent trop souvent par un excessif élitisme culturel, voire un certain ethnocentrisme.

Des télévisions francophones nationales existent dans presque tous les Etats francophones :

— en Afrique subsaharienne francophone, le français demeure le véhicule principal, sinon exclusif, des émissions télévisées, mais on observe une

progression des langues africaines dans une douzaine d'Etats. Il y a cependant dans cette région moins de dix téléviseurs pour mille habitants ;

— au Maghreb, les émissions télévisées sont en majorité en arabe, sauf celles de la seconde chaîne francophone récemment créée en Tunisie ;

— au Québec, le développement de la télévision francophone a suivi celui du câble, relayé ou non par satellite, et des stations hertziennes. Face à la forte concurrence des chaînes anglophones, canadiennes et américaines, TVQF-99, qui diffuse les programmes français, a vu récemment son audience chuter de 24 % en un an. La télévision francophone payante est, quant à elle, encore faiblement implantée ;

— en Haïti, la chaîne nationale est en français, mais sur les trois chaînes privées, deux chaînes américaines, relayées par satellite, sont en anglais ;

— en France, l'année 1985 a été marquée par le démarrage, à côté des trois chaînes publiques existantes, de la télévision payante *Canal Plus* qui compte déjà près de six mille abonnés, ainsi que par les débuts du câble en fibre optique. De plus, a été tout récemment annoncée l'imminente création de la première chaîne commerciale d'initiative française, à capital franco-italien ;

— la Belgique est le pays européen le plus équipé en stations de télévision et le mieux câblé. Les belges francophones se partageaient, en 1984, entre les deux chaînes belges (32 %), RTL-Télévision (33 %) et les chaînes françaises (23 %). 15 % environ des néerlandophones regardent régulièrement les programmes francophones ;

— au Luxembourg, RTL-Télévision est très dynamique, mais diffuse une part importante de productions d'origine anglophone ;

— en Suisse, où 20 % des ménages sont câblés, vient de se créer, à côté de la télévision nationale existante, une télévision payante, Téléciné, qui diffusera 39 films par mois ;

— une télévision francophone internationale, TV5, qui associe cinq chaînes de télévision européennes et des stations québécoises, diffuse, grâce au satellite, une sélection de programmes francophones auprès des câblodistributeurs. TV5 est reçue par des québécois et par plus de deux millions d'Européens en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, en Allemagne de l'Ouest, en Grande-Bretagne, en Norvège, en Suède, en Finlande et au Danemark.

En dehors de TV5, la diffusion des télévisions européennes francophones actuelles ne s'étend qu'aux régions frontalières, mais quatre canaux de télévision à rayonnement européen sont prévus sur le satellite de télédiffusion francophone TDF1 qui doit être lancé en 1987.

#### *Le cinéma*

La France est le deuxième exportateur de films du monde, mais il est encore des régions où le cinéma français est très peu diffusé, notamment l'Afrique subsaharienne non francophone et le Pacifique, malgré des signes encourageants en Chine et au Japon. Le marché européen, qui représente 60 % des exportations françaises de films, est en stagnation. L'une des principales

faiblesses de la diffusion du cinéma français paraît résider dans l'insuffisance de la distribution télévisée ou par cassettes vidéo. La production française de films reste stable, quant à elle, avec environ 150 longs métrages par an, mais elle devrait bénéficier de la nouvelle législation tout récemment votée par le Parlement français ainsi que du développement des coproductions.

Le cinéma québécois et celui d'Afrique francophone sont encore très mal connus à l'étranger malgré l'originalité de certaines créations et le succès international de quelques réalisations. Les circuits de production, de distribution et de diffusion sont encore très peu développés en Afrique et l'impact du cinéma sur les populations reste limité au milieu urbain.

#### *Une presse écrite en difficulté*

La presse francophone hors de France compte probablement plus de deux mille titres, mais s'exporte très peu, à quelques exceptions près, telles que *Le Soir* de Bruxelles ou la *Tribune de Genève*. En Afrique francophone, des agences de presse, des quotidiens et périodiques en français sont nés dans la plupart des pays depuis les indépendances, mais ils sont le plus souvent dépendants de l'Etat et à très faibles tirages. En Belgique, 23 quotidiens sont en français contre 14 en flamand, mais ils ne réalisent que 42,7 % du chiffre d'affaires ; ce pays connaît, en revanche, une forte progression des magazines périodiques francophones.

En France, l'exportation de la presse vers l'Europe a un taux de couverture globalement positif, mais elle est en grande partie dirigée vers la Belgique et la Suisse, la balance étant défavorable avec l'Allemagne et, plus encore, la Grande-Bretagne. Elle l'est également avec les Etats-Unis. La presse française est cependant présente dans la plupart des pays du monde. Si la presse magazine s'est assez bien adaptée aux changements technologiques et sociologiques en cours, la presse quotidienne, elle, accuse quelque retard en matière de gestion et de techniques de fabrication et de diffusion ; toutefois, certains quotidiens français sont reproduits en fac-similé au Maroc et, par ailleurs, la presse surtout régionale a fait d'importants investissements télématiques à la faveur du développement du Minitel et du télétexte. Il faut enfin noter l'insuffisance de l'information économique dans la presse française face à la percée de la presse économique et financière internationale anglophone.

#### *Une diffusion en déséquilibre*

La diffusion des produits francophones de l'audiovisuel et de la presse est en déséquilibre du fait du poids des productions françaises dans les échanges francophones et de l'insuffisance des exportations en dehors du monde francophone.

La diffusion commerciale apparaît freinée par des mesures excessives de

défense ou de protectionnisme, une insuffisante spécialisation dans les industries culturelles des pays francophones, l'absence d'une réflexion économique rigoureuse sur l'articulation entre langues et marchés médiatiques, la faiblesse et le coût des structures et réseaux commerciaux mais aussi, bien entendu, par le sous-développement économique et la pauvreté que connaissent la majorité des pays francophones.

La diffusion institutionnelle ou culturelle, non soumise à la logique commerciale de la rentabilité immédiate, est largement pratiquée par l'Etat français. Elle s'appuie en particulier sur le réseau des instituts et centres culturels français à l'étranger, soit directement soit en tant que relais de distribution. Cette diffusion institutionnelle est particulièrement appréciée dans les pays en développement ainsi que dans ceux soumis à la censure. Elle souffre cependant parfois d'un certain élitisme culturel. Il est à signaler que participent activement à cette diffusion institutionnelle des organismes francophones comme l'ACCT, le CIRTEF et l'UIJPLF.

#### ESPACE FRANCOPHONE DE LA CULTURE

##### *Des littératures vivantes mais insuffisamment diffusées*

###### *La création*

La vitalité de la création littéraire francophone se manifeste notamment par :

- le développement de littératures d'expression française, à la fois originales et universelles par leur style et par leurs thèmes dans toutes les régions francophones, en particulier du monde arabe, d'Afrique et d'Amérique. En témoigne la récente parution en trois volumes d'un dictionnaire des littératures de langue française ;
- l'adoption de la France et de la langue française par de nombreux écrivains, notamment d'Amérique latine et d'Europe de l'Est ;
- le dynamisme d'associations d'écrivains francophones comme l'Adelf et la Fidelf ;
- le succès des concours littéraires de Radio-France Internationale destinés à révéler les nouveaux talents d'Afrique et de l'océan Indien ;
- la réputation internationale des grands prix littéraires français et le prix Nobel de littérature tout récemment attribué à l'écrivain français Claude Simon.

###### *L'édition*

Il y a dans le monde plus de 2 000 éditeurs francophones dont près de 800 au Canada, surtout au Québec, environ 500 en Suisse, 400 en France et 150 en Belgique. L'Afrique francophone compte une cinquantaine d'éditeurs mais qui, pour la majorité, éditent moins de cinq titres par an. Il est à noter également la présence au Liban de huit maisons d'édition francophone. Il existe de plus, en dehors du monde francophone, une cinquantaine de

maisons d'édition qui produisent des livres en français ; c'est en particulier le cas en Espagne, en Allemagne fédérale, en Chine, en URSS, en Hongrie et en Pologne.

Avec 27 000 titres publiés par an, la France représente près du double de la production des autres pays francophones. Le Canada, avec le Québec, compte 6 000 titres en Français édités annuellement, la Belgique 4 000 et la Suisse 2 000. En Afrique, les principaux éditeurs se situent au Sénégal, au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, à l'Ile Maurice ainsi que dans les pays du Maghreb.

#### *La diffusion*

La grande majorité des exportations de livres en français est assurée par la France et dirigée vers des pays francophones. L'Afrique francophone exporte une partie infime de sa production d'ouvrages tandis que le Québec, le Liban, la Tunisie, l'Égypte, la Suisse, et surtout la Belgique exportent une part significative de la leur :

- 50 % des livres édités en Belgique sont exportés, essentiellement vers l'Europe et le monde francophone ainsi que vers les États-Unis ;
- l'édition française fait 16 % de son chiffre d'affaires à l'étranger par ses ventes et cessions de droits dans pratiquement tous les pays du monde. Près des 4/5<sup>e</sup> de ses exportations vont vers les pays francophones, surtout en Belgique, en Suisse, au Canada et en Algérie. La littérature générale, le livre scolaire et le livre scientifique et technique ainsi que les dictionnaires et encyclopédies constituent les principales catégories d'ouvrages français exportés dans le monde francophone. En dehors de celui-ci, l'Europe de l'Ouest et du Nord est le principal importateur de livres français, mais sa part tend à stagner, sinon à décroître.
- La diffusion du livre francophone apparaît freinée par de nombreuses difficultés, en particulier d'ordre économique :
- le prix élevé du livre en français et, corrélativement, le faible pouvoir d'achat dans les pays en développement, voire la non-convertibilité de certaines monnaies ;
- la longueur des délais de livraison ainsi que les coûts et, parfois, les risques du transport ;
- les carences des circuits de distribution, surtout en Afrique ;
- la faiblesse de la formation des libraires ;
- les lacunes en matière d'information, de prospection et d'étude de marchés, de promotion ou de publicité, en particulier dans les médias ;
- la persistance dans certains pays de taxes élevées à l'importation des livres ;
- la taxation des produits qui entrent dans la fabrication des livres, ce qui entrave fortement l'impression et l'édition locale en Afrique francophone ;
- l'insuffisance des efforts dans les domaines de la traduction et de la coédition ;

- la tentation de négliger le marché africain du livre non scolaire ;
- le manque de lieux de lecture publics, en particulier dans les pays en développement ;
- la faible pénétration des nouvelles techniques d'impression et le problème de leur maintenance en Afrique francophone ;
- la place encore trop restreinte faite en France aux écrivains francophones d'Afrique malgré des progrès sensibles dans les médias et l'enseignement ces dernières années.

*Des échanges artistiques encore insuffisamment diversifiés*

*Le poids des instituts et centres culturels français*

La France est le seul Etat francophone à disposer d'un réseau d'instituts et de centres culturels implantés dans la plupart des Etats du monde. Aussi joue-t-elle, par rapport aux autres pays francophones, un rôle prépondérant dans la diffusion artistique à l'étranger. Certes, en France même et dans les principales capitales, des centres culturels canadiens et québécois, belges et parfois africains organisent des expositions et des manifestations artistiques, mais dans la grande majorité des pays, y compris francophones, la diffusion institutionnelle de la culture française et, de plus en plus, la promotion de cultures nationales, voire des cultures de pays tiers, est assurée par des instituts ou centres français. Malgré la réputation de ceux-ci, l'absence de centres culturels francophones internationaux se fait ressentir. Paris a le privilège, à cet égard, d'abriter l'ACCT qui organise ou accueille de nombreuses manifestations artistiques.

La part de l'action artistique du Gouvernement français à l'étranger apparaît également significative par rapport à celle des initiatives privées et commerciales, notamment dans les pays en développement et dans ceux soumis à la censure. Il ne nous a cependant pas été possible d'évaluer précisément l'importance de l'action artistique commerciale francophone qui est sans doute assez répandue en Europe et en France en particulier, aux Etats-Unis, en Israël, voire dans les hôtels internationaux des pays pétroliers. Si se multiplient les tournées d'artistes africains sur leur continent, il reste que l'articulation entre culture et économie manque encore de cohérence, bien que tendent à se développer le mécénat d'entreprise et des opérations conjointes entre le secteur privé et l'Etat, et même une certaine préoccupation commerciale dans des centres ou instituts culturels.

La place qu'occupent les centres et instituts culturels français se mesure également par rapport à celle des structures locales dans la diffusion des arts d'origine francophone. Les comités nationaux d'alliance française et certains départements universitaires de français ont à cet égard une importance non négligeable mais il est assez rare, dans la majorité des pays, que des organismes locaux prennent l'initiative de manifestations artistiques d'origine francophone, surtout lorsqu'elles sont à base linguistique. Dans certains pays

toutefois, comme les Etats-Unis ou la Tunisie, l'absence de lieux français permanents d'accueil n'empêche pas l'organisation de spectacles francophones dans des établissements culturels locaux. Des artistes d'expression française participent également aux festivals de divers pays, à l'occasion desquels se multiplient, par ailleurs, les échanges de jeunes. De plus le développement de la formation d'animateurs socioculturels en Afrique tend à favoriser l'émergence d'institutions culturelles locales à côté des activités artistiques intimement liées à la vie quotidienne des populations. D'une façon plus générale, le Gouvernement français s'emploie, depuis quelques années, à décentraliser son action artistique à l'étranger, à la fois en faveur des structures locales existantes et des villes ou villages de province.

*La modernisation de l'image culturelle française*

L'image que projette l'action artistique de la France est trop souvent celle d'une culture vieillie réservée à une élite. Cela est en particulier sensible dans les domaines de la musique et du théâtre, ce qui n'est pas sans effets importants sur la perception de la francophonie culturelle.

Sans renoncer aux valeurs les plus traditionnelles ou classiques du patrimoine culturel français, qui demeurent très appréciées, en particulier en Amérique latine, en Europe de l'Est et en Asie, le Gouvernement français a entrepris de mettre à l'heure l'image de la France dans le monde. C'est ainsi qu'un effort particulier a été conduit, avec succès, en faveur de l'art contemporain français sous toutes ses formes, notamment dans les domaines de la musique et de la chanson, de la danse et du théâtre. Cette nouvelle optique a permis d'étendre et de diversifier, souvent considérablement, le public tout en favorisant l'échange d'autant qu'il a été recouru plus fréquemment aux lieux d'accueils nationaux.

*La valorisation des cultures francophones*

Pour montrer au monde une image actuelle de la francophonie, il importe que la France elle-même soit ouverte aux cultures des autres et en particulier à celles de ses partenaires francophones. Au-delà de la France, la valorisation d'une francophonie plurielle passe par la multiplication des échanges artistiques entre tous les pays francophones.

En France, le succès croissant de la musique, de la chanson et même du théâtre africains, maghrébins, créoles et québécois, de la peinture haïtienne ou des sculptures d'Afrique, et l'intérêt nouveau qu'y portent les médias sont les signes patents de l'émergence d'un dialogue des cultures artistiques francophones qui tend à pénétrer jusque dans les écoles. D'importantes initiatives récentes et fructueuses, comme la création d'un festival théâtral de la francophonie et d'un théâtre international de langue française ou celle des « francofolies de la Rochelle », dans le domaine de la chanson, attestent de la vitalité de l'espace artistique francophone. En témoigne aussi la place qu'occupent les expositions ou manifestations artistiques du monde franco-

phone dans la programmation de la maison des cultures du monde et dans celle du Centre Pompidou.

L'ACCT participe activement à la promotion et aux échanges artistiques francophones. Elle fut en partie à l'origine de la « superfrancofête » organisée au Québec en 1974 et qui constitua sans doute la première manifestation internationale d'envergure de la francophonie culturelle. Outre les programmes qu'elle consacre à l'aide à la création et à la diffusion artistiques contemporaines, cette agence s'emploie à préserver et à revaloriser les patrimoines culturels des pays membres, notamment par le soutien apporté à la collecte de la tradition orale et à la mise en valeur de l'artisanat.

#### ESPACE FRANCOPHONE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

##### *De grandes faiblesses dans la communication et l'information*

###### *Les colloques et congrès*

Paris est la première ville de congrès du monde et de très nombreuses rencontres scientifiques se tiennent aussi à Montréal, Bruxelles, Genève et, de plus en plus, à Abidjan, Dakar, Lomé..., mais, en dehors du monde francophone, il n'y a guère qu'une dizaine de pays, notamment d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est, où se déroulent des colloques scientifiques ouverts à la langue française. Dans les pays francophones du Nord eux-mêmes, l'usage du français tend à régresser dans les colloques et congrès scientifiques et il n'est pas rare que l'anglais y soit la seule langue utilisée.

L'interprétation simultanée et, dans une moindre mesure, la traduction consécutive et la distribution de documents plurilingues sont plus fréquentes, mais continuent de se heurter à des problèmes techniques et financiers et à l'attitude réticente, sinon hostile, d'une partie importante des scientifiques. Il apparaît toutefois que les scientifiques francophones et de la langue romane y sont, en moyenne, plus favorables que ceux de langue germanique ou slave. Pourtant, aussi, le français est plus ou moins compris par la majorité des scientifiques et la connaissance de plusieurs langues tend à s'imposer dans les sciences.

La situation du français est cependant meilleure pour l'information secondaire, sous la forme de synthèses, d'états d'une question ou d'historiques, que pour l'information primaire sur les résultats d'expériences ou de recherches fondamentales. Or l'information secondaire présente un intérêt particulier dans le cadre d'un espace francophone orienté vers les échanges technologiques. A cet égard, la position relativement plus forte du français dans les rencontres techniques d'ingénieurs-chercheurs de même que dans celles de sciences humaines est encourageante.



*Le livre et les bibliothèques*

La production de livres scientifiques et techniques demeure très faible en Afrique francophone, malgré quelques ouvrages publiés en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Cameroun ou au Zaïre. Elle est, certes, importante en France mais sa part dans l'édition nationale est moins élevée qu'en Belgique, en Suisse et au Québec. Cette relative faiblesse de l'édition scientifique française résulte notamment de l'insuffisance des achats institutionnels, des habitudes de lecture scientifique et des coéditions mais aussi du manque d'ouvrages de synthèse et de vulgarisation. La parution, dans les quatre ans à venir, des deux cents volumes de la Nouvelle Encyclopédie des sciences et des techniques et la récente création de la filiale d'édition et de diffusion « les Presses du CNRS » apparaissent à cet égard comme d'importantes initiatives.

L'exportation du livre scientifique et technique français, qui représente environ 10 % de l'exportation du livre en général, est orientée pour les 3/4 vers les pays francophones, en particulier l'Algérie, la Belgique et le Canada, cette concentration étant moins forte pour les sciences humaines que pour les autres sciences.

Il existe dans le monde plus de trois mille bibliothèques disposant d'un fonds d'ouvrages scientifiques et techniques. La majorité se situe dans les pays francophones industrialisés, mais il y en a de nombreuses dans le Tiers Monde, notamment au Proche et au Moyen-Orient. Dans beaucoup de pays cependant, l'implantation d'une bibliothèque scientifique se limite au fonds scientifique du centre culturel français. Mention particulière doit être faite des vingt centres d'études de documentation universitaire et technique créés par la France, en particulier en Asie.

*Les revues*

C'est à propos des revues que s'opposent le plus fortement les verdicts de ceux qui, pour des raisons pratiques, croient à l'avènement inéluctable de l'anglais comme langue internationale de la science, et de ceux qui, pour des raisons d'identité, pensent que le monde scientifique s'oriente vers un multilinguisme dans lequel la langue française aurait un rôle important à jouer. Cette controverse est d'autant plus sérieuse que la seule idée du déclin du français dans la science influe sur la réalité elle-même. Il est indéniable que la part des articles rédigés en français a sensiblement reculé dans la production scientifique mondiale depuis la fin de la seconde guerre mondiale et qu'elle tend encore à se réduire (de 12 à 7 % de 1980 à 1984 dans les sciences exactes). Il est également vrai que beaucoup de scientifiques francophones, parmi ceux de langue maternelle et non ceux de langue seconde, rédigent directement en anglais une proportion importante de leurs articles. Ce serait même le cas d'1/3 des articles français, des 2/3 des articles belges et des 3/4 des articles québécois (selon des statistiques de l'Aupelf). De plus, le mode de valorisation des carrières scientifiques et, surtout, le poids des revues anglophones incitent les chercheurs francophones à publier dans celles-ci.

La diffusion des revues scientifiques françaises à l'étranger apparaît en effet freinée par leur trop grand nombre, leur inégale distribution entre les disciplines et leurs fréquents défauts de présentation ainsi que par des problèmes techniques et financiers : en particulier les tarifs postaux, le coût des abonnements, le manque de fichiers et la faiblesse de la promotion. La difficulté d'accès à l'information scientifique et technique des francophones du Sud constitue sans doute l'un des problèmes majeurs de la francophonie.

Cependant, la situation du français dans les publications scientifiques et techniques est variable selon les disciplines. Elle est en net déclin en chimie, physique et biologie mais bien meilleure en mathématiques, en géologie, en agronomie, en physique nucléaire, voire en informatique appliquée ainsi qu'en sciences sociales. De plus, riche de ses relations avec l'Afrique et de son expérience en matière de recherche pour le développement, la France vient de rénover son appareil de recherche et d'information scientifique, en particulier dans le domaine de l'agronomie tropicale. Même en physique et en chimie, l'actuel effort de modernisation et de rationalisation des principales revues devrait porter ses fruits. En outre, dans le domaine biomédical a récemment été lancée la revue franco-québécoise *Médecine-Science*. Est également à signaler l'abonnement, depuis l'an dernier, aux principales revues médicales françaises de toutes les bibliothèques des établissements francophones subsahariens de formation médicale. Par ailleurs, il convient de relativiser la fiabilité des sources généralement utilisées pour juger de la fréquence d'utilisation du français dans la mesure où ces sources, pour la plupart d'origine anglo-saxonnes, privilégient, de par leurs références, les périodiques anglophones.

Enfin, la production d'articles en français n'apparaît pas à la hauteur du potentiel de recherche francophone, en effectifs, budgets, publications..., qui doit tourner autour de 12 % du potentiel scientifique mondial.

#### *Les bases et banques de données*

L'industrie nouvelle des bases et banques de données bibliographiques, factuelles ou numériques, dans le domaine scientifique et technique, fortement dominé par les Etats-Unis, apparaît comme un puissant facteur de diffusion de l'anglais dans la science. Le chiffre d'affaires américain en ce domaine est 37 fois supérieur à celui de la France et il n'y a guère de banques de données en dehors des pays francophones du Nord (environ 250 en France) et, en petit nombre, dans quelques pays francophones du Sud. Il n'y a de plus aucune interconnexion entre banques de données francophones. En outre celles-ci véhiculent en partie des informations d'origine anglophone, surtout américaine.

Cependant, le monde francophone n'est pas démuné d'atouts. Le chiffre d'affaires français des sociétés de banques de données a quadruplé depuis 1979. Celles-ci se concentrent, pour 37 %, dans le domaine de la bibliographie scientifique et technique ; surtout, la France est en position de pointe

dans certains secteurs, notamment celui des logiciels d'interrogation et de l'ingénierie documentaire.

Elle est ainsi bien placée dans la compétition internationale par l'étendue et l'ancienneté de ses fonds documentaires, par le système *Darc* de classement et de recherche de l'information, par les bases de données *Pascal*, en sciences exactes, et *Francis*, en sciences humaines, du CNRS ainsi que par celles de l'Institut national de la propriété industrielle et par la mise au point de techniques d'avant-garde d'archivage électronique, de stockage et de diffusion de l'information, qui, par le système *Transdoc*, permettront de suivre de façon très fine l'évolution des sciences et des techniques par pays, par discipline, par langue et par laboratoire. Enfin, le serveur français Questel vient au premier rang européen et a vendu en 1984, dans le domaine scientifique et technique, 54 000 heures d'interrogation, concentrées toutefois, à 99 %, dans les pays industrialisés. Aussi la France a-t-elle entrepris d'organiser des séminaires sur ses banques de données dans les pays en développement et de leur accorder des facilités d'accès.

Dans le domaine des banques de terminologie, une avance certaine a été prise par le Canada et le Québec avec deux grandes banques publiques interconnectées qui comptent respectivement un million et demi et un million de termes. La France paraît avoir mal pris ce virage terminologique, mais plutôt que de risquer de s'épuiser à rattraper le temps perdu par la constitution d'une banque publique centrale, elle s'oriente vers le concept d'un réseau de banques reliées entre elles par des moyens télématiques dans le cadre du groupement d'intérêt public de terminologie et de traduction Jacques Amyot, en cours de création. En outre des commissions ministérielles de terminologie ont été instituées en France, en 1972, visant à l'enrichissement et à la modernisation de la langue française. Par ailleurs, la France paraît disposer d'atouts pour mettre en place une nouvelle filière, dite des industries de langue, située à l'intersection de la linguistique et de l'informatique, et qui consiste, à partir de gisements terminologiques, à apporter une valeur ajoutée, qu'elle soit logicielle, bureautique ou éditoriale.

#### *D'importants atouts dans la coopération scientifique*

Parmi les principaux atouts que comporte la coopération scientifique pour la francophonie scientifique et technique, il faut en particulier faire mention de :

- la présence de quelque 170 000 étudiants étrangers dans les universités francophones ;
- l'achèvement d'une formation, chaque année, par environ 8 500 boursiers étrangers du Gouvernement français ;
- l'existence d'au moins 250 associations scientifiques et techniques regroupant dans le monde plus de 4 000 anciens étudiants étrangers formés en France ;
- l'actuelle mise en place, par le Gouvernement français, d'un programme

d'échanges avec les anciens stagiaires étrangers (projet Pegase) fondé sur un système d'information décentralisé ;

— la multiplication tous azimuts des échanges non seulement entre universités francophones, mais aussi entre elles et celles du monde non francophone ;

— le foisonnement et la vitalité d'associations scientifiques francophones internationales, notamment dans les domaines des sciences médicales, juridiques et sociales. Certaines ont une vocation scientifique générale comme la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française et la toute récente Union des scientifiques francophones. En France, l'Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française se situe elle-même dans une perspective d'étroite coopération avec les scientifiques francophones du monde.

#### LE FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

##### *La détérioration de la situation*

En dépit d'un statut généralement favorable, la situation du français dans les organisations internationales s'est progressivement dégradée pour des raisons à la fois internes et externes.

Parmi les raisons internes, figure d'abord la position décroissante des personnels français, voire francophones, notamment dans les organisations de la famille des Nations unies ; cette tendance est particulièrement sensible dans les postes du haut de la hiérarchie. La situation géographique du siège des institutions influe fortement sur la répartition du personnel par nationalité et sur le degré d'usage des langues ; toutefois, à Genève, la disproportion entre fonctionnaires internationaux francophones et anglophones est encore plus grande, qu'à New York. D'autre part, l'accroissement du coût financier de la traduction et de l'interprétation, dû à la multiplication des langues officielles ou de travail mais aussi à celle des réunions, est souvent présenté comme un argument en défaveur du recours au français.

Les raisons externes, quant à elles, sont d'ordre politique, économique et culturel. Elles tiennent en particulier au poids des Etats-Unis, au déclin du français dans la science et à sa régression dans certains pays traditionnellement tournés vers la culture française, ainsi qu'il a été précédemment analysé.

##### *La diversité des situations*

La situation effective du français apparaît cependant très variable selon les institutions considérées.

Les cas de détérioration les plus sensibles, en dehors des organisations comme le FMI où la Banque mondiale où le français n'a pas de statut

officiel, se situent dans les institutions spécialisées à caractère scientifique ou technique très marqué, notamment l'OMS et l'AIEA. Plus généralement, à l'ONU et dans les institutions spécialisées de la famille des Nations unies, le français cède peu à peu le pas à l'anglais bien qu'il partage, en principe, avec cette langue le statut privilégié de langue de travail.

Cependant, dans certaines organisations, le français continue à bénéficier d'une situation privilégiée, soit en vertu d'un statut particulier, comme à l'UIT et, surtout, à l'UPU, soit de fait et malgré un statut paritaire avec d'autres langues. Ainsi, le français continue d'occuper une place prépondérante aux communautés européennes mais on observe, depuis le premier élargissement en 1973, un glissement vers une situation de bilinguisme franco-anglais, au détriment des autres langues officielles. En outre, la position du français apparaît mieux assurée dans les secteurs juridiques, économiques et de l'information que dans les domaines scientifiques et techniques.

#### *Le développement de la concertation*

L'essentiel des efforts entrepris pour le respect du statut du français dans les organisations internationales demeure le fait des délégations permanentes utilisant le français comme langue de travail qui se sont constituées à New York, à Genève et à Paris. Leurs démarches solidaires ont souvent abouti et ont permis de sensibiliser l'ONU et, encore récemment, son secrétaire général aux préoccupations des pays qui recourent au français comme langue de travail. En outre ont été créées, à l'initiative de fonctionnaires internationaux, des associations ou amicales francophones dans diverses institutions ainsi qu'un groupe parlementaire d'étude et d'action pour la langue française, à l'Assemblée des communautés européennes.

#### CONCLUSION

L'ambition du Haut Conseil, avec l'humilité qui s'imposait pour un premier rapport, était de dresser un état des lieux de la langue française et de la francophonie dans le monde, et non de faire des propositions d'action. La réflexion qu'il a ainsi entreprise lui a néanmoins inspiré des recommandations qu'il a émises au cours de ses sessions plénières de mars et de décembre 1985, et dont on trouvera le détail dans les deux comptes rendus correspondants.

A la lumière de ce rapport, il se confirme que l'avenir de la langue française et de la francophonie, intimement liées, reposent sur leur consolidation dans toutes les régions du monde et dans l'ensemble des domaines ou espaces étudiés. Des priorités géographiques, sectorielles et opérationnelles apparaissent cependant clairement : l'Afrique subsaharienne et le Maghreb ; l'enseignement, les médias et la science ; la formation, la communication et la production.

Il s'agit de régions en développement disposant de peu de moyens, de secteurs nécessitant de lourds investissements et d'opérations dont la rentabilité n'est souvent pas immédiate. Comment dès lors avec la montée croissante des coûts, relever ces défis autrement que par un partage et une rationalisation des efforts et des réalisations ; partage non seulement entre les Etats mais entre ceux-ci, le secteur privé et les collectivités locales.

SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISÉS

ACCT	Agence de coopération culturelle et technique.
ADELFI	Association des écrivains de langue française mer et outre-mer.
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique.
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.
CIDEF	Comité international des études françaises.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIRTEF	Conseil international des radios-télévisions d'expression française.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique en France.
FIDELFI	Fédération internationale des écrivains de langue française.
FIPF	Fédération internationale des professeurs de français.
UIJPLF	Union internationale des journalistes de la presse de langue française.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
UPU	Union postale universelle.

## Institut pour la coopération audiovisuelle francophone

### Le programme de « télévision francophone internationale »

Nous souhaiterions que soit proposée aux chefs d'Etat et de Gouvernement l'adoption d'un programme qui pourrait s'intituler « télévision francophone internationale » dont le maître d'œuvre serait l'Institut pour la coopération audiovisuelle francophone, en liaison avec l'Agence de coopération culturelle et technique et le CIRTEF.

Le lancement de ce programme serait une des décisions concrètes adoptées par le sommet.

Le programme de « télévision francophone internationale » comprendrait les divers éléments suivants :

- une série d'émissions hebdomadaires très courtes intitulées *Pastilles* présentant surtout des chanteurs ou des conteurs du monde francophone. La plupart des « pastilles » seraient tournées dans les divers pays francophones à l'occasion des tournages du magazine *Espace francophone* ou seraient fournies par les télévisions nationales des pays concernés. Nous disposons d'archives nous permettant déjà de produire une dizaine de « pastilles » (Afrique, Caraïbes, Europe). La série des « pastilles » sera proposée à l'ensemble des télévisions francophones (en France à TF1) ;
- une série d'émissions mensuelles de 26 minutes intitulées « Figures » qui présenteraient des portraits de personnalités francophones hors du commun (scientifiques, créateurs, chefs d'Etat, etc.). La série serait proposée aux mêmes télévisions que les « pastilles ». Elle serait coproduite et coréalisée dans les mêmes conditions que le magazine *Espace francophone* avec les télévisions des pays concernés mais aussi avec la participation régulière de l'INA ;
- une série mensuelle de 26 minutes intitulée *XXI<sup>e</sup> siècle* consacrée à la maîtrise par les pays francophones des techniques de la communication et de l'espace et leurs retombées concrètes pour les peuples — dans le cadre d'une coopération Nord-Sud — sur les plans culturel, industriel, agricole, médical, etc. Cette série pourrait être coproduite avec TV5 ;
- une émission mensuelle d'information terminologique intitulée *Une langue qui vit* (durée 5 minutes) qui serait réalisée en liaison avec les organismes spécialisés des pays francophones ;

- la diffusion par satellite tous les mois d'un *Journal de la francophonie* de 10 minutes rendant compte de la diversité des activités francophones dans le monde. Les satellites suivants seraient utilisés : atlantique primaire, atlantique majeur, indien primaire, pacifique et Télécom 1 ;
- la sélection régulière sur TV5 d'émissions produites par les télévisions du Sud ;
- la couverture systématique, pour le compte de l'ensemble des télévisions francophones, des grandes manifestations artistiques et culturelles francophones ;
- une banque audiovisuelle sur les pays francophones et sur les activités de la francophonie, constituée par l'ensemble des images tournées par l'ICAF. Cette « banque » serait à la disposition des télévisions d'expression française. A la suite des seuls tournages du magazine *Espace francophone*, nous avons constitué un stock de 300 heures.

La mise sur pied par l'ICAF de ce programme (auquel s'ajouterait la production mensuelle du magazine *Espace francophone*) permettrait de diffuser deux fois par semaine, sur la quasi-totalité des télévisions d'expression française, des émissions très diverses développant de façon régulière et profonde une conscience communautaire francophone.

Le budget annuel de ce programme serait de 5 millions de francs français (il serait de 7,5 millions de francs français en comptant la production du magazine *Espace francophone*).



TROISIÈME PARTIE

Documents finals



## Liste des chefs d'Etat, des chefs de Gouvernement et des chefs de délégation ayant participé à la conférence

Belgique, S.E. M. Wilfried Martens, premier ministre.  
Belgique (Communauté française), S.E. M. Philippe Monfils, président de l'exécutif.  
Bénin, S.E. M. Girigissou Gado, ministre de l'Équipement et des Transports.  
Burkina, S.E. M. Henri Zongo, ministre de la Promotion économique.  
Burundi, S.E. M. Jean-Baptiste Bazaga, président.  
Canada, S.E. M. Brian Mulroney, premier ministre.  
Canada-Québec, S.E. M. Robert Bourassa, premier ministre.  
Canada-Nouveau Brunswick, S.E. M. Richard Hatfield, premier ministre.  
Centrafrique, S.E. M. André Kolingba, président.  
Comores, S.E. M. Ahmed Abdallah Abderemane, président.  
Congo, S.E. M. Antoine Ndinga Oba, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.  
Côte-d'Ivoire, S.E. M. Houphouët-Boigny, président.  
Djibouti, S.E. M. Hassan Gouled Aptidon, président.  
Dominique, S.E. M<sup>me</sup> Eugenia Charles, premier ministre.  
Égypte, S.E. M. Boutros Ghali, ministre d'Etat pour les Affaires étrangères.  
France, S.E. M. François Mitterrand, président.  
Gabon, S.E. M. Omar Bongo, président.  
Guinée, S.E. M. Jean Traore, ministre des Affaires étrangères.  
Guinée-Bissao, S.E. M. Joao Bernardo Vieira, président.  
Haïti, S.E. M. Rosny Desroches, ministre de l'Éducation nationale.  
Laos (observateur), S.E. M. Thongsay Bodhisane, ambassadeur de France.  
Liban, S.E. M. Amine Gemayel, président.  
Luxembourg, S.E. M. Jacques Santer, chef de Gouvernement.  
Madagascar, S.E. M. Didier Ratsiraka, président.  
Mali, S.E. Moussa Traore, président.  
Maroc, S.E. M. Abdelatif Filati, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.  
Maurice, S.E. M. Gaëtan Duval, vice-premier ministre, ministre du Tourisme et de l'Emploi.  
Mauritanie, S.E. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, président.  
Monaco, S.E. M. Jean Ausseil, ministre d'Etat, chef de Gouvernement.

*Documents finals*

Niger, S.E. M. Hamid Algabid, premier ministre.  
Rwanda, S.E. M. Juvenal Habyarimana, président.  
Sainte-Lucie, S.E. M. John Compton, premier ministre.  
Sénégal, S.E. M. Abdou Diouf, président.  
Seychelles S.E. M. Jacques Hodoul, ministre du développement national.  
Suisse (observateur), S.E. M. Edouard Brunner, secrétaire d'Etat aux  
Affaires étrangères.  
Tchad, S.E. M. Gouara Lassou, ministre des Affaires étrangères et de la  
Coopération.  
Togo, S.E. M. Eyadema, président.  
Tunisie, S.E. M. Mohamed Mzali, premier ministre.  
Vanuatu, S.E. M. Walter Lini, premier ministre.  
Vietnam (observateur), S.E. M. Cù Huy Càn, ministre délégué auprès du  
premier ministre responsable des questions culturelles et d'information.  
Zaire, S.E. M. Mobutu Sese Soko, président.

**Communauté de langue française ayant participé en qualité  
d'invité spécial aux séances solennelles.**

Louisiane (Etats-Unis), M. Darrel Hunt, commissaire adjoint au budget du  
Gouvernement de Louisiane.

## RAPPORT GÉNÉRAL

La première conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est réunie à Paris du 17 au 19 février à l'invitation de M. le président de la République française.

Quarante et un pays étaient représentés à cette première rencontre, dont quinze par leur chef d'Etat, douze par leur chef de Gouvernement, les autres par des ministres ou des ambassadeurs.

### SÉANCE INAUGURALE

Au début de la séance inaugurale, qui se déroulait dans le cadre majestueux du château de Versailles, M. le président de la République française a rappelé l'origine et la signification de cette initiative et a formé le vœu que ce premier sommet marque un nouveau départ de la francophonie, qu'il esquisse les perspectives et les priorités d'une coopération originale et qu'il marque concrètement la vocation de la langue française à être aussi bien un facteur de progrès scientifique et de développement économique et technologique qu'un instrument de dialogue des cultures et de rapprochement des peuples, bref l'expression d'un humanisme pour notre temps.

Le chef de l'Etat français a rendu un vif hommage à M. le président de la République de Tunisie, M. Habib Bourguiba et à l'ancien président du Sénégal, M. Léopold Sédar Senghor dont l'action soutenue et persévérante pendant plus de vingt ans a permis que se réunisse enfin ce premier sommet.

Au cours de cette séance inaugurale, ont pris tour à tour la parole : le premier ministre de Belgique, M. Wilfried Martens, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, le président de la République de Madagascar, M. Didier Ratsiraka, le président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, le premier ministre de Tunisie, M. Mohamed M'Zali et M. Cù Huy Càn, vice-ministre de la Culture et représentant personnel du président de la République du Vietnam (textes à l'annexe 1).

Sous des formes diverses, tous devaient insister principalement sur trois éléments :

a) Le caractère original de notre entreprise qui doit représenter un effort de concertation permanent sur les grandes questions de notre temps et

apporter par là une contribution significative à l'instauration d'un nouvel équilibre mondial ;

b) La mission de la langue française comme porteuse de progrès et de modernité et comme facteur de dialogue entre nos cultures ;

c) Le besoin urgent de traduire notre solidarité réaffirmée dans des programmes concrets et mobilisateurs en vue du progrès scientifique et technique, de la formation et de la maîtrise des nouvelles technologies et, plus largement, de développement solidaire.

M. le président de la République française donne ensuite lecture du message adressé à la conférence par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies M. Javier Pérez de Cuéllar (texte en *annexe 2*).

Le président signale, par ailleurs, les communications déposées par le président de la République libanaise, le président du Burkina, le président de la République du Rwanda, le premier ministre du Québec, le ministre-président de la Communauté française de Belgique et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, textes qui n'avaient pu être lus lors de la séance inaugurale (textes en *annexe 3*).

#### BUREAU ET ORDRE DU JOUR

A l'invitation de M. le président de la République française, la conférence a composé son bureau en faisant siennes les recommandations de la conférence des ministres qui s'est tenue le 15 février.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : France ;
- Vice-président : Djibouti, Laos, Luxembourg, Mali, Sénégal, Tunisie, Zaïre ;
- Rapporteur général : Canada-Québec.

L'ordre du jour adopté comprend les rubriques suivantes :

- 1) situation politique mondiale ;
- 2) situation économique mondiale ;
- 3) enjeux d'avenir :
  - le développement,
  - la communication,
  - la culture ;
- 4) avenir des institutions multilatérales francophones ;
- 5) utilisation de la langue commune (*annexe 4* : ordre du jour détaillé).

#### La situation politique mondiale

##### *Apartheid*

La situation en Afrique australe et notamment le douloureux problème de l'Apartheid ont fait l'objet du premier échange de vues.

## Rapport général

C'est à l'unanimité qu'a été approuvé le projet de résolution élaboré par le Canada en concertation avec le président de la République du Sénégal, président en exercice de l'organisation de l'unité africaine, et condamnant vigoureusement l'apartheid (texte de la résolution : *annexe 5*).

### *Pacifique Sud*

Une intervention du premier ministre du Vanuatu sur les essais nucléaires, dans la région du Pacifique Sud, ainsi que sur l'évolution politique de certains territoires de cette région, fournit l'occasion de rappeler la position française en matière de désarmement en général et de désarmement nucléaire en particulier, position caractérisée notamment par une volonté ardente de désarmement, sous réserve que toutes les puissances concernées la partagent également.

Le président Mitterrand rappelle que la France souhaite vivement qu'un pourcentage appréciable des crédits consacrés par un grand nombre de pays aux armements puisse être plutôt affecté à un effort accru d'aide au développement.

En ce qui concerne la situation politique de certains territoires, il a rappelé les mesures prises récemment par la France tout en soulignant qu'il convenait de gérer cette question avec audace et prudence.

### *Moyen-Orient*

Un projet de résolution présenté par Madagascar a reçu l'appui d'un grand nombre de délégations (texte du projet de résolution : *annexe 6*).

## La situation économique mondiale

Après un exposé liminaire sur l'endettement par le président de la République du Sénégal et la présentation d'un rapport introductif par le premier ministre du Canada, de nombreuses interventions ont mis en évidence les conséquences parfois dramatiques des difficultés économiques actuelles. Tout en reconnaissant qu'aucune des propositions mises en avant ne constituait une panacée, les participants ont souhaité que la concertation qui se renforce entre eux permette le développement d'une solidarité plus active.

La conférence a adopté une importante résolution sur ce sujet (*annexe 7*).

## Enjeux d'avenir

La conférence s'est attachée à examiner quelles réponses les pays utilisant la langue française pouvaient apporter aux défis qui se présentent à eux, notamment en ce qui a trait au développement, à la communication, à la culture et aux industries de la langue.

Pour chacun de ces chapitres de l'ordre du jour, des rapports de synthèse présentaient des propositions d'action ; la conférence a par ailleurs formulé certaines recommandations.

#### DÉVELOPPEMENT

Cette question a été abordée sous l'angle de la formation et du transfert de technologie, de l'agriculture et de l'énergie.

##### *Formation et transfert de technologie*

Le rapport de synthèse présenté par la Tunisie a souligné le rôle de la formation dans le développement. C'est notamment par la constitution d'équipes mixtes soucieuses de transmettre un savoir-faire tout en réalisant des projets que s'effectuera de la façon la plus efficace le transfert des technologies. La formation est l'un des moyens qu'il a été convenu de privilégier dans les secteurs majeurs d'intervention retenus par le sommet.

Des propositions d'orientation sont reprises dans un document élaboré par un groupe de travail (*annexe 8*).

Par ailleurs, la conférence a enregistré les propositions suivantes :

- le Canada a proposé de participer à un programme de bourses de la francophonie en offrant pour sa part 350 bourses pour des études dans les universités canadiennes dans des secteurs considérés comme prioritaires par le sommet (7,7 millions de dollars) ;
- la France est disposée à financer la création de quatre centres de formation d'agronomes en milieu rural sur une période de quatre ans (8 millions de francs) ;
- la France est disposée à participer à la création d'une dizaine de centres de formation au profit des petites entreprises artisanales en milieu urbain et rural sur une période de cinq ans (15 millions de francs) ;
- la France est disposée à participer à l'équipement de quelques établissements d'enseignement en micro-ordinateurs pour faire suite à une proposition de Madagascar ;
- des études seront entreprises pour la mise sur pied d'un premier diplôme international francophone. A cette fin une réunion d'experts se tiendra dès mai 1986. La coordination des enseignements et la définition des épreuves spécifiques seront assurées par une association dont le fonctionnement sera financé par les divers partenaires.

##### *Agriculture*

L'importance cruciale du développement agricole pour l'avenir de chacun des pays a été soulignée de plusieurs façons. On a proposé de développer la collaboration entre institutions de recherche et de formation, notamment



pour les divers aspects de l'agriculture tropicale. La diffusion de l'information, la formation intégrée de gestionnaires et de techniciens, l'adaptation des techniques aux besoins des pays pourraient constituer les priorités d'intervention de ce réseau de collaboration.

### *Energie*

Etant donné l'importance de l'énergie pour le développement économique et son impact sur la balance des paiements, la conférence a convenu de mettre sur pied le réseau de l'énergie des pays de langue française dont les secteurs d'intervention, les priorités d'action, les mandats et la mise en œuvre sont explicites dans la proposition adoptée (*annexe 9*). En outre, elle a convenu de créer l'association francophone de l'énergie.

Le Canada s'est engagé à fournir deux millions de dollars canadiens par an pour un programme d'assistance technique et de formation à l'intention de techniciens des pays francophones en voie de développement.

La France est pour sa part disposée à contribuer, avec d'autres pays, à la fourniture d'équipement photovoltaïque aux pays du Sahel (10 millions de francs).

Elle est prête à contribuer jusqu'à concurrence d'un million de francs à l'élaboration et à la publication d'un guide de l'énergie où seront répertoriés les techniques, les priorités et les intervenants.

## COMMUNICATION

### *Informatique*

Le rapport introductif présenté par le Québec a mis en évidence le fait que l'avenir de la francophonie est lié au développement de la science et de la technologie. Les technologies informatiques constituent un secteur particulièrement significatif, d'où l'importance pour l'ensemble des pays francophones d'être en mesure d'en utiliser pleinement les possibilités pour créer un espace informatique francophone.

La conférence a retenu comme particulièrement intéressantes les avenues suivantes :

- la normalisation et la standardisation des différents protocoles de communication et des logiciels nécessaires à la consultation et à la gestion des banques informatisées d'information scientifique ;
- la poursuite de la normalisation des systèmes manuels et celle des systèmes déjà informatisés. L'adoption d'un logiciel commun faciliterait grandement cette double normalisation ;
- le développement de réseaux locaux et régionaux d'échanges d'information scientifique à travers la francophonie ;
- la réalisation d'un répertoire des services francophones d'information scientifique et la publication de nouvelles revues scientifiques francophones.

### *Banque de données*

L'ensemble des nouvelles techniques pour la communication et la diffusion des connaissances est d'une importance fondamentale pour l'activité scientifique et économique du monde francophone.

Le rapport préparé par le Canada comporte quatre propositions :

- dresser un inventaire des informations automatisées concernant nos pays et détenus par eux ;
- organiser des programmes multilatéraux de formation ;
- produire sur support facilement transportable et à faible prix de revient les principales bases de données bibliographiques ;
- créer un réseau de centres de diffusion des documents correspondant aux bases de données bibliographiques.

La conférence souhaite que ces propositions puissent être précisées et mises en œuvre.

Elle a retenu d'ores et déjà certaines actions qui figurent parmi celles énumérées dans le document joint en annexe (*annexe 10*).

### *Réseau de communications*

Le rapport canadien présente trois projets :

- organiser avec Intelsat un réseau de communication permettant des échanges en télé-médecine et en télé-éducation ;
- étendre la diffusion de TV5 en Amérique du Nord et en Afrique (étude de faisabilité à réaliser) ;
- réunir les conditions permettant de produire et de diffuser des coproductions sur ce réseau, ce qui pourrait impliquer la constitution d'un consortium des partenaires du Sud.

La conférence a en outre pris acte du projet de création d'une agence internationale francophone d'images qui permettra la circulation entre tous nos pays d'émissions d'actualités réalisées par les télévisions.

La conférence a pris acte également de la proposition française d'accueillir des productions de télévision réalisées dans les pays francophones du Sud sur un des canaux du satellite de télévision directe TDF1.

Plusieurs participants ont émis le vœu que les pays du Nord examinent la possibilité de faire partie du bureau international d'informatique (IBI) pour y faire valoir le point de vue de tous les francophones.

Certains pays ont demandé que des mesures soient prises pour permettre aux pays les moins avancés de participer à ces programmes de coopération.

### LA CULTURE

La conférence a marqué son souci de voir développer les possibilités de participer effectivement au courant d'échanges culturels. Elle a également mis en évidence la place importante que les industries culturelles occupent dans les économies.

## *Rapport général*

Les nombreuses propositions du rapport de synthèse n'ont pu faire l'objet d'un examen systématique. La multiplication des produits culturels utilisant les nouveaux moyens technologiques de communication, la création d'une bourse d'échange de programmes francophones, le développement et l'extension des radios communautaires, la production et la diffusion de pastilles (vidéoclips), l'aide accrue à la coproduction, les mesures facilitant les rencontres entre créateurs lors d'événements culturels internationaux : ces divers moyens ont fait l'objet d'une mention particulière.

Certains projets concrets ont été retenus : financement par la France d'une participation d'éditeurs, d'écrivains et de professionnels et de quelque cinq mille livres au salon du livre de Paris (trois millions de francs) ; contribution financière de six cent mille francs au lancement d'une collection de livres de poche francophones.

### *L'écrit*

Le rapport présenté par la communauté française de Belgique comporte une série de propositions visant essentiellement :

- à favoriser l'édition et la coédition de livres scolaires et de livres pédagogiques ;
- à lever les obstacles à la circulation des livres et à améliorer les circuits de diffusion ;
- à développer des actions de formation à l'intention du personnel de ces professions.

### *Industries de la langue*

L'usage de l'informatique, tant dans le domaine professionnel que dans celui de l'enseignement et des loisirs, bouleverse les conditions d'emploi et de développement concurrent des langues et des cultures.

Les consultations des banques de données, l'enseignement assisté par ordinateur, les industries culturelles dans leur ensemble supposent la mise au point d'une langue industrialisée permettant de produire vite et mieux les biens culturels à caractère linguistique.

Langue de communication internationale, la langue française, en s'industrialisant, doit être à la fois un vecteur fondamental du développement, de l'expression de la diversité des identités culturelles et du dynamisme scientifique et technique des pays ayant en commun l'usage du français.

La collaboration pour développer cette nouvelle sphère d'activité devrait intéresser essentiellement :

- la formation de personnel en information linguistique ;
- l'ouverture d'une section internationale francophone de formation d'ingénieurs linguistes ;
- la création d'un réseau français de néologie ;

— la création d'un fonds d'aide à l'innovation et au développement préindustriel de produits linguistiques sectoriels.

En outre, deux projets spécifiques ont été retenus :

— mise en œuvre d'un programme de description du français écrit et parlé par les automates. La France est prête à affecter dix millions de francs à ce projet et elle souhaite voir d'autres partenaires s'associer à l'Institut national polytechnique de Grenoble, au Conservatoire national des arts et métiers, à des universités et à des laboratoires du CNRS ;

— création d'un prix international pour récompenser l'innovation dans le domaine des industries de la langue. La France y affectera pour sa part cent mille francs.

### Avenir des institutions multilatérales de la francophonie

La conférence a adopté les propositions contenues dans le rapport de synthèse qui lui était soumis (*annexe 11*).

Le comité de suivi du sommet est ainsi composé : Mali, Sénégal, Zaïre, Burundi, Liban, Maroc, Comores, Belgique (Communauté française), France, Canada, Québec.

### Questions liées à l'utilisation de la langue commune

#### LE FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Après avoir constaté :

— que la situation du français au sein des organisations internationales s'est progressivement mais régulièrement dégradée en raison notamment de la multiplication des langues utilisées dans les principales enceintes internationales ;

— que le recours à l'anglais dans ces rencontres internationales s'est nettement accru ;

La conférence recommande un certain nombre d'actions (*annexe 12*), dont notamment :

— l'organisation d'un colloque international à Paris début septembre sur la place du français dans les organisations internationales ;

— un fonds international pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et les réunions internationales organisés par les ONG (trois millions de francs) ;

— des stages de valorisation des connaissances en français des scientifiques et fonctionnaires internationaux non francophones ;

— une structure d'accueil pour les délégations francophones auprès des organisations internationales qui ne disposent pas de représentation permanente.

## Rapport général

### SITUATION DES UTILISATEURS DU FRANÇAIS DANS LES PAYS NON FRANCOPHONES

Le rapport présenté par la délégation du Mali relatif à la situation des utilisateurs du français dans les pays non francophones met en évidence la situation critique que les diplomates francophones vivent à l'heure actuelle dans les pays non francophones pour la scolarisation de leurs enfants ainsi que la situation difficile des utilisateurs du français dans certains pays non francophones.

La conférence recommande :

- d'appliquer aux enfants francophones ou non francophones qui fréquentent les établissements français les mêmes règles qui régissent les ressortissants français ;
- de créer un fonds multilatéral d'aide à la scolarisation (dont les modalités restent à préciser) afin de limiter l'augmentation des contributions des familles, d'accroître les capacités d'accueil des élèves étrangers, et de donner un nouvel élan au réseau des établissements français dans le monde (création de nouveaux établissements ou système de bourses). Ce fonds devrait être confié à l'ACCT ou à un comité *ad hoc* ;
- de mettre à la disposition des établissements d'enseignement français à l'étranger des enseignants qualifiés d'autres pays francophones.

### RENCONTRES INTERCULTURELLES LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES NATIONALES

Le sommet reconnaît la vocation du français comme langue de communication internationale tout en soulignant la place importante que doivent occuper les langues nationales.

Certaines actions ont été retenues (*annexe 13*) notamment :

- la mise sur pied d'un programme international d'utilisation des langues nationales en tant qu'instrument d'éducation, de culture et de développement.
- la mise en place de systèmes de documentation et de communication rapide des résultats de la recherche et des structures d'échanges d'expériences sur les différentes langues et cultures.

Le représentant d'Haïti a suggéré que soit mise en place une structure régionale d'utilisateurs du créole qui permettrait un dialogue fructueux Sud-Sud.

### Prochaine réunion

La conférence accepte avec plaisir l'invitation à se réunir d'ici deux ans à Québec.

## Séance de clôture

Le président de la Côte-d'Ivoire, doyen des chefs d'Etat africains, M. Houphouët-Boigny, a souligné le caractère historique de cette conférence qui lui apparaît irremplaçable.

Après avoir affirmé la solidarité de la conférence avec le Liban, souhaité que le problème du Moyen-Orient soit réglé au sein d'une conférence internationale et rappelé l'intérêt des questions culturelles et de technologie examinées, il a mis l'accent sur l'urgence d'assurer la stabilité des cours des matières premières agricoles et minières ; à cet égard, il a lancé un appel aux autorités des pays participants pour hâter la solution à ce problème.

Le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a présenté le rapport général de la conférence (*annexe 14*).

Le président du Zaïre, le maréchal Mobutu, a alors remercié au nom de tous les participants le président de la République française pour la qualité de l'accueil réservé à chacun. Il a félicité le président Mitterrand pour le rôle qu'il a joué dans la convocation de ce sommet dont il a souligné les résultats concrets (*annexe 15*).

Le président Mitterrand a remercié les artisans qui ont permis la réussite de cette difficile entreprise et en particulier le groupe des représentants personnels des chefs d'Etat qui a préparé la conférence. Il s'est dit heureux et honoré d'avoir pu accueillir ce premier sommet qui illustre la volonté de la communauté francophone de renforcer sa solidarité.

## ANNEXES

# Discours prononcés lors de la séance inaugurale

(annexe 1)

### François Mitterrand, président de la République française

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, voici enfin venu le moment d'une rencontre attendue depuis longtemps. Quarante et une nations souveraines et communautés réunies par une solidarité ancienne, forte, profonde, et qui pratiquent la même langue.

Je veux vous dire, en mon nom personnel certes, mais aussi au nom de tous les Français qui sont dans cette salle, la joie qui est la nôtre de vous recevoir et de vous souhaiter la plus amicale et la plus chaleureuse des bienvenues.

Vous venez de cinq continents. Vos croyances, vos modes de vie, vos choix politiques sont naturellement divers. Et cependant vous voici rassemblés, libres, égaux, pour échanger vos points de vue, pour que nous échangions nos points de vue, pour que nous lancions des projets qui nous paraissent utiles à ce qui nous est commun. J'ai employé ce mot, c'est bien dire qu'une communauté existe libre de toute allégeance, libre de je ne sais quelle nostalgie, qui n'habite aucun de nos esprits, une communauté désireuse de compter ses forces pour affirmer ses ambitions. On peut employer le terme puisque nous sommes porteurs d'une culture qui peut avoir l'ambition d'être universelle.

Certes nous avons nos difficultés et les échéances ou perspectives ne sont pas les mêmes pour chacun d'entre nous.

Pour les uns il y va de l'existence même. Pour certains qui sont parmi nous et qui luttent avec courage, chaque jour peut être une survie, une remise en cause. Dureté des temps, du climat, difficultés économiques, irrégularités des cours des matières premières, fantaisies des monnaies de compte. Les états ici représentés qui connaissent ces épreuves savent que la France est proche d'eux. Où trouveraient-ils meilleur appui et plus forte amitié que dans l'ensemble francophone ?

Pour d'autres où ce type d'urgence n'existe pas, il peut être question

d'identités menacées. Et qui se développe dans le monde si l'on perd son esprit ou si l'on vend son âme ? Qui prétendra qu'il n'y a pas imbrication indiscernable entre l'esprit d'un peuple — son âme — et sa langue ?

On connaît la loi d'airain de l'économie moderne. Elle concentre des moyens de production, pour réaliser des économies qui, de plus en plus, sont mondialisées ou du moins aspirées, absorbées, emportées par des marchés mondiaux. C'est un grand jeu planétaire, où les originalités s'estompent, où les hiérarchies s'accusent. Les pays qui ne sont pas sur leurs gardes perdent leur substance. Ils étaient créateurs, acteurs, ils assistent, ils contemplent, ils reçoivent. Ils décidaient. Trop souvent les voici condamnés au rôle de sous-traitants, de traducteurs ou d'interprètes. C'est là un des aspects, un des éléments du contexte de cette rencontre.

Face à ces phénomènes, que je viens très rapidement de décrire, quel est le meilleur rempart ? C'est l'identité culturelle. Non pas comme un jeu, ou comme une sorte de distraction annexe, ou comme un gadget — c'est le mot à la mode. Non, comme une volonté puissante et profonde d'être ce que chacun de nous ici éprouve profondément. C'est un réflexe même, un réflexe vital contre la mortelle abolition des différences. Nous ne pouvons supporter cet affrontement ambiant quand nous nous ressentons plus fortement unis. Et c'est pourquoi nous sommes là autour d'une langue, porteuse d'une culture qui elle-même, on peut le dire sans orgueil particulier, figure parmi les grandes civilisations de l'histoire. C'est une civilisation qui nous est commune, à laquelle chacun ajoute son propre apport. La plupart des cultures exprimées autour de la langue française sont des cultures mixtes ou multiples, elles s'enrichissent l'une par l'autre, mais le tronc central, l'axe même de cette action, c'est le français.

C'est un lien si fort qu'il nous a valu de vous avoir ici, venus souvent de loin, parfois en dépit de problèmes politiques qui se posent à nous tous et en tous moments. Il a fallu prendre le temps nécessaire parce qu'on ressentait le besoin d'être ensemble.

D'autant plus que notre langue commune a toujours été porteuse d'une certaine capacité d'ouverture et d'expression qui dépassait ses propres limites. Je ne rappellerai pas le temps, qui n'est pas dépassé, où notre langue était celle que l'on employait dès lors que l'on recherchait sinon tous les Etats du monde, du moins tous ceux qui décidaient du sort du monde, pour s'exprimer.

Il faut trouver la place — que dis-je — elle n'est pas perdue. Il faut l'affirmer de nouveau et vous avez, Mesdames et Messieurs, apporté cette démonstration. Parce que nous parlons la même langue, nous avons quelques chances de mieux nous comprendre. C'est déjà fait. Et parce que nous nous comprenons mieux, nous pouvons mieux agir ensemble, au service des légitimes ambitions que j'ai essayé d'exprimer tout à l'heure.

L'harmonie, le sérieux, le sentiment d'urgence dans lesquels s'est déroulé l'obscur et décisif travail de préparation de cette conférence, en fournissent la



preuve. Nous avons rencontré l'enthousiasme et nous avons pu, grâce à vous, balayer les obstacles qui n'étaient pas minces.

L'ordre du jour qui est proposé par nos ministres reflète parfaitement dans son équilibre les préoccupations que je viens d'exprimer.

Nous n'allons pas composer je ne sais quel discours sur la langue française. Il y en a eu beaucoup, il y en a d'excellents. Il appartient aux assemblées qui en ont la charge de le faire à notre place. Mais c'est parce que nous sommes tous ensemble, issus de l'histoire, de la géographie, de la culture, que nous pouvons, par nos comportements exprimer une sorte de discours universel sur la portée de la langue française.

Nous pouvons employer les mêmes mots. Donc parler très librement, très aisément de tous les sujets qui sont nôtres.

Nous formons une communauté informelle, c'est-à-dire sans lien organique de caractère administratif. Mais le noyau qui existe entre nous devrait être renforcé. Notre communauté, c'est une sorte de structure, essentiellement une structure de la langue, et au-delà des affinités qui sont là, c'est une communauté du regard que représentent les quelques quarante nations qui participent à ce premier sommet francophone, et d'autres encore, quelques-uns, qui souhaitent nous rejoindre.

On dit que notre langue est menacée d'une certaine façon. Elle l'est. Mais enfin, que d'experts nous disent que vers l'an 2000 ou peu après, demain matin, peut-être les langues romanes, les langues latines dans le monde seront plus parlées que, par exemple — je prends cet exemple qui n'a aucune valeur de concurrence, ce serait stupide — que l'anglais.

Il y a dans le développement du monde une puissance propre au génie des langues que je viens d'évoquer et particulièrement du français, vous en êtes, Mesdames et Messieurs, l'expression la plus claire.

Telle est la tâche que dissimulent dans leur sécheresse un peu futuriste les chapitres de notre ordre du jour : logiciels, banques de données, satellites, etc. Nous avons des objectifs très simples, très difficiles à atteindre, car nous ne pouvons pas nous taire sur certains sujets. Comment vaincre la pénurie, la misère ? Comment dominer la faim ? Mais aussi comment mieux former nos enfants ? Comment échanger plus largement nos connaissances ? Comment faire connaître nos avancées scientifiques ? Comment donner un plus vaste public, de plus grands moyens à nos créations littéraires, artistiques, audiovisuelles ? Collaborer, coopérer, coproduire. En un mot : rendre plus fertile encore un patrimoine commun dont nous savons déjà que la diversité est la première richesse.

Je le disais pour commencer. Depuis vingt-cinq ans — je dis vingt-cinq ans parce que j'ai quelques dates précises en tête, mais le projet est déjà plus ancien —, les plus lucides de nos chefs d'Etat appelaient de leurs vœux cette rencontre. Oublions ces retards, nous voici à pied d'œuvre. Je souhaite à nos travaux ambition et imagination.

Pensons aux pionniers. Je me souviens personnellement des premières

*Documents finals*

conversations que j'avais avec le président Senghor. Il abordait ces conversations dans le cadre de ses fonctions d'abord, au titre du Sénégal, mais aussi en raison de sa personne.

Maintenant, il s'agit de rester fidèle à soi-même. Et pour rester fidèle à soi-même il faut s'inventer tous les jours.

Je dois, Mesdames et Messieurs, ici présents dans cette salle du palais de Versailles, vous dire la gratitude de la France, non seulement pour votre présence, mais aussi pour ce qu'elle signifie, pour ce qu'elle projette sur l'avenir. Ce n'est pas une entreprise, celle-ci, qui devrait s'achever avec la joie d'un premier jour. Dans notre esprit, dans le mien en tout cas, c'est le commencement d'une œuvre durable qui s'inscrira dans les temps qui viennent. Car, au travers une langue commune, c'est tout un mouvement, un mouvement de la pensée, un mouvement de l'expression, c'est toute une action qui se dessine. Et nous en aurons le droit d'être fiers un jour, je l'espère, tous et au même titre, d'avoir été les mainteneurs d'abord, puis les créateurs de temps nouveaux. Je vous remercie.

**W. Martens,  
premier ministre de Belgique**

Monsieur le président de la République, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, Excellences, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le président, de votre initiative de convoquer cette « conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ». Il me plaît d'y participer en qualité de premier ministre du Royaume de Belgique.

Dans mon pays, la langue française est non seulement la langue maternelle d'une partie de la population mais aussi une des langues officielles. La Belgique devient chaque jour davantage le pays hôte d'un nombre croissant d'institutions et d'organisations internationales. Plus encore que par le passé, elle constitue donc aujourd'hui une terre ouverte à tous et à toute culture.

En invitant des chefs d'Etat et de Gouvernement à ce sommet, vous leur avez fourni, Monsieur le président, l'occasion de se rencontrer, de mieux se connaître et de procéder à un échange d'idées approfondi. Ce sommet est appelé à contribuer au dialogue international. Ses résultats ne manqueront pas d'influencer favorablement les relations entre les Etats ici représentés et conduiront sans doute à des projets concrets de coopération dans divers domaines.

En parcourant l'ordre du jour de la conférence, je constate que celle-ci se propose une approche nouvelle des problèmes qui sont d'actualité maintenant ainsi que de ceux qui s'annoncent au seuil de l'an 2000.

Un des thèmes qui seront abordés est celui de la sécurité et du désarmement.

La Belgique a été trop souvent le champ de bataille de l'Europe pour ne pas connaître le prix inestimable de la paix. C'est pourquoi mon pays s'intéresse vivement aux négociations en matière de sécurité et de désarmement qui se déroulent dans diverses enceintes et notamment à celles que mènent actuellement les superpuissances. La sécurité est une et indivisible et concerne tous les Etats, tous les peuples et tous les hommes. Le désarmement total reste notre but à tous. S'il est vrai que le chemin pour y arriver continuera d'être extrêmement difficile, il n'en reste pas moins que la communauté internationale se doit de n'épargner aucun effort pour réaliser cet objectif final.

Quant à l'économie mondiale, la Belgique poursuivra sa collaboration avec tous ses partenaires afin d'arriver à des mesures concrètes de relance même si celles-ci risquent parfois d'être peu populaires parce que souvent mal comprises. Il faut que la reprise soit fondée sur des bases stables et solides permettant un essor économique réel. Il ne faut pas se cacher qu'il s'agira d'un travail de longue haleine nécessitant des efforts considérables et cons-

tants pour surmonter les nombreux obstacles auxquels nous devons faire face. Nous croyons cependant qu'avec courage et persévérance la réussite est à notre portée. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont à jouer un rôle moteur à cet égard. Mais il ne sera pas possible de mener notre tâche à bonne fin sans le concours et la collaboration effective et enthousiaste de nos peuples.

Ce sommet souligne aussi l'interdépendance des Etats, idée particulièrement chère à la Belgique.

Plus aucun Etat, si puissant soit-il, ne peut se permettre de faire fi de cette interdépendance et de la solidarité internationale. Celles-ci sont d'ailleurs les meilleurs gages de la paix. Pour la Belgique, vu l'exiguïté de son territoire et sa situation géographique au cœur de l'Europe, la solidarité internationale constitue une nécessité vitale.

L'interdépendance Nord-Sud reflétée par les délégations participant à cette conférence revêt à nos yeux une signification toute particulière. A ce titre, il me plaît de rappeler les liens historiques qui existent entre mon pays et l'Afrique avec laquelle la Belgique se réjouit d'entretenir des relations privilégiées et amicales.

Mon pays, par la voix de la Communauté française de Belgique, présentera dans le cadre de cette conférence un rapport sur les problèmes de l'édition. D'autres pays aborderont des sujets importants qui sont des enjeux de l'avenir, tels que les problèmes de la formation et du transfert de la technologie, la coopération en matière d'énergie, l'informatique, les banques de données, les réseaux de communication, etc.

Tous ces points figurant à l'ordre du jour démontrent que les Etats ici représentés sont conscients non seulement de leurs responsabilités face aux problèmes d'aujourd'hui, mais aussi des innombrables défis que leur pose l'avenir. Je me rallie volontiers à cette prise de conscience. Aux chefs d'Etat et de Gouvernement ici présents, j'offre la collaboration loyale et sans réserve de la Belgique.

Monsieur le président de la République, je terminerai en exprimant les vœux les plus chaleureux pour la réussite des travaux de cette conférence qui, sans aucun doute, contribuera considérablement à renforcer les liens entre tous les pays participants et confirmera l'ouverture de la francophonie sur le monde. C'est dans cet esprit que la Belgique y participe.

Brian Mulroney,  
premier ministre du Canada

Comment ne pas avoir conscience de vivre, en ce moment-même, un événement historique ?

Il y a très peu d'exemples dans l'histoire des relations internationales, et dans l'histoire tout court, de circonstances où autant de chefs d'Etat et de Gouvernement se sont réunis, pour créer entre leurs peuples un réseau d'amitié, comme celui que notre rencontre d'aujourd'hui symbolise déjà.

Je tiens, avant toute chose, à remercier celui qui nous a rassemblés, ici, ce matin : je veux parler de notre hôte, M. François Mitterrand, président de la République française, à qui il faut rendre cet hommage de n'avoir jamais conçu la francophonie qu'en termes de fidélité à l'avenir et d'engagement à l'action.

Il m'est également agréable de rappeler avec reconnaissance la contribution irremplaçable des deux inspirateurs de la francophonie que sont les présidents Senghor et Bourguiba.

En convergeant sur Paris pour jeter les fondements d'une nouvelle solidarité internationale, nous faisons entrer dans la réalité un rêve qu'entretiennent depuis plus d'un quart de siècle des hommes et des femmes de tous les continents. Le moment est venu de verser au creuset de la francophonie nos appréhensions et nos espoirs, nos solitudes et nos diversités, voire nos différences. Il ne tient qu'à nous d'en façonner un projet approprié aux exigences du présent et du futur.

Que nos pays soient riches ou pauvres, industrialisés ou en voie de développement, une langue commune transcende nos réalités individuelles et collectives. Cette langue est le patrimoine d'une conscience et le reflet d'un long regard sur le monde. Elle a créé entre les hommes ce qu'on aurait appelé autrefois une agora spirituelle et ce que le canadien Marshall McLuhan qualifierait de « village global ». A cet égard, le sommet est une occasion privilégiée, puisqu'il nous réunit autour d'une voie de communication et de valeurs communes capables d'activer des complicités intellectuelles et morales.

Je sais ce que mon pays doit à la langue française. Elle fait de nous un pays unique, nourri aux sources de deux cultures qui comptent parmi les plus riches de la civilisation moderne. Cette raison, à elle seule, suffirait pour nous convaincre du rôle indispensable de la francophonie, non seulement pour tous les Canadiens d'expression française, mais pour notre pays tout entier.

Le Canada pourra assumer sa réalité avec plus de fermeté et poursuivre avec une assurance renouvelée les objectifs que lui assigne son destin. N'en

est-il pas ainsi pour chacune des nations ici réunies par ce lien qui a le mérite, à la fois de nous rassembler tous, et de mettre nos spécificités en relief ?

Mais nous avons d'autres raisons, tout aussi impérieuses, de nous joindre à cette communauté. La nécessité d'une rencontre des sensibilités et d'une cohésion des démarches ne nous échappent pas, à nous Canadiens. Plus de 350 ans d'efforts pour survivre et construire ailleurs un pays neuf, à partir de deux grandes souches européennes, nous ont fait connaître les exigences de l'interdépendance et les bienfaits de l'entraide.

Dans l'univers périlleux où les peuples doivent vivre de nos jours, la solidarité est autant une obligation qu'une vertu. La famine, la discrimination et la violence déshonorent notre époque. Le développement économique de nos pays et, trop souvent même, leur stabilité financière sont menacés par l'effondrement du marché des matières premières et la montée du protectionnisme. Une autre conséquence pernicieuse s'ajoute à toutes celles qui découlent de ces malheurs : ils concourent à accentuer les disparités entre les hommes et les pays.

La menace qu'ils font planer sur le multilatéralisme est un autre appel au resserrement de nos liens et à la réunion de nos volontés. Si nous réussissons à donner à la francophonie sa place dans la dynamique multilatérale, elle provoquera entre nous un dialogue fondamental et déterminera des actions mutuellement avantageuses.

Mais, pour l'heure, la francophonie est encore à la recherche d'un grand dessein. Elle doit se définir une vocation propre au sein des instances internationales, par-delà les activités plus restreintes des organismes existants.

Si la vocation de la francophonie était clairement énoncée, de façon à susciter l'adhésion unanime de ses membres, elle pourrait faire de ce premier sommet un facteur de régénération du système multilatéral international.

Le Canada n'hésite pas, pour sa part, à mettre la barre haute : ce sont les composantes politiques, économiques, sociales, techniques et culturelles de la situation du monde francophone qui nous intéressent et c'est l'ensemble de cette problématique que nous voulons aborder.

Rien de ce qui est francophone ne nous est étranger. Pour nous, la francophonie dépasse, en l'enrichissant, le concept de francophilie et de purisme linguistique : il s'agit fondamentalement pour nous, de vivre et de nous épanouir ensemble. Car le dialogue des cultures, le face à face des civilisations et des modes de vie ne sauraient se confiner au discours linguistique.

D'aucuns pourraient objecter que la discussion de ces questions risque de nous diviser ou, au mieux, de répéter des débats qui ont cours ailleurs.

Pour moi, l'entreprise ne saurait être stérile. Le moment est venu de nous appuyer sur nos affinités particulières pour accroître les chances d'un dialogue plus fructueux et plus constructif en d'autres instances. Il importe aussi d'établir la crédibilité internationale du sommet en tant que forum original

d'échanges entre pays du Nord et du Sud et, par là, de conférer prestige et maturité à la francophonie. Notre propos est enfin de rapprocher davantage les membres de cette famille en créant, dans l'égalité et l'interdépendance, de nouvelles habitudes de concertation entre ses chefs politiques.

Mais nous ne devons pas hésiter à soumettre notre démarche à une évaluation rigoureuse. Reconnaissons que c'est par des réalisations concrètes que doit se traduire l'appartenance à cette communauté. L'utilité et la viabilité de ce que nous entreprenons aujourd'hui seront jugées à ses fruits.

Pour ne pas décevoir, ce sommet doit imprimer un second souffle à la francophonie, l'engager dans les voies de l'avenir et déboucher sur des résultats visibles et palpables.

Le Canada s'est profondément attaché à cette conception, seule capable de mobiliser les imaginations et les énergies de tous. Je suis persuadé que notre développement collectif passe par l'intensification et la modernisation de notre coopération fonctionnelle.

D'entrée de jeu, mon pays s'est perçu comme un fervent partenaire d'une entreprise liée à son propre devenir. Depuis notre assermentation comme Gouvernement national, nous n'avons ménagé aucun effort pour contribuer à la convocation de ce sommet.

Nous nous félicitons de l'étroite coopération que nous avons obtenue du Gouvernement du Québec, foyer de la francophonie nord-américaine, et du Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le Canada se présente à vous, conscient de ce qu'il peut apporter à la francophonie, de jeunesse et de modernité, mais en même temps de pragmatisme et de tolérance. Il est également fier de l'œuvre de réconciliation qu'il poursuit avec lui-même. La présence à mes côtés du premier ministre du Québec en est une éclatante illustration.

C'est un grand jour pour le Québec que celui où, grâce à une entente que nous avons voulu conclure dans l'équité et la générosité, il se trouve représenté en tant que Gouvernement participant dans ce prestigieux aéroport. Le premier ministre Bourassa, dans la continuité de ses prédécesseurs, avec qui cette entente a été négociée, affirmera donc ici, non seulement la présence, mais aussi la participation du Québec à ce sommet historique.

Dans cet effort de promotion de la francophonie, je veux, à l'avance, assurer le premier ministre du Québec de mon appui et de ma coopération. Je me plains également à saluer le premier ministre du Nouveau-Brunswick dont le leadership personnel a permis à une autre collectivité de Canadiens francophones d'utiliser le français comme langue officielle en Acadie.

En ce sens, notre engagement envers la francophonie répond à un impératif de notre vie nationale. C'est tout l'espace de la communauté qui, par la francophonie, est offert comme champ d'épanouissement aux francophones du Québec et des autres provinces. En tant que Nord-Américains, les francophones du Canada mènent le combat quotidien de la francophonie. Mieux que quiconque, nous savons ce que la vitalité du fait français requiert de mobilisation et de vigilance.

Une langue, si belle soit-elle, ne survit pas uniquement par elle-même mais aussi par la vigueur et la créativité de ceux qui l'ont reçue en dépôt.

C'est aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui qu'il incombe de relever le défi que lance à la langue française le développement foudroyant des nouvelles technologies. Ou cette langue doit donner accès à l'avancement technique et économique de nos sociétés, ou elle déclinera rapidement. Comme le disait récemment le secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Maurice Druon, « tout progrès doit pouvoir s'exprimer en français ».

Le Sud comme le Nord risqueraient de se détourner du français si celui-ci devait cesser de s'affirmer comme instrument de communication scientifique et technique. C'est le sort qu'ont connu d'autres langues lorsqu'elles ont cessé de vivre avec leur temps. Faisons en sorte qu'il n'en soit pas ainsi pour la langue française.

Les motifs intellectuels et affectifs que nous avons de l'utiliser, et même de la préférer à d'autres langues, pourraient ne pas être partagés par d'autres générations, soucieuses d'embrasser dans toutes leurs dimensions les réalités de leur époque. C'est l'utilité qui aura le dernier mot. Nous, Canadiens, serions, à coup sûr, parmi les premières victimes de l'affaiblissement de l'une de nos deux grandes langues nationales. Et nous tous, qui sommes ici, serions amputés d'une part de nous-mêmes, si ce merveilleux moyen de communication et de rapprochement devait perdre son rayonnement universel.

N'était-ce pas là, Monsieur le président, le sens de l'appel que vous avez récemment lancé devant l'Académie française ? Cette mise en garde, ce cri de ralliement, nous les faisons nôtres. L'étendue de notre territoire et sa proximité avec le géant américain ont suscité chez nous des réactions de créativité et d'affirmation de notre identité culturelle.

Quoique concentrée au Québec, la francophonie canadienne est présente et vit, parfois difficilement, de l'Atlantique au Pacifique. Cette réalité et les difficultés auxquelles elle est parfois en butte ont déterminé un effort national. Les outils que nous avons façonnés pour la survie du français et la promotion du bilinguisme, la protection de nos minorités linguistiques anglophones autant que francophones là où elles se trouvent, l'ardeur qui nous anime, la foi que nous avons dans la francophonie, nous sommes disposés à les mettre au service de ce sommet.

Je songe ici à nos acquis en matière de télécommunication et de télématique, de banques de données linguistiques, de traduction automatique, de conception de logiciels en langue française. Il nous appartiendra de voir tous ensemble comment adapter ces percées technologiques à nos réalités diverses, pour le bien-être de nos populations. A cette fin, nous devons nous assurer du concours de tous les acteurs de nos sociétés, tant du secteur public que du secteur privé.

Accentuons le rôle du français comme langue d'invention. Assurons sa présence dans les secteurs de pointe, mettons-le au service d'une véritable et



*Discours prononcés lors de la séance inaugurale*

authentique coopération en vue du développement de nos peuples et de l'éclosion de la culture francophone de demain. Ce sera la meilleure façon de pourvoir à sa permanence comme lien de rassemblement.

La francophonie, c'est d'abord et avant tout des hommes, des femmes, des jeunes. Elle impose de garder à l'esprit leurs aspirations et leurs rêves, et d'apporter réponse à leurs besoins fondamentaux. Tout nous incite à nous unir, de façon communautaire, pour atteindre des buts qu'aucun pays, laissé à lui-même, ne pourrait atteindre. C'est un devoir envers nous-mêmes, mais aussi envers ceux qui nous ont précédés et surtout envers tous les autres dont nous préparons l'avenir.

Je pense aux vers de Gilles Vigneault, le chantre de mon coin de pays, la Côte nord du grand fleuve Saint-Laurent :

*« Est-ce vous que j'appelle  
ou vous qui m'appelez...  
il n'est coin de la terre  
où je ne vous entende  
il n'est coin de ma vie  
à l'abri de vos bruits. »*

Les poètes et les griots de tous les horizons et de tous les âges de la francophonie nous interpellent et nous convient à la survivance et à l'exaltation de ce que nous leur devons, c'est-à-dire de ce que nous sommes. Je vous remercie.

Didier Ratsiraka,  
président de la République démocratique  
de Madagascar

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs, Madagascar ne fait plus partie de la zone franc et ne participe pas aux différentes réunions franco-africaines. D'aucuns parmi mes détracteurs et autres Aristarques qui ne m'ont jamais ménagé ni leurs critiques, leurs sarcasmes, ni leurs insultes, pourraient alors se poser la question de savoir ce que le président malgache vient faire au milieu de cet aréopage !

La raison est simple :

1° Je suis de formation française et je suis fier de parler français, d'ailleurs mon pays utilise le français comme langue de communication avec l'extérieur, et comme langue d'enseignement dans notre université ;

2° Je suis à Paris en visite officielle à l'invitation du président François Mitterrand. Je ne viens pas à Canossa, je viens rendre visite à un ami !

3° Je m'adresse aux Français en général et aux tenants du racisme et de la xénophobie en particulier. Sachez que, quoique vous en pensiez, il y a aux quatre coins de la planète des peuples qui parlent votre langue, qui aiment votre pays et qui sont vos amis et le peuple malgache est un de ceux-là et ce, malgré les péripéties de l'histoire et les vicissitudes des événements.

Ceci étant, Paris nous accueille pour ces quelques jours de concertation au sommet : moment occasionnel assez rare à dire vrai ou plus exactement sans précédent, tant par sa signification que par son avènement. En tout état de cause, il marquera l'histoire d'une empreinte vraiment extraordinaire et indélébile.

L'enjeu de notre réunion, c'est peut-être d'essayer de changer la face du monde, car une telle ambition dans les conditions du monde d'aujourd'hui n'est ni démesurée, ni inopportune. En tout cas, si notre auguste assemblée s'arme de l'audace nécessaire, d'une volonté politique inébranlable d'aboutir, tous les espoirs sont permis pour que cette étincelle jaillisse dans la nuit qui enveloppe nos cœurs.

L'Organisation des Nations unies vient de fêter son 40<sup>e</sup> anniversaire avec les fastes d'un autre âge et en occultant selon nous les problèmes des temps présents et ceux de l'avenir ! Que reste-t-il en effet de la contagieuse ambiance d'optimisme née de l'adoption de la charte à vocation universelle de l'ONU ? Celle-ci augurait dans ses principes d'un noble et louable esprit de compréhension et de coopération internationale, déterminé à bâtir pour les générations futures un avenir désormais heureux, brillant, pacifique, fraternel et, en un mot, enfin humain ! Le secrétaire général de l'ONU (Pérez de Cuéllar), dans son rapport (à la 40<sup>e</sup> session de l'assemblée générale), a clairement mis le doigt sur la plaie, et cela fait mal : il a estimé en

effet, en toute lucidité, que le système international de l'avenir reste à contruire !

Malgré tout, l'idéalisme n'est pas mort, et beaucoup rêvent encore à ce qu'Albert Camus appelait « une société internationale où les grandes puissances n'auront pas de droits supérieurs aux petites et moyennes, où la guerre fléau devenu définitif, par le seul effet de l'intelligence humaine ne dépendra plus des appétits ou des doctrines de tel ou tel Etat » (*Combat*, août 1945). Les horreurs et la désolation du deuxième conflit mondial sont maintenant derrière nous. Les conflits réels armés, avec leur cortège de mort, de destruction, de désolation, de réfugiés et de misère humaine se situent aujourd'hui dans le Tiers Monde. Du moment que la « civilisation » est sauvée de la guerre, il nous semble qu'elle s'accommode facilement des menaces de la guerre, voire s'en nourrit aussi souvent.

Disons le tout net : prenant prétexte des difficultés économiques mondiales, dont le Tiers Monde n'est pas responsable, soit dit en passant, certains pays et non des moindres développent aujourd'hui avec des variantes mineures des conceptions utilitaristes des relations internationales et justifient la diminution de leur contribution à la coopération internationale par la charge que cela comporte, tandis qu'une voix solitaire et discordante s'élevait : « Aider le Tiers Monde, c'est s'aider soi-même », et « il faut que les pays créanciers et les pays débiteurs se partagent la charge de la dette », disait cette voix. C'était celle du président Mitterrand. Formules suspectes aux yeux de certains, elles mettent en pleine lumière les termes contemporains de l'interdépendance et de la coopération ! Monsieur le président, tant pis pour votre modestie, vous êtes le champion de la défense des intérêts du Tiers Monde, et c'est une raison supplémentaire pour Madagascar d'être présent à ces assises !

Le contrat, certes implicite, établi entre les grands et petits pays désormais souverains, portait au départ sur le choix unanime d'une manière d'être, fondée sur la paix et la coopération, permettant aux uns et aux autres de tourner définitivement et sans perdre la face, la page du passé colonial fait de domination, d'exploitation, de capitulation et de frustrations. L'égalité en droits et en devoirs des Etats a matérialisé le choix de la raison et la victoire de l'équité sur l'injustice et l'humiliation. Initialement et à l'époque, il n'était pas question de magnifier la générosité des plus riches et d'exiger la gratitude des plus pauvres, et encore moins d'espérer la docilité de ces derniers sauf à la susciter par des pratiques obliques et sournoises de tous ordres.

San Francisco a octroyé la démocratie et l'égalité à tous « les peuples des Nations unies » et a laissé croire à la solidarité et à la fraternité. A la longue cette démocratie sera contestée par les plus puissants, en même temps qu'elle s'avère illusoire pour les plus faibles : qu'est-ce que la démocratie sans le riz, le pain et le mil ? Bretton Woods, le pendant en matière financière et monétaire de l'édifice mondial, dès le départ ignore la démocratie et donna le pain au conditionnel et sous l'empire de la contrainte.

En dehors de l'inefficacité alléguée des instances multilatérales internationales, l'innovation essentielle des conceptions négatives dont je parlais plus haut, consiste à accabler le Tiers Monde des travers les plus rédhibitoires et les plus divers dont celui, insupportable au plus haut point, de disposer d'un poids politique indu, en tout cas disproportionné par rapport à sa surface économique et financière dans les instances internationales.

Cela explique le sort burlesque réservé à toutes les propositions réalistes relatives aux négociations globales. En un mot le dialogue mondial, à l'étape actuelle, confine à une vaste farce, faite de simulacres de discussions et d'impasses affligeantes. Les propositions du Tiers Monde, lorsqu'elles sont prises en compte, reçoivent des traitements désinvoltes : elles sont disqualifiées comme étant des revendications inacceptables ou des diatribes inconsistantes.

La vérité n'est-elle pas plutôt que le monde dans son ensemble manque cruellement d'une vision à long terme des problèmes du développement, qui se manifeste dans l'absence d'une volonté politique de résoudre les questions concrètes qui se posent :

- on a substitué à la solidarité humaine tant clamée il y a quarante ans une solidarité de façade éphémère et ponctuelle ;
- on bloque les mécanismes de réforme des relations internationales, surtout dans le domaine économique et financier ;
- les organisations internationales sont émasculées par des pratiques unilatérales : retrait tonitruant, modification d'office des taux de contribution, gel des avoirs extérieurs, protectionnisme, chantage, etc.

Le dernier des droits aux mains des pays pauvres, le droit à l'existence, voire à la survie, n'est même plus assuré. L'apogée de l'empire de ce système marque la tentative de restauration du triptyque infernal : *exploitation économique, domination politique et aliénation culturelle*. Quand, par des méthodes intransigeantes, les pays du Tiers Monde sont obligés d'aligner leurs politiques économiques sans considération de leurs problèmes sociaux et spécifiques sur celles du monde industrialisé capitaliste, n'aggrave-t-on pas leur retard économique et leur arriération technologique et scientifique ? Sans parler de leur autonomie de décision, rangée au rayon des accessoires périmés !

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs, je sollicite votre indulgence pour cette entrée en matière abrupte et désabusée. Mais « la langue française, disait Jean Cocteau, est difficile, elle répugne à certaines douceurs » ! Je dirais aussi qu'elle peut être somptueuse, rigoureuse et très poétique, et notre assemblée compte en son sein beaucoup d'experts en cette langue aux possibilités infinies.

Et je me plais à relever également que nos assises de Paris constituent une première mondiale et intercontinentale à laquelle j'assiste sans avoir à apprécier

hender les mésinterprétations de la traduction simultanée. Je savoure avec vous ce plaisir et ce privilège.

Survenant à un moment particulièrement difficile pour les pays en développement, notre conférence en elle-même n'était pas le produit de cette conjoncture de morosité et de reniement des principes en voie de déliquescence des relations internationales égalitaires.

Ne sera-t-elle que la réapparition des vieux fantômes de l'impérialisme et du paternalisme ? Et cette question elle-même n'extériorise-t-elle pas un vieux complexe en manière de donnée immédiate de la conscience d'un pays anciennement colonisé, guettant anxieusement le moindre soupçon de néocolonialisme rampant dans cette entreprise regroupant ceux qui parlent français ? Un « parler vrai » débusquant les arrière-pensées critiquerait sans rémission nos assises comme un forum destiné à organiser une zone d'influence stratégique au nom de liens historiques contestables.

Une présentation ironique dauberait à bon compte sur « les agapes d'anciens combattants à qui l'on servirait du vin nouveau dans une vieille outre ». A notre avis, et c'est une autre raison de notre présence ici, cela serait faire bon marché des réalités et des exigences de solidarité de millions de gens différents mais ayant l'usage d'une même langue.

Qu'ils essaient de trouver ensemble un même langage pour affronter un monde dangereux, dans le cadre d'une riche polyphonie culturelle, ethnique, raciale, etc. Voilà un *pari audacieux* qui mérite d'être relevé. Plus de justice, davantage de solidarité, un meilleur dialogue, une confrontation franche des idées, ne peuvent en fait que faciliter la compréhension entre les peuples par ces temps troubles et agités. Dans cet esprit, le proverbe canadien plein de bon sens qui dit que « beaucoup de petites choses, en beaucoup de petits lieux, par beaucoup de petites gens peuvent bouleverser la face du monde », me semble s'appliquer à nos assises de Paris !

Confiant dans la sincérité de tout un chacun ici présent, j'espère qu'en dépit de ce qui peut nous séparer, nous trouverons quelques lois éthiques ou même juridiques pour organiser et gouverner nos relations afin de « bouleverser la face du monde ». Une nouvelle solidarité transcendant le contingent d'un présent douloureux, et donnant vie à nos espérances suspendues au bon vouloir des égoïsmes des nantis, telle est notre attente. Un dialogue, en vérité, une concertation véritable, franche et loyale, doit servir un dessein aussi noble qui ne peut plus se payer de mots.

Par exemple, la question des dettes du Tiers Monde, dettes odieuses parce qu'impayables dans le contexte actuel, doit pouvoir être examinée dans une optique nouvelle, faisant la part de la capacité réelle des débiteurs et des possibilités des créanciers.

En la matière, la disproportion évidente des forces incline à appliquer des solutions de justice, telle par exemple celle imaginée par le droit féodal de mon pays, pour équilibrer les contrats entre débiteur et créancier, et empêchant ce dernier de s'approprier des biens immeubles ou meubles du débiteur

en cas de non-remboursement d'un prêt. Cette solution est connue sous le nom de clause Tsatoka frappée de nullité de plein droit en vertu du principe : « *Ny kely anampiana, ny be analàna* », celui qui a plus concède à celui qui a moins.

L'association de pays et de peuples, conscients de posséder en commun et désireux de faire fructifier de concert un patrimoine unique, ne peut être sérieusement comparée à une association de malfaiteurs ; surtout lorsque de surcroît l'on constate que deux des plus grands pays partageant l'usage de la langue anglo-saxonne ont récemment manifesté bruyamment leur désaffection pour une tentative d'action universelle en faveur de l'éducation, de la science, de la technologie, de la culture et de la communication.

C'est pourquoi, appuyés par une langue d'ouverture et d'accès à la modernité et à la libération, les petits pays présents ici peuvent exposer sinon assouvir leurs aspirations à un développement culturel endogène, et à un développement économique autocentré, dans le cadre d'échanges maîtrisés et volontairement « régulés » comme on dit en français, dans la stricte mesure cependant où les erreurs du passé, les omissions comme les abus auront été corrigés et définitivement effacés.

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs, je vieillis très mal car malgré l'âge, je garde toujours cette fâcheuse habitude de franchise abrupte, voire brutale, qui m'a toujours caractérisé.

Aussi je voudrais exposer à notre auguste assemblée nos propositions. Je ne voudrais surtout pas jouer les pythonisses ni les oiseaux de mauvais augure en vaticinant sur l'avenir de l'humanité. Mais si nous n'y prenons garde, le monde va courir à la catastrophe à cause des dangers mortels militaires, économiques, financiers et sociaux qui le guettent. La crise actuelle est mondiale et totale, et elle peut déboucher sur un chaos plus grand que celui qu'il a connu en 1929. Le problème de la dette qui préoccupe tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres en ces temps de tumulte économique, est un des détonateurs de cette catastrophe qui risque de survenir dans les deux ans qui viennent.

Aussi je voudrais apporter notre modeste contribution à l'effort de réflexion et de recherche de solutions largement engagé de partout, en soulignant qu'aucune issue ne saura être trouvée sans un minimum de bonne foi et de bon sens et singulièrement de la part des pays nantis.

Le problème du développement nous concerne tous :

- les pays pauvres et endettés dont les efforts de redressement demeurent politiquement acrobatiques et économiquement vains ;
- les pays riches qui tardent à prendre les mesures de leur intérêt bien compris, à défaut de celle de la générosité et de la solidarité humaine.

Il ne peut pas y avoir de paix sans développement, ni de développement sans paix. Je ne suis pas certes le premier et ne serai pas le dernier à prêcher que la solution ne peut être que globale. Mais je vais toutefois profiter de

cette occasion pour proposer « trois bouts de fil d'Ariane » en espérant que quelqu'un se décidera à en tirer celui qui lui paraît le plus adapté à son cas, afin d'engager enfin le processus susceptible sinon de trancher le nœud gordien, du moins de démêler l'écheveau. Dans ce genre de situation du reste, les autres bouts sont généralement sollicités ensuite (et peu importe leur ordre !), mais l'on parvient finalement à tout dénouer en y mettant patience et bonne volonté !

### La solidarité des pauvres

Le premier fil de solution est la « solidarité des pauvres ». Je l'ai déjà exposé à La Havane, à New Delhi et à l'OUA. Je l'ai tendu à nos frères de misère du Mouvement des non-alignés et du Groupe des 77.

Il s'appuie sur les trois Fonds. Ces pays contribueraient pour une part au prorata de leur PNB à un fonds de soutien de leurs exportations puisqu'il est clairement établi que la manipulation des cours mondiaux des matières premières, et la dégradation quasi inéluctable et fatale depuis plus de trois décennies des termes de l'échange, sont les principales causes de nos difficultés. Une autre part serait directement consacrée par chacun à des actions de développement. Une troisième part servirait au Fonds d'aide à la balance de paiements. Corrélativement une grève totale ou partielle des dettes serait décrétée par les pays participants à ce processus.

Faute de nous avoir suivis ou appuyés, les pays exportateurs de pétrole membres ou non de l'OPEP se retrouvent aujourd'hui enlisés dans des difficultés énormes. Je ne crois pas devoir préciser qu'un tel scénario de la révolte et du désespoir correspond à un repli sur eux-mêmes des pays obligés de chercher par eux seuls et en prenant sur eux seuls les éléments de leur survie.

Il serait dramatique de devoir en arriver là ; mais ce pourrait être malheureusement l'issue de trop nombreuses années de tergiversation et de l'accroissement du nombre de « ceux qui n'ont plus rien à perdre » : pensez aux déshérités d'Amérique latine, revoyez les corps décharnés et les regards vides, les yeux hagards, les ventres dilatés des enfants d'Afrique, imaginez la fange dans laquelle font naufrage ceux d'Asie...

### Le partage du monde

Mon second fil est celui « du partage du monde » et comme il est illusoire de croire que celui-ci puisse l'être seulement en deux, de façon manichéenne (l'Est et l'Ouest, le bloc socialiste et le monde capitaliste) ! Je voudrais proposer le bout aux pays soucieux de leur spécificité et de leur individualité... non-alignés en quelque sorte ; aux économies certes secouées mais

encore saines, notamment les pays européens au sens large. Je voudrais leur rappeler la solution des enfants qui veulent continuer à jouer ensemble et dont les perdants ne le peuvent, n'ayant plus rien à mettre en gage.

En réalité, la partie est ici plus attractive puisqu'en fait les pays en développement sont riches de potentialités qu'ils ne demandent qu'à partager pour autant qu'on les y aide loyalement, d'autant que les pays européens en ont eux-mêmes besoin pour leur propre croissance.

Ainsi donc pourrait se constituer, sans vouloir réveiller les fantômes — je devrais plutôt dire se reconstituer —, entre l'Europe au sens large et l'Afrique, une symbiose partant des principes suivants :

- effacement total ou partiel de toutes les dettes non militaires envers ces pays ;
- établissement de relations commerciales privilégiées dans lesquelles en garantie stable et régulièrement indexée sur l'inflation mondiale, l'exclusivité des produits des pays sous-développés partenaires leur serait réservée, obligeant les autres pays industrialisés à racheter auprès d'eux les matières premières dont ils ont besoin ;
- et réciproquement les acquisitions de matériels et de technologie par les pays en développement se feraient préférentiellement à partir des pays européens. Ce processus peut être amorcé par nos assises actuelles et étendu par la suite à l'Europe au sens large.

### L'initiative de développement stratégique

Le troisième fil pourrait être ce que j'ai appelé l'IDS (initiative de développement stratégique) qui n'est ni plus ni moins que la *grande alliance pour le développement*. Il part de la considération que les moyens dont dispose l'homme l'ont singulièrement réduit à sa terre au point qu'il ne puisse cracher en l'air sans risquer d'en recevoir les retombées : ceci est valable aussi bien pour les armes nucléaires que pour la pollution industrielle, les moyens de communication, les déséquilibres financiers et les épidémies.

Le déclenchement d'une guerre nucléaire équivaut à un suicide réciproque et collectif. J'ai eu l'occasion de démontrer à l'ONU que la SDI (guerre des étoiles) n'est pas étanche, qu'elle ne supprime pas la menace nucléaire, qu'elle va coûter mille milliards de dollars !

Il serait donc éminemment souhaitable qu'étant donné l'impasse stratégique née de la parité nucléaire, les grandes et superpuissances consacrent une partie conséquente de leurs dépenses d'armement au profit du développement, de la paix et de l'épanouissement de l'homme, pour résoudre le problème aujourd'hui capital pour tout le monde de la dette du Tiers Monde ! La proposition est simple :

- effacement total ou partiel de toutes les dettes non militaires ;
- reconversion d'une grande partie des énergies de production en série des



*Discours prononcés lors de la séance inaugurale*

moyens gigantesques de destruction massive en production d'outils de développement équilibré de tous les pays.

Il y va de l'avenir de l'humanité.

Voilà, exposé avec plus de cœur que de raison peut-être, trois démarches pour sortir de la situation internationale grave que nous vivons. Je n'en ai point fait mystère, considérant que toute amorce de solution d'où qu'elle vienne, vaut mieux que l'expectative explosive dans laquelle nous nous tenons.

Paraphrasant Jaurès, je dirais pour terminer que ce n'est pas seulement par la force des choses que se réalisera le nouvel ordre économique, financier, commercial et social juste et démocratique que nous appelons de tous nos vœux. C'est aussi et surtout par la force des hommes, par l'énergie des consciences et des volontés. Je vous remercie.

Abdou Diouf,  
président de la République du Sénégal

Monsieur le président de la République française, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, Messieurs les chefs de délégation, Mesdames, Messieurs, voilà plus d'un siècle que la francophonie fait son chemin et cherche à s'incarner dans des institutions de coopération afin de célébrer la fraternité des peuples. Voilà que, depuis quelques décennies, des institutions francophones, en dépit des difficultés conjoncturelles, naissent et prennent forme. Nous voilà rassemblés, pour la première fois aujourd'hui, chefs d'Etat et de Gouvernement des pays entièrement ou partiellement de langue française, pour parler de francophonie, cette francophonie qui soulève tant d'espoir dans les milieux intellectuels et politiques. Il n'est pas une époque plus propice que la nôtre, époque faite de violences et de crises de toutes sortes, politiques, économiques, sociales, pour que les plus hauts responsables francophones se retrouvent pour interroger cette réalité qui s'impose aujourd'hui à nous, comme tout ce qui naît de l'histoire des pays et des hommes. Il n'est pas d'année plus appropriée que cette année 1986, proclamée année internationale de la paix.

Nous vous remercions, Monsieur le président de la République, d'avoir bien voulu accueillir ce sommet francophone ou, plutôt, le sommet de l'espoir. A travers vous, nous remercions le Gouvernement et le peuple de France pour l'accueil chaleureux dont nous avons été l'objet et que d'ailleurs vous avez coutume de réserver à vos hôtes.

Nous mesurons l'ampleur et la qualité du rôle que vous avez joué dans l'organisation et la tenue de ce sommet en nous permettant de franchir les obstacles inhérents à toute grande entreprise du genre. De l'homme de vision large, de détermination lucide et de décision rapide, que vous êtes, Monsieur le président de la République française, un tel résultat, remarquable en tous points, n'a rien pour nous surprendre.

C'est l'occasion de saluer, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, les initiatives combien prophétiques des présidents Habib Bourguiba et Léopold Sédar Senghor. Sans leur action soutenue, il eût été difficile de rassembler aujourd'hui, tant de peuples aussi divers que ceux que nous avons la charge de conduire. Oui, la pratique d'une langue commune, surtout quand il s'agit d'une langue de communication internationale, c'est-à-dire une langue au service de la coopération, doit créer entre les usagers des liens privilégiés de solidarité, tant il est vrai qu'on ne pratique pas une langue impunément ; il y a forcément contact, coopération, j'allais dire complicité entre les locuteurs. Voilà ce qu'ont compris très tôt les présidents Habib Bourguiba et Léopold Sédar Senghor et nous devons ce sommet à leur clairvoyance et à leur lucidité. Qu'ils en soient ici, publiquement et solennellement, remerciés.

## Francophonie et liberté

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le président, d'évoquer un problème qui, comme vous le savez, constitue une obsession pour le continent africain, composante importante de l'espace francophone, je veux parler de la situation en Afrique australe.

Cette situation, avec l'apartheid comme noyau central, revêt toutes les caractéristiques d'un fait colonial, d'une politique d'agression et de déstabilisation à l'extérieur, et d'une négation de l'humain à l'intérieur.

Cette situation interpelle gravement la « cité francophone » que nous sommes en train de bâtir parce que l'idéal dont nous nous réclamons et que nous voulons voir appliquer à tous, sans aucune distinction, se résume en la promotion de l'humain, dans la liberté, l'égalité et la démocratie. Les principes qui fondent cet idéal procèdent de l'universel, c'est-à-dire à la fois de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de nos cultures et de nos civilisations respectives.

C'est pourquoi nous avons un devoir de solidarité envers les Noirs de l'Afrique du Sud qui se battent et qui meurent pour le démantèlement de l'apartheid, et pour l'avènement, en Afrique du Sud, d'une société multiraciale et démocratique.

Ce même devoir de solidarité, et je dirai même de soutien actif, nous l'avons également envers les pays indépendants de l'Afrique australe agressés et déstabilisés par l'Afrique du Sud. Ces pays demandent une seule chose : que leur souveraineté, leur intégrité territoriale soient respectées pour qu'ils puissent concentrer leurs énergies sur les tâches de développement qui les interpellent.

La meilleure manifestation de ce devoir de solidarité serait une application effective et immédiate des sanctions économiques obligatoires contre le régime ségrégationniste.

On l'a déjà dit et nous le savons, ces sanctions feront souffrir les populations noires d'Afrique du Sud et auront des conséquences négatives sur les économies des pays d'Afrique australe.

Oui, mais y a-t-il une plus terrible souffrance que celle endurée sous le régime infernal de l'apartheid, qui nie aux Noirs sud-africains leur dignité d'hommes et fait des pays voisins des réservoirs de main-d'œuvre pour un travail dans des conditions bestiales ? En tout cas, la réponse des intéressés est claire. Ils demandent avec insistance des sanctions économiques obligatoires comme moyen de mettre fin rapidement à l'apartheid.

La prochaine conférence sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, prévue au mois de juin 1986, offre au monde francophone l'occasion de donner l'exemple, d'aller plus loin, en jouant le rôle de locomotive dans cette croisade contre l'arbitraire et l'anachronisme, que constitue l'apartheid.

## Francophonie et communication

L'ordre du jour de notre sommet comporte une série de questions auxquelles il nous faut répondre, si nous ne voulons pas que nos cultures et *nos civilisations différentes* pour lesquelles la langue française constitue un lien inestimable se laissent submerger par la révolution technologique de ce XX<sup>e</sup> siècle finissant.

Le risque est, en effet, très réel de réduire à l'identique le donné si divers et si riche de la francophonie. Et pourtant il vaut la peine d'être pris. Globale en ces composantes différenciées, la francophonie offre cet avantage unique d'utiliser le français comme moyen de communication. Il a déjà permis la création de l'Agence de coopération culturelle et technique et a déclenché de nombreux programmes de développement. A la faveur des médias de masse, il peut être le substrat *d'une fructueuse coopération basée sur l'échange réciproque et constant*. Les pays du Sud doivent, en effet, émettre vers les pays du Nord : sans cette condition en forme d'exigence, ni coopération nouvelle, ni communication moderne.

Au Caire, en février 1985, la France avait proposé de mettre à la disposition de nos pays ici rassemblés un canal de TDF1, en attendant le satellite de la francophonie. Il faut, en effet, constituer un espace audiovisuel autonome dont le fonctionnement pourrait être confié à l'Agence. Il ne suffit pas cependant de prendre notre place sur l'orbite géostationnaire d'où nous sommes d'ailleurs tragiquement absents. Quels messages les pays du Sud feront-ils passer ? Question fondamentale que celle des contenus. Le prochain festival panafricain des arts et des cultures devrait être l'occasion de développer les produits télévisuels et cinématographiques de l'Afrique pour renforcer le prestige de ses civilisations et promouvoir la connaissance mutuelle.

Ce festival, tout en favorisant l'enracinement, n'est-il pas aussi source de développement ? On ne dira jamais assez que notre appartenance à la francophonie se justifie également par l'accueil qu'elle fait et la place qu'elle réserve à nos cultures africaines. La francophonie est un paradoxe : comment concilier notre attachement à la langue française et prétendre préserver et même affermir les identités culturelles ? Permettez-moi de donner à cette question une réponse sénégalaise, sinon africaine. Le français coexiste, au Sénégal, avec six langues constitutionnellement reconnues, parce que *langues de cultures*, et placées dans une stricte égalité, en dépit du fait que l'une d'entre elles, le wolof, est parlée par la majorité de la population. La paix linguistique est ainsi entretenue, les Sénégalais acceptant l'ordre naturel des choses. Cette acceptation maintient le français dans sa position officielle, c'est-à-dire dans sa fonction de langue de travail, de langue de communication internationale, et d'accès à l'information scientifique et technique ainsi qu'à la culture universelle.

Dès lors, le statut de nos langues (français compris) étant précisé, on ne saurait les enseigner les unes sans les autres, selon une pédagogie qui

permette de les maîtriser toutes parfaitement. Par ailleurs, elles seront de plus en plus appelées à servir l'alphabétisation pour le développement. Enfin, la promotion des langues nationales et du français reste une ardente nécessité pour des raisons qui leur sont particulières : la récente transcription des premières impose que, par la littérature et la musique, par le théâtre, le cinéma et la télévision, le peuple s'habitue à les écrire, continue de les pratiquer sans les déformer et ne se coupe pas de ses racines ; quant au français, en raison du rôle que nous lui avons attribué, il est urgent que, dans nos pays d'Afrique, il parvienne à ce seuil au-delà duquel il ne saurait plus être menacé.

Le français, langue étrangère à statut particulier, est donc au Sénégal en situation de bilinguisme avec chacune des langues nationales. Il s'agit d'une véritable synergie, pour relever les défis et faire face aux enjeux de la communication moderne. Cette synergie peut être une occasion de redonner un coup de fouet aux Nouvelles Editions africaines qui regroupent la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Togo. Elles devraient voir leur base s'élargir à d'autres pays d'Afrique, leurs produits tendre à la compétitivité internationale et le marché, du livre scolaire notamment, s'ouvrir plus à elles dans une entente équitable entre partenaires français et africains. Le Conseil international de la langue française me paraît particulièrement bien placé, en raison de son expertise, de son efficacité et de sa rigueur dans la gestion, pour soutenir une expérience comme celle des Nouvelles Editions africaines.

Ainsi donc, l'identité culturelle respectée, la francophonie pourrait connaître, par la communication, une seconde jeunesse. Ce nouvel essor ne prendra forme que dans un dialogue à plusieurs voies que les satellites et la câblodistribution permettent désormais. Le Sud doit répondre au Nord puisque le Nord lui parle déjà. L'information et la communication ne seront en effet partagées que si le Sud fait vivre, par des centres de documentation et des banques de données à créer ou à rénover, le gisement documentaire énorme qui dort dans ses archives. Le Sud doit en effet parler au Nord et les pays du Sud doivent parler entre eux. Dans cette perspective, l'Agence et le Cilf<sup>1</sup> devraient conjuguer leurs efforts pour aider à la constitution de ces centres et de ces banques. Leur création fait désormais partie du processus de développement. Par la combinaison de l'informatique et des télécommunications, la langue française, langue partagée, affirmera sa capacité scientifique et technique et sa fonction de liaison entre les pays qui s'en servent.

## Francophonie et développement

Dans le domaine de la recherche, la communication offre aux instituts africains nationaux des pays francophones l'occasion de développer des pro-

1. Cilf : Conseil international de la langue française.

duits de haute technologie, dont le coût cependant dépasse les possibilités de nos Etats respectifs. Un regroupement s'impose donc et il pourrait se faire sous l'égide et avec le concours de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française. J'y vois deux avantages majeurs : permettre à la communauté des chercheurs francophones de travailler ensemble sans se couper de leurs réalités nationales, faire progresser le français scientifique et technique et créer en français. Je saisis donc l'occasion qui m'est aujourd'hui offerte pour lancer à nouveau <sup>1</sup> un appel solennel à tous les chercheurs de langue française et leur demander avec insistance de délivrer en français les messages du progrès.

Cette organisation commune de la recherche francophone doit trouver de façon urgente son application dans la réhabilitation du monde rural africain. L'Afrique est un continent paysan et l'agriculture n'y est pas un métier : c'est un mode de vie avec ses allégeances et ses traditions. On comprend donc que la sécheresse ne fasse pas que détruire des récoltes et décimer des troupeaux : elle déstructure les sociétés. La désertification modifie en profondeur leurs bases culturelles, les faisant évoluer vers d'autres formes de civilisation. La mutation, ici, n'est pas seulement économique et écologique. Elle est plus profonde, parce que sociale et culturelle. C'est pourquoi nous devons ensemble, chercher des solutions et agir vite.

Le XXI<sup>e</sup> sommet de l'OUA a, à cet égard, dans son programme prioritaire, établi un diagnostic, suggéré une thérapeutique et arrêté des moyens d'action. La session extraordinaire de l'assemblée générale de l'ONU, prévue à partir du 27 mai à New York, sera pour la communauté internationale l'occasion, en partant du noyau central que constitue l'agriculture, d'arrêter des mesures concrètes pour le redressement des économies africaines. Je suis sûr qu'au cours de ces importantes assises le monde francophone fera preuve de solidarité et de générosité vis-à-vis de l'Afrique.

Cette réhabilitation du monde rural africain, ce redressement de l'économie africaine sont évidemment liés aux capacités d'investissement de nos Etats, elles-mêmes dépendantes du règlement de la dette. Je n'ai pas besoin de dire ici que, par rapport aux possibilités de l'économie africaine, le poids de la dette est considérable, même si en valeur son montant est moins élevé que partout ailleurs. Au nom de la justice et de notre solidarité francophone, doit être soutenue notre démarche pour une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

La francophonie se vit dans un mouvement d'enracinement et d'ouverture, ai-je déjà dit <sup>2</sup>. La communication moderne, par les médias classiques et les médias avancés, donne à ce mouvement la possibilité de se prouver. Nous aurions tous tort de passer à côté de cette révolution technologique, par timidité, indifférence ou négligence. C'est dire la responsabilité qui pèse sur

1. Cf. Abdou Diouf, Discours d'ouverture de la XXII<sup>e</sup> assemblée générale de l'AIPLF.

2. Abdou Diouf, Discours d'ouverture de la X<sup>e</sup> conférence générale de l'ACCT.

chacun d'entre nous et sur notre conférence dans son ensemble. Nous ne pourrons sortir d'ici sans tracer des orientations, prendre des décisions qui auront, à n'en pas douter, des incidences financières. Les sommes actuellement consacrées à la francophonie ne sont pas si importantes qu'on ne puisse les doubler, sans être accusés d'irréalisme. Mais il conviendra d'identifier les projets, de leur affecter les crédits et de les attribuer à l'organisme le plus approprié. Pour cette nouvelle approche, nous ne partons pas de rien. Je le redis<sup>1</sup> d'autant plus que nous sommes à Paris.

Mis à part les initiés, qui, dans cette France qui nous est chère, connaît les institutions francophones que je viens de citer ? Que le président François Mitterrand me pardonne d'être provoquant. Il sait que ce n'est pas mon genre. Mais je demande, au nom de tous, au peuple français qui nous écoute et nous regarde, d'adhérer, au moins autant que nous, à la francophonie, à ses projets et à ses valeurs faites de fraternité, de liberté, de solidarité et de justice.

Les centres d'intérêt se déplacent de l'Europe vers le Pacifique. Quoi qu'il en soit, le monde « fini »<sup>2</sup> du XXI<sup>e</sup> siècle ne peut-il se concevoir sans plusieurs pôles de développement ? Vu sous l'angle de la communication, le scénario francophone nous paraît crédible parce qu'il fait sortir la francophonie de la confidentialité, parce qu'il induit et génère le progrès. Entre deux systèmes qui s'affrontent au triple plan idéologique, culturel et militaire, l'aire francophone constitue un espace logique en devenir, porteur de paix par le développement. Ce n'est pas un combat d'arrière-garde. C'est l'avenir. L'avenir de nos peuples concernés parce qu'informés par la communication de masse.

Participants eux-mêmes à cette communication, je les salue et je rends hommage aux assemblées qui les représentent, celles notamment qui compose l'Association des maires francophones et l'Association internationale des parlementaires de langue française, l'AIPLF qui, depuis dix-huit ans, accomplit une mission exemplaire et dont le statut devrait être adapté à sa fonction d'organisation interparlementaire de la francophonie.

Langue française, langue partagée certes, mais aussi, dans une complémentarité enrichissante, langue associée à nos langues nationales respectives.

Francophonie, prise de conscience effective de notre solidarité naturelle et de notre fraternité nées d'une approche analogue des affaires du monde à l'aide d'un même instrument, la langue française.

Voilà comment, de Montréal à Beyrouth, de Kinshasa à Paris, de Dakar à Hanoï, de Tunis à Port-au-Prince, la francophonie se vivra, non pas seulement par le son, mais aussi par l'image et sur les écrans des ordinateurs, faisant éclater dans la diversité de ses cultures sa vision solidaire de l'aventure humaine.

1. Ibidem.

2. Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, 1951.

Mohamed Mzali,  
Premier ministre de la République tunisienne

Monsieur le président de la République française, Messieurs les présidents, Excellences, Mesdames, Messieurs, en ce siècle finissant où se banalisent les risques de confrontation armée et se sont gravement accusés les déséquilibres entre les pays riches et les contrées appauvries, n'est-il pas réconfortant de voir se tenir de paisibles assises internationales et de nous voir en concertation réunis, pour une œuvre de solidarité, loin des chemins obliques de la méfiance ou de l'hostilité ?

Cette circonstance mémorable, nous la devons à une nation aussi vieille que l'Ancien Monde, la France, qui a su enseigner à l'univers que la *liberté* préserve la jeunesse du monde, que *l'égalité* sur terre reste possible et que la *fraternité* est un idéal souverain, auquel doivent viser les meilleurs.

Vous comprendrez, dès lors, l'émotion profonde que je ressens et l'insigne honneur qui m'échoit de me retrouver parmi vous et d'être, auprès de votre auguste assemblée, le représentant de votre doyen sur les sillons de la politique au service de l'accomplissement de l'homme et le porte-parole du précurseur inspiré de l'idée d'une communauté francophone unie par l'action solidaire, enrichie de ses différences préservées, le fondateur de la République tunisienne le président Habib Bourguiba.

Vous comprendrez aussi que je rends, sans tarder, un hommage motivé et chaleureux à Son Excellence le président de la République française, notre illustre hôte, Monsieur François Mitterrand, qui a su réunir la grande famille, donner de l'éclat à un idéal en action et affirmer sans cesse l'égale dignité de toutes les cultures.

Monsieur le président, parce que vous-même vous avez la ferme volonté d'aboutir et que nous tous sommes ici venus pour mettre notre patrimoine commun au service d'un avenir de mieux-être, j'oserais affirmer, d'emblée et sans ambages, que notre rassemblement d'aujourd'hui doit annoncer, pour demain, *une ère des pays de langue* exclusivement ou partiellement *française*.

Car des voies assurées peuvent nous y conduire et nous avons la bonne fortune de disposer de moyens efficaces pour faire hâter, raisonnablement, le mouvement. A la base, nous avons la langue de Voltaire et de Victor Hugo. Elle nous permet de nous entendre, et c'est l'essentiel. Que, hors de son berceau européen, elle soit devenue une *langue officielle* pour des peuples nombreux et de cultures diverses, ou qu'elle ait été, comme en Tunisie, choisie pour tenir, aux côtés de l'arabe, notre langue nationale, le rôle de *langue adjuvante*, elle a multiplié nos contacts, elle a renforcé nos liens, elle continue à rendre plus aisée, entre nous, la communication.

Mais cette fonction fondamentale souffre de lacunes et de faiblesses, et



nous devons à la vérité de ne rien nous cacher. Il nous appartient d'assurer à cette fonction un avenir durable, en évitant de nous contenter des enthousiasmes, en définitive si éphémères, pour aller, concrètement, au-delà des acquis, vers une dynamique de l'action féconde, conçue de concert et dans l'intérêt mutuel.

Aujourd'hui que tant de forces sont enfin rassemblées, nous devons sortir de certaines ornières, et entreprendre d'aller, en force et en commun, vers le troisième millénaire, en illustrant l'aptitude de notre idiome francophone à relever le défi de la modernité à venir...

Car, en ce qui la concerne, la langue française n'a pas d'inquiétude à concevoir. Elle sera continuellement nourrie et vivifiée par le génie inventif de ses propres enfants et par sa faculté de prendre en charge les nouvelles technologies et les découvertes de la science.

Pour nous, les usagers de cette langue, les problèmes sont tout autres. Nous avons, tout d'abord, à améliorer les conditions de la communication, en créant des outils plus adéquats et en nous dotant de réseaux de diffusion plus larges. De même, il apparaît indispensable d'adapter les techniques mises en cause aux objectifs que nous poursuivons.

Pendant, il y a lieu de ne pas nous limiter au processus de consommation et de communication. L'usage, partiel ou total, du français a établi entre nous, par-delà les barrières psychologiques et sociales et au-delà des frontières politiques, un puissant trait d'union. Ainsi, nous avons en partage une culture qui n'est pas faite que de souvenirs de lecture. Les uns autant que les autres, nous apprécions un beau vers de Valéry ou d'Apollinaire et il nous plaît de le réciter, même si certains parmi nous n'ont jamais résidé sur les bords de la Méditerranée.

On peut avoir oublié le nom de Le Nôtre, mais on aime l'harmonieux agencement des jardins à la française, et ce chef-d'œuvre d'art et d'architecture qu'est le palais de Versailles ne nous est pas tout à fait étranger. Quand nous voyons des gens ne plus faire cas de la valeur curative, pour l'âme des nations, de l'esprit de finesse, n'est-ce pas La Fontaine que nous leur donnons, aussitôt, en exemple, en rappelant les applaudissements du Roi-Soleil aux critiques savamment et plaisamment exprimées ? C'est tout cela qui explique que nous ayons une *sensibilité culturelle commune* et que nous la gardions, sans complexes ni problèmes.

Il s'ajoute à cela que les péripéties d'une histoire, parfois faite dans la douleur, n'ont pas manqué de créer entre nous des liens affectifs, dont nous ne devons nullement mésestimer l'importance. Au vrai, il nous est resté tant de choses en commun de notre long compagnonnage ; et ce je-ne-sais-quoi, qui sans détour nous rapproche, rien n'empêche qu'il ne nous rapproche toujours.

Enfin, au travers de la culture française, nous avons, entre autres, appris ce qu'est « l'esprit des lois » et de quelle manière doit s'établir le « contrat

social ». De cet apprentissage commun, il nous est resté un commun attachement à la justice sociale, à l'idéal démocratique et aux droits de l'homme.

Vous le voyez bien. Nous n'en sommes plus à la simple question de l'usage d'une langue. L'imagination aidant et la créativité ayant retrouvé son essor, nous pourrons donner à notre rassemblement une attrayante tonalité et un rythme nouveau.

Comme l'a vivement souhaité, il y a vingt ans déjà, le président Bourguiba (c'était en novembre 1965, à l'université de Dakar), nous avons à concevoir cette entité, qui rassemble l'énergie spécifique de nos identités, comme un espoir rayonnant et à travers une visée dynamique, sans nous complaire dans de vaines réminiscences ou à faire entendre je ne sais quel chant nostalgique.

On comprendra, dans ces conditions, comment peut s'engager pleinement, dans cette communauté nouvelle dont la culture française est une composante, un pays de langue arabe comme le mien, dont la destinée est à jamais liée au devenir de la culture arabe et de la civilisation islamique.

C'est penser nouveau, c'est redonner à l'imagination créatrice droit de cité, c'est concevoir grand et ne pas marcher à reculons vers l'avenir...

Messieurs les présidents, Excellences, sans l'Afrique, il n'est pas d'avenir pour un rassemblement tel que le nôtre.

Venant d'un pays qui a donné son nom originel *d'Africa/Ifrîqiyya* à l'ensemble de notre continent ; qui, à travers les flux et reflux méditerranéens, et depuis la fondation de Carthage il y a vingt-huit siècles, a fait profiter l'Europe d'une part du génie africain ; qui, enfin, sous l'impulsion du président Bourguiba, illustre sa vocation africaine comme on entretient un arbre de vie, je voudrais, avec la permission des guides éclairés de nos Etats, tenter de proposer une approche africaine de la francophonie nouvelle.

De toute évidence, son champ d'action jusqu'ici privilégié, à savoir la *liaison culturelle*, doit continuer à recevoir tous nos soins. Mais, ici encore, nous avons à nous défier de la répétition stérile et des conceptions surannées.

Assurément, les rappels qui sont de mise resteront continuellement d'actualité. Nous aimons à rappeler, en effet, l'apport fécond de notre spiritualité ancestrale, les valeurs de l'humanisme classique, la tradition vivifiante de l'islam et du christianisme : bref, tout ce qui donne valeur à notre vie quotidienne et signification à notre activité.

Ce sont là des références fondamentales et c'est là que, tout naturellement, nos liens culturels pourront trouver du renfort.

Cependant, le temps n'est-il pas venu de faire plus et de faire mieux ? Il est temps, ce me semble, de confier à la langue française la noble mission de faire davantage connaître aux uns et aux autres l'identité culturelle de chacune de nos nations, de dégager la contribution spécifique de chacun de nos peuples à la création intellectuelle et artistique, de mettre en exergue notre potentiel commun d'enrichissement mutuel. Ainsi nous trouverons tous avantage à être unis et à le demeurer, puisqu'en nous engageant dans

l'ensemble marqué par l'usage du français, nous sommes assurés de rester nous-mêmes, de faire l'expérience de l'égalité sans faille et de nous ouvrir à autrui, de gaieté de cœur.

Tout cela, pourtant, est loin de suffire !

Nos cultures sont en péril, quand la terre ne suffit plus à notre subsistance. C'est pourquoi il est indispensable, pour autant que nous voulions rendre notre communauté irremplaçable et nos liens culturels indéfectibles, c'est pourquoi il est vital de constituer entre nous un *rassemblement économique, scientifique et technologique*, qui puisse, en l'absence d'un véritable dialogue Nord-Sud, établir au sein de notre communauté une solidarité concrète et durable entre les Etats riches et les Etats démunis. Somme toute, ce que nous appelons de nos vœux pressants, c'est bien une entreprise commune d'intérêt mutuel, ou, pour mieux dire, un *contrat de civilisation* entre des partenaires égaux et complémentaires. De la sorte, sera mis un terme à la mentalité d'assistance comme à la recherche effrénée des zones d'influence économique exclusives ou des « chasses gardées » commerciales. Mais surtout, l'on cessera de revendiquer un illusoire transfert de technologie, pour aboutir à mettre la technologie des uns et des autres au service de l'ensemble de la communauté, en vue d'un développement rationnel, équilibré, sans soubresauts.

N'est-ce pas là, en définitive, la voie la meilleure et la plus durable pour concrétiser le dialogue, mettre en œuvre la solidarité, apprendre à travailler ensemble, donner un avenir à notre communauté ?

Monsieur le président, nous savons tous ici que vous êtes l'homme des initiatives amples et concrètes et que vous mesurez, autant que nous autres Africains, les urgences.

La communauté que nous voudrions inventer n'est ni illusoire, ni chimérique. Un grand pays industriel comme le Canada la croit possible et veut contribuer à sa mise en place. Elle nous paraît, en particulier, à la mesure de la France, mère des arts et des lettres, qui relève avec détermination le défi des nouvelles technologies.

Car nous ne cherchons point à créer une ligue ou un axe. Notre objectif est de paix ; et il se fonde sur une juste appréciation de nos potentialités comme de l'apport de nos cultures à l'essor de la civilisation des hommes.

Avec la coordination de nos efforts et dans la concertation, nous pensons pouvoir établir un front contre la pauvreté, disposer d'une arme efficace au service de la justice, faire école en matière de solidarité.

Nous sommes assurés, surtout, que nous pourrions rester une communauté vivante et fonctionnelle, parce que nous aurons su éviter les pièges, les malentendus et les éléments parasitaires. La culture étant une méthode d'approche, une sensibilité et un facteur de rapprochement, nous ne serons nullement tentés par les systèmes idéologiques qui promettent monts et

merveilles, préparent le paradis sur terre, exaltent une langue ou bien magnifient un peuple ou une ethnie.

Dans le monde où nous vivons, les alliances sont devenues un phénomène banal et nous ne voyons, de-ci de-là, que des blocs qui cherchent à renforcer leur emprise économique ou étendre la sphère de leur influence politique. Devant les aléas du marché international, la détérioration qui se poursuit des termes de l'échange et, surtout, l'interdépendance économique qui est, désormais, le lot de tous, dans tous les continents, il s'impose à nous de prendre appui sur nos liens et nos affinités, pour nous organiser en vue de l'effort collectif.

Les expériences d'intégration économique régionale, ici en gestation (comme au Maghreb), là déjà mise en œuvre (comme en Afrique de l'Ouest), constituent des tentatives de faire face à l'adversité, c'est-à-dire d'alléger, autant que faire se peut, les effets de la crise. Ne serait-il pas à l'honneur de nos partenaires technologiquement avancés de soutenir ces expériences et d'aider à leur réussite ?

De même, le jour où la prospérité va se mesurer à l'aune de la robotique et de la télématic, ne sera-t-il pas plus juste, et en définitive plus rentable pour notre ensemble communautaire, que nous nous retrouvions côte à côte, sans distorsion ni déséquilibres ?

C'est une affaire de volonté et c'est un domaine où l'imagination doit être reine...

Dans cette perspective, la Tunisie compte apporter à la construction commune qui se prépare une contribution qu'elle veut de qualité. C'est que sa politique en matière d'instruction publique a heureusement abouti, au travers de l'enseignement revivifié de notre langue maternelle, à enraciner le jeune Tunisien. Il est maintenant réinséré dans la tradition culturelle arabe, celle qui est fondée sur les valeurs de l'humanisme et qui est constamment tendue vers l'innovation, sur les chemins du progrès. De même, par l'enseignement de la langue française, elle lui a assuré une ouverture perpétuée sur la culture occidentale et lui a donné l'information la plus large sur les modalités de vaincre le sous-développement.

Cette synthèse, qui est parée des vertus de la symbiose, explique que, selon les lois de la raison et les raisons du cœur, nous illustrons notre identité arabe et nous nous engageons avec vous présentement.

Messieurs les présidents, Excellences, Mesdames, Messieurs, jadis, et naguère encore, une logique paresseuse, selon les justes termes de Monsieur le président François Mitterrand, confinait notre ample projet communautaire dans les strictes limites de l'expansion de la langue française.

Nous proposons de mettre, désormais, ce projet d'avenir à la mesure de l'homme de demain, de le faire évoluer au diapason des cultures arabes et négro-africaines, de lui donner comme champ d'application les dimensions de l'univers.

Cù Huy Càn,  
chef de la délégation de la République socialiste  
du Vietnam

Monsieur le président, Excellences, Mesdames, Messieurs, notre délégation de la République socialiste du Vietnam salue chaleureusement la belle initiative du président François Mitterrand d'organiser cette conférence au sommet des pays ayant en commun l'usage du français. Nous saluons amicalement les éminentes délégations de tous les pays participants qui apportent tous à ce forum, avec leurs bonnes volontés, les messages de leurs civilisations, leurs visions originales du monde et leurs précieuses expériences, leurs savoir et savoir-faire. Venus d'un passé récent où nos pays étaient dans des rapports de dépendance d'une tout autre nature, nous pourrions désormais avec de patients efforts de part et d'autre créer un bel exemple de rapports Nord-Sud, rapports de collaboration et de coopération fructueuse.

Ce sommet réuni à un moment où la tension internationale est pour ainsi dire à son paroxysme — puisqu'elle atteint déjà les étoiles ! — est d'une grande importance, dont la signification n'échappera à personne. Quand notre maison commune risque de brûler par le feu nucléaire — il s'agit de notre planète elle-même —, aucun de nous ne doit et ne peut rester indifférent. Conjuguons donc nos efforts, avant qu'il ne soit trop tard, pour sauver la paix du monde, pour que cette terre reste la « Terre des hommes » comme l'a si bien dit Saint-Exupéry, et pour que l'univers que l'homme a commencé à explorer reste aussi l'univers des hommes. Ne permettons pas, ne permettons jamais qu'on nous impose la guerre des étoiles !

Si nos premières paroles au sein de cette illustre assemblée évoquent ce grave problème de la guerre et de la paix, c'est que nous pensons que notre sommet qui réunit quarante nations souveraines de la communauté humaine a comme « mission naturelle » la défense de la paix, la lutte contre la course aux armements, la lutte pour la paix, condition *sine qua non* du progrès des peuples. Et l'une des bases fondamentales d'une paix réelle et durable, c'est justement l'indépendance nationale à recouvrer ou à consolider pour les peuples, une indépendance nationale sur tous les plans : politique, économique, culturelle. C'est pourquoi je pense que notre sommet condamnera catégoriquement et énergiquement l'apartheid, le sionisme, les guerres d'agression et les interventions dans les affaires intérieures des Etats qui sont en train d'être perpétrées dans différentes régions du monde : en Afrique australe, au Moyen et Proche Orient, en Amérique latine et en particulier en Amérique centrale.

Nous condamnons sévèrement le régime de l'apartheid qui sévit toujours dans la République sud-africaine, vrai défi contre la conscience humaine et contre toutes normes de civilisation.

Une fois l'indépendance nationale reconquise, il faut reconstruire les pays. Le problème du développement est à juste titre un des problèmes majeurs de notre époque, problème commun de toutes nos nations confrontées aux grands défis en cette fin du deuxième millénaire, problème commun qui postule la nécessité de l'instauration d'un nouvel ordre économique international basé sur les échanges équitables et égaux entre les nations.

La paix, l'indépendance nationale, le développement : n'est-ce pas là les soucis majeurs de la communauté internationale ? Ce n'est pas sans raison que nous insistons ici sur ces préoccupations brûlantes des peuples. Nous sommes en train de siéger sur la terre de France dont le Gouvernement a des prises de position favorables à la consolidation de la paix mondiale et dont la politique a aidé à activer le dialogue Nord-Sud, et à développer la coopération économique, scientifique, technique, culturelle avec les pays du Tiers Monde.

Avec la précision et la clarté de la langue française, précisons nos convergences afin de nous aider à œuvrer en commun pour construire un monde meilleur, plus solidaire, tout en gardant notre droit à la différence, et notre identité culturelle qui est notre raison d'être en ce monde.

La promotion de la compréhension mutuelle entre les peuples est sans nul doute une des vocations de la culture française à vocation justement universaliste. Et puis les grandes traditions de liberté de la Grande Révolution française, les grandes valeurs culturelles, éthiques, sociopolitiques léguées par le Siècle des lumières sont loin d'être épuisées. A notre époque d'explosion des connaissances scientifiques et techniques, nous nous souvenons avec joie que la langue française est la langue de la première grande encyclopédie du monde.

Aujourd'hui cette langue littéraire de première qualité, cette langue scientifique de premier ordre servira, entre autres, la cause de la paix, la cause de l'indépendance des nations, la cause du développement, c'est-à-dire la cause d'une entente réelle entre les peuples.

Ainsi la langue française sera aussi la langue de la coopération, mot clé, mot de passe pour accéder ensemble au XXI<sup>e</sup> siècle dans un monde de paix et de développement harmonieux de tous les pays.

Excellences, Mesdames, Messieurs, nous sommes dans une conférence au sommet — du sommet on voit les larges horizons, on voit peut-être mieux les choses, et avec sérénité. En tout cas, c'est là notre souhait et notre espoir, et je voudrais ajouter : notre conviction. Merci de votre attention.

## Message adressé par M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général des Nations unies

(annexe 2)

Le rassemblement à Paris des dirigeants des pays francophones est un événement historique qui suscite l'intérêt de toute la communauté mondiale. Au moment où s'ouvre votre sommet, il n'est pas inutile de réfléchir à ce que la francophonie représente aux Nations unies. En effet, la place qu'elle y occupe, la cohésion qu'elle y manifeste et le combat qu'elle y mène sont révélateurs de son influence dans la vie internationale.

Le français jouit à l'ONU d'un statut privilégié puisqu'il en est, depuis l'origine, l'une des deux langues de travail utilisées, notamment, par le secrétariat. Dans leurs relations avec ce dernier, 41 Etats membres utilisent exclusivement le français et 7 autres y ont recours concurremment avec l'anglais et l'espagnol. Tous les documents administratifs, de même que toutes les inscriptions murales, sont rédigés dans les deux langues de travail. D'une manière générale, le français est lu et parlé non seulement par les francophones d'origine mais aussi par de nombreux francophones d'adoption.

Qu'elle résulte du hasard de la naissance ou d'un apprentissage personnel, la francophonie apparaît à l'ONU dans toute sa diversité. On y mesure l'expansion de la langue française qui est désormais le patrimoine de peuples répartis sur les cinq continents et nourris de cultures différentes.

Tout en rendant plus perceptibles les multiples facettes de la francophonie, l'ONU fait ressentir plus vivement les affinités que crée le langage et le mode de pensée qu'il reflète et détermine. Au contact d'autres formes d'expression et de raisonnement, ceux qui parlent une même langue découvrent qu'ils partagent la même démarche intellectuelle. D'où leur vient le sentiment d'être membres d'une communauté dont les liens subtils et profonds sont du seul ordre de l'esprit. L'ONU favorise ainsi des regroupements qui dépassent les clivages traditionnels et qui, en retour, facilitent le dialogue entre les Etats que peuvent séparer l'idéologie ou les intérêts.

C'est pourquoi l'ONU, qui navigue entre les deux écueils de l'uniformité et de la confusion des langues, ne peut que se féliciter de mouvements tels que celui de la francophonie. Soucieuse d'encourager l'utilisation du français, elle invite son personnel à instaurer un meilleur équilibre entre les deux langues de travail du secrétariat. Elle se réjouit surtout de voir les délégations francophones veiller à la stricte application des règles relatives à l'usage des

langues. Car c'est avant tout à ceux qui ont eu le privilège de parler français dès l'enfance qu'il appartient de défendre ou, plus exactement, de faire vivre leur propre langue. Quel que soit, en effet, mon amour du français, je ne saurais livrer sans eux une bataille qui ne peut être que la leur.

Au reste, ce combat n'est pas dirigé contre une autre langue mais plutôt contre la facilité, voire la paresse intellectuelle. Car parler ne suffit pas : il faut aussi parler bien. A cet égard, les puristes ont peut-être tort de ne s'inquiéter que de l'invasion de mots étrangers. Il n'y a rien d'anormal à ce qu'une langue évolue en assimilant des termes nouveaux pourvu qu'ils ne fassent pas tomber en désuétude d'autres mots plus anciens, plus authentiques, et plus savoureux. Car au-delà de la pureté, c'est le génie de la langue qu'il importe de préserver.

Persuadée que l'universel n'est pas la réduction à l'identique mais l'harmonie des particularismes, l'ONU vous souhaite plein succès dans vos travaux.



## Allocutions des chefs de délégation déposées au secrétariat et distribuées en séance

(annexe 3)

### Allocution de M. Philippe Monfils, ministre-président de l'exécutif de la Communauté française de Belgique

Depuis la réforme de 1980, la Belgique dispose d'une organisation de type fédéral. A côté de l'Etat central qui conserve d'importantes responsabilités, les Communautés peuvent exercer, en toute autonomie, leurs compétences propres : culture, formation, politique sociale, santé... N'étant soumises à aucune tutelle dans ces matières, les Communautés sont également compétentes pour développer une politique internationale spécifique.

Forte de ses 4,5 millions de francophones, la Communauté française est néanmoins minoritaire dans un Etat de dix millions d'habitants. Le maintien et le développement du français la concernent donc à plus d'un titre.

Chaque Etat, chaque Communauté, chaque région, tant au Nord qu'au Sud, entend affirmer son identité et apporter à l'ensemble de ses partenaires la richesse de son originalité. Dans cette démarche légitime, la Communauté française de Belgique est à la fois enrichie et affaiblie par la proximité de son voisin et ami puissant et prestigieux : la France.

Certes, c'est une chance pour nos artistes de pouvoir participer plus facilement à l'extraordinaire foisonnement de la culture de France et plus précisément d'un Paris si proche. Certes, beaucoup de nos créateurs ont pu trouver, en France, le cadre adéquat à l'exercice de leur art. Mais une communauté a besoin de références, de points de repère, de modèles et nous devons sans cesse rappeler aux jeunes de chez nous, comme aux autres nations, que nous pouvons et devons être fiers d'avoir apporté à la culture française internationale Magritte, Folon, Jacques Brel, Georges Simenon. Car de tous temps les francophones de Wallonie et de Bruxelles ont contribué par leur créativité à enrichir cette culture qui est au centre même de nos débats. Culture artistique, et les noms cités ne sont qu'exemplatifs, mais aussi culture technique dont un exemple concret nous est donné à Versailles qui doit à un Wallon, Rennequin Sualem, la machinerie d'adduction d'eau du château et

des fontaines. Culture scientifique encore qui a permis le développement prestigieux de l'industrie lourde hier et qui assure aujourd'hui notre présence dans la haute technologie de l'aéronautique ou des biotechnologies.

Enclavée entre un voisin puissant et des Etats ou régions participant d'autres cultures, la Communauté française entend être présente et de manière active sur la scène internationale et participer avec ses amis de tous les continents, à l'enrichissement de cette culture française commune et, pour nous, naturelle.

C'est ainsi que la Communauté française est active au sein de la conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Confejes). C'est pour ces raisons que nous sommes heureux que deux éminents compatriotes siègent aux côtés du président Senghor au Haut Conseil de la langue française. C'est dans cet esprit que nous attachons tant d'importance au devenir de l'Agence de coopération culturelle et technique. Sans oublier notre participation à l'Aupelf, à l'Aiplf, au Cilf...

Cette activité internationale tient compte à la fois de notre appartenance à la culture française ou plus précisément à la culture en français, mais nous ne pouvons ignorer notre situation géographique au cœur de l'Europe qui nous amène tout naturellement à œuvrer activement aux travaux de la CEE (la Communauté française coprésidera, en 1987, le Conseil des ministres de la Culture), ainsi qu'aux réunions du Conseil de l'Europe (les Communautés recevront prochainement la réunion des ministres de la Famille).

A côté des institutions francophones et des institutions européennes, la Communauté française est également présente et active à l'Unesco et sera attentive aux efforts de restructuration entrepris dans cette importante organisation. Ces exemples témoignent de la vitalité d'une Communauté en plein développement, vitalité qui s'exprime dans une dynamique de dialogue.

Le sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du Français constitue, pour la Communauté française, la reconnaissance de sa légitimité au niveau international. Elle est pour nous, comme pour d'autres, une première institutionnelle importante, mais cette reconnaissance doit être comprise comme un apport au monde francophone qui compte ainsi, aujourd'hui, un membre actif de plus. C'est dans cet état d'esprit d'enrichissement mutuel que le Gouvernement de la Communauté française a voulu participer à ce sommet.

Notre situation géographique, notre situation interne, notre histoire nous permettent sans doute de comprendre mieux que certains les dangers qui guettent notre langue et l'urgence d'une action structurée et plus volontaire. La faiblesse des moyens et l'importance des enjeux nous font, comme beaucoup, regretter la multiplicité, à ce point réductrice, des institutions. L'urgence exprimée par tous nous amène, nous aussi, à réclamer plus de volonté, plus de rigueur, moins de dispersion. La crise économique que traversent tous nos Etats a pour effet de réduire les moyens mais surtout d'émousser, au niveau de l'opinion publique, les élans de solidarité.

Les responsables politiques doivent être conscients de cette situation mais ils doivent y faire face en faisant la démonstration, pour les plus sceptiques, que la solidarité reste une valeur de base de nos sociétés, mais aussi que les institutions nécessaires à l'organisation de cette solidarité répondent aux exigences de ceux qui y ont recours et à la confiance de tous. C'est dans cet esprit de solidarité, c'est dans cette volonté de rigueur, que notre délégation souhaite qu'il soit répondu rapidement et concrètement aux questions qui nous sont posées, notamment par ceux qui ont eu la tâche difficile de préparer notre rencontre.

Les priorités doivent être identifiées et décidées. Quant à nous, nous pensons effectivement que la problématique des industries de la communication et de la langue, que celle tout aussi importante du français comme outil de transfert technologique, constituent des points forts. Dans ces domaines importants, des entités de notre dimension ressentent des obstacles fréquents que notre organisation pourrait contribuer à lever (diffusion de la production audiovisuelle, par exemple). Il faut vérifier et réaffirmer la volonté de chacun d'entre nous de répondre tous ensemble aux questions posées.

Enfin, il faut exprimer au plus haut niveau, et le sommet est à ce niveau, la volonté de mettre fin aux gaspillages, à la dispersion, la volonté de restructurer, en profondeur et sans délai, les institutions de la francophonie afin qu'elles consacrent l'essentiel de leur énergie et de leurs ressources à la réalisation de programmes concrets et urgents.

Si les moyens financiers ne sont pas extensibles à l'infini, les moyens humains, eux, sont plus importants et nous savons, chacun dans nos Etats, que la mise en commun des disponibilités peut constituer un apport important, même s'il n'est pas quantifiable, à la solution d'un problème. La Communauté française de Belgique entend mettre à la disposition du monde francophone l'ensemble de ses ressources humaines, et elles sont nombreuses, pour autant qu'effectivement aient été réaffirmés, à notre niveau, les principes énoncés ci-dessus de solidarité et de rigueur.

Lorsqu'une idée forte se développe, on peut craindre son échec et reporter toujours à plus tard sa concrétisation. L'idée d'un sommet est déjà ancienne et on aurait pu, pendant longtemps encore, la cultiver comme un mythe. La Communauté française de Belgique sait gré au président de la République, M. François Mitterrand, d'avoir pris le risque de relever le défi et de nous avoir rassemblés.

Il nous appartient maintenant, à tous et à toutes, de faire en sorte que nous donnions à l'ensemble du monde l'image d'une francophonie imposante par le nombre, riche de sa diversité, appréciée par sa volonté de dialogue avec les autres cultures, mais surtout respectable et respectée pour sa volonté de s'organiser et sa capacité de décider et d'agir.

**Message du capitaine Thomas Sankara  
Conseil national  
de la révolution du Burkina Faso**

Excellences, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, Messieurs les ministres, Messieurs les ambassadeurs, Mesdames, Messieurs, fidèle aux idéaux de notre révolution démocratique et populaire, et en conformité avec les justes aspirations de liberté, de dignité et de souveraineté du peuple burkinabè sous la direction du Conseil national de la révolution, notre message à cette auguste tribune se veut d'abord l'expression sincère de l'amour véritable de notre peuple vis-à-vis de tous les autres peuples du monde.

Nous voilà francophones par le fait colonial, même si chez nous, seuls 10 % de burkinabè parlent français. En nous proclamant de la francophonie, nous annonçons et intériorisons deux préalables, à savoir :

- que la langue française n'est qu'un moyen d'expression de nos réalités ;
- et que, comme toute langue, le français doit s'ouvrir pour vivre le fait sociologique et historique de son devenir.

**La langue française n'est qu'un moyen d'expression  
de nos réalités**

La langue française a été pour nous d'abord la langue du colonisateur, le véhicule culturel et idéologique par excellence de la domination étrangère et impérialiste.

Mais c'est avec cette langue par la suite que nous avons pu accéder à la maîtrise de la méthode d'analyse dialectique du phénomène impérialiste et être à même de nous organiser politiquement pour lutter et vaincre.

Aujourd'hui le peuple Burkinabè et sa direction politique le Conseil national de la révolution utilisent la langue française au Burkina non plus comme le vecteur d'une quelconque aliénation culturelle, mais comme moyen de communication avec les autres peuples.

**Comme toute langue, le français doit s'ouvrir pour vivre le fait  
sociologique et historique de son devenir**

Notre présence à cette conférence se justifie par le fait que du point de vue du Conseil national de la révolution, il existe deux langues françaises : la langue française parlée par les Français de l'hexagone et la langue française parlée dans les cinq continents.

C'est pour contribuer à l'enrichissement de ce français universalisé que nous entendons apporter notre participation et apprécier ce en quoi la langue française nous rapproche davantage des autres et c'est pour cette raison que je voudrais remercier très sincèrement les autorités françaises de cette heureuse initiative.

C'est par l'intermédiaire de la langue française qu'avec d'autres frères africains, nous analysons nos situations respectives et cherchons à conjuguer nos efforts pour des luttes communes.

C'est par l'intermédiaire de la langue française que nous avons communiqué avec la lutte du peuple vietnamien et parvenons à mieux comprendre le cri du peuple calédonien.

C'est par la langue française que nous découvrons les richesses de la culture européenne et défendons les droits de nos travailleurs émigrés.

C'est par l'intermédiaire de la langue française que nous lisons les grands éducateurs du prolétariat et tous ceux qui, de façon utopique ou scientifique, ont mis leur plume au service de la lutte des classes.

C'est enfin en français que nous chantons l'Internationale, hymne des opprimés, des « damnés de la terre » !

De cette universalité de la langue française nous retenons, pour notre part, que nous devons utiliser cette langue en conformité avec notre internationalisme militant car nous croyons fermement à une unité entre les peuples qui naîtra de leur conviction partagée qu'ils souffrent tous de la même exploitation et de la même oppression, quels que soient les formes sociales et les habillages dans le temps.

C'est de cette foi révolutionnaire que naît notre credo en une civilisation de l'universel non pas à la manière des théoriciens bourgeois au service d'un impérialisme qui veut uniformiser le monde pour le dominer, mais pour la lutte qui nous permettra de conquérir ce qui est le plus cher aux hommes de toutes les contrées de la planète : la liberté.

C'est pourquoi selon nous, la langue française, si elle veut plus servir les idéaux de 1789 que ceux des expéditions coloniales, doit accepter les autres langues comme expressions de la sensibilité des autres peuples.

En acceptant les autres peuples, la langue française doit accepter les idiomes et les concepts que les réalités de l'espace de la France n'ont pas permis aux Français de connaître.

Qui pourrait par vanité et mauvaise fierté s'encombrer de tournures alambiquées pour dire en français par exemple les mots « islam », « baraka », quand la langue arabe exprime mieux que nulle autre ces réalités ? Ou bien le mot « pianissimo », douce expression musicale d'au-delà du Piémont ? Ou encore le mot « apartheid » que la richesse shakespearienne exporte d'Albion sans perfidie vers la France ?

Refuser d'intégrer au français les langues des autres, c'est s'ériger des barrières de chauvinisme culturel, car n'oublions pas que d'autres langues ont accepté du français des mots intraduisibles chez eux. Par exemple, l'anglais

fair-play a adopté du français l'aristocratique et bourgeois mot « Champagne ». L'allemand, dans sa real-politik, admet carrément sans esprit jongleur le mot français « arrangement ».

Par exemple enfin, le peulh, le moré, le bantou, le wolof et bien d'autres langues africaines ont assimilé, toute colère contenue, les termes oppressants et exploités de « impôts », « corvées », « prison » !

Cette diversité nous rassemble dans la famille francophone. Nous la faisons rimer avec les mots amitié, fraternité.

Refuser d'intégrer les autres langues, c'est ignorer l'origine et l'histoire de sa propre langue. Toute langue est la résultante de plusieurs autres, et aujourd'hui plus encore qu'hier, en raison de la perméabilité culturelle que créent en ces temps modernes les puissants moyens de communication.

Enfin, refuser les autres langues, c'est avoir une attitude figée contraire au progrès et cela relève d'une idéologie d'inspiration réactionnaire.

Le Burkina Faso s'ouvre aux autres peuples et attend beaucoup de la culture des autres pour s'enrichir davantage. Convaincus que nous tendons vers une civilisation universelle qui nous conduira vers une langue universelle, notre utilisation du français se situe dans ce sens.

Pour le progrès véritable de l'humanité. La patrie ou la mort, nous vaincrons !

## Déclarations et recommandations de la délégation haïtienne

La délégation haïtienne est heureuse de participer à ce sommet de la francophonie et de communier avec les hauts représentants de la communauté internationale d'expression partiellement ou entièrement française, qui partage un même humanisme, des aspirations et des espérances communes.

Elle tient à remercier de façon particulière le président de la République française de l'accueil chaleureux qu'il lui a réservé. Sa vision politique planétaire et son attitude courageuse envers les pays du Tiers Monde constituent une raison d'espérer en l'avenir de notre monde.

La délégation prend plaisir à transmettre à cette honorable assemblée de chefs d'Etat et de Gouvernement les cordiales salutations du Conseil national du Gouvernement haïtien présidé par le général Henri Namphy, qui depuis le 7 février dernier assume le pouvoir dans la République d'Haïti, après le renversement d'un Gouvernement dictatorial par le peuple haïtien, qui n'avait pour toutes armes que son unité, sa conscience et son bon droit face à un terrible appareil de répression.

Cet important changement politique qui vient de s'opérer témoigne d'une exceptionnelle prise de conscience et de mobilisation politiques du peuple haïtien, de sa détermination de s'opposer à la dictature, à une gestion économique et politique irresponsable et enfin de sa volonté d'exercer pleinement ses droits politiques dans le cadre d'une démocratie pluraliste.

Le Conseil national de Gouvernement a également manifesté, de façon non équivoque, sa volonté de libérer le pays des institutions et des pratiques qui, au cours de ces vingt-huit dernières années, ont conduit le pays au bord de la faillite économique, du chaos politique et de la guerre civile. En particulier, le Conseil a dissous une chambre législative qui n'émanait pas du peuple et n'exerçait pas son rôle de contrôle sur le pouvoir exécutif, suspendu la constitution de 1983 révisée qui consacrait le principe de la présidence à vie, a dissous et désarmé la milice duvaliériste qui représentait le plus fort soutien de l'ancien régime et la plus grande menace contre les droits du peuple haïtien. Par ailleurs, le Conseil national a déclaré et démontré de façon manifeste sa volonté de respecter les libertés civiles et d'organiser, dans le délai le plus bref et le plus raisonnable, des élections législatives et présidentielles.

Le Conseil national de Gouvernement représente un Gouvernement de transition, un Gouvernement d'union nationale qui s'efforce, dans une situation particulièrement délicate, d'assurer la sécurité, l'ordre, la paix, de rétablir la justice, d'assainir et de rendre plus opérationnelle la fonction publique et de freiner la dégradation économique du pays.

La délégation haïtienne voudrait donc demander, à travers cette confé-

rence, aux différents chefs d'Etat et de Gouvernement ici réunis, d'apporter leur soutien moral, politique et économique au nouveau Conseil national de Gouvernement et au peuple haïtiens en vue de les aider à jeter les bases d'un Etat véritablement démocratique. En particulier, elle sollicite leurs voix pour soutenir la candidature d'Haïti à l'entrée au Caricom (Marché commun caraïbéen) et aux bénéfices des accords de Lomé.

L'instauration d'une démocratie pluraliste, l'appui des peuples amis, constituent des conditions indispensables pour permettre à Haïti de résoudre ses graves problèmes économiques, et de donner sa vraie mesure aussi bien dans le concert des pays d'expression française que dans la communauté internationale.

Enfin, la délégation haïtienne voudrait soumettre deux propositions à l'honorable assemblée d'aujourd'hui qui nous semblent à la fois culturelles et techniques et qui, une fois de plus, mettraient la technique au service de la culture.

Notre délégation propose d'abord la mise en place d'une structure régionale concrète capable de mettre fin à un isolement dont Haïti n'est pas la seule victime, mais que nous ressentons tout particulièrement. Cet appareil régional assurerait sans doute des rapports pertinents et fonctionnels entre le Canada et la Caraïbe francophone d'une part, entre les communautés francophones caraïbéennes d'autre part.

Notre délégation suggère, en conséquence, que la conférence adopte une résolution créant une commission de travail destinée à poser les bases de cette structure et à indiquer les moyens logistiques permettant d'y arriver.

Corollaire de la première, notre seconde proposition est directement liée à celle de Son Excellence M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal. Cette proposition, inscrite dans le cadre des rapports Sud-Sud, vise à l'accroissement des moyens de communication (satellites, radio, télévision, documentaire audiovisuel, etc.) permettant une nette augmentation des échanges culturels et techniques entre la Caraïbe francophone et les autres nations d'expression française d'Afrique et du Pacifique.

Les échanges proposés ici auraient pour effet de centrer davantage le développement sur les réalités nationales et régionales, puis d'enrichir les connaissances des partenaires, même en ce qui concerne l'application de la technologie occidentale à des contextes culturels différents.



## Déclaration de la délégation du Liban

A cette plus haute instance de la francophonie, à laquelle nous avons été conviés, nous voici, nous Libanais présents, en dépit de nos épreuves. En participant à vos études et à vos travaux, nous pensons d'abord témoigner que notre pays est capable de dominer ses souffrances et ses deuils et que, dans sa volonté de survivre, il affirme ses raisons mêmes de vivre : la liberté, la tolérance, la solidarité fraternelle, bref son attachement aux valeurs que vous entendez, vous aussi, représenter et illustrer.

Ce sommet a été annoncé et préparé de longue date en vue de « décisions précises et pratiques » sur les préoccupations du présent et les enjeux d'avenir. Je ne sais pas si dans les circonstances actuelles, ma délégation peut apporter des solutions spécifiques, des solutions majeures aux problèmes qui figurent à notre ordre du jour. Mais je sais qu'en arrivant à vos séances quotidiennes, les mains pleines ou les mains froides et nues, nous sentirons toujours notre cœur brûlant au-dedans de nous : un cœur rempli de foi dans le Liban, et d'espérance dans son destin. Et c'est, nous semble-t-il, une contribution importante au sommet francophone, que cette présence d'un pays blessé, envahi par la violence, mais fidèle à sa vocation d'ouverture à tous les horizons du monde et de l'âme, et à ce dialogue des cultures.

En débarquant, il y a quelque dix ans, à l'aérodrome de Beyrouth, comme un archange noir chargé de grâce et de révélations, le président Senghor disait : « ... *Notre coopération est facilitée par les complémentarités afroasiatiques...* » Et il ajoutait en parlant du Liban « *Dans cette partie du Proche-Orient, vous êtes les plus arabes et les plus universalistes...* »

Le Liban, ce sommet d'Orient penché sur la mer latine, sur ce que Valéry appelait « le continent méditerranéen », entend poursuivre son œuvre séculaire de rapprochement et d'interaction des cultures, particulièrement des cultures arabe et française, et garder ce rôle qui non seulement ne l'a pas isolé de son environnement arabe, mais lui a permis d'être l'un des plus actifs artisans de toute renaissance en Orient et en Occident.

En vérité, ce qui nous unit essentiellement ce n'est point l'usage d'une même langue (langue maternelle pour les uns, langue officielle pour les autres ou simple langue de communication), c'est aussi et surtout l'habitude et le goût d'un même langage, qui est le langage de l'universel.

Notre univers, cet univers auquel se relie le mot « universel », est en perpétuelle expansion. Notre ambition, est de continuer à le comprendre et à l'exprimer, de continuer à l'orienter en nous orientant nous-mêmes, dans le sens d'un plus grand humanisme faisant une large place aux sciences et aux techniques d'avant-garde.

La principale question, à notre sens, est là. Et la réponse ne saurait être

faite de statistiques, mais d'un examen de conscience. C'est sur l'essentiel que nous nous interrogeons. Certes, il nous intéresse d'être toujours plus attentifs aux progrès de la science et de la technologie. Mais il nous importe d'abord, il nous importe surtout d'être toujours plus solidaires, plus fraternels, toujours plus soucieux de répandre les valeurs de liberté, de paix et d'unité.

Mesdames, Messieurs, je n'aurais pas rempli mon devoir envers mon pays si je ne parlais encore du Liban.

La délégation que je conduis, est composée de membres des confessions religieuses les plus diverses. Elle me paraît être plus éloquente que l'éloquence de la parole. Elle est bien une preuve et un exemple de notre profonde harmonie et de notre désir d'entente.

La géographie et l'histoire ont fait du Liban, la patrie commune de dix-sept communautés religieuses, unies dans le culte d'un Dieu unique et soucieuses de réaliser entre elles une synthèse humaine exceptionnelle. Leur volonté de vivre en commun était comme une préfiguration de ce que pourrait être la paix dans notre région, pour tout notre Moyen-Orient arabe, une paix de liberté et de justice. Le Liban avait fait la paix entre ses prophètes. Et sa vocation était sans doute de « libaniser » un jour, par son exemple, par son rayonnement, le Moyen-Orient tout entier.

Je me garde soigneusement de tout ce qui pourrait donner lieu à quelque controverse politique, pour proclamer qu'en dépit de l'effroyable tragédie qui s'est abattue sur nous, nous ne voulons désespérer ni de Dieu ni de nous-mêmes. En le disant, j'ai la conviction d'exprimer à la fois les sentiments du président de la République libanaise, qui aurait désiré s'associer davantage à vos travaux, et les sentiments de chaque citoyen de mon pays. Nous voulons ensemble faire face à tous les périls. Nous voulons reconstituer cette synthèse humaine, pacifique et fraternelle, que nous avons toujours été.

Cette volonté, nous l'affirmons dans tous les domaines. Sur le plan culturel notamment, qui intéresse en premier lieu votre assemblée, elle se manifeste dans des chiffres que j'ai souvent eu à évoquer : ceux de notre coefficient de scolarisation malgré tous les dangers ; ceux de notre production artistique et littéraire malgré toutes les épreuves ; ceux de notre pouvoir de création et d'expansion, au Liban et à l'étranger, malgré tous les obstacles.

A chaque cessez-le-feu, les études reprennent, les conférences reprennent, le théâtre reprend, les expositions de sculpture, de peinture reprennent, celle du livre tout récemment qui groupe d'innombrables maisons d'édition.

Un peuple qui crée n'est pas un peuple qui meurt, Un peuple qui crée, crée pour lui-même et pour l'humanité tout entière. Il mérite d'être compris, d'être aimé, d'être aidé.

## Déclaration de M. Richard B. Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président de la République française, Messieurs les présidents, Messieurs les premiers ministres, Messieurs les membres du corps diplomatique, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs, qui aurait pu penser, il y a vingt ans, voire dix ans, qu'un sommet francophone puisse se réaliser ?

Cette idée caressée pendant plusieurs années par le président Senghor du Sénégal est aujourd'hui réalité. La rencontre est historique et significative. Historique, parce que pour la première fois, des chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont en commun l'usage du français sont réunis pour discuter de la place et de l'avenir du monde francophone. Elle est également significative de par le témoignage de la communauté d'intérêt qui nous anime et qui nous incite à vouloir discuter ensemble des moyens et actions susceptibles de revitaliser la coopération entre nous tous.

C'est dans ce contexte que j'aimerais particulièrement rendre hommage à M. le président Senghor pour l'idéal qu'il s'était fixé de la francité. Le dialogue entre tous ceux qui ont en commun l'usage du français se doit d'être fécond et soutenu. Le président Senghor n'a pas été le seul, mais il a su avant tout donner l'impulsion nécessaire à la mise en place d'un tel forum de concertation.

Je m'en voudrais de ne pas souligner aussi votre contribution, M. le président. En effet, ce n'est pas un hasard qui nous réunit aujourd'hui. Vos efforts et votre perspicacité nous permettent d'ouvrir toutes grandes les portes de l'avenir et nous laissent entrevoir un parcours plein de potentiel. Je salue ce geste que vous avez porté au nom de la France et au nom de l'amitié qui lie toute la communauté francophone.

Le Nouveau-Brunswick, province du Canada officiellement bilingue, pays de la mer, où vit le peuple acadien, se réjouit, M. le président, d'être ici présent. Terre d'accueil des tout premiers pionniers français en Amérique du Nord en 1604, le Nouveau-Brunswick aujourd'hui occupe un territoire peuplé de plus de sept cent mille habitants, dont deux cent cinquante mille sont de langue française et vivent en français. J'apporte avec moi l'amitié qui caractérise notre population.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne prétend pas pouvoir apporter toutes les ressources nécessaires ni toutes les solutions aux problèmes auxquels est confrontée la francophonie. Cependant, nous osons croire que nous pouvons contribuer modestement : en raison de notre profil démographique, de notre géographie et de nos ressources, nous avons su élaborer des réponses originales, notamment à des questions de formation supérieure et professionnelle, de structures administratives et économiques.

*Documents finals*

Depuis près de vingt ans déjà, la communauté francophone internationale s'est dotée de plusieurs institutions. Ce premier sommet de Paris nous incite à mesurer les acquis et à élaborer les éléments de relance. Il est important que ces institutions soient souples pour qu'elles soient véritablement au service des communautés francophones.

Le Nouveau-Brunswick se félicite, Monsieur le président, de pouvoir participer à ce grand rassemblement des peuples francophones.

## Déclaration de M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec

Monsieur le président de la République française, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, Mesdames, Messieurs, c'est profondément convaincu de l'importance et de la signification de la présente conférence que le Québec y participe ; c'est aussi avec un sentiment de nécessité et un sentiment d'urgence. Il nous apparaît que ce premier sommet des pays francophones doit être à la fois une consécration des efforts engagés depuis vingt ans et un point de départ vers la mise en œuvre d'une nouvelle solidarité. Il s'agit aujourd'hui, pour nous, grâce à une langue dont l'usage commun nous rassemble, d'ouvrir à nos peuples de nouvelles perspectives de dialogue, de coopération et de progrès.

Que pouvons-nous faire d'utile ensemble, d'utile pour les hommes et les femmes de ce temps et pour les générations qui montent, à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle ? Comment définir et aménager un espace de solidarité et fonder une nouvelle coopération éminemment féconde pour nos peuples et peut-être exemplaire pour les autres ? Certes, nous sommes confrontés à des problèmes et à des interrogations qui rejoignent sous des formes diverses mais avec une même acuité tous les pays, notamment en ce qui a trait au développement des sociétés et au salut des cultures. Nos préoccupations, nos aspirations communes et notre volonté ardente de coopération devraient nous permettre d'imaginer ensemble des solutions efficaces à quelques problèmes prioritaires et de nous donner les moyens de les appliquer.

Aussi croyons-nous que ce sommet doit s'inscrire sous le signe de la décision : c'est ce qui en fera l'originalité et la justification. Il s'agit en quelque sorte d'inventer ensemble notre avenir, en maîtrisant et en dominant les nouvelles technologies qui sont la condition du développement de demain dans tous les ordres, et en pratiquant un dialogue attentif et fécond de nos cultures, à partir de l'utilisation commune de la langue française. Grâce à elle, nous pouvons définir et mettre en œuvre un grand dessein pour le bénéfice de nos peuples, qui soit l'expression d'un humanisme pour notre temps. Ce que nous devons accomplir comporte en effet une dimension universelle, car nous avons à témoigner en même temps pour toutes les cultures.

### Le Québec et la francophonie

Voici plus d'un quart de siècle que sont nées les premières organisations francophones, aussi bien gouvernementales que non gouvernementales, l'Agence de coopération culturelle et technique devant en 1970 consolider cet

ensemble. Le Québec en fut dès le départ, partie prenante par son Gouvernement, par ses institutions, par un nombre considérable de ses citoyens. Son intérêt le plus évident l'y inclinait naturellement puisque pour nous, le dialogue et la collaboration sur tous les plans avec les autres pays et communautés de langue française est quelque chose de vital. Mais nous y avons été conduits également par la conviction que la communauté francophone peut apporter un témoignage éminent et une contribution originale à la communauté mondiale et à la mise en place d'un nouvel ordre international. Nous avons la chance, en effet, de constituer un ensemble qui, tout en restant à taille humaine, témoigne de toutes les grandes aires culturelles et de toutes les sensibilités, tout comme il illustre les évolutions historiques et les situations géographiques les plus diverses.

Le Québec d'aujourd'hui, qui est l'aboutissement de quatre siècles et demi de ténacité, d'adaptation et d'invention, représente en quelque sorte la dimension nord-américaine de notre communauté. Berceau et foyer principal de la présence francophone en Amérique du Nord, le Québec a su vivre en français son accession à la modernité et il n'a jamais douté que la langue française fût parfaitement apte à exprimer, à incarner les réalités scientifiques et technologiques de notre temps, qu'elle est tout à la fois langue de progrès et langue d'ouverture à l'autre. C'est le fruit de cette longue expérience, parfois douloureuse mais toujours fructueuse, que nous souhaitons mettre au service de la communauté francophone dont le présent sommet doit être une éloquente illustration.

### Un pari sur l'avenir

L'heure n'est plus à l'évocation, une fois encore, des grands problèmes et à la description des situations, l'une et l'autre si souvent faites à l'occasion de multiples colloques et séminaires. Nous devons nous efforcer de prendre des décisions qui puissent se traduire en programmes d'action. Aussi, tout en saluant le remarquable effort du comité préparatoire dans la définition de l'ordre du jour, sommes-nous enclins à penser qu'il conviendrait de faire porter nos décisions en priorité sur quelques domaines où se joue l'avenir de nos peuples, où s'inscrivent les chances de notre développement commun.

Puisqu'il est malheureusement impossible de tout embrasser, nous proposons de nous attacher principalement aux domaines suivants :

- l'agriculture et l'énergie ;
- les industries de la langue ;
- les problèmes de la culture et de la communication ;
- l'information scientifique et le développement technologique.

Nous pourrions aborder chacun de ces thèmes majeurs sous les trois aspects de la formation, de l'information et de l'intervention.

Nous pourrions, il me semble, à partir des nombreux textes déposés devant notre conférence, retenir, dans les divers domaines que j'ai indiqués, un certain nombre d'orientations prioritaires et dessiner les contours de ce que j'appellerais de grands programmes mobilisateurs. Dans une étape ultérieure, pourraient être mis en place des réseaux multinationaux associant les établissements scientifiques et les entreprises de nos pays. Ces réseaux s'inscriraient dans le cadre de l'Agence de coopération qui recevrait mandat du sommet pour mettre en œuvre ses décisions. Cela supposera naturellement la convocation d'une session extraordinaire de la conférence générale de l'Agence, afin de procéder aux aménagements requis pour permettre à cette organisation de remplir efficacement le nouveau mandat qui lui serait ainsi confié. Cela supposera aussi que soient dégagés les moyens de financement nécessaires pour la réalisation des projets que nous aurions retenus.

Monsieur le président de la République, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, Mesdames, Messieurs, nous avons appris et nous mesurons chaque jour davantage que le véritable développement ne peut être que global. Il n'est pas de progrès social et d'essor culturel possible sans une économie saine et forte : il n'est pas de croissance économique possible sans un système éducatif dynamique et adapté, sans un environnement socioculturel stimulant. Mais dans la hiérarchie des urgences, notre préoccupation doit aller d'abord vers les pays économiquement les plus faibles et vers les catégories sociales les plus démunies.

Le respect de l'humain dans toute sa dignité aussi bien que le plus élémentaire réalisme nous commandent d'avoir d'abord le souci d'un niveau de vie décent pour chaque peuple et d'un ordre économique international plus équitable, hors de quoi l'appel au dialogue des cultures et à la coopération confinerait à l'illusion, sinon même à l'imposture.

Le grand dessein qui sous-tend cette conférence au sommet et la grande ambition qui doivent nous guider n'auront, par ailleurs, leur pleine signification et leur véritable portée que si nous savons rejoindre, intéresser, je dirais presque mobiliser l'opinion de nos pays, la sensibiliser à l'importance et à l'urgence de ce que nous voulons entreprendre et y engager en particulier la jeunesse, qui doit être notre haut et constant souci. Ce nouvel espace de solidarité que nous voulons créer n'aura chance de se réaliser que s'il est l'affaire de tous nos peuples, de tous nos citoyens et non pas seulement des Gouvernements et des administrations.

La communauté à laquelle nous aspirons ne saurait se satisfaire d'actions mineures : c'est dire que nous devons mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que nous aurons retenus. A cet égard, il m'apparaît que l'entreprise, tant publique que privée, dans nos divers pays, doit devenir un partenaire des Pouvoirs publics et cela, non seulement par des contributions d'ordre financier mais, bien au-delà, par la participation à la conception et à l'exécution de nombreux programmes : c'est l'esprit du

projet de Fondation internationale de la francophonie que le Québec a présenté à l'agrément de la dernière conférence générale de l'Agence de coopération, qui en a retenu le principe, et dont je souhaite que le présent sommet veuille bien le cautionner.

Si, comme nous en avons déjà la certitude, ce premier sommet constitue une réussite tant par son climat que dans ses conclusions, il sera éminemment souhaitable, voire nécessaire, qu'il se retrouve selon une périodicité à déterminer, qui pourrait être par exemple de deux ans. Le Gouvernement du Québec serait, dans ce cas, particulièrement heureux et honoré d'accueillir dans la ville même de Québec, berceau de la francophonie nord-américaine, le deuxième sommet, peut-être au cours de l'automne de 1987.

J'ai la conviction que nous pouvons ici aujourd'hui concilier l'ambition et le réalisme, la générosité et le sens aigu du concret. Quelques soucis majeurs doivent nous guider dans notre démarche. :

- la croissance économique comme base indispensable de toutes les formes du développement ;
- la maîtrise des technologies nouvelles de l'information et de la communication ;
- l'affirmation et la promotion de nos diverses cultures contre les risques de l'uniformisation déshumanisante ;
- la qualité, l'adaptation et le rayonnement du français en tant que base de notre rassemblement et instrument de notre progrès commun.

Nous avons l'ardente obligation de réussir et, par là, de donner sa pleine signification à l'entreprise francophone, de poser la première pierre d'une véritable communauté. Nous pouvons faire aisément le consensus entre nous sur des principes et sur des orientations, sur des idées à la fois saines et généreuses : puissions-nous le faire aussi sur des décisions exigeantes et stimulantes, autour de concepts mobilisateurs.

Dans cet esprit, le Gouvernement du Québec déposera, pour chacun des trois thèmes dont il est rapporteur à la présente conférence (énergie, logiciels, information scientifique), quelques propositions amples et concrètes à la fois, dont il estime qu'elles représenteraient autant d'instruments de concertation et de progrès dans les secteurs concernés.

J'ai l'honneur, Monsieur le président de la République française, d'apporter l'adhésion entière et fervente du Québec au grand dessein qui a conduit à la convocation de ce sommet ; j'ai la conviction que nous saurons en faire le point de départ d'une entreprise exemplaire de créativité et de solidarité.



## Intervention du général-major Habyarimana Juvénal, président de la République rwandaise

Monsieur le président de la République française, chers collègues et amis, Mesdames et Messieurs, le thème « Francophonie et développement » mérite que l'on lui consacre quelques réflexions. Celles que nous nous permettons de vous soumettre — puisque l'occasion de le faire nous est donnée — sont, bien entendu, inspirées de l'expérience particulière qui est celle de notre pays, le Rwanda, et de ses attentes.

Le cas du Rwanda est, en effet, particulier. Contrairement à tant d'autres pays africains qui abritent souvent une part impressionnante du potentiel linguistique — n'y a-t-il pas parmi eux certains qui comptent jusqu'à soixante langues, ou même davantage, et qui sont aussi différentes l'une de l'autre que le français l'est de l'allemand —, le Rwanda n'a qu'une seule langue nationale, le kinyarwanda, parlée par l'ensemble de sa population, lue et écrite par tous les rwandais qui savent lire et écrire.

Posséder une seule langue nationale sur tout son territoire dispense le Rwanda d'avoir recours à une langue intermédiaire qui permette, comme c'est le cas de tant de pays, aux populations et à leurs élites de s'entendre entre elles, ou de devoir imposer l'une des langues nationales avec tous les risques qu'une telle hégémonie linguistique signifierait.

Posséder une seule langue nationale s'avère, dans les circonstances fragiles de la construction de nos Etats africains, être un atout incomparable qui est d'autant plus sécurisant que les frontières de nos Etats, dessinées par des puissances extérieures à l'Afrique, coupent allègrement à travers des identités culturelles cohérentes et des entités socio-économiques intégrées.

L'adoption d'un idiome étranger peut ainsi revêtir des aspects positifs et négatifs pour la consolidation et le développement de nos pays. Elle peut constituer un handicap, lorsque la langue étrangère devient un moyen de répression culturelle, de mépris pour les langues locales qui sont tout de même les piliers les plus immédiats et les plus solides du patrimoine culturel de nos pays, c'est-à-dire la base de leur développement. Comme elle peut être un atout majeur, lorsqu'elle devient cet instrument par excellence de la valorisation de ce même patrimoine culturel.

Justement, pour mieux apprécier l'apport de la francophonie pour le développement de ceux des pays africains ayant choisi le français comme l'une des langues officielles, nous croyons fermement que l'on ne peut jamais assez mettre en relief l'importance vitale de nos langues nationales ou des langues vernaculaires, de ce patrimoine culturel fondamental qu'elles représentent, c'est-à-dire source de notre autodéveloppement, d'un développement dont les valeurs et l'organisation viennent des entrailles de nos cultures, un développement qui permette de concilier les aspirations vers un mieux-être

économique et social avec le maintien et l'approfondissement de notre génie propre, de notre identité.

Le droit de vivre dans sa propre culture n'est pas seulement un droit de l'homme, mais c'est aussi la clé d'un véritable développement de nos peuples, la source de la dignité nationale qui en est le préalable, mais qui est aussi le préalable à tout dialogue significatif entre les peuples de ce monde.

Si c'est en misant sur la culture qu'on assure le développement et que la culture est au centre de tout, comme ne cesse de l'affirmer, à juste titre, Léopold Sédar Senghor, il convient alors de prêter une attention extrême aux apports culturels extérieurs destinés à intervenir, d'une manière « proactive », dans l'affermissement culturel national, et partant, dans le développement socio-économique de nos pays.

Toute identité culturelle doit beaucoup, depuis toujours, à toutes les époques, aux échanges, aux apports venant d'ailleurs, au regard de l'étranger posé sur nous et qui nous permet de nous situer, de nous rendre conscients de notre identité. L'africain Joseph Ki-Zerbo n'a-t-il pas tellement raison, lorsqu'il affirme que « l'identité culturelle, c'est la différence » et que « la différence qui nous constitue en tant que groupe identifiable est une des valeurs souveraines » et, ajoute-t-il, « une de celles d'ailleurs pour lesquelles les hommes sont prêts à mourir » ?

S'il en est ainsi, et nous sommes persuadés qu'il en est ainsi, le recours à une langue officielle autre que nationale est donc en soi un moyen privilégié pour garder ouverte une grande fenêtre sur le monde, en vue d'entretenir ce courant vivifiant permettant de nous définir et de nous affirmer, de nous situer, pour tirer de l'extérieur, et avec discernement ce qu'il y a de plus précieux, mais aussi pour renvoyer, en échange, ce que nous avons d'authentique, notre propre image, notre propre conscience, pour qu'à son tour l'extérieur, le voisin, l'étranger ami, puisse en tirer profit, car le dialogue des cultures, n'est-ce pas un puissant facteur d'enrichissement, d'intégration, de développement pour tous ceux qui y participent, sincères et ouverts à autrui ?

Ainsi, la Constitution rwandaise, dans son article 4, spécifie que la langue nationale est le kinyarwanda et que les langues officielles sont le kinyarwanda *et* le français.

Il est alors évident que la langue française est devenue une partie de la personnalité culturelle du Rwandais francophone, mais ce n'est pas pour autant que le Rwanda est devenu une nation de francophones, puisque le français n'est parlé aujourd'hui, en tant que deuxième langue nationale, que par environ un cinquième de la population.

Etat francophone, oui, mais pas nation francophone ! Cette nuance est d'importance pour nous, car elle traduit parfaitement bien de quelle façon nous envisageons la francophonie, de quelle façon nous la vivons, non pas comme un substitut à notre propre langue, à notre propre culture, ce qui serait appelé « aliénation », « acculturation » — et ne rendrait service à personne —, mais comme un moyen privilégié, choisi en connaissance de

cause, en vue de participer pleinement, intensément, au monde en général, et, en particulier, à un univers culturel combien prestigieux.

Le développement est un processus long, une lutte de tout instant, qui n'est jamais terminée, comme il est aussi un processus permanent, sans cesse renouvelé, sans cesse relancé, ce qu'il faut bien appeler l'identification culturelle d'un peuple. Identification culturelle nouvelle, jaillissement d'idées nouvelles, grâce au contact et à la rencontre de plusieurs civilisations, grâce à la fréquentation de cultures différentes, et qui définira, précisément, l'orientation de notre développement.

Cette démarche vers l'avènement d'une *nouvelle culture*, résultat d'une symbiose dynamique, alliera l'approfondissement des valeurs fondamentales de nos sociétés — et qui sont le levain de notre véritable identité, la base de notre façon d'être, de voir le monde, de notre sensibilisation au progrès bien compris — avec les outils nouveaux, avec l'espace technologique et scientifique nouveau, avec le souffle de la solidarité, qui nous viennent de l'extérieur.

C'est *cette* démarche qui conditionne notre voie vers le développement ; c'est cette démarche qui est le fondement de notre acceptation de la francophonie, de notre façon de la vivre, car, au-delà des valeurs propres et du respect d'autrui, la foi dans les particularités, l'humanisme de la différence et de la solidarité, la francophonie nous permet, dans la dignité, et sur un pied d'égalité, de participer pleinement à cette communauté internationale, multiculturelle, englobant des continents, ce qui nous permet à la fois d'être nous-mêmes et de prendre une part active à la construction du monde.

C'est donc dire à quel point le Rwanda apprécie l'idée d'organiser toujours davantage le monde francophone pour qu'il devienne, à travers la langue commune, un outil de développement original et porteur d'avenir.

C'est dire aussi toute l'attente que le Rwanda a placée, et place, dans le sommet des pays ayant en commun l'usage du français, et dont l'objectif, de toute évidence, ne se limite pas aux seuls aspects linguistiques. Foncièrement attaché à la francophonie qui représente aussi une courroie de transmission, un véritable pont, pour promouvoir le dialogue Sud-Sud, le Rwanda soutiendra donc activement toutes les initiatives qui mobiliseront notre monde francophone et polyculturel, en faveur de cet idéal, mais aussi de cette exigence qui pour nous constitue la justification même de ce sommet, à savoir la promotion d'un véritable codéveloppement, capable de répondre aux défis scientifiques, technologiques, économiques et culturels que nous affrontons tous, aujourd'hui et demain.

Monsieur le président de la République française, chers collègues et amis, Mesdames et Messieurs, voilà donc quelques réflexions que nous tenions à soumettre à votre attention, et qui témoignent de la volonté du Rwanda de contribuer à faire du concept de la francophonie un instrument à la mesure de nos attentes, qui soit mutuellement avantageux et qui nous permette de faire avancer notre propre développement, condition *sine qua non* pour un monde meilleur fait de paix et de fraternité entre les peuples. Je vous remercie.

## Déclaration du R. P. Walter H. Lini, premier ministre du Vanuatu

Monsieur le président, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, je demande votre indulgence si je m'adresse brièvement à cette auguste assemblée dans ma langue nationale, car, bien que le français soit l'une des langues officielles du Vanuatu, tous ses habitants ne maîtrisent malheureusement pas parfaitement cette langue que nous avons en commun.

Tout d'abord, je tiens à vous dire toute mon appréciation de l'excellente organisation et du cadre merveilleux de cette rencontre, ainsi que de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, à moi et à mon entourage, dès notre arrivée à Paris. Je désire par la même occasion remercier les Gouvernements et les personnes à qui nous devons d'être parmi vous aujourd'hui. Cette assemblée revêt une importance historique, car elle réunit pour la première fois l'ensemble des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Monsieur le Président, nous applaudissons l'initiative de cette conférence importante à une époque où les contacts multilatéraux semblent être en régression, aggravant par là la situation internationale. Au cours des derniers mois, nous avons vu plusieurs pays recourir à des actes unilatéraux au mépris du droit international. De tels gestes égoïstes mettent en jeu des vies innocentes et compromettent la sécurité et les efforts de développement d'autres nations. Si nous voulons créer un meilleur climat international, et je crois que c'est là notre désir unanime, tant dans le domaine de la sécurité que dans ceux du désarmement et du développement, nous devons donner un nouvel élan au multilatéralisme.

Dans cet ordre d'idée, le renforcement de l'Organisation des Nations unies et de ses institutions est essentiel, non seulement au développement pacifique de tous les Etats, mais à la survie même de l'humanité qui peuple cette planète.

Aujourd'hui, notre rencontre, ici à Paris, n'est pas seulement historique mais aussi unique. Les aléas de l'histoire nous ont réunis ici, venus qui d'Europe, qui d'Afrique, de l'océan Indien, d'Asie, du Pacifique, des Caraïbes ou du Canada. Nous sommes venus du Sud, nous sommes venus du Nord. Nous sommes venus en tant que nations souveraines, mais en raison de notre lien historique avec la France, nous avons une langue commune, le français. Je crois que les chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis pour se pencher ensemble sur des problèmes communs, peuvent apporter une contribution positive aux efforts consentis à d'autres tribunes, comme l'assemblée générale des Nations unies, la conférence au sommet des pays non-alignés et la conférence des chefs de Gouvernement du Commonwealth.

En même temps, ce dialogue nous aidera peut-être à chasser la méfiance et à créer un climat de confiance entre nos pays. Notre voix sera entendue sur la scène internationale si nous parlons à l'unisson et si nos paroles sont accompagnées d'actes concrets. Le Nord et le Sud sont représentés ici, il nous faut maintenant montrer que nous pouvons marcher la main dans la main pour le plus grand bien de nos peuples.

Monsieur le président, il est certain que l'une des questions les plus pressantes dans la politique internationale, et à laquelle il est impératif d'opposer un front uni, est le système inhumain de l'apartheid qui persiste en Afrique du Sud et qui, par essence, perpétue le système colonial.

La question n'est plus de savoir s'il faut ou non mettre un terme à l'apartheid, puisque la majorité du peuple sud-africain est décidée et fermement déterminée à en finir, la question est plutôt de savoir comment abolir ce régime odieux sans délai, avant que d'autres vies humaines ne soient sacrifiées. La communauté mondiale doit redoubler d'efforts afin d'amener l'Afrique du Sud à abandonner l'apartheid. Toute réforme au sein du système existant est illusoire et spécieuse. Il ne faut pas hésiter à imposer des sanctions économiques sévères, surtout de la part de pays développés qui ont des liens économiques avec ce pays, afin de mettre le Gouvernement sud-africain à la raison et de le faire renoncer à l'apartheid. En outre, nous devons sans relâche tout mettre en œuvre pour terminer l'occupation et la colonisation illégales de la Namibie par le régime sud-africain raciste, en violation des résolutions de l'ONU.

Au Moyen-Orient aussi, il existe une situation coloniale par l'annexion israélienne de la rive ouest et de la bande de Gaza et par l'éviction brutale des Palestiniens. Comme tous les peuples colonisés du monde, les Palestiniens doivent pouvoir exercer librement leur droit à l'autodétermination dans une terre palestinienne indépendante.

Notre région du monde connaît, elle aussi, toujours le colonialisme. Les peuples des derniers territoires colonisés revendiquent inlassablement le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et au respect de la dignité humaine à l'instar des Sud-Africains, des Namibiens et des Palestiniens. Si nous sommes acquis aux principes d'autodétermination, d'indépendance et de respect de la dignité humaine des peuples d'Afrique et du Moyen-Orient, nous devons appliquer ces mêmes principes au peuple colonisé dans le Pacifique Sud. Car je considère que les droits fondamentaux d'un habitant du Pacifique sont tout aussi importants que ceux d'un Africain et qu'une vie humaine dans le Pacifique est aussi précieuse que celle de son frère africain.

C'est pour ces raisons que nous espérons de tout cœur que la puissance administrante poursuivra son programme de décolonisation pour aboutir à une indépendance pleine et entière, malgré les provocations et les harcèlements d'éléments extrémistes parmi les colons, et que nous aurons bientôt la joie d'accueillir en notre sein, lors d'un sommet francophone, les chefs de ce pays dont l'indépendance ne saurait tarder.

Monsieur le président, on dit que la Méditerranée est la mer du passé, l'Atlantique, l'océan du présent et le Pacifique, l'océan de l'avenir. Cela est vrai à bien des égards. De par sa nature, son étendue, ses richesses marines et ses fonds marins, l'océan Pacifique constitue cette dernière frontière qui tente toujours les peuples d'ailleurs d'empiéter sur notre territoire à la poursuite de quelque gain personnel. Ce phénomène nous inquiète fortement. En tant qu'état insulaire, nous sommes vulnérables aux agressions étrangères. Nous sommes impuissants devant ce danger car nous avons choisi d'orienter nos faibles ressources financières vers le développement de notre peuple plutôt que vers l'achat d'armements. La rivalité qui oppose dans notre région les superpuissances nous préoccupe, car elle peut facilement conduire à l'instabilité, voire à la violence. La violence a déjà éclaté, comme le démontrent les événements survenus ces derniers mois.

Les pays du Pacifique Sud n'en restent pas moins déterminés à manifester leur désapprobation devant la poursuite des essais nucléaires, le déversement des déchets nucléaires et l'accroissement de l'arsenal militaire dans notre partie du monde. Nous sommes résolus à maintenir notre campagne pour le désarmement et nous sommes tout aussi résolus à veiller à ce que le Pacifique continue à porter son nom à bon droit. Vanuatu a fait un geste concret dans ce sens en se déclarant « Etat non aligné et dénucléarisé ». Nous ne concluons d'alliance militaire avec aucun des grands blocs, ni nous ne permettrons aux vaisseaux à propulsion ou à armement nucléaire d'entrer dans nos ports.

Le Pacifique Sud, comme vous le savez, Monsieur le président, est fait de petits Etats insulaires (exception faite de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). On dit qu'il n'est pas besoin d'être grand pour être beau. Par contre, il est besoin d'être grand pour être fort. En effet, les petits Etats insulaires, dans toute leur beauté, sont très vulnérables à toutes sortes de catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme, et qui entravent leur développement. Notre économie se fonde sur quelques produits de base commercialisables et les influences extérieures, telles les mesures protectionnistes, associées à une baisse des prix de ces produits de base, nous frappent durement. De plus, notre région est exposée aux cyclones. Au début de l'année dernière, nous avons subi les effets ravageurs de deux cyclones consécutifs.

C'est pourquoi, Monsieur le président, j'implore la communauté internationale de considérer avec bienveillance les appels d'aide venant des petits Etats insulaires, vulnérables, pauvres en ressources et à l'économie fragile. Monsieur le président, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, je vous remercie de votre attention.

## Ordre du jour détaillé des travaux de la conférence

*(annexe 4)*

17 février

10 h 30 - 12 h 45 :

Discours inaugural : France.

Allocutions d'ouverture : six pays intervenants représentant les grandes aires de la « francophonie ».

Afrique : Sénégal, Amérique : Canada, Asie : Vietnam, Europe : Belgique, Monde arabe : Tunisie, Océan indien : Madagascar, (allocutions de 10 minutes environ).

15 h 00 - 16 h 45 :

Ouverture de la séance :

- composition du bureau
- adoption de l'ordre du jour.

*1. Situation politique mondiale :*

3 problèmes évoqués sous l'angle de la contribution originale que les pays d'expression française pourraient apporter à leur examen :

- Afrique australe ;
- Sécurité - Désarmement - Développement ;
- Crise du multilatéralisme.

16 h 45 - 18 h 30 :

*2. Situation économique mondiale :*

Exposé liminaire : Canada.

Rapport présenté par : Sénégal.

3 problèmes abordés sous l'angle de l'approfondissement de l'interdépendance Nord-Sud :

- Situation financière du Sud : endettement et redressement ;
- Situation de l'agriculture dans le Sud ;
- Commerce international.

18 février

9 h 30 - 11 h 00 :

*3. Enjeux d'avenir : le développement :*

Problème de la formation et du transfert de la technologie :

— en général

— en matière d'agriculture

— en matière d'urbanisation, de population, d'environnement.

Rapport présenté par : Tunisie.

Coopération en matière d'énergie.

Rapport présenté par : Québec.

11 h 00 - 12 h 30 :

*4. Enjeux d'avenir : la communication :*

Informatique :

— logiciels ; terminologie ;

— échanges et gestion appliquée des informations scientifiques ;

Rapport présenté par : Québec.

Banques de données.

Rapport présenté par : Canada.

15 h 30 - 17 h 00 :

Réseaux de communication (satellites, câbles, etc.) : interconnexion.

*5. Enjeux d'avenir : la culture :*

Réseaux de médias (radio-télévision, audiovisuel, etc.) et développement des industries culturelles.

17 h 00 - 18 h 30 :

Industries de la langue.

Rapport présenté par : France.

L'écrit : création, production, diffusion.

Rapport présenté par : Belgique (Communauté française).



*Ordre du jour détaillé des travaux de la conférence*

19 février

9 h 30 - 12 h 30 :

6. *Avenir des institutions multilatérales de la francophonie :*

- orientations générales ;
- coordination ;
- financement.

Rapport de synthèse collectif établi par un groupe de travail présidé par la Belgique (Communauté française) et comprenant le Burundi, le Canada, le Québec, le Gabon, la France, le Sénégal et la Tunisie.

7. *Questions liées à l'utilisation de la langue commune :*

Situation de la langue française dans les organisations et réunions internationales.

Rapport présenté par : France.

15 h 00 - 17 h 00 :

Situation des utilisateurs du français dans les pays non francophones ;

Rapport présenté par : Mali.

Rencontres interculturelles : langue française et langues nationales, l'accès au français.

Rapport présenté par : Burundi.

17 h 00 - 18 h 00 :

8. *Examen du relevé de décisions*

9. *Date et lieu de la prochaine Conférence*

10. *Questions diverses*

18 h 00 - 18 h 30 :

11. *Séance publique solennelle de clôture*

18 h 30 :

Conférence de presse du président de la conférence entouré des membres du bureau.

## Projet de résolution sur l'Afrique du Sud et l'apartheid

(annexe 5)

Nous, les chefs d'Etat, de Gouvernement et de délégation des pays francophones, condamnons sans réserve la politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud. Nous nous engageons à aider la majorité des Sud-Africains, victimes de l'oppression, dans leur lutte en vue de mettre fin au racisme institutionnalisé et aux préjugés raciaux, et en vue d'obtenir le droit à la dignité humaine, à la liberté et à l'égalité, dans une Afrique du Sud non raciale et démocratique. Il faut éliminer l'apartheid dans les faits, pas seulement en paroles.

En ce qui concerne la Namibie, nous déclarons notre appui inconditionnel au plan d'indépendance proposé par les Nations unies et énoncé dans la résolution 435 du Conseil de sécurité, qui constitue la seule base d'un règlement bénéficiant de l'adhésion internationale.

Nous condamnons également les manœuvres d'intimidation et la politique de déstabilisation menées par l'Afrique du Sud contre les pays voisins. Nous exigeons que le Gouvernement sud-africain mette fin à ces actions et qu'il respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses voisins.

Reconnaissant que le système de l'apartheid est cause première de la violence en Afrique du Sud et dans la région, nous exigeons du Gouvernement de l'Afrique du Sud :

- d'abroger la législation sur l'apartheid ;
- de libérer les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela ;
- de lever l'interdit frappant le congrès national africain et d'autres organisations politiques ;
- de lever l'état d'urgence ;
- d'entamer un dialogue avec les représentants authentiques de la population noire, en vue d'établir un Gouvernement non racial et représentatif ;
- d'appliquer sans délai la résolution 435 sous les auspices des Nations unies.

L'apartheid constitue un affront à la dignité humaine. Nous, les dirigeants des pays francophones, nous engageons à y opposer une résistance incessante et implacable.

Nous avons déjà pris des sanctions contre l'Afrique du Sud et nous espérons obtenir des progrès rapides et tangibles dans la recherche des

*Projet de résolution sur l'Afrique du Sud et l'apartheid*

objectifs énoncés ci-dessus. Si tel n'était pas le cas, nous sommes déjà engagés individuellement à prendre des mesures additionnelles extraordinaires.

## Projet de résolution sur le Moyen-Orient

*(annexe 6)*

Les chefs d'Etat et de Gouvernement et chefs de délégation :

— gravement préoccupés par la situation qui prévaut au Liban et par le drame du peuple libanais, proclament la nécessité urgente de rétablir la paix dans ce pays dans le respect de la souveraineté, de l'unité de son peuple, de son intégrité territoriale, conformément aux dispositions de la résolution n° 425 du Conseil de sécurité des Nations unies et autres résolutions relatives au Liban ;

— en ce qui concerne la crise du Proche-Orient, les participants, conscients de l'urgence de la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient, soucieux de prévenir les risques engendrés par la situation explosive caractérisant la conjoncture dans cette région ;

— convaincus en outre de la nécessité d'un règlement global de toutes les questions relatives à l'établissement d'une paix juste et équitable reconnaissant entièrement les droits nationaux du peuple palestinien, et notamment le droit de ce peuple à l'autodétermination ;

— estimant qu'une conférence internationale sur la crise du Moyen-Orient devra se tenir sous l'égide des Nations unies, et ce dans les meilleurs délais, avec la participation de toutes les parties concernées sans exclusive aucune et en particulier tous les membres permanents du Conseil de sécurité ;

lancent un appel pressant aux grandes puissances pour qu'elles facilitent la tenue de cette conférence.

## Résolution adoptée par la conférence à partir du rapport sur la situation économique mondiale

(annexe 7)

Les chefs d'Etat, de Gouvernement et de délégation :

— Constatant l'amélioration de la conjoncture économique internationale caractérisée notamment par la réduction de l'inflation, la baisse des taux d'intérêt, encore élevés, et le début de remise en ordre des parités des principales monnaies ;

— Préoccupés par les problèmes persistants liés à la sécurité alimentaire, au commerce international, à la sécheresse, à la détérioration des termes de l'échange et à l'instabilité des prix des matières premières dans les pays en voie de développement et plus particulièrement dans les pays les plus démunis ;

— Très conscients des difficultés que constitue la charge de la dette pour l'économie de la plupart de ces pays qui aspirent à la croissance ;

1) Estiment que la réalité de l'indépendance économique appelle une action multilatérale concertée, tant sur le plan de la coopération Nord-Sud que sur le plan de la coopération Sud-Sud ;

2) Recommandent, à cet égard, aux institutions économiques internationales, aux pays industrialisés et à ceux en voie de développement d'assumer pleinement leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la croissance et le développement économique ;

3) Se mettent d'accord sur la nécessité d'une concertation en vue :

a) D'une action cohérente et réaliste pour l'Afrique, tenant compte des besoins individuels d'ajustement et de croissance des Etats et de leurs difficultés en matière d'endettement et d'accès aux flux d'aide. La prochaine session spéciale des Nations unies sur la situation économique en Afrique et la prochaine réunion du Comité du développement seront l'occasion de définir le cadre d'une telle action. Elles devraient permettre notamment de se pencher sur les problèmes des cours des matières premières ;

b) D'un programme de collaboration entre les institutions financières internationales, les pays débiteurs et créditeurs et les banques privées. Ce programme devrait assurer une gestion des problèmes de l'endettement et du financement du développement des pays débiteurs, compte tenu de leurs situations financières et de leurs besoins en matière de croissance économique ;

*Documents finals*

c) D'une participation active de toutes les parties contractantes du GATT aux prochaines négociations commerciales multilatérales pour préserver et renforcer la libéralisation des échanges commerciaux et faire en sorte que les intérêts de tous les pays, en particulier ceux des pays en voie de développement, soient pris en compte au cours de celles-ci.

Les chefs d'Etat et de Gouvernement sont convenus que leurs pays doivent se consulter et se concerter davantage pour atteindre ces objectifs, témoignant ainsi d'une manière concrète de la solidarité entre pays ayant en commun l'usage du français.

# Rapport du groupe de travail sur la formation et les transferts de technologie

(annexe 8)

Pour être efficace, le transfert de technologie doit être centré sur les hommes : ce qui pourrait créer une dynamique entre d'une part la technologie acquise, sa maîtrise et son adaptation et, de l'autre, le développement des ressources humaines.

Cette approche nouvelle a pour objectif de dépasser l'aide à la simple consommation de technologies toutes faites, pour permettre aux pays en développement d'accéder à la production de technologies ainsi qu'au rang de partenaires et de sortir de la situation de pays assistés.

Cela suppose une nouvelle forme de coopération entre nos pays s'articulant autour des axes suivants.

## Echanges d'expériences

Mise en place et/ou développement de mécanismes d'échanges d'expériences de transfert et de maîtrise de la technologie.

## Formation

1. a) Création et/ou renforcement, dans les pays en développement, d'institutions de formation à tous les niveaux ;

b) Appui financier et/ou soutien humain à ces institutions.

2. Réalisation d'un équilibre approprié entre les filières scientifique et technique et les autres.

3. Création et/ou développement de centres de formation d'agronomes en milieu rural, avec implication des agriculteurs.

4. a) Diffusion de l'information sur les types et les structures de formation, ainsi que sur les formateurs disponibles dans nos pays, afin de faciliter les échanges de compétences et d'expériences, de même que le transfert des technologies entre les pays en développement (dialogue Sud/Sud et, principalement, coopération régionale) ;

b) A cette fin, il est recommandé d'échanger les informations sur les

bourses existantes et de créer un programme supplémentaire appelé « programme des bourses de la francophonie », orienté principalement vers la formation scientifique et technique.

5. Augmentation du nombre de bourses accordées en vue d'assurer la formation des cadres supérieurs scientifiques et techniques, répondant aux besoins de plus en plus importants des pays en développement.

6. Encouragement de l'échange de compétences entre les pays en développement, au moyen d'opérations triangulaires soutenues financièrement par des institutions multilatérales ou des pays développés.

### Recherche - développement

1. Création et/ou renforcement de centres et d'unités de recherche-développement, spécialisés dans les secteurs prioritaires capables d'innover sur le plan technologique, en contribuant à la maîtrise et à l'adaptation des technologies transférées enfin susceptibles de lutter efficacement contre « la fuite des cervcaux ».

2. Echange d'expériences et création de projets communs en matière de recherche-développement.

3. Implantation de réseaux d'information scientifique et technique, et intensification des échanges documentaires.

4. Encouragement de la mise en place, au niveau de chaque pays, de structures nécessaires à la promotion de la création et de l'innovation, selon des référentiels de standards et de normes concrètes.

### Environnement technologique

1. Développement de la technologie par la création de petites et moyennes entreprises, et renforcement de la coopération et de l'échange d'expériences entre entreprises similaires appartenant à des pays différents.

2. Soutien et encouragement de la création ou de la promotion de micro-entreprises artisanales à partir de centres de formation créés en milieu urbain ou rural.



## Rapport du groupe de travail sur la coopération en matière d'énergie

(annexe 9)

Compte tenu de l'importance de l'énergie comme facteur de développement économique et social et des opportunités de coopération s'offrant aux Etats francophones en matière d'énergie ;

Compte tenu de la volonté de la communauté francophone de faire du français un véhicule d'échanges économiques, techniques et technologiques majeur ;

La conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français convient :

1. De se donner les *priorités d'action* suivantes :

a) Formation technique et administrative de techniciens et gestionnaires ayant déjà des responsabilités dans leur milieu ;

b) Transfert, échange et codéveloppement de technologies adaptées ;

c) Diffusion en français de travaux de recherche ;

d) Création des réseaux d'échanges et d'information.

2. D'œuvrer entre autres dans les *secteurs suivants* :

a) Analyse de l'offre et de la demande énergétique ; planification et politiques ;

b) Exploration, production, transport et commercialisation et politiques ;

c) Production, transport, transmission et distribution d'électricité ;

d) Energies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, hydroélectrique) ;

e) Maîtrise de l'énergie ;

f) Fabrication d'équipements, en particulier à partir de matériaux locaux ;

g) Entretien des équipements en place.

3. Et à ces fins, décide de la *mise sur pied* :

a) *Du réseau de l'énergie des pays de langue française* qui sera une structure à la fois souple et légère, et dont le *mandat* sera :

— De procéder à l'inventaire des coopérations existantes et d'établir un guide pratique d'aide à la conception et à la réalisation dans le domaine de l'énergie ;

— De susciter la mise en marche d'actions de coopération concrètes, sur une base volontaire, avant le prochain sommet, par exemple le soutien aux plans existants tel que celui du CILSS (Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel) ;

*Documents finals*

— D'identifier les réseaux d'interventions et d'échanges entre les structures ou institutions francophones existantes, et d'examiner les complémentarités nécessaires, tel qu'avec le CRAES (Centre régional africain de l'énergie solaire).

Il est proposé que le Québec soit nommé à la tête du réseau.

b) *De l'association francophone de l'énergie*

— Qui regroupera, sur une base volontaire, des représentants de Gouvernements, de sociétés, de compagnies, d'organismes et d'industries ;

— Qui aura pour objet de promouvoir les échanges d'information parmi les membres, en français ;

— Qui organisera des colloques et manifestations.

La mise en œuvre de ces résolutions sera confiée à un groupe *ad hoc*.

# Principales actions concrètes retenues dans les divers domaines

(annexe 10)

## Energie

### 1. Guide

La conférence décide l'élaboration et la publication d'un guide de l'énergie pour répertorier les techniques, les priorités et les intervenants (la France est prête à y affecter 1 million de francs).

### 2. Equipements des pays du Sahel en matériel photovoltaïque

La conférence retient la demande des pays du Sahel en équipement photovoltaïque (pompes, alimentation de dispensaires). Une réunion des contributeurs permettra de déterminer le montant de l'opération (5 à 10 millions de francs).

### 3. Institut d'énergie

La conférence retient la suggestion québécoise de créer un institut d'énergie des pays de langue française. Elle reconnaît également l'utilité de fonder une Association francophone de l'énergie qui regroupera les sociétés, les organismes publics ou privés et les individus qui interviennent à un titre ou à un autre dans le domaine énergétique. Un comité *ad hoc* se réunira au cours des prochains mois pour préciser les modalités de fonctionnement et de financement de ces organismes.

## Informatique

1. Constitution d'une banque de données sur les logiciels en langue française.

2. Séminaire de formation à l'occasion du marché international du logiciel à Montréal.

3. Réseau informatisé de données linguistiques, terminologiques et néologiques et dictionnaire encyclopédique de l'informatique.

4. Mise en œuvre d'ententes commerciales et industrielles multilatérales pour la coproduction des logiciels de langue française.

## Information scientifique

1. Consolidation des systèmes nationaux de gestion et d'information scientifique.
2. Diffusion des publications et des revues.
3. Standardisation des protocoles de communications.

## Banques de données francophones

1. Inventaire des informations bibliographiques concernant les Etats francophones.
2. Stockage sur vidéodisques d'informations médicales (financement par la France : 3 millions de francs) et consultation de banques de données par vidéotex : kiosque international francophone (financement collectif).
3. Reproduire sur supports transportables les principales bases de données bibliographiques en langue française.
4. Développement de l'harmonisation des normes d'interconnexion des systèmes automatisés d'information scientifique et technique.
5. Créer un réseau de centre de diffusion des documents.
6. Diffuser 200 revues scientifiques et techniques de langue française.

## Réseaux de communication

### COMMUNICATION PAR SATELLITE

Le projet qui consisterait à étendre et en enrichir l'espace audiovisuel francophone, aurait trois volets :

#### *Agence francophone d'images (AITV)*

La conférence prend acte de la mise en place d'une Agence internationale francophone d'images (AITV) qui permettra la circulation entre les pays du Sud et ceux du Nord aussi bien qu'entre les pays du Sud, d'émissions d'actualité réalisées par leurs télévisions. La France a annoncé qu'elle était prête pour sa part à contribuer pour une somme de 5 millions de francs au budget global de cette opération qui peut être estimé à 16 millions de francs la première année.

#### *Télé médecine et télé-éducation*

Il serait possible d'utiliser immédiatement le réseau Intelsat, spécifiquement le programme partage qui fournit gratuitement les facilités d'Intelsat pour des

projets de coopération Nord-Sud. Ainsi, des projets de télé-éducation et de télémédecine pourraient être élaborés entre le Canada et les pays européens d'une part, et les pays d'Afrique francophone d'autre part. Le Canada serait prêt à fournir un expert pour organiser un tel réseau sur les trois continents.

#### *TV-5*

Nous pourrions envisager une diffusion, en Afrique francophone, du contenu de TV-5, en sens inverse, la diffusion en Europe et en Amérique du Nord (via TV-5) des produits audiovisuels des pays francophones en voie de développement (Financement français : 29 millions de francs pour doubler les heures d'émissions ; financement par le Canada et le Québec d'une étude de faisabilité).

### Industries de la langue

#### PROGRAMMES DE DESCRIPTION DU FRANÇAIS ÉCRIT ET PARLÉ PAR LES AUTOMATES

La France a proposé à ses partenaires la réalisation d'une maquette de fonctionnement de la langue pour le traitement automatique de textes (machines à commande vocale, correction orthographique, rédaction automatique). Deux programmes de recherches pourraient être lancés sur la communication parlée et la communication écrite ; les organismes identifiés du côté français sont l'Institut national polytechnique de Grenoble, le Conservatoire national des arts et métiers, des universités et des laboratoires du CNRS. Le coût d'une telle opération serait de 20 millions de francs. La France est prête à y affecter 10 millions de francs si d'autres pays peuvent apporter une contribution intellectuelle et financière à cette entreprise ambitieuse.

#### PRIX INTERNATIONAL

Un prix international pour récompenser l'innovation dans le domaine des industries de la langue est créé (la France y affectera, pour sa part, 100 000 francs).

### Culture

#### SALON DU LIVRE FRANCOPHONE À PARIS

Un tel salon pourrait se tenir tous les deux ans et aux mêmes dates que le salon du livre. La France accepte de financer à hauteur de 3 millions de francs le transport de quelque 5 000 ouvrages et le déplacement d'une

cinquantaine d'éditeurs, d'écrivains et de professionnels du livre en provenance des pays d'expression française.

#### LANCEMENT D'UNE COLLECTION DE POCHE D'AUTEURS D'EXPRESSION FRANÇAISE

Pour faire suite à une proposition du Viet-Nam, le principe est retenu de lancer une collection de poche à bas prix. La France est disposée à affecter chaque année une somme de 580 000 F pour la publication et la diffusion des ouvrages. Elle propose que soit réalisée en 1986 une anthologie de Victor Hugo, en 1987 une anthologie du roman maghrébin, en 1988 une anthologie de la littérature canadienne et en 1989 une anthologie de la poésie africaine.

D'autres concours financiers permettraient la publication d'un plus grand nombre d'ouvrages chaque année.

Parallèlement, sera étudié le projet d'éditer une collection de 100 titres en livres de poche.

La conférence décide d'étudier la possibilité de payer en monnaies non convertibles les achats de livres en pays francophones.

## Education

#### BACCALAURÉAT FRANCOPHONE

Des études seront entreprises pour la mise sur pied d'un premier diplôme international francophone. A cette fin, une réunion d'experts se tiendra dès mai 1986. La coordination des enseignements et la définition des épreuves spécifiques seront assurées par une association dont le fonctionnement sera financé par les divers partenaires.

## Formation

#### CENTRES DE FORMATION D'AGRONOMES

La conférence décide la création de centres de formation d'agronomes en milieu rural (la France en financera 4 en 4 ans pour 8 millions de francs).

#### CENTRES DE FORMATION ARTISANALE

Pour répondre à une suggestion de la Tunisie, la conférence retient le principe de la création de centres de formation au profit des petites entreprises artisanales en milieu urbain et rural (la France est disposée, pour sa part, à en financer une dizaine en 5 ans pour un montant de quelque 15 millions de francs).

*Principales actions concrètes retenues dans les divers domaines*

**INFORMATIQUE SCOLAIRE**

Pour répondre à une suggestion de Madagascar, un plan multilatéral sera mis en œuvre afin d'équiper quelques établissements en micro-ordinateurs. Dans un premier temps, une mission se rendra à Tananarive pour étudier la possibilité d'équiper, par exemple, une école normale d'instituteurs.

**PROGRAMMES DE BOURSES CANADIENNES**

Le Canada a offert de créer un programme de 350 bourses (7,7 millions de francs) afin de favoriser la formation dans le domaine des technologies de pointe.

## Orientations retenues pour l'avenir des institutions multilatérales de la francophonie

*(annexe 11)*

1. Le sommet présente une occasion historique de prendre des décisions importantes permettant de répondre aux enjeux d'avenir de la francophonie. De telles décisions doivent pouvoir compter sur des ressources institutionnelles, organisationnelles et financières adaptées et bien agencées, en fonction d'orientations prioritaires.

Le sommet pourrait ainsi examiner, s'il le souhaite, l'opportunité d'engager des actions substantielles dans quatre domaines stratégiques tels que :

- le développement : l'agriculture et l'énergie ;
- les industries de la culture et de la communication ;
- les industries de la langue ;
- l'information scientifique et le développement technologique y compris la recherche.

La formation et l'informatique pouvant intervenir en priorité dans ces domaines, notamment en matière d'agriculture et d'énergie. L'ensemble des coopérations inscrites à l'ordre du jour du sommet pourrait trouver une traduction dans le cadre de ces priorités.

2. Pour tenir compte du souci exprimé par les ministres des Affaires étrangères le 14 décembre dernier de ne pas créer de nouvelles institutions à l'occasion du sommet, il est apparu qu'il serait utile de créer un comité autonome temporaire du suivi composé d'un certain nombre de délégués choisis par les chefs d'Etat (neuf délégués maximum) en fonction de leur expérience dans le domaine de la francophonie et plus spécialement dans les matières abordées par le sommet. Ce comité présenterait donc une certaine analogie avec le groupe des Sherpas chargé actuellement de la préparation de la conférence.

Ce comité du suivi serait plus spécialement chargé de choisir, dans les domaines spécifiques prioritaires, les programmes qui seraient établis en exécution des décisions prises par la conférence, d'en confier l'exécution soit à des organismes francophones existants tels que l'Agence, soit à des organismes choisis en fonction de leur compétence en la matière et de leur savoir-faire, de surveiller l'exécution de ces programmes par ces organismes et de



faire rapport périodiquement au président de la conférence et aux chefs d'Etat des pays participants sur l'évolution des travaux.

Comme deuxième mission, ce comité du suivi serait chargé de faire des propositions, avant la fin de l'année, en vue d'aménager les structures de l'Agence et ses moyens de financement de telle manière qu'elle puisse faire face, d'une manière plus opérationnelle, aux nouvelles tâches qui lui seraient confiées en exécution des décisions du sommet. Si la réflexion du groupe du suivi aboutit à cette conclusion, une conférence générale extraordinaire de l'ACCT sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ces propositions. Il importera particulièrement que l'ACCT, principal organisme intergouvernemental de la francophonie, adapte ses orientations et ses actions aux décisions du sommet.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces diverses missions, le groupe de travail propose que soient désignés des responsables de réseaux, nommés par le sommet, dans les quatre domaines stratégiques. Le comité provisoire pourrait se réunir périodiquement en comité élargi en invitant les quatre responsables de réseaux et éventuellement les directeurs généraux de l'Agence ou des responsables d'autres institutions internationales dont le concours peut être jugé utile.

Le comité provisoire détermine et mobilise les moyens financiers nécessaires à l'exécution des programmes retenus par la conférence des chefs d'Etat francophones. Ces moyens financiers peuvent être d'origine publique émanant soit d'organismes multilatéraux (en premier lieu l'ACCT), soit des Etats participants, soit d'organismes internationaux (tels l'Unesco et la FAO), soit d'origine privée, soit par la voie d'une fondation internationale francophone qui serait constituée à cet effet.

Les modalités évoquées devraient être précisées ultérieurement par le comité provisoire créé en application du point 2 du présent document.

3. Dans un autre ordre d'idée, il pourrait être envisagé de saisir l'occasion du sommet pour formuler le vœu, de voir évoluer l'AIPLF vers un statut mieux adapté à ce qu'elle représente, et de jouer le rôle d'organisation interparlementaire de la francophonie.

4. En outre, on pourrait prévoir un rattachement à l'ACCT de la responsabilité de l'organisation de toutes les conférences ministérielles francophones et de l'exécution de tout ou partie de leurs décisions. Celle-ci devra œuvrer en fonction des perspectives du sommet et selon une périodicité à déterminer.

5. Enfin, dans un but de rationalisation, il pourrait être envisagé de créer une fédération de l'ensemble des associations francophones de dimension internationale comparable à l'Institut du Commonwealth. Cette réforme éviterait des doubles emplois, des dépenses inutiles et assurerait l'appui logistique minimum nécessaire au bon fonctionnement de ces associations.

En conclusion, il est proposé au sommet de décider :

1) De ne pas créer de nouvelles institutions pour l'exécution des décisions prises par la conférence ;

2) De mettre sur pied un comité autonome et temporaire du suivi. Ce comité serait composé de X membres, y compris éventuellement le secrétaire général de l'ACCT ;

3) De confier au comité du suivi la mission :

a) De choisir, dans les domaines stratégiques prioritaires, les programmes qui seront établis en exécution des décisions prises par la conférence de confier l'élaboration et l'exécution de ces programmes suivant les modalités visées aux deuxième alinéa du point 2 du présent rapport,

b) De faire des propositions en vue d'aménager les structures de l'ACCT et les moyens de financement pour rendre ceux-ci mieux adaptés à la réalisation des tâches qui lui seraient confiées en application des décisions du sommet. Une conférence générale extraordinaire de l'ACCT sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ces propositions ;

4) En vue de faciliter la mise en œuvre de ces diverses missions par le comité, de désigner les quatre responsables de réseaux dans les domaines stratégiques suivants :

1. le développement : agriculture et énergie,
2. les industries de la culture et de la communication,
3. les industries de la langue,
4. l'information scientifique et le développement technologique y compris la recherche ;

5) D'adopter les moyens financiers, pour la réalisation des décisions prises, décrits à l'avant-dernier paragraphe du point 2 du présent rapport. Dès à présent, il est prévu que le montant global des sommes consacrées par les Etats participants à la réalisation de ces programmes sera au moins équivalent à celui qu'ils consacrent au budget de l'ACCT. La ventilation des parts respectives des participants sera aménagée en fonction de leur capacité contributive ;

6) D'adopter les décisions prévues aux points 3, 4 et 5 du présent rapport.

Liste des propositions retenues  
sur le thème :  
situation de la langue française dans  
les organisations et réunions internationales

*(annexe 12)*

1. Un rappel des instructions données à nos représentants auprès des organisations internationales.
2. Une meilleure concertation pour l'information réciproque sur les postes à pourvoir ou dont la vacance est prochaine (dans les grandes organisations internationales) au sein des « groupes francophones » qui réunissent nos ambassadeurs à New York et Genève (en créer là où ils n'existent pas encore).
3. Un accord pour ne pas faire d'économies dans les budgets des organisations internationales sur les crédits destinés aux services de traduction et d'interprétation.
4. Une nouvelle intervention auprès du secrétaire général de l'ONU :  
— pour que l'égalité statutaire des deux langues de travail de l'ONU soit effectivement appliquée lors du recrutement des fonctionnaires internationaux ;  
— pour que les règles en usage à l'ONU soient appliquées dans les institutions spécialisées du système des Nations unies.
5. Une structure d'accueil pour les délégations francophones auprès des organisations internationales qui ne disposent pas d'une représentation permanente.
6. Des actions de promotion de la langue française auprès des fonctionnaires des Nations unies.
7. L'organisation d'un colloque international à Paris début septembre sur la place du français dans les organisations internationales.
8. Un fonds international pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et réunions internationales organisés par les ONG (3 millions de francs).
9. Des stages de valorisation des connaissances en français des scientifiques et fonctionnaires internationaux non francophones (coût 600 000 F).

## Liste des actions préconisées dans le domaine des langues nationales

*(annexe 13)*

L'objectif à poursuivre est de concilier l'apprentissage des langues nationales (langues de cultures nationales) et du français (langue de communication internationale et d'accès à l'information scientifique et technique ainsi qu'à la culture universelle).

Le français se trouve en situation de bilinguisme avec chacune des langues nationales.

Pour les pays qui recèlent une mosaïque de langues, chaque Etat définit selon ses réalités les orientations qui doivent être respectées et qui ne ressemblent pas forcément à celles des voisins.

Créer pour les langues nationales un institut de langues, élaborer des outils pédagogiques, faire progresser la synergie « langues nationales, langue française », reste un enjeu d'importance.

— Mise sur pied d'un programme international d'utilisation des langues nationales en tant qu'instruments d'éducation, de culture et de développement.

— Mise en place de systèmes de documentation et de communication rapide des résultats de la recherche et de structures d'échanges d'expériences sur les différentes langues et cultures.

— Rénovation et promotion de l'enseignement du français.

— Renforcement et élargissement des bases des nouvelles éditions et définition d'une stratégie de production et de diffusion pour ces nouvelles éditions.

— Création de l'université sans frontières pour structurer l'espace francophone de la recherche.

# Présentation du rapport général par le premier ministre du Québec

(annexe 14)

Nous voici donc arrivés au terme d'une rencontre que je n'hésite pas à qualifier d'historique, non seulement parce qu'elle répondait à une longue attente, mais surtout parce qu'elle a confirmé et conforté notre solidarité. Certes, nous ne l'avons pas découverte ici, nous en avons mieux mesuré l'authenticité et les singulières possibilités et nous l'avons, en quelque sorte, consacrée.

Voici longtemps déjà qu'entre nos pays s'est amorcé un dialogue multiple et fécond qui a démontré avec éloquence la validité d'une coopération fondée sur l'usage commun d'une langue de grande diffusion qui a toujours eu vocation à l'universel.

Notre démarche commune procède des caractéristiques propres à l'ensemble francophone, que je crois pouvoir résumer dans les termes de lucidité, d'invention, de générosité et de prospective. Elle s'inspire aussi de notre vision du français comme langue de progrès, de dialogue et d'affranchissement, de diversité et de concertation.

Cela explique dès lors que la première conférence au sommet des pays ayant en commun l'usage du français ait retenu un ordre du jour sans doute ambitieux, mais qui illustre à la fois nos préoccupations, nos aspirations et nos besoins et qui marque notre vigilance en ce qui concerne la dignité et les droits de l'homme, notre volonté de développement dans tous les ordres, notre souci enfin de pratiquer un large dialogue avec l'autre et d'apporter notre pierre à la construction d'un monde plus juste et fraternel.

## Aspects de la politique mondiale

En ce qui concerne la situation douloureuse de l'Afrique australe, nous avons condamné avec vigueur le régime de l'apartheid et avons énoncé diverses conditions auxquelles le Gouvernement sud-africain devrait souscrire dans les meilleurs délais. Cette préoccupation fondamentale pour le respect intégral des droits de l'homme et des droits des peuples ne vaut d'ailleurs pas que pour l'Afrique du Sud, mais a évidemment une portée universelle.

Nous avons affirmé avec vigueur notre attachement à un processus effectif

de désarmement, non seulement en vue d'atténuer les risques de conflit, mais aussi avec l'espoir qu'un pourcentage appréciable des crédits consacrés aux armements puisse être plutôt réorienté vers un effort accru d'aide au développement.

### Aspects de l'économie mondiale

Notre conférence a souligné avec éloquence et insistance le caractère aigu et dramatique de l'endettement des pays du Sud et en particulier des pays de l'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien. Nous avons, à cet égard, souscrit à une approche qui tienne compte notamment des obstacles que la charge de la dette impose à leur croissance.

Nous avons adopté, à propos de la situation économique mondiale dans son ensemble, une résolution qui met l'accent sur la nécessaire concertation de tous nos pays pour une action réaliste en Afrique orientée vers un programme de collaboration entre les institutions, les Etats et les banques. Nous avons rappelé à cet égard l'importance particulière qui s'attache, notamment pour les pays du Sud, à la stabilisation des cours des matières premières, agricoles et minérales.

### Les enjeux d'avenir

La condition première du développement, c'est la qualité des ressources humaines, c'est-à-dire la valeur et l'adaptation du système éducatif, la maîtrise des nouvelles technologies et l'aptitude à innover. Aussi avons-nous enregistré avec satisfaction l'annonce par plusieurs pays participants de l'accroissement des programmes de bourses d'études et de perfectionnement, ainsi que la création de centres de formation agricole et artisanale. La conférence a rappelé que la véritable coopération doit tendre à sa propre mutation et dès lors doit faciliter aux pays en voie de développement la capacité à innover et à secréter leur propre technologie. Dans le même esprit, nous avons décidé de favoriser la coopération Sud-Sud en recourant à des formules comme le principe du « tiers payant ».

Persuadés par ailleurs du rôle capital de l'énergie comme moteur de la croissance, nous avons retenu le projet de la création d'un réseau multinational de l'énergie.

Nous avons reconnu aisément que l'accès à l'information scientifique et l'exploitation de celle-ci sont une condition obligée du progrès : nous avons estimé qu'en conséquence, il est urgent pour les pays ayant en commun l'usage de la langue française de coordonner leurs moyens en matière de banques de données, de conception et de fabrication de logiciels dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Conscients de ce que la préservation, la créativité et la diffusion de nos cultures sont étroitement liées à l'utilisation judicieuse des médias et à l'expansion des industries culturelles, nous sommes convenus de prendre ensemble diverses mesures pour aboutir progressivement à l'aménagement d'un espace audiovisuel francophone. L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne saurait pour autant faire passer au second plan le domaine de l'écrit (le livre et le périodique) qui fera l'objet de plusieurs actions concertées en vue de favoriser à la fois la circulation des œuvres et la circulation de l'information entre nos pays.

Dans ces divers secteurs de la formation, de la communication, de l'informatique et des banques de données, des industries culturelles, nous avons retenu le principe de plusieurs propositions d'actions multilatérales dont les conditions de financement et de mise en œuvre devront être précisées au cours des prochains mois. A cet égard, la conférence a reconnu qu'il n'y avait pas lieu de créer de nouvelles institutions multilatérales francophones, mais plutôt d'utiliser pleinement celles qui existent déjà, au premier chef l'Agence de coopération culturelle et technique, en procédant le cas échéant aux réformes et aux aménagements requis. A cette fin, notre assemblée a souhaité la convocation dans un court délai d'une session extraordinaire de la conférence générale de l'Agence de coopération.

Dans le même souci d'efficacité et d'économie des moyens et de concentration des efforts sur un certain nombre de secteurs clés, la conférence a décidé d'inscrire l'ensemble de ses projets en matière des enjeux d'avenir dans quatre domaines prioritaires : développement (agriculture et énergie), industries de la culture et de la communication, industries de la langue, information scientifique et développement technologique (y compris la recherche). Il est convenu de concentrer dans ces secteurs l'essentiel des efforts communs et des ressources nouvelles qui pourront être engagés, et de les canaliser dans des réseaux multinationaux associant les établissements d'enseignement et de recherche, les entreprises publiques et privées et les administrations.

### Utilisation de la langue française

Nous avons consacré la dernière partie de nos travaux à ce qui constitue la base de notre rassemblement, c'est-à-dire la langue française, sous l'angle de son enseignement, de son rayonnement et de son rôle dans le dialogue des cultures. Tout en tenant compte de la diversité des situations qui constitue d'ailleurs une source d'enrichissement et un facteur de complémentarité, la conférence a marqué clairement sa volonté de prendre des mesures vigoureuses pour assurer le respect et la présence de la langue française dans les organisations internationales et dans les réunions internationales ; elle a été encouragée à cet égard par le remarquable message du secrétaire général des Nations unies qui a rappelé que l'uniformité est l'exact contraire de l'univer-

sel. Notre conférence s'est également préoccupée de l'enseignement du français dans les pays non francophones de même que de la situation des utilisateurs du français dans ces pays. Enfin, elle a souligné l'importance des politiques d'aménagement linguistique dans les pays où le français coexiste avec une ou plusieurs langues nationales.

Dans le souci d'assurer la mise en œuvre de ses décisions, la conférence a créé un comité du suivi, qui œuvrera en liaison avec le secrétariat de l'Agence de coopération.

### Prochaine réunion

Convaincus de l'intérêt et de l'importance de cette rencontre de Paris, les participants ont arrêté le principe de réunions périodiques. Ils ont décidé que la prochaine conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français se tiendra d'ici deux ans dans la ville de Québec.

### Conclusion

Monsieur le président de la République, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, Messieurs les ambassadeurs et Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs, ayant achevé la lecture de ce rapport dont j'espère qu'il aura été le reflet fidèle de l'essentiel de délibérations extrêmement riches et foisonnantes, je souhaiterais qu'il me soit permis de souligner brièvement la haute signification que revêt pour le Québec votre décision d'y tenir vos prochaines assises.

En raison de son évolution historique, de sa situation géographique, de son environnement économique et socioculturel, le Québec est contraint d'assurer ou plutôt d'inventer l'indispensable synthèse entre le salut d'une culture singulière et la pratique lucide d'une coopération continentale et internationale. C'est ici à la jonction de ces deux impératifs de notre temps, que la francophonie peut représenter une voie d'avenir et une entreprise exemplaire, grâce à la langue française qui est devenue notre bien commun à tous, langue de dialogue, de progrès et de solidarité.

Nous avons beaucoup à retirer de notre participation à la communauté francophone, c'est là pour nous quelque chose de vital ; nous avons la faiblesse par ailleurs de croire que nous pouvons aussi y apporter quelque chose de valable et d'original. Expression nord-américaine de la francophonie, nous avons su faire la démonstration de la modernité assumée et vécue en français et nous n'avons jamais douté que la langue française soit parfaite-



*Présentation du rapport général par le premier ministre du Québec*

ment apte à exprimer le progrès scientifique et l'innovation technologique tout comme elle est par excellence la langue de l'ouverture à l'autre et de l'accès à l'universel.

Au terme de cette rencontre de Paris, nous avons cru percevoir la francophonie comme une idée neuve. Les multiples accomplissements et initiatives du dernier quart de siècle avaient constitué une indispensable et féconde préface en démontrant avec éloquence la validité d'une coopération qui prend appui sur une langue commune. Nous avons désormais la chance historique de bâtir une communauté originale, d'inventer ensemble une part de notre avenir, de proposer à la jeunesse de nos pays une sorte de nouvelle frontière.

Faire coïncider les impératifs du développement et ceux du salut de nos cultures, affirmer vigoureusement l'identité de nos patries singulières et celle de nos cultures particulières tout en reconnaissant les exigences de l'interdépendance à l'échelle du monde, savoir concilier ces obligations également contraignantes : tel est le but exigeant, difficile et pourtant essentiel qui doit nous rassembler. Ce sera l'honneur de nos pays d'y parvenir et celui de la langue française d'en être l'instrument et l'expression.

**Discours**  
**du maréchal Mobutu, président du Zaïre,**  
**lors de la clôture**  
**des travaux de la conférence**

*(annexe 15)*

Monsieur le président de la République française, le premier sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français s'achève en ce moment. Vous me permettez, au nom de tous mes collègues chefs d'Etat et de Gouvernement, au nom des chefs de délégation, de vous rendre un hommage bien mérité pour votre action énergique et votre ferme détermination qui ont rendu possible la tenue du présent sommet. La réussite exemplaire de ce sommet est due en outre à la préparation minutieuse et aux excellentes conditions d'hébergement et de travail mises en œuvre par la France, pays hôte. Nous vous exprimons, Monsieur le président, à vous-même, à votre Gouvernement et au peuple français, nos sentiments de profonde gratitude, avec une mention particulière pour Madame Danielle Mitterrand dont l'attention et les prévenances envers nos épouses ne sauraient être passées sous silence.

Monsieur le président, au moment où prennent fin nos travaux, c'est pour nous tous l'occasion la mieux choisie pour évoquer une fois de plus l'action de ses précurseurs illustres, les grands pionniers de la francophonie. Nous pensons à Messieurs Léopold Sédar Senghor, Habib Bourguiba, Hamani Diori... Nous pensons également à tous les hommes de bonne volonté qui ont apporté une contribution positive à l'émergence de la francophonie en tant que nouvel espace de solidarité et d'enrichissement mutuel d'un ensemble de pays du Nord et du Sud de notre planète.

Ce premier sommet aura été un sommet d'efficacité pour plusieurs raisons. D'abord, il aura permis à nos différents pays de se retrouver et d'examiner ensemble des problèmes concrets d'intérêt commun et d'ouvrir ainsi la porte sur les perspectives d'avenir en s'appuyant notamment sur l'usage de la langue française considérée comme un outil commun de travail — et pourquoi pas — comme un facteur de progrès et un élément de rayonnement dans le monde au service de la paix, mais le tout dans le respect de l'authenticité de chacun, c'est-à-dire de son identité propre.

Ensuite, ce sommet aura dépassé les simples considérations linguistiques ou ce que le président Diouf a appelé si justement la « folklorisation » de la francophonie. En effet, la langue française émerge aujourd'hui comme un catalyseur de la francophonie, un instrument privilégié du dialogue Nord-Sud

et Sud-Sud de nature à permettre l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement économique et technologique sur le plan international.

Ce sommet aura enfin été celui de l'efficacité pour avoir posé dès à présent des jalons solides qui tracent d'une manière claire et précise les voies d'avenir sur la base des actions concrètes. Ces voies sont articulées autour des actions fondamentales dans quatre domaines stratégiques tels que :

- le développement, notamment dans l'agriculture et l'énergie ;
- les industries de la culture et de la communication ;
- les industries de la langue ;
- l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche.

Ces jalons posés, il s'agit maintenant de veiller soigneusement — j'allais dire au *follow up*, mais restons francophones — je dis au suivi et à la réalisation concrète des objectifs définis. Et, à cet égard, nous sommes heureux de constater qu'un comité du suivi a été mis sur pied en vue de veiller à la bonne application de toutes les décisions prises au cours de ce sommet important et historique.

Enfin, pour conclure, il n'est pas vain de rappeler que ce sommet nous lance un défi, celui de pouvoir élaborer progressivement une véritable charte de solidarité au sein de l'espace francophone, de définir une nouvelle approche des rapports internationaux entre pays et communautés, certes différents, mais partageant la même sensibilité, la même volonté de progrès et de justice, la même conscience francophone, bref parlant la même langue, mais, surtout, le même langage.

Voilà comment, Monsieur le président, nous pourrions nous présenter demain, dignes et fiers, au rendez-vous de l'universel. Je vous remercie.

## Déclaration du ministre français à propos de la scolarisation des enfants francophones dans les établissements d'enseignement français à l'étranger

Le rapport du Mali met le doigt sur un vrai problème. Il convient de rappeler l'effort de la France, et son vœu de voir celui-ci mis davantage à la disposition de la communauté francophone.

Les 352 établissements d'enseignement français à l'étranger aidés par le ministère des Relations extérieures scolarisent actuellement 161 000 enfants au nombre desquels 101 000 étrangers dont 54 000 ressortissants des pays francophones.

L'aide que la France apporte à la scolarisation de tous ces élèves, qu'ils soient français ou étrangers, est considérable : 1 132 millions de francs dont 705, 7 MF au bénéfice des seuls enfants étrangers, dont 415 MF pour les ressortissants des pays francophones.

Or, en dépit de cet effort particulièrement important qui ne saurait être accru, le réseau des établissements d'enseignement français n'est pas toujours en mesure de répondre à toutes les attentes de ses usagers.

La création d'un fonds multilatéral d'aide à la scolarisation alimenté par les contributions des pays francophones permettrait de mieux répartir une charge que la France est jusqu'à présent seule à assumer, de limiter l'augmentation des contributions des familles, d'accroître les capacités d'accueil des élèves étrangers, et de donner un nouvel élan au réseau des établissements français qui constitue un outil irremplaçable de la francophonie.

Outre la création d'un baccalauréat francophone, la France propose :

### Première mesure

Les droits de scolarité, très variables selon les pays, peuvent être différents en fonction de la nationalité de l'élève. Français et élèves étrangers nationaux bénéficient alors d'un tarif plus favorable justifié par l'aide importante octroyée par la France et l'impossibilité de pratiquer une quelconque discrimination entre les élèves français et leurs condisciples de la nationalité du pays d'accueil.

L'alignement, pour les ressortissants des Etats contributeurs, des tarifs des droits de scolarité sur les tarifs les plus favorables pourrait être réalisé, à

*Déclaration du ministre français à propos de la scolarisation des enfants francophones  
dans les établissements d'enseignement français à l'étranger*

condition de mettre en place dans les établissements concernés les subventions permettant de maintenir l'équilibre budgétaire actuel.

## 2<sup>e</sup> mesure

Le ministère des Relations extérieures a encouragé les établissements de l'étranger à pratiquer une politique de réduction des droits de scolarité au bénéfice des enfants de familles étrangères en difficulté.

Mais les exonérations accordées, qui font appel à la solidarité des familles, pèsent lourdement sur les budgets des établissements et sont un facteur d'augmentation des droits de scolarité. Aussi serait-il tout à fait souhaitable de dégager les moyens nécessaires à la mise en place d'une véritable politique de bourses, au bénéfice des enfants francophones les moins favorisés.

## 3<sup>e</sup> mesure

En dépit des efforts déjà réalisés, le dispositif des établissements d'enseignement français n'est pas toujours en mesure de répondre partout aux besoins de scolarisation des enfants français ou étrangers francophones. C'est en particulier le cas aux Etats-Unis, et notamment à New York, où n'existe qu'une institution privée dénommée lycée français sans liens avec le département.

Aussi serait-il souhaitable soit de créer de nouveaux établissements capables de répondre à cette demande et donc de prévoir, dans le cadre du fonds multilatéral, des crédits destinés au financement de nouveaux investissements, soit de mettre en place un système de bourses moins coûteux dans le cadre du fonds multilatéral.

## 4<sup>e</sup> mesure

Les personnels enseignants des établissements de l'étranger sont, en règle générale, des enseignants français détachés du ministère de l'Education nationale, mais en nombre insuffisant pour assurer partout un enseignement de qualité, dans toutes les disciplines.

Cette situation pourrait être corrigée par la mise à disposition auprès des établissements d'enseignement français de l'étranger d'enseignants qualifiés, ressortissants de certains pays francophones.

La gestion du fonds multilatéral d'aide à la scolarisation pourrait être confiée à une commission *ad hoc* qui arrêterait par convention, en accord avec la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, la nature et le financement des opérations retenues.

Déclaration de M. Félix Houphouët-Boigny,  
président de la République  
de Côte-d'Ivoire,  
à la séance de clôture de la conférence

Monsieur le président, mes chers collègues chefs d'Etat, Messieurs les chefs de Gouvernement, honorables délégués, nous ne remercierons jamais assez le président Mitterrand pour avoir bien voulu proposer cette rencontre qui rassemble la plupart des pays ayant en commun l'usage du français.

Cette réunion a un contenu humain des plus irremplaçables et nous nous réjouissons, Monsieur le président, de trouver à vos côtés la présence des pays nantis, en l'occurrence les représentants du Canada et du Québec, les représentants de la Belgique et du Luxembourg et nous nous félicitons, nous éprouvons même une grande satisfaction et une joie indicible de nous retrouver, nous, représentants de l'Asie, du Moyen-Orient, de l'Afrique, tous unis pour défendre la même cause : la cause de la francophonie ; tous unis pour assurer son expansion et surtout pour lui réserver une place, la place qu'elle mérite dans les institutions internationales et faire qu'elle devienne la langue, comme l'a si bien dit un des orateurs qui m'a précédé et dont je complète la pensée : la langue de la paix, du développement, de la solidarité effective et de la coopération confiante et durable.

Mon propos sera très bref. Je ne voudrais pas vous accabler et vous importuner avec un long discours. Mon propos porte sur deux volets : un volet politique et un volet économique — de loin le plus important. Si nous réussissons notre politique économique, alors nous pourrions dire véritablement que nous sommes devenus des Etats indépendants, que nous sommes sortis du carcan du sous-développement.

Le volet politique, je dois, à l'intervention de nos deux frères, le président Ratsiraka de Madagascar et le président Abdou Diouf, l'heureuse occasion d'en parler.

Le président Ratsiraka nous a demandé d'inclure dans nos débats le grave problème de la paix au Proche-Orient et en voyant ici les représentants de ce cher Liban, le Liban cher à nos cœurs — et je ne le dis pas du bout des lèvres, mais du plus profond de mon cœur —, tant les relations de mon pays avec le Liban sont des plus étroites. Nous avons en Côte-d'Ivoire 120 000 Libanais dont plus de la moitié ont été accueillis, recueillis par nous pendant la grave et horrible guerre civile qui déchire ce pays. Donc, c'est avec beaucoup d'émotion que j'ai trouvé ici le président Gemayel et le président Helou.

*Déclaration de M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire,  
à la séance de clôture de la conférence*

Liban déchiré, occupé alors qu'il n'était pas concerné par le partage de la Palestine, qu'il n'est pas partie prenante dans ce partage, c'est lui qui aujourd'hui compte le plus de morts.

Puisque nous devons parler de l'ensemble du Proche-Orient, nous ne pouvons pas ne pas constater que malgré différentes et multiples résolutions votées par l'assemblée générale de l'ONU, Israël occupe toujours depuis 1967 les territoires conquis par la guerre des Six Jours. Seul un territoire est aujourd'hui à peu près libéré. Je crois ne pas me tromper en disant qu'il reste peut-être un kilomètre carré que le président Moubarak retrouvera par le dialogue qu'a si bien conseillé et appliqué son illustre prédécesseur dont nous saluons ici la mémoire. Après avoir démontré la valeur militaire des Egyptiens face à Israël, Anouar El Sadate n'a pas hésité à engager le dialogue avec Israël, ce qui permet aujourd'hui au seul territoire égyptien d'être recouvert.

Il reste les territoires de la Jordanie et de la Syrie dont certaines parties sont non seulement occupées, mais annexées. Nous souhaitons, puisque la paix est une, et qu'on ne peut pas séparer le Liban qui nous est si cher des autres régions du Moyen-Orient, nous demandons à ce que notre conférence propose une réunion internationale en vue de parvenir à la paix dans cette région de la Palestine où pour de multiples raisons, que je n'ai pas à développer, on n'aurait jamais dû parler de guerre, mais plutôt d'amour et de fraternité.

Le deuxième volet, c'est notre cher frère Abdou Diouf qui est intervenu aussi bien à la séance d'ouverture que dans nos débats en séance de travail, non pas seulement en tant que francophone représentant le Sénégal, mais surtout en tant que président en exercice de notre grande organisation, l'OUA. C'est la raison pour laquelle la plupart de ses collègues, dont moi-même, avons préféré opposer un silence approbateur. Nous sommes d'accord sur tout ce qu'il a défini avec tant de compétence, tant d'éloquence, tant de chaleur, tant d'enthousiasme.

L'OUA s'était proposée trois objectifs :

- la décolonisation complète de l'Afrique ;
- la suppression de toutes les discriminations raciales, et notamment de l'odieux et révoltant apartheid condamné par le monde entier ;
- le développement harmonieux de notre continent.

Le président Abdou Diouf, au nom de nous tous, a proposé une conférence sur les sanctions à prendre à l'encontre de l'Afrique du Sud.

Je me tourne vers les représentants des pays nantis pour leur demander, non seulement d'appuyer, par leur vote unanime, cette résolution, mais aussi d'œuvrer pour la réalisation pratique de ces sanctions. Nous ne nous faisons pas d'illusion. Nous, pays en développement, et notamment nous pays africains, nous ne pouvons que voter des sanctions, mais ce n'est pas nous qui les appliquons. Les échanges ne se font pas directement entre l'Afrique du Sud et nous. Ils se font entre les sociétés multinationales qui opèrent dans

nos régions et qui par des arrangements triangulaires font que demain on verra le bois, le cacao, le café, le coprah, le latex de Côte-d'Ivoire à Prétoria sans que j'en sois informé. De même, l'huile d'arachide du Sénégal, de même, je dirai, qu'il m'excuse si je me trompe, la vanille de Madagascar, peuvent se trouver sur les tables en Afrique du Sud sans qu'on ait consulté pour autant notre brave frère le président Ratsiraka. Donc nous vous demandons de veiller à ce que ces sanctions — si ces sanctions sont prises — que les pays nantis les appliquent. Ce n'est pas nous qui devons les appliquer, nous n'y sommes pour rien, nous ne pouvons rien. Nous n'avons rien à traiter directement avec l'Afrique du Sud. Nous ne sommes pas concernés par les six cents tonnes d'or de l'Afrique du Sud, ni par l'uranium enrichi de l'Afrique du Sud, ni par les métaux rares qui concourent à l'industrie de pointe pour les engins de l'espace, les navettes spatiales.

Donc nous sommes d'accord, mes chers frères, mais nous ne devons pas nous contenter de cela, nous devons avoir une action beaucoup plus active. Nous sommes d'accord pour soutenir nos frères de la Ligne de front. Vous savez dans quelles conditions — vous avez été les voir — dans quelles conditions difficiles ils luttent avec courage, mais il faut que les pays nantis les aident. Pour l'essentiel de leur nourriture, le plus souvent, ils se tournent vers l'Afrique du Sud.

Pour notre part, nous l'avons toujours dit, l'homme qui a faim n'est pas libre. Or l'Afrique a faim de savoir, a faim d'organisation, a faim de progrès scientifique et technique. Il faut qu'on aide nos frères de la Ligne de front, mais aussi et surtout, il faut absolument que nous conseillions nous-mêmes à nos frères de ne pas oublier l'aspect diplomatique dans la lutte.

Je vous ai cité le courage exceptionnel dont a fait preuve Sadate et après lui son digne continuateur Moubarak — il n'y a aucune guerre, l'histoire ne connaît aucune guerre, qui ne comporte à la fois la lutte armée et la diplomatie et les négociations secrètes pour abréger la souffrance des hommes, réduire le nombre des morts.

Donc nous demandons aux pays nantis, tout en votant avec nous les sanctions contre l'Afrique du Sud, de ne pas interrompre leur action auprès des responsables de l'Afrique du Sud afin de les amener à comprendre la nécessité absolue de tourner une page sur cette politique abominable qui dégrade l'homme.

En ce qui concerne la politique de décolonisation, il ne nous reste plus que la Namibie. Et nous faisons confiance aux pays nantis, parce que c'est d'eux qu'il s'agit, pour exercer la pression la plus valable sur l'Afrique du Sud afin de l'amener à reconnaître l'indépendance de la Namibie.

Le volet économique, je vous l'ai dit, c'est de loin celui qui nous intéresse le plus, nous sommes d'accord, pour défendre notre langue commune. Mais à partir de ce constat heureux, qu'allons-nous faire ensemble ? Comme on pose souvent la question aux jeunes, qu'allez-vous faire de vos vingt ans ?

Nous sommes ensemble pour défendre notre lien impérissable qui est le



*Déclaration de M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire,  
à la séance de clôture de la conférence*

lien de la langue. Mais il ne servira à rien, on l'a souligné, si nous ne nous insérons pas dans le contexte international qui donne de plus en plus la place, une place primordiale, au développement. Si vous qui êtes pays nantis, vous vous réunissez pour un plus grand développement, il importe que nous, pays en développement, nous nous réunissions non plus pour la politique politicienne, mais pour le vrai combat qui pourrait nous libérer de la tutelle étrangère, parce que — je ne cesse de le dire — quand on s'est libéré d'un maître mais si pour l'essentiel de son existence, son éducation, sa nourriture, son logement, son habillement, bref tout ce qui concourt à l'épanouissement de cet être, s'il doit encore s'adresser à l'ancien maître, il n'est pas libre. Or c'est la situation dans laquelle malheureusement nous sommes les uns et les autres.

Il faut absolument que nous francophones — et ce sera une résolution que je demanderai à la fin de mon exposé — nous ayons non pas des rencontres périodiques tous les deux ans, mais des réunions fréquentes non pas seulement au niveau des chefs d'Etat, mais de leurs collaborateurs, des étudiants, des enseignants, des travailleurs, paysans et ouvriers, pour que nous nous connaissions mieux pour mieux nous aimer, nous entraider. Notre arme dans la lutte politique a été l'armée de l'union. Comme la lutte pour l'émancipation véritable pour sortir du sous-développement, c'est de renforcer encore davantage cette solidarité.

Dans la lutte politique, nous francophones, nous avons lutté, même pacifiquement, pour la plupart d'entre nous, contre un seul pays, la France, les anglophones contre l'Angleterre, les lusophones contre le Portugal. Mais pour la lutte pour l'indépendance économique, il ne s'agit pas de nous adresser seulement à nos anciens colonisateurs, mais à tous ceux qui sont intéressés par notre travail.

Je n'aimerais pas être long, mais vous avez terminé la résolution sur le développement en soulignant le coût de nos matières premières. Alors je dirai deux mots avant de conclure. Notre économie repose présentement au niveau des pays sous-développés, et notamment des pays africains que je connais un peu mieux, sur la production agricole, ou la production minière et minérale pour certains, enfin pour deux ou trois d'entre eux sur le pétrole. Que constatons-nous ? Chaque jour, les prix de nos matières premières baissent alors qu'augmentent les prix des marchandises importées.

On parle de crise. Il n'y a pas de crise sur le fer, il n'y a pas de crise sur le cuivre, il n'y a pas de crise sur le manganèse, il n'y a pas de crise sur le cacao et sur le café. S'il y avait une crise sur le cacao et sur le café, par exemple, le prix de la tasse de café, le prix de la tablette de chocolat devraient baisser. Or il n'en est rien. Le prix de la tasse de café, vous le savez — vous qui en buvez, moi je n'en bois pas — le prix de la tasse de café augmente, grimpe. La tablette de chocolat de même, par contre le prix de ces deux matières premières baisse. Nous avons commencé la traite avec deux mille francs le kilo de cacao. Aujourd'hui, nous sommes à mille six

cents francs et nos frères ont beaucoup compté sur le pétrole, aujourd'hui à quinze dollars le baril. C'est une matière première des pays en développement.

Alors je me tourne vers vous, notre cher président Mitterrand, qui avez toujours défendu notre cause, la cause de la dignité de l'homme, la cause de la paix et la cause du développement, nous nous félicitons de notre coopération avec le Marché commun comprenant aujourd'hui douze pays européens. C'est un exemple unique dans l'histoire du monde de voir des pays nantis tendre la main à des pays en développement pour une coopération dans la justice, dans le respect des uns et des autres. Malheureusement, cette bonne volonté ne se traduit pas par des résultats positifs. Pourquoi ?

Parce que nous échangeons nos produits, non pas seulement avec les douze Européens mais avec toute l'Europe, l'Amérique, même avec l'Asie puisque le Japon intervient. Et les engagements pris par les Européens vis-à-vis de nous, à savoir la juste rémunération de nos matières premières, qu'elles soient agricoles ou minières, n'engagent pas les autres. Ainsi nous nous trouvons chaque fois devant cette situation dramatique. Je prends, par exemple, le cacao — ce serait valable pour tout le reste — nous demandons à nos partenaires qui ont garanti, dans les conventions de Yaoundé I, II, Lomé I, II, III, la stabilité de nos recettes d'exportation. La traite va de septembre à septembre ; et c'est vous qui nous fixez le prix, après discussion, mais prix qui ne nous satisfait pas et nous vous demandons quoi ? simplement que vous nous garantissiez ce prix durant toute la traite. C'est cette recette qui alimente nos budgets de fonctionnement.

Jamais nous n'avons pu obtenir de résultats positifs. Et ce n'est pas de leur faute. Ce n'est pas de la faute du président Mitterrand, ici présent, ce n'est pas la faute de Reagan, ce n'est pas la faute de M<sup>me</sup> Thatcher et d'autres responsables.

Nous sommes victimes de la plus honteuse, de la plus scandaleuse spéculation : nous dépendons des bourses de New York, de Chicago, de Londres et de Paris. Qui est derrière ces bourses ? Nous n'en savons rien, personne n'en sait rien. Ce sont des irresponsables, mais responsables de nos malheurs.

Nous, nous demandons à ce que nos amis des pays nantis œuvrent de façon à atténuer les effets de cette spéculation. Tant que l'esprit de spéculation présidera aux échanges entre le Nord et le Sud, mes frères, soyez sûrs et certains que rien de positif ne sortira de nos délibérations avec le Nord.

Qu'est-ce qui nous reste ? Et là, encore, nous nous tournons vers eux. Aidez-nous à nous insérer dans l'ère nouvelle, l'ère de l'informatique, aidez-nous à produire davantage, à accroître la productivité dans nos champs, aidez-nous à transformer sur place nos produits, aidez-nous à transformer, ne serait-ce que dans une première étape, nos minerais de fer, de manganèse et autres. C'est ce que nous pouvons vous demander et pour tout cela, aidez-nous à former nos cadres. Tout dépendra de ce que nous ferons avec nos jeunes. Si nous arrivons — et nous devons parvenir à cela — à former des

*Déclaration de M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire,  
à la séance de clôture de la conférence*

cadres capables de transformer tout ou partie de nos matières premières, alors on tiendra un autre langage. On ne nous imposera pas le langage hypocrite de la loi du marché.

Il n'y a pas de loi de marché quand un des partenaires fixe le prix de vos matières premières, fixe le prix des marchandises importées à partir le plus souvent de ces matières premières mal payées. Il n'y a pas de loi de marché, on ne l'applique pas au Japon. On fait avec le Japon du contingentement.

Ne vous découragez pas ! Nous avons confiance en nos amis de la francophonie. Deux d'entre eux se trouvent être parmi les sept les plus riches du monde : le Canada et la France. Eux seront nos avocats auprès de leurs frères pour réduire l'inflation, pour réduire les taux d'intérêt, pour allonger les délais de remboursement de nos dettes. Mais ce qui sera positif, c'est ce que nous ferons par nous-mêmes.

Je ne cesse de dire à mes jeunes — j'ai quatre-vingts ans — je ne cesse de dire à nos jeunes : la vie, c'est une course. On ne juge jamais au départ, mais à l'arrivée. Et aucun pays au monde, si grand soit-il, n'est encore arrivé à son complet développement. Nous sommes donc tous dans la course pour un meilleur développement. Ne nous décourageons pas !

Je n'aimerais pas aller trop loin. J'ai dit que nous étions d'accord avec le brillant exposé fait par les orateurs qui, avec beaucoup de compétence et dans cette langue de clarté, de logique, ont exprimé le désir de nos peuples assoiffés de progrès. Je voudrais m'arrêter, en disant simplement, et avec vous, bon courage à nos partenaires des pays nantis. Vous aurez à lutter non pas contre nous, mais à lutter pour faire comprendre à vos frères le plus souvent égoïstes pour qu'ils comprennent les intérêts de ceux qui sont assoiffés de savoir, de progrès. Plus ils s'enrichissent, plus nous devenons pauvres. Ils serviraient mieux la cause de l'humanité en faisant de nous — et nous avons des potentialités nécessaires pour cela — des gens riches. Il gagneraient davantage à traiter avec des riches qu'avec des pauvres.

Voilà, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, quelques mots que j'ai tenu à placer au terme de nos débats, de nos réflexions, en disant encore un grand merci à Monsieur le président Mitterrand. Bon courage à vous tous et ayez foi en l'avenir de nos pays. Merci.



## Index

- Action artistique : p. 228-230.  
Agrégation : p. 200, 202.  
Agronomie : p. 209-210, 246-247, 324.  
Apartheid : p. 244-245, 273, 283, 307, 312, 331, 341-342.  
Audiovisuel : p. 71-72, 75, 126, 139.  
Banques de données : 49, 58-68, 127-128, 186, 232-233, 248, 322.  
Cinéma : p. 80, 83, 224-225.  
Démographie : p. 34-35.  
Désarmement : p. 257, 308, 332.  
Edition : p. 91-93, 186, 208, 226-228, 249, 275, 323-324.  
Endettement : p. 24-25, 265, 267, 270, 276, 315, 332.  
Energie : p. 37-40, 319-321.  
Formation : p. 33, 134, 137-138, 184-185, 317-318, 324-325.  
Français : p. 105-114, 124-125, 134, 146, 168-175, 206, 211-222, 234-235, 250-251, 285-286, 290-292, 329, 333.  
Industries de la langue : p. 85-90.  
Information scientifique : p. 52-56, 231-232, 247, 322.  
Logiciel : p. 46-47, 73-74, 76, 321.  
Médecine : p. 199, 201.  
Presse : p. 225.  
Radiodiffusion : p. 78-79, 82-84, 222-223.  
Santé : p. 148-149.  
Scolarisation : p. 116-120, 251, 338-339.  
Télévision : p. 79, 81-82, 223-224, 237-238, 248, 322-323.  
Terminologie : p. 47, 50, 60, 88-89, 233.  
Transfert de technologie : p. 27, 246, 317-318.



## Table des matières

Préface . . . . .	5
PREMIÈRE PARTIE. DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	
Liste des membres du comité préparatoire . . . . .	11
Rapport à la deuxième réunion préparatoire ministérielle . . . . .	13
Préparation de la conférence : présentation des rapports et contributions . . . . .	18
DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS DE TRAVAIL	
<i>Rapports de synthèse</i>	
Situation financière des pays du Sud : endettement extérieur et redressement . . . . .	23
Formation et transfert de technologie . . . . .	27
Coopération en matière d'énergie . . . . .	37
Informatique : logiciels et terminologie . . . . .	44
Informatique : échanges et gestion appliquée des informations scientifiques . . . . .	52
Banques de données . . . . .	58
Réseaux de communication . . . . .	69
Réseaux des médias et industries culturelles . . . . .	77
Industries de la langue . . . . .	85
Création - production - diffusion de l'écrit . . . . .	91
Avenir des institutions multilatérales de la « francophonie » . . . . .	94
Le français dans les organisations et réunions internationales . . . . .	103
Situation des utilisateurs du français dans les pays non francophones . . . . .	115
Rencontres interculturelles : langue française et langues nationales . . . . .	123
<i>Contributions des organisations internationales</i>	
<i>Organisations intergouvernementales</i>	
Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) . . . . .	131
Conférence des ministres de l'Education des Etats d'expression française (CONFEMEN) . . . . .	151
<i>Organisations non gouvernementales</i>	
Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL) . . . . .	155
Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) . . . . .	157
Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (ANSULF) . . . . .	168
Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) . . . . .	176
Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) . . . . .	189

Conseil international de la langue française (CILF) . . . . .	196
Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) . . . . .	198
Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) . . . . .	203
Haut Conseil de la francophonie . . . . .	208
Institut pour la coopération audiovisuelle francophone . . . . .	237
 TROISIÈME PARTIE. DOCUMENTS FINALS	
Liste des chefs d'Etat, des chefs de Gouvernement et des chefs de délégation ayant participé à la conférence . . . . .	241
<i>Rapport général</i> . . . . .	243
<i>Annexes</i>	
Discours prononcés lors de la séance inaugurale (annexe 1) . . . . .	253
François Mitterrand, président de la République française . . . . .	253
W. Martens, premier ministre de Belgique . . . . .	257
Brian Mulroney, premier ministre du Canada . . . . .	259
Didier Ratsiraka, président de la République démocratique de Madagascar . . . . .	264
Abdou Diouf, président de la République du Sénégal . . . . .	272
Mohamed Mzali, premier ministre de la République tunisienne . . . . .	278
Cù Huy Càn, chef de la délégation de la République socialiste du Vietnam . . . . .	283
Message adressé par Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général des Nations unies (annexe 2) . . . . .	285
Allocutions des chefs de délégation déposées au secrétariat et distribuées en séance (annexe 3) . . . . .	287
Allocution de M. Philippe Monfils, ministre-président de l'exécutif de la Communauté française de Belgique . . . . .	287
Message du capitaine Thomas Sankara, Conseil national de la révolution du Burkina Faso . . . . .	290
Déclarations et recommandations de la délégation haïtienne . . . . .	293
Déclaration de la délégation du Liban . . . . .	295
Déclaration de M. Richard B. Hatfield, premier ministre du Nouveau- Brunswick . . . . .	297
Déclaration de M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec . . . . .	299
Intervention du général-major Habyarimana Juvénal, président de la République rwandaise . . . . .	303
Déclaration du R. P. Walter H. Lini, premier ministre du Vanuatu . . . . .	307
Ordre du jour détaillé des travaux de la conférence (annexe 4) . . . . .	310
Projet de résolution sur l'Afrique du Sud et l'apartheid (annexe 5) . . . . .	313
Projet de résolution sur le Moyen-Orient (annexe 6) . . . . .	314
Résolution adoptée par la conférence à partir du rapport sur la situation économique mondiale (annexe 7) . . . . .	315
Rapport du groupe de travail sur la formation et les transferts de technologie (annexe 8) . . . . .	317
Rapport du groupe de travail sur la coopération en matière d'énergies (annexe 9)	319
Principales actions concrètes retenues dans les divers domaines (annexe 10)	321
Orientations retenues pour l'avenir des institutions multilatérales de la franco- phonie (annexe 11) . . . . .	326
Liste des propositions retenues sur le thème : situation de la langue française dans les organisations et réunions internationales (annexe 12) . . . . .	329



Liste des actions préconisées dans le domaine des langues nationales (annexe 13)	330
Présentation du rapport général par le premier ministre du Québec (annexe 14)	331
Discours du maréchal Mobutu, président du Zaïre, lors de la clôture des travaux de la conférence (annexe 15) . . . . .	336
Déclaration du ministre français à propos de la scolarisation des enfants francophones dans les établissements d'enseignement français à l'étranger . . .	338
Déclaration de M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, à la séance de clôture de la conférence . . . . .	340
Index . . . . .	347

*achevé d'imprimer  
sur les presses de graphic expansion s.a.  
nancy*

*d.l. n° 1563 - 3<sup>e</sup> trim. 1986*